Melvan

La Revue des deux îles

n° 12 — 2015

patrimoine historique et naturel des îles d'Hoedic et de Houat

« Quand la Terre parcourt l'espace
comme une goutte de rosée parsemée de continents et d'îles,
parmi d'autres astres brillants chantant à l'unisson,
alors tout l'univers apparaît comme une tempête infinie de beauté. »

John Muir
(Voyage en Alaska 1915)

MELVAN
melvan@melvan.org
www.melvan.org
56170 Île d'Hoedic

La Revue des deux îles est une revue associative à laquelle auteurs, éditeurs, graphistes et correcteurs apportent un concours entièrement bénévole.

Elle s'adresse à un public recherchant informations et analyses sur tout sujet concernant les îles d'Hoedic et de Houat et leur environnement : archéologie, histoire, géographie, naturalisme, sociologie, art et littérature.

Remerciements pour leur soutien :
Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Conseil général du Morbihan
Conseil municipal de Houat
Conseil municipal d'Hoedic

En couverture

Harris (Ammar Toubal)
Houat 1993
Collection Jean-Jacques Richard

Melvan

La Revue des deux îles

n° 12

2015

patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat

La Revue des deux îles

Lors de nuits noires et limpides, quand s'étend sur les îles la voûte céleste ininterrompue et semée d'étoiles, ce peut être pour certains la naissance d'un sentiment cosmique.

Cette perception est sans doute semblable à celle qu'éprouvait John Muir lors de ses virées dans le *wilderness* américain. Ce naturaliste, que nous avons convié en page de garde de cette nouvelle parution de *La Revue des deux îles,* ouvrait son carnet d'observations avec l'épigraphe *« John Muir – Planète Terre – Univers »*.

Muir est une icône aux États-Unis, à l'origine des mouvements de protection de la nature avec le *Sierra Club*, fondé en 1892 et la création des premiers parcs nationaux[1]. Ses livres révèlent une personnalité fort attachante et, à notre image, ouverte à l'enchantement : *« Il y a du saint François d'Assise dans ce pèlerin vagabond de la Nature, à l'émerveillement presque naïf.*[2] *»*

C'est sous ce séduisant parrainage que *La Revue des deux îles* 2015 vous apporte une nouvelle moisson d'articles riches en éclairages sur Houat et Hoedic, leur histoire ou leur préhistoire, leurs habitants, leur environnement, et quelques digressions amenées par des amorces insulaires.

Remercions les auteurs pour leurs apports renouvelés, année après année. Sans eux pas de revue, ils en sont la substance ! Il s'agit de passionnés, d'universitaires, de naturalistes, de retraités, d'actifs… De pêcheurs aussi cette année, auteurs de témoignages touchants, dont nous tenons à saluer la contribution.

À sa façon, Melvan contribue à la vie locale, à la préservation de la mémoire, à la perception de valeurs patrimoniales souvent insoupçonnées. Cette somme de connaissances est nécessaire pour comprendre les deux îles, en analyser les défis et en projeter l'avenir.

La Revue des deux îles est votre revue. Faites-nous part de vos propositions et suggestions. Partageons notre passion !

MELVAN

1. Avec l'aide de Harold Wood, *webmaster* du Sierra Club, que nous remercions. www.sierraclub.org
2. Michel Polac, *Charlie Hebdo*, 1er nov. 2006

Graphies d'« Hoedic » et de « Houat »

Pour l'ensemble de ses écrits et publications, hormis les citations de textes anciens où la graphie d'origine est respectée, Melvan a retenu les graphies « Hoedic » sans tréma, avec un « h » muet et « Houat » avec un « h » aspiré. Melvan écrit donc « les îles d'Hoedic et de Houat ».

Sommaire

page

◆ Houat et Hoedic au XVIIIe siècle révélées par les registres paroissiaux — 9
Claude Mauffret

◆ Marie Le Franc et l'énigme du *Lys de l'île de Houat* — 51
Françoise Morvan

◆ La vie à Houat et à Hoedic au Siècle des lumières — 61
Jean-Stéphane Betton

◆ Mythologie et biologie des anatifes et de quelques autres crustacés bizarres — 83
François de Beaulieu

◆ De la *Rose des Vents* à l'*Erwan-Tiphaine II*, pêcheur de bars à Hoedic — 99
Christian Allanic

◆ Fortifications des îles de Houat et d'Hoedic au XIXe siècle — 115
Pierre Buttin, Henri Buttin

◆ Évolution des paysages et du patrimoine naturel des îles de Houat et d'Hoedic — 151
Arnaud Le Nevé

◆ Harris, un Kabyle si Breton… — 171
Jean-Jacques Richard, Anne Frichet, Alain Vielvoye, Aristide Lévi (Coordination A. Lévi)

◆ Sterflant, un site archéologique sous haute surveillance à Hoedic — 187
Marie-Yvane Daire, Pau Olmos, Loïc Langouet

Houat et Hoedic au XVIIIe siècle révélées par les registres paroissiaux

L'étude des registres paroissiaux des deux îles au XVIIIe siècle donne des informations intéressantes sur leurs habitants à cette époque. Les informations principales recueillies concernent le niveau d'instruction et les professions, le nombre d'habitants, les patronymes, les naissances, les décès et parfois leurs causes, l'espérance de vie, les mariages. Ce panorama permet de connaître un peu mieux cette population courageuse qui a réussi à faire face à des conditions de vie très difficiles.

Claude Mauffret
Saint-Gildas-de-Rhuys

En 2006, j'ai réalisé une étude sur les habitants de Saint-Gildas-de-Rhuys au XVIIIe siècle en exploitant les registres de la paroisse de cette époque. Or, presque jusqu'à la fin de ce siècle, les îles de Houat et d'Hoedic ont fait partie du territoire de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys qui a formé la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys. Les prêtres qui y assuraient les fonctions pastorales apparaissaient parfois dans les actes paroissiaux et quelques actes concernaient les îliens eux-mêmes. Il me parut que l'analyse des actes paroissiaux concernant ces îles compléterait utilement le travail déjà effectué. Un fastidieux relevé devait être réalisé de nouveau, mais il était beaucoup moins important, la population des deux îles étant cinq fois moindre que celle de Saint-Gildas. Une fois réalisée, cette base de données se prêtait alors à toutes sortes d'études statistiques. Elle révélait aussi l'existence des personnes avec leur environnement familial et parfois certains événements particuliers ayant marqué leur vie. Il a été ainsi possible de faire un peu revivre tout un peuple sur lequel on sait peu de choses en ces temps anciens. Au-delà des grands événements et des grands personnages, l'histoire se fait aussi chez les humbles.

Jusqu'à la Révolution, les actes paroissiaux ou de catholicité qui enregistraient les sacrements (baptêmes, mariages ou épousailles, sépultures ou mortuages) tenaient lieu d'actes d'état civil. Ils constituent la source d'information la plus exhaustive disponible sur la population aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Pour permettre à l'administration royale de connaître les sujets du Roi, le clergé lui transmettait au début de chaque année une copie ou un double du registre de l'année précédente appelée « la grosse » et les registres vierges de la nouvelle année étaient millésimés et paraphés par cette administration.

Mais, en faisant rédiger par les prêtres les actes paroissiaux, la première préoccupation de l'Église était d'assurer le salut éternel des fidèles. À la naissance, l'urgence était de donner le baptême pour assurer au nouveau-né sa place au paradis ; les actes de baptême mentionnent donc soigneusement les

ondoiements faits dans l'urgence à la maison quand la faiblesse de l'enfant faisait craindre un décès imminent. Un baptême à l'église s'en suivait quand l'enfant a survécu. Les mort-nés sont indiqués comme tels, car ils n'ont pu, hélas, être baptisés, de même pour les morts subites qui n'ont pu recevoir l'extrême onction. Pour les mariages, les dispenses obtenues en cas de consanguinité du troisième ou quatrième degré sont précisées. Elles conduisaient les prêtres à rechercher dans les registres quelque cent ans en arrière. L'enregistrement des mariages permettait aussi d'éviter les risques de bigamie.

Registres paroissiaux de Houat et d'Hoedic

Les registres disponibles commencent en 1682 pour Houat et 1698 pour Hoedic. La desserte des îles a probablement été assurée depuis 1653 et peut-être avant, mais nous n'avons pas connaissance de registres antérieurs. Il y a des lacunes correspondant aux années où les îliens avaient déserté les îles à cause des guerres. Beaucoup d'actes sont aussi en fort mauvais état. L'ensemble des actes a été utilisé pour recueillir toutes les informations possibles sur les desservants et les habitants.

Seuls les registres des années 1729 à 1792 ont été utilisés pour faire des études statistiques sur les habitants. En effet, c'est uniquement pendant cette période que les actes sont suffisamment complets et pas trop abîmés, avec cependant l'absence de certaines années. Cela représente 699 actes pour Houat et 518 pour Hoedic.

Les curés des îles disposaient en principe de registres pour chaque année. Ainsi, le registre de Houat pour 1696 est timbré et comporte l'en-tête suivant :

« Registre contenant deux rolles de papiers pour servir à enregistrer les baptêmes mariages et sépultures de l'isle d'Houat, paroisse de Saint Goustan de Rhuys, évêché de Vannes. »

Celui d'Hoedic, pour l'année 1749, est ainsi libellé :

« Le présent registre contenant quatre feuillets le premier et dernier compris pour servir à l'isle de hedic, annexe de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuys, à y insérer les baptemes et mariages pendant l'année mil sept cens quarente et neuf, a été chiffré et millésimé par nous René François Jouchet sieur de la Villaloys, conseiller du Roy, Sénéchal du siège de Rhuys.

Ce 31 Xbre 1748, Jouchet de la Villaloys. »

On voit que l'administration royale encadrait le travail de rédaction des registres ; pour l'année 1749, il y en avait deux, un pour les baptêmes et mariages, un autre pour les sépultures.

La hiérarchie catholique surveillait la bonne exécution de ce travail, ou du moins essayait de le faire. Ainsi, ce même registre d'Hoedic pour 1749 comporte à sa quatrième page la mention suivante :

« Vu par nous dans le cours de notre visite à Hoedic, ce 8 aout 1749.

Charles Jean, évêque de Vannes. »

Fait exceptionnel, l'évêque est venu visiter les îles et il en a profité pour contrôler les registres ; en effet, il a aussi signé le registre des sépultures. Cet

évêque, Charles-Jean de Bertin, exerça un long ministère à Vannes de 1746 à 1774. C'est lui qui obtint, à la mort du dernier abbé commendataire, l'abbé de Villeneuve, l'union perpétuelle de la mense[1] abbatiale de Rhuys à l'évêché de Vannes. Comme les curés des îles dépendaient du vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys, c'était lui qui avait la responsabilité du contrôle courant des registres spécifiques aux îles.

Hélas, cette belle organisation se heurta bien souvent aux tristes réalités dues à l'isolement des îles. Souvent, faute de registres disponibles, les desservants des îles ont usé d'expédients, bourrant les registres d'une année avec les actes des années suivantes ou écrivant sur des feuilles volantes de mauvaise qualité. Il y a donc beaucoup d'actes rédigés sur des feuillets ni millésimés ni paraphés.

L'exploitation des registres disponibles présente bien des difficultés. L'absence de contrôles et de directives précises a conduit certains desservants à bâcler un peu leur travail : certains actes sont rédigés de façon très laconique, d'autres comprennent carrément des erreurs que l'on décèle par recoupement.

Quand les deux îles étaient regroupées sous la responsabilité d'un seul desservant, les actes pouvaient être rédigés assez longtemps après l'administration des sacrements, ce qui entraînait des risques d'erreurs importants allant jusqu'à des confusions d'années.

Les registres ont subi les vicissitudes du temps. Certains ont été rongés par l'humidité et bien des pages sont illisibles ou ne comportent plus que des bribes d'informations. Il y a aussi des lacunes importantes : certains registres ont disparu, d'autres n'ont pas été remplis ou l'ont été très partiellement.

Pour illustrer ces difficultés, il faut parler du travail effectué par un curé d'Hoedic resté célèbre, Jean Marion. Celui-ci arrive dans l'île à la fin de l'année 1786. Soucieux de bien connaître ses paroissiens, et donc leur passé, il reprend les registres paroissiaux de l'île. Devenu officier public de Houat et d'Hoedic en 1802, il s'intéresse aussi aux registres concernant Houat. Il annote certains actes, mais il fait aussi des copies de certains registres en très mauvais état et les certifie conformes. Ses copies sont parfois tout ce qui reste comme informations et elles aussi ont subi les dégâts de l'humidité ! Jean Marion met aussi en évidence les difficultés rencontrées devant les erreurs de dates sur les actes.

Citons une remarque de Jean Marion sur le registre d'Hoedic de 1723 :

« Voilà où finit monsieur Antoine Fardel. Ce qu'il devint, je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'il a rendu des grands services à l'île de Hœdik, parceque, quoique curé de Houat, il a rapporté fidèlement les actes de Hœdik, comme on le peut voir par le registre de 1720 et 1721 depuis la mort de Mr Gilles Bernard jusqu'à l'entrée de Mr Laurent Leroux. Peut-être désservoit-il les deux îles ; mais il parait qu'à la mort de Mr Le Roux, il laissa Houat pour s'attacher tout à fait à Hœdik. Après lui vint un monsieur Bernard différent de Mr Gilles Bernard qui a rapporté les registres de 1708 jusqu'à 1721. »

1. Revenu ecclésiastique d'un patrimoine foncier.

Puis sur le registre de 1724 :

« Ce Mr Bernard dont il est question ci-après et dont j'ignore le nom de baptême et s'il étoit curé d'ici, étoit comme on peut le voir d'un style fort laconique : ses registres paroissent plutôt des notes que des actes publiques. Il paroit aussi qu'il était fort avare de son nom. Il ne l'a placé que sur le premier acte. Je les ai copiés tels quels sur un petit cahier fort chiffonné (…?) conforme aux originaux. »

Il arrive aussi à certains curés de faire des commentaires dans ces registres sur des événements de l'époque. On découvre alors parfois avec émerveillement un petit pan d'histoire. Un exemple savoureux est cette relation du recteur Jean Le Duin dans le registre paroissial de Saint-Goustan-de-Rhuys de l'année 1785 :

« Durant la dernière guerre, un navire du Roy nommé la Marie-Rose étant de compagnie avec… sous l'escorte de la frégate… fut séparé de cette frégate par un coup de vent, et alla mouiller près des Cardinaux. Un corsaire anglois s'étant mis en devoir de les prendre, ils coupèrent leurs câbles et se réfugièrent vers le port au sud d'Hoedic appelé le grand port, ou Port de la Croix, et les Hedikois leur indiquant le chenal par des signaux, ils entrèrent en ce port vers les dix heures du matin à marée perdante. Le Corsaire les poursuivant jusque dans ce port, les islois guidés par Mr Puillon s'armèrent de fusils de munition, et tirèrent sur l'équipage ennemi qui fut obligé de se mettre au large. »

Registres de Saint-Goustan-de-Rhuys

Les bases de données précédemment constituées concernant Saint-Goustan pour les XVIIe et XVIIIe siècles ont aussi été exploitées dans tout ce qui avait un rapport avec les deux îles.

Les registres du XVIIe siècle comportent un certain nombre d'actes concernant des habitants des deux îles : 6 actes de baptême entre 1600 et 1674, 12 actes de décès entre 1636 et 1682 et 14 actes de mariage entre 1641 et 1689.

L'acte le plus ancien semble être l'acte de baptême à Houat de Jean Le Palmec, le 8 décembre 1600. Ses parents sont Laurent Le Palmec et Guillemette Le Pont de l'île de Houat. L'acte est assez difficile à lire, mais on distingue que la marraine est une Nicolazo. Le prêtre qui officie est Laurent Laudriec.

Le dimanche 3 décembre 1628, Pierre Le Seven, prêtre de la paroisse, baptise Olivier Mahéas, fils de Jean Mahéas et de Guillemette Le Roux. Le parrain est Olivier Le Roux et la marraine Julienne Mahéas. Toutes ces personnes habitant Houat, il est certain que la cérémonie a eu lieu dans l'île.

Le 19 mars 1637, François Le Pen, dit Raphael, est inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche de l'île d'Hoedic. L'acte est rédigé et signé par le recteur Jean Laudriec.

Sur les îliens ayant vécu à cette époque lointaine, on ne pourra donc avoir que des informations très parcellaires. Pour ce siècle, les registres de Saint-Goustan-de-Rhuys donnent aussi quelques renseignements sur les prêtres desservant des îles. C'est déjà très intéressant.

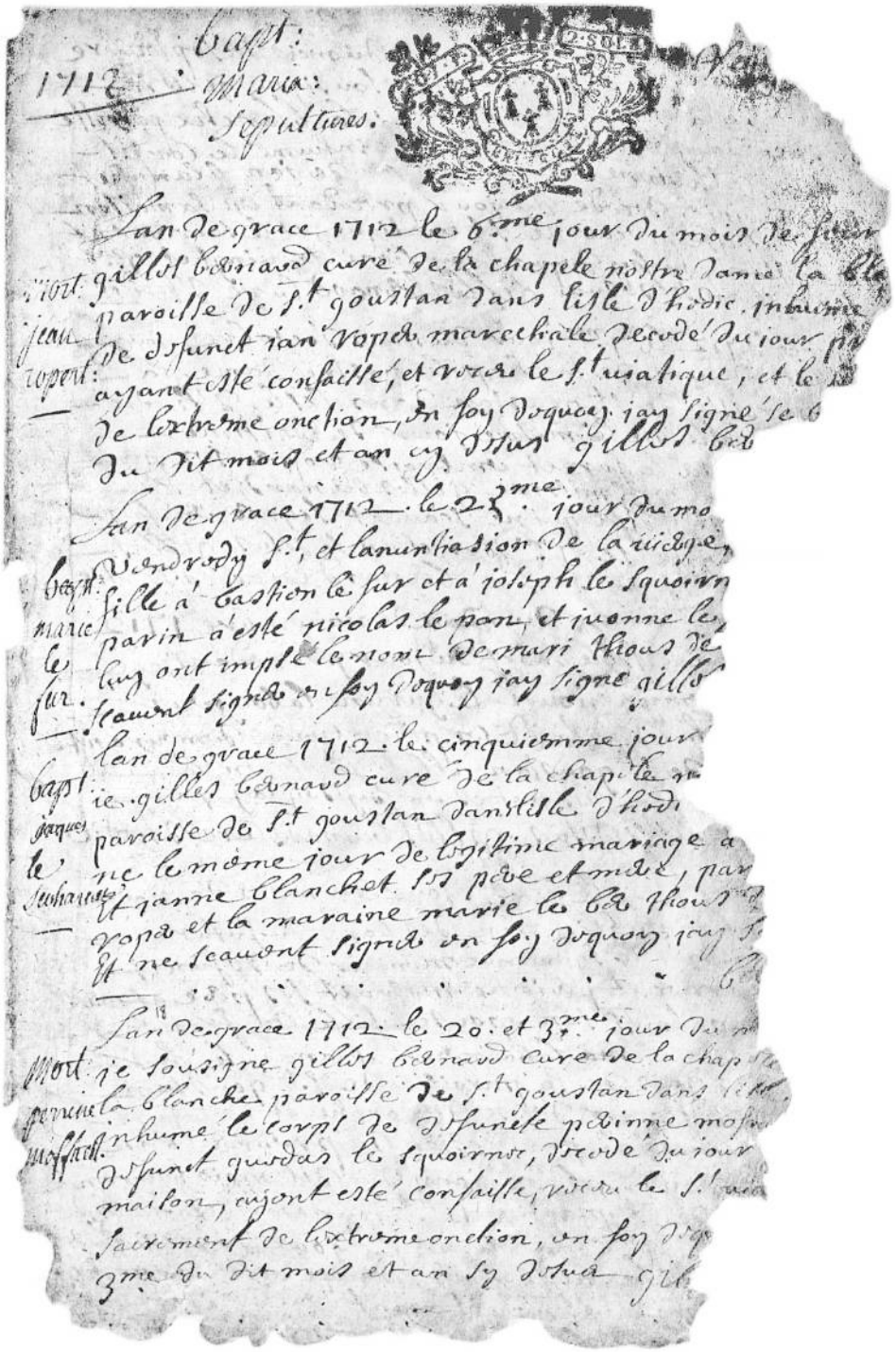

Fig. 1 : Extrait du registre paroissial d'Hoedic daté de 1712. Pour la première période, jusqu'en 1721 les actes sont à moitié rongés par l'humidité.

Exploitation des registres de deux îles

Les registres paroissiaux de Houat et d'Hoedic sont conservés aux Archives départementales du Morbihan.

Les registres de Houat sont constitués de 260 feuillets couvrant les années 1682 à 1792 qui ont pu être numérisée sur un seul CD. Beaucoup de ceux-ci sont en très mauvais état, car ils ont subi de gros dégâts dus à l'humidité, ce qui n'est pas étonnant pour des registres élaborés dans les îles et transportés dans des conditions parfois difficiles sur le continent. Les feuillets des années 1682 à 1684 sont dans un état désastreux ; on ne peut en tirer que des bribes d'informations. Ceux de 1685 à 1695 ont disparu. Ensuite, jusqu'à 1723, l'état des registres est aussi très médiocre et ceux-ci ne deviennent pleinement exploitables qu'à partir de 1724 à l'exception de ceux des années 1780 et 1784 aussi rongés par l'humidité. Il y a une absence complète de registres pour les années 1747 à 1749, pour les sépultures de 1750 et pour tous les actes de 1751. Tous les actes sont rédigés et signés par les desservants.

Les registres d'Hoedic ont été numérisés sur 2 CD couvrant les années 1698-1768 et 1768-1792 ; avec respectivement 125 et 89 feuillets. Durant la première période, jusqu'en 1721, les actes sont écrits par les desservants, mais ils sont à moitié rongés par l'humidité et il y a certainement quelques lacunes. Ensuite, jusqu'en 1731, ce sont des copies écrites par Jean Marion, elles aussi très abîmées. Jusqu'à 1738, on retrouve des actes originaux pas trop abîmés et donc bien exploitables, puis de nouveau des copies de Jean Marion jusqu'en 1749, puis des originaux jusqu'en 1750, et enfin des copies de Jean Marion jusqu'en 1756. Les actes de la deuxième période sont en meilleur état, sauf ceux de l'année 1788, très abimés, et ils sont écrits par les desservants, Jean Marion en ayant recopié quelques-uns. Les registres manquent pour les années suivantes : 1769, 1770 (il n'y a que 2 baptêmes en fin d'année), 1774, 1775, 1783 (registre des baptêmes et mariages), 1784, 1790 (décès), 1791 (décès).

Une base de données sur les actes des années 1729 à 1792 a été réalisée pour les deux îles. Pendant cette période, les actes sont, pour la plupart, assez bien conservés. Cette base de données des actes a permis de constituer une base de données des habitants. Ces deux bases de données croisées ont constitué la source d'information essentielle de cette étude, pour en tirer des informations globales sur les populations, mais aussi isoler des cas intéressants afin de rendre l'étude plus vivante.

Le niveau d'instruction et les professions

Les signatures en bas des actes paroissiaux permettent de se faire une idée minimale des capacités à écrire des paroissiens.

Pour Houat, entre 1729 et 1792, on trouve 6 habitants capables de signer. À part Charles Le Gurun qui signe deux fois en 1741, toutes les autres signatures ne se rencontrent qu'à partir de 1784. Elles sont très peu nombreuses et concernent Athanase Le Fur, Nicolas Le Gurun, Barnabé Allanic, Augustin

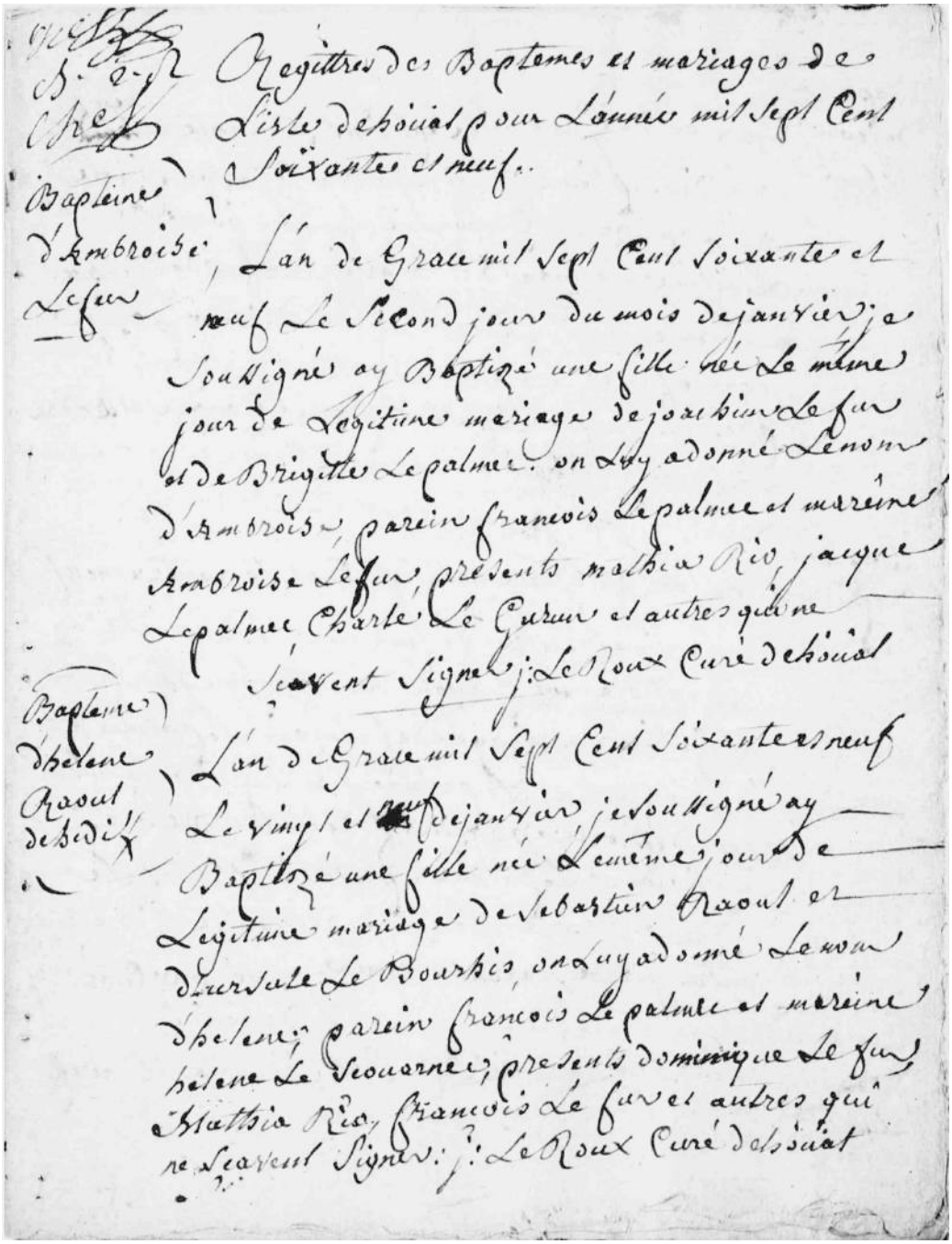

Regittres des Baptemes et mariages de
Liste de hoüat pour L'année mil sept Cent
Soixante et neuf.

Bapteine d'Ambroise Le fur

L'an de Grace mil sept Cent soixante et
neuf Le Second jour du mois de janvier je
soussigné ay Baptizé une fille née Le même
jour de Legitime mariage de joachim Le fur
et de Brigitte Le palmec. on Luy a donné Le nom
d'Ambroise, parein françois Le palmec et mareine
Ambroise Le fur, presents mathia Rio, jacque
Le palmec Charle Le Gurun et autres qui ne
sçavent signer j: Le Roux Curé de hoüat

Bapteme d'helene Raoul de hedik

L'an de Grace mil sept Cent soixante et neuf
Le vingt et neuf de janvier je soussigné ay
Baptizé une fille née Le même jour de
Legitime mariage de sebastien Raoul et
d'ursule Le Bourhis, on Luy a donné Le nom
d'helene; parein françois Le palmec et mareine
helene Le Scouarnec, presents dominique Le fur,
Mathia Rio, françois Le fur et autres qui
ne sçavent signer: j: Le Roux Curé de hoüat

Fig. 2 : Extrait du registre paroissial de Houat daté de 1769. L'état des registres est très médiocre, ils ne deviennent pleinement exploitables qu'à partir de 1724.

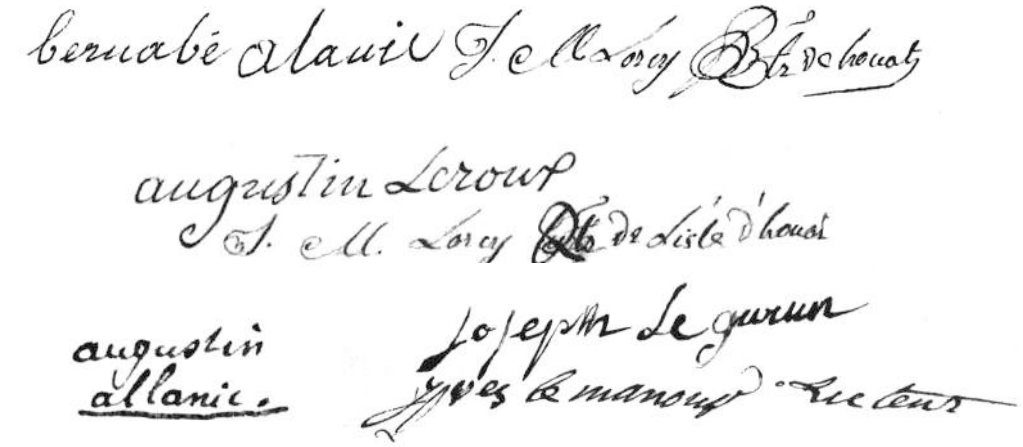

Fig. 3 : Les signatures sont peu nombreuses et révèlent les capacités à écrire : Barnabé Allanic, baptême de son fils Michel, le 20 février 1788 et recteur J.-M. Lorcy ; Augustin Le Roux, parrain de Perrine le Fur (nièce de Barnabé Allanic), baptême le 21 février 1792 et recteur J.-M. Lorcy. Augustin Allanic, inhumation de Fidèle Nicolazo, âgé d'un mois, le 28 novembre 1732. Joseph Le Gurun, décès de messire Sébastien le Puillon, le 30 août 1785 et recteur Yves Le Manour.

Leroux et Mathurin Lefur. Les signatures de Barnabé Allanic et d'Augustin Leroux sont très convenables et révèlent des capacités à écrire.

Pour Hoedic, dans la même période, on ne trouve que deux habitants qui signent, Augustin Allanic entre 1730 et 1738, année de son décès. La signature de Joseph Le Gurun est très fréquente de 1766 à 1788. Il semble qu'il ait été très présent auprès des desservants. Il est très probable qu'il les assistait.

Ceci confirme, s'il en était besoin, que les habitants des deux îles étaient illettrés. La situation est meilleure sur le continent où l'on trouve quelques paysans aisés et tous les maîtres de gabare ou de chasse-marée qui signent.

Les actes paroissiaux, très peu diserts sur les professions, ne permettent pas de faire une analyse fine des activités des îliens. Chaque fois que la profession est précisée, il est évidemment écrit « *tous mariniers* ». On aurait aimé savoir s'il n'y avait pas quelques exceptions et pouvoir distinguer les pêcheurs, les matelots de chasse-marée, les éventuels matelots de la marine du Roi.

À Houat, la seule exception concerne le mariage de François Le Fur avec Guillemette Le Gurun le 21 janvier 1783 : le père du marié, Martin Le Fur est désigné comme *« laboureur et marinier »*, ce qui devait être souvent le cas. Mais il est bien possible que certains habitants possédaient plus de terre que les autres et avaient un petit statut de notable. Les jeunes qui ont réussi à devenir prêtres ont sans doute été repérés par les curés, mais ils devaient probablement bénéficier d'un environnement familial un peu supérieur à la moyenne.

Lorsque Laurent Le Fur se noie « *dans la rivière de Nantes* » le 13 février 1733, le prêtre de Houat, Dominique Le Gurun, en reportant le décès parle de la déclaration de son équipage faite au greffe de Nantes. On découvre donc que Laurent Le Fur est patron de navire.

Fig. 4 : Village de Kercambre en Saint-Gildas-de-Rhuys.

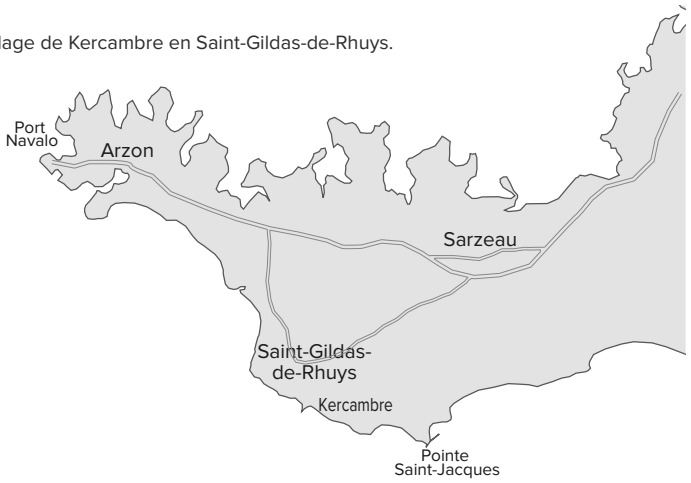

Pour Hoedic, grâce au prêtre desservant André Raoul alors en poste, une information sur les professions est donnée dans 3 actes qui se trouvent dans le registre de Saint-Goustan-de-Rhuys de l'année 1697 : Yvonne le Faucheux qui décède le 30 avril 1697 est la veuve de Jacques Sansun, *« marinier »* et Françoise Le Berre, née le premier juin est la fille de Martin Le Berre et de Guillemette Le Scouarnec, *« gens de labeur »*.

À Hoedic, on découvre aussi le nom d'une domestique du curé, Marie-Jeanne Henri, marraine le 24 janvier 1777 et celui d'Anne Chiqueau, domestique, marraine le 15 novembre 1777 ; celle-ci est très probablement la sœur de Perrine Chiqueau qui s'est mariée en 1771 avec Sébastien Raoul. Toutes deux sont originaires de Kercambre (fig. 4).

On verra plus loin que quelques sages-femmes ont aussi été repérées, mais ce sont des emplois à temps partiel.

Le nombre d'habitants des deux îles

La première évaluation fiable de la population des îles est donnée par le recensement de 1820. Il relève une population de 164 habitants pour Houat et 167 pour Hoedic[2].

Une estimation antérieure est cependant proposée par Ogée dans son dictionnaire publié en 1778[3]. Il précise pour Houat : *« Cette petite peuplade est rassemblée dans un seul hameau d'environ soixante maisons ou plutôt cabanes, comme celles de sauvages, et peut former un total de deux cent cinquante habitants », et pour Hoedic : « La population de cette île est d'environ cent soixante hommes, rassemblés dans un hameau de vingt-cinq à trente cabanes. »*

L'étude des registres paroissiaux permet aussi une approche de la population des îles. À partir de la base de données constituée, nous avons tenté de recenser les habitants des îles au premier janvier 1785.

2. Archives départementales du Morbihan.
3. Cf. Hartemann 2014.

Tab. 1 : Familles vivant à Houat en 1785.

	Mari		Femme		Enfants	Observations
	Nom	Prénom	Nom	Prénom		
1	Allanic	Pierre	Le Bourhis	Yvonne	0	
2	Allanic	Barnabé	Le Fur	Barbe	4	
3	Gouzer	Roland	Le Bourhis	Marie	3	
4	Gouzer	Corneil	Le Fur	Perrine	2	
5	Gouzer	Pierre	Le Palmec	Elisabeth	2	
6	Le Berre	Fidel			2	Veuf de Geneviève Le Bourhis
7	Le Bourhis	Antoine	Le Bourhis	Brigitte	3	
8			Le Gurun	Jeanne	2	Veuve de Bernard Le Bourhis
9	Le Fur	Augustin	Allanic	Catherine	3	
10	Le Fur	Michel	Le Berre	Marie-Rose	1	
11	Le Fur	Martin			2	
12	Le Fur	François	Le Gurun	Guillemette	1	
13	Le Fur	André	Le Fur	Marguerite	4	
14	Le Fur	Hervé	Le Gurun	Marguerite	0	
15	Le Fur	Daniel	Le Fur	Marie	3	
16	Le Fur	Jean	Le Fur	Christine	8	
17	Le Fur	Grégoire			1	Veuf de Marie-Thérèse Le Gurun
18			Le Gurun	Catherine	2	Veuve de Gabriel Le Fur
19	Le Fur	Nicolas	Le Palmec	Marie-Anne	6	
20	Le Fur	Augustin	Leroux	Suzanne	6	
21	Le Fur	Nicolas			2	Veuf d'Anne Raoul
22			Albin	Hyacinthe	4	Veuve d'Olivier Le Gurun
23	Le Gurun	Louis	Gouzer	Agathe	4	
24	Le Gurun	Athanase	Laudriec	Guillemette	9	
25	Le Gurun	François	Le Bourhis	Olive	5	
26	Le Gurun	Vincent	Le Bourhis	Jacquette	2	
27	Le Gurun	Gildas	Le Bourhis	Brigitte	0	
28	Le Gurun	Michel	Le Fur	Angélique	3	
29	Le Gurun	Nicolas	Le Fur	Marie	2	
30	Le Gurun	Pierre	Le Fur	Véronique	2	
31	Le Gurun	Thomas			2	Veuf de Véronique Le Fur
32	Le Gurun	isidore	Albin	Ambroise	1	
33	Le Gurun	Goustan	Le Palmec	Cécile	4	
34	Le Gurun	Grégoire	Le Palmec	Marie-Magdeleine	2	
35	Le Gurun	Toussain	Le Palmec	Marie-Rose	6	
36	Le Palmec	Guillaume	Le Fur	Madeleine	5	
37	Le Palmec	François	Le Palmec	Suzanne	1	
38	Leroux	Jean-Baptiste	Le Gurun	Guillemette	4	
39			Le Fur	Louise	3	Veuve de Gilles Le Scouarnec
40	Le Seven	Jean	Le Gurun	Isabelle	3	
41	Rio	Octavien	Albin	Marie-Anne	6	

Tab. 2 : Familles vivant à Hoedic en 1785.

	Mari		Femme		Enfants	Observations
	Nom	Prénom	Nom	Prénom		
1			Le Gurun	Ursule	6	Veuve de Marc Blanchet
2	Allanic	Laurent	Le Gurun	Ursule	0	
3			Le Gurun	Jeanne	4	Veuve de Sébastien Allanic
4	Allanic	Thimoté	Le Roux	Perrine	3	
5	Blanchet	Jacques	Gouzer	Marguerite	6	
6	Blanchet	Jean	Allanic	Véronique	3	
7	Blanchet	Michel	Guillanton	Françoise	0	
8	Blanchet	Sébastien	Le Palmec	Marie-Josèphe	5	
9	Le Bihan	Pierre	Le Palmec	Françoise	2	
10			Le Gurun	Ursule	3	
11	Le Bourhis	Antoine	Le Fur	Ambroise	6	
12	Le Fur	François	Nicolazo	Magdelaine	3	
13	Le Fur	Joachim	Le Palmec	Brigitte	7	
14	Le Fur	Louis	Le Bourhis	Marie	5	Veuf de Françoise Le Roux
15	Le Gurun	Étienne	Le Chaudemec	Marie	6	
16	Le Gurun	Jacques			2	Veuf de Marguerite Le Gurun
17	Le Gurun	Joseph	Fardel	Julienne	4	
18	Le Gurun	Louis	Le Scouarnec	Rollande	1	
19	Le Gurun	Athanase	Allanic	Vincente	0	
20	Le Palmec	André	Le Gurun	Brigitte	0	
21	Le Palmec	François	Le Bourhis	Jeanne	1	
22	Le Palmec	Jean	Le Fur	Catherine	3	
23	Le Palmec	Jean	Le Gurun	Christine	2	
24	Le Scouarnec	Alexis	Le Fur	Guillemette	3	
25	Nicolazo	Joseph	Le Roux	Simone	2	
26	Raoul	Sébastien	Chiqueau	Perrine	4	

Les tableaux 1 et 2 indiquent les foyers qui ont été clairement identifiés.

À Houat, on trouve 41 foyers regroupant 200 personnes plus 59 personnes non rattachées de façon sûre à des foyers, veufs ou veuves sans enfants, orphelins, célibataires. Alors que l'existence des personnes rassemblées dans des foyers est sûre, il y a quelques incertitudes pour les 59 autres personnes. Sur les 41 foyers, 4 fois, le chef de famille est un veuf, 4 fois c'est une veuve.

De la même manière, on trouve à Hoedic 26 foyers regroupant 129 personnes plus 40 personnes non rattachées, soit 169 personnes en tout. Sur les 26 foyers, une fois le chef de famille est un veuf, deux fois c'est une veuve.

Ces chiffres recoupent remarquablement ceux cités par Ogée. Le chiffre d'Hoedic est aussi conforté par une indication très intéressante qui se trouve dans une supplique pour dispense de quatrième degré de consanguinité

rapportée par le recteur Le Duin en 1785[4] : *« Leur isle est petite et n'a maintenant que vingt-quatre ménages différents, et presque toutes les personnes qui les composent sont unies par les liens de consanguinité ou d'affinité »*.

Le chiffre d'environ 25 foyers et 160 habitants à Hoedic est donc bien établi. Par contre, le chiffre de 41 foyers et 250 habitants à Houat aurait besoin d'être confirmé[5,6].

Ces nombres sont modestes ; en général, dans les paroisses, on comptait en moyenne plus de 300 habitants par prêtre.

Mais les desservants des îles, seules personnes cultivées et connaissant assez bien le monde extérieur et en particulier les arcanes administratifs, avaient beaucoup plus de responsabilités vis-à-vis de leurs paroissiens qu'un prêtre ordinaire sur le continent.

Les patronymes

Les historiens s'accordent pour dire que les moines de Saint-Gildas ont assuré la mise en valeur des îles en y amenant des habitants de la presqu'île de Rhuys. Il est donc intéressant d'étudier les patronymes et de les comparer à ceux de « *la grande terre* ».

Le tableau 3 précise les patronymes de toutes les personnes rencontrées dans les actes paroissiaux de Houat et Hoedic entre 1729 et 1792.

Pour Houat, les Le Gurun et Le Fur représentent 53,5 % des patronymes. En ajoutant les Le Palmec, Le Bourhis et Le Roux, on arrive à 78,1 %. En ajoutant encore les Gouzer, Albin, Le Scouarnec, Rio, Le Berre et Le Seven, on totalise 11 patronymes représentant 90 % des noms.

Pour Hoedic, les Le Gurun, Le Fur, Blanchet, le Palmec représentent 52,0 % des patronymes. En ajoutant les Le Bourhis, Allanic, Le Scouarnec, Nicolazo, Le Roux, Le Berre et Raoul, soit 11 patronymes en tout, on arrive à 91,2 % des noms.

On peut faire plusieurs remarques à ce sujet. La domination des Le Gurun et Le Fur à Houat est considérable. Les deux patronymes sont plus répartis à Hoedic, mais ils y sont également dominants. Parmi les 11 patronymes les plus représentés dans les deux îles, 7 sont communs aux deux îles : ce sont les Le Gurun, Le Fur, Le Palmec, Le Bourhis, Le Roux, Le Scouarnec, Le Berre. Gouzer, Albin et Rio sont spécifiques de Houat. Blanchet, Nicolazo et Raoul sont spécifiques d'Hoedic où il y a aussi beaucoup d'Allanic, faiblement représentés à Houat. En y regardant de plus près, on constate que les habitants porteurs de patronymes propres à chaque île sont les descendants d'étrangers aux îles qui sont venus s'y établir à l'occasion de leur mariage, au plus tôt à la fin du XVIIe

4. Voir dans cet article *« Choix du conjoint et les dispenses de consanguinité »*.
5. Ainsi, si on comptabilise les naissances enregistrées sur la période de 31 ans qui s'étend de 1762 à 1792, on en dénombre 150 à Houat et 155 à Hoedic ; en prenant un taux de natalité de 38 naissances annuelles pour 1000 habitants, taux mesuré à Saint-Goustan-de-Rhuys sur le continent, on trouve 127 habitants à Houat et 132 à Hoedic ! Par contre, si on prend les décès de 1729 à 1792, on en compte 308 à Houat et 203 à Hoedic, compatibles avec les rapports des populations estimées dans le texte.
6. En 1780, Detaille évalue la popluation de Houat à « *175 à 200 âmes* » et celle d'Hoedic à « *125 à 150 personnes* », voir article de J.-S. Betton dans ce volume. (Note de Melvan)

Tab. 3 : Fréquence des patronymes à Houat, à Hoedic et à Saint-Goustan-de-Rhuys, où les patronymes fréquents dans les deux îles sont en grisé.

Houat	occurrence	%
Le Gurun	169	29,2
Le Fur	141	24,4
Le Palmec	71	12,3
Le Bourhis	45	7,8
Le Roux	26	4,5
Gouzer	17	2,9
Albin	12	2,1
Le Scouarnec	11	1,9
Rio	11	1,9
Le Berre	10	1,7
Le Seven	10	1,7
Allanic	8	1,4
Fardel	6	1,0
Ledantec	6	1,0
Joanno	5	0,9
Le Pont	5	0,9
Le Corvec	4	0,7
Raoul	3	0,5
Laudriec	2	0,3
Lolivais	2	0,3
Baudremont	1	0,2
Bernardeaux	1	0,2
Blanchet	1	0,2
Henry	1	0,2
Lamer	1	0,2
Le Corre	1	0,2
Ledulero	1	0,2
Le Gal	1	0,2
Lelivesse	1	0,2
Lepisquaire	1	0,2
Loedec	1	0,2
Lorcy	1	0,2
Maheas	1	0,2
Pourchasse	1	0,2
Stephani	1	0,2

Hoedic	occurrence	%
Le Gurun	66	14,5
Le Fur	63	13,9
Blanchet	59	13,0
Le Palmec	48	10,6
Le Bourhis	43	9,5
Allanic	42	9,3
Le Scouarnec	27	5,9
Nicolazo	21	4,6
Le Roux	17	3,7
Le Berre	15	3,3
Raoul	13	2,9
Laudriec	4	0,9
Le Pont	4	0,9
Le Bihan	3	0,7
Le Seven	3	0,7
Tascon	3	0,7
Chiqueau	2	0,4
Gouzer	2	0,4
Joanno	2	0,4
Le Pautremat	2	0,4
Le Puillon	2	0,4
Ropert	2	0,4
Baudremont	1	0,2
Cheron	1	0,2
Fardel	1	0,2
Guillanton	1	0,2
Henri	1	0,2
Le Bars	1	0,2
Le Chaudelec	1	0,2
Luzo	1	0,2
Moulin	1	0,2
Samzun	1	0,2
Trebossen	1	0,2

Saint-Goustan-de-Rhuys	occurrence	%
Fardel	918	15,2
Nicolazo	359	5,9
Le Palmec	336	5,6
Le Roux	330	5,5
Largouet	284	4,7
Le Seven	247	4,1
Payen	236	3,9
Rolando	216	3,6
Le Berre	207	3,4
Le Corre	184	3,0
Le Biboul	178	2,9
Le Hecho	175	2,9
Le Fur	150	2,5
Raoul	124	2,0
Le Scouarnec	120	2,0
Mauffret	120	2,0
Maheas	111	1,8
Laudriec	109	1,8
Le Guel	104	1,7
Glajan	99	1,6
Le Bourhis	99	1,6
Granjean	92	1,5
Clequin	76	1,3
Maderan	75	1,2
Le Gurun	73	1,2
Tascon	72	1,2
Levat	68	1,1
Blanchet	66	1,1
Danielo	66	1,1
Le Faucheux	66	1,1
Le Gain	65	1,1
Le Glouannec	57	0,9
Le Barbier	55	0,9
Guillanton	51	0,8
Machefaux	46	0,8
Le Blohic	44	0,7
Le Quellec	41	0,7
Le Boulicaut	39	0,6
Morice	39	0,6
Stephany	33	0,5
Conano	29	0,5
Fraval	29	0,5
Le Joubioux	29	0,5
Le Pont	29	0,5
Levaillant	29	0,5
Loget	27	0,4
Le Bars	25	0,4
Couedel	24	0,4

siècle. On peut donc considérer que les seuls noms « historiques » sont : Le Gurun, Le Fur, Le Palmec, Le Bourhis, Blanchet.

Ceci étant établi, il est intéressant de voir comment se positionnent les patronymes des « cinq familles historiques » dans la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys sur « la grande terre ». Le tableau 3 montre que ceux-ci figurent parmi les 40 noms les plus portés sur le continent aux XVIIe et XVIIIe siècles. Cela confirme que les habitants de Houat et Hoedic descendent de populations venues de la côte en face, et même très probablement de Kercambre ou des villages voisins, où l'on trouve au XVIIe siècle une bonne concentration de Blanchet, Le Fur, Le Bourhis, les Le Gurun et Le Palmec étant plus dispersés sur la paroisse. Cette remarque est aussi valable pour les Le Roux, Nicolazo, Raoul, Le Berre.

Les baptêmes

L'analyse porte sur tous les baptêmes enregistrés entre 1729 et 1792 dont les actes sont parvenus jusqu'à nous, soit 322 actes pour Houat et 259 actes pour Hoedic, la différence étant liée aux lacunes plus importantes dans les registres de cette dernière île.

La répartition par sexe est la suivante. Pour Houat, 174 garçons, 150 filles et 4 enfants mort-nés de sexe inconnu. Pour Hoedic, 138 garçons, 120 filles et 1 enfant mort-né de sexe inconnu.

Il y a donc une légère prédominance de naissances de garçons, qui représentent 53,7 % des naissances pour Houat et 53,4 % pour Hoedic. Ces chiffres sont à comparer à ceux de Saint-Gildas pour lequel, sur la période qui s'étend de 1693 à 1792 inclus, les garçons représentent 52,1 % des naissances.

L'évolution du nombre annuel de baptêmes est présentée sur le tableau 4. On constate de larges fluctuations d'une année sur l'autre pour les deux îles. Pour Houat, le nombre de baptêmes va de un seul baptême en 1791 au record extraordinaire de 14 en 1733, avec un nombre moyen de 5 baptêmes par an. Pour Hoedic, le nombre de baptêmes va de un baptême pour les années 1730, 1744, 1747, 1756 et 1766 à 10 baptêmes en 1734 et 1772, avec un nombre moyen de 4 baptêmes par an.

Les courbes d'évolution de 1729 à 1792 ne montrent pas de tendance particulière, ce qui tendrait à prouver que les populations des deux îles ont peu varié. Les courbes des deux îles peuvent diverger, mais on décèle quelques similitudes.

Pour vérifier un éventuel effet saisonnier, le pourcentage de naissances enregistrées par mois, toutes années confondues, a été calculé (fig. 5). On constate un déficit de naissances pour les deux îles en avril, mai, juin et juillet correspondant à une moindre procréation en fin d'été et en automne. Cette saisonnalité est à mettre en rapport avec les activités économiques des îliens : travaux des champs, puis activités maritimes de pêche et cabotage en profitant des temps cléments qui précèdent les tempêtes hivernales. Elle avait un grave inconvénient, les enfants en bas âge étant bien peu armés pour affronter

Tab. 4 : Nombre annuel de baptêmes à Hoedic et à Houat entre 1729 et 1792.

	Houat	Hoedic
1729	4	4
1730	5	1
1731	8	4
1732	8	4
1733	14	4
1734	5	10
1735	7	3
1736	8	8
1737	3	4
1738	7	4
1739	9	8
1740	5	3
1741	7	7
1742	3	3
1743	8	
1744	5	1
1745	6	
1746	2	
1747		1
1748	1	1
1749		7
1750	1	2
1751		
1752	8	5
1753	3	4
1754	4	4
1755	7	6
1756	5	1
1757	4	4
1758	7	
1759	6	1
1760	5	
1761	7	
1762	6	4
1763	5	3
1764	5	2
1765	5	5
1766	4	1
1767	6	6
1768	7	6
1769	7	4
1770	5	4
1771	6	5
1772	5	10
1773	3	7
1774	7	3
1775	7	6
1776	3	5
1777	4	6
1778	2	3
1779	8	9
1780	4	4
1781	3	4
1782	4	8
1783	5	4
1784	7	5
1785	3	2
1786	4	7
1787	6	6
1788	5	5
1789	6	5
1790	3	6
1791	1	6
1792	4	4
Total	322	259

Fig. 5 : Répartition des baptêmes dans l'année.

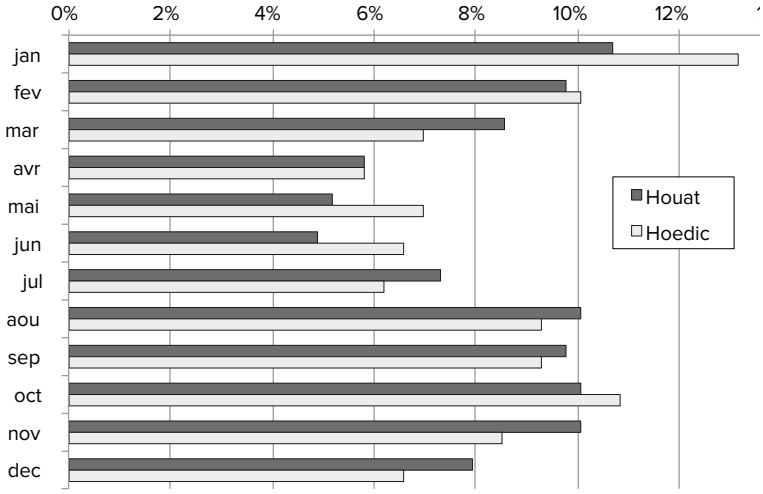

les rigueurs de l'hiver dans de pauvres masures humides et bien peu chauffées.

La cérémonie du baptême

Si, au début du XVIIe siècle, le baptême pouvait être administré quelques jours après la naissance, l'église avait fortement durci sa doctrine au XVIIIe siècle. Le baptême introduit le nouveau-né dans le peuple de Dieu ; il faut à tout prix éviter, à cette époque où la mortalité infantile est effrayante, que sa petite âme erre sans fin dans des zones incertaines du ciel ; le baptême lui permettra d'accéder directement au paradis. C'est beaucoup plus important que sa survie !

Le nouveau-né doit être baptisé le jour de sa naissance ou le lendemain si elle a lieu tard dans la soirée ou dans la nuit. Mais l'Église a prévu une procédure d'urgence, l'ondoiement pour les enfants en danger de mort à la naissance.

Cet ondoiement ou même parfois le baptême, était de préférence administré par une sage-femme, ou, à défaut par une personne présente ; mais, en cas de survie, le prêtre s'assurait auprès des personnes concernées que l'état de l'enfant avait bien justifié l'ondoiement.

S'il est là, le père assiste au baptême avec le parrain, la marraine et quelques parents et amis, mais il est bien souvent en mer. Les actes emploient la formule curieuse « *absent pour raison* » pour désigner ces absences professionnelles. Ils mentionnent

clairement 17 cas de cette nature à Hoedic, seulement 2 à Houat, mais ce chiffre n'a pas de grande signification, aucune indication de la présence ou de l'absence du père n'étant indiquée le plus souvent.

Si les règles de l'administration du baptême ne posaient pas de problèmes trop difficiles pour le continent, la situation était autrement compliquée pour les îles quand le desservant était absent. Voyons ce que nous apprennent les actes sur ce qu'il se passait dans ce cas.

Durant l'année 1732, jusqu'à l'arrivée d'Olivier Guimarho, Hoedic n'a pas de prêtre. C'est François Le Bourhis qui baptise Marie-Rose Allanic le 15 octobre 1732 et elle est amenée à Houat le 19 pour confirmation de ce sacrement. Voici le texte de l'acte :

« L'an de grace mil sept cent trente et deux, et le quinzième jour du mois d'octobre est née Marie-Rose fille d'Augustin Allanic et Olive Jouanno son épouse, laquelle a été légitimement baptisée par françois Le Bourhis matelot de l'isle de Hedic faute de prêtre. Le dix-neuvième du dit mois, l'enfant a été apporté à l'église de Saint-Gildas de Houat, et je, D. Le Gurun prêtre de la ditte isle de Houat, luy ay fait les cérémonies et les prières accoutumées. Je lui ai donné le nom de Marie-Rose ; et Guillaume Raoul et Perrine Le Roux tous habitans de l'isle de Hedic, ont été les parein et mareine.

D. Le Gurun prêtre »

On constate que le baptême administré par François Le Bourhis est bien valable, mais il est nécessaire qu'il soit authentifié par le curé et inscrit dans le registre.

Le record de célérité est battu pour le baptême de François Le Fur le 8 février 1741. Entre le départ de Dominique le Gurun et l'arrivée de François Le Tutour, N. Hervieux dessert les deux îles et les paroissiens se débrouillent comme ils peuvent. André Le Fur amène immédiatement à Hoedic son fils qui vient de naître à Houat ! Une bien précoce initiation au milieu marin. Voici ce que dit l'acte :

« L'an de grace mil sept cens quarante un et le cinquième jour du mois de février a été baptisé par moi curé soussigné un garçon né ce matin à Houat du légitime mariage d'entre André et Magdelaine Le Fur ; on lui a donné le nom de François ; parrain a été François Le Fur de cette isle et marraine Françoise Jouanno de Houat ; en présence de Jâques Lodriec, Simon Le Bourhis et autres mariniers de ce lieu. À Hedic les jours et an que dessus.

N. Hervieux curé »

Le baptême, le 4 août 1748, de Marie-Anne Le Palmec est aussi intéressant : née le premier du mois à Houat, elle est baptisée quatre jours plus tard à Saint-Gildas par le recteur Le Franc. Celui-ci précise *« on a différé le baptême jusqu'à ce jour parce que le prêtre du lieu se trouvait absent »*. On sort alors de la période troublée qui a suivi le sac des îles par les Anglais. Nicolas le Palmec a courageusement fait le voyage jusqu'à Saint-Gildas avec son petit bébé de 4 jours !

Le 30 décembre 1773, le curé de Houat, Jean Le Roux, baptise dans son église Rollandine Nicolazo, née deux jours avant à Hoedic. L'aller-retour entre les deux îles à cette époque n'a pas dû être une partie de plaisir ni pour le nouveau-né, ni pour le père Joseph Nicolazo, accompagné des parrain et marraine Jean Blanchet et Rollandine Le Bourhis.

Les actes font état d'au moins quatre cas d'ondoiement nécessités par le péril de mort dans lequel se trouvaient les enfants. Ceux-ci permettent de découvrir les noms de quelques sages femmes :

Le 10 avril 1787, Jean-Marie Lorcy, recteur de Houat *« suplée les cérémonies de baptême à un garçon qui a été baptisé à la maison par la sage femme nommée Marie-Anne Albin, en présence de deux autres témoins qui m'ont assuré la voir baptisé savoir Yacinthe le Gurun et Catherine Le Gurun ».*

On voit une fois de plus le soin pris pour s'assurer que le baptême a bien été effectif.

On découvre donc que Marie-Anne Albin est alors la sage-femme de Houat. Épouse d'Octavien Rio, elle a eu six enfants, dont, semble-t-il, un seul est mort en bas âge, ce qui est remarquable. Curieusement, c'est à la naissance du même Octavien, le 1er novembre 1730, que l'on découvre l'existence de la sage femme qui officiait à cette époque. Elle s'appelle Jeanne Lolivais et baptise le nouveau-né en danger de mort. Celui-ci en réchappera et deviendra un adulte vigoureux.

Jeanne Lolivais, veuve de Sébastien Le Palmec, a alors 59 ans. Son fils Nicolas Le Palmec a épousé Françoise Le Gurun le 28 novembre 1730. Celle-ci donne naissance à Houat le 28 août 1731 à un fils prénommé Sébastien comme feu son grand-père. L'acte nous apprend qu'il *« a été légitimement baptisé par Marguerite Nicalazo, sage femme de l'isle de Hedic, à cause qu'il était en danger de mort ».* Sa grand-mère Jeanne Lolivais, morte d'une chute le 19 juin 1731, n'était plus là pour aider à l'accouchement de son petit-fils. Le pauvre Sébastien ne survivra que 4 jours. L'acte suivant nous apprend son décès le premier du mois suivant. Le couple formé par Nicolas Le Palmec et Françoise Le Gurun se montrera fécond : après le décès de Sébastien, ils auront encore 9 enfants dont 4 se marieront.

Ces quelques exemples montrent les difficultés rencontrées par les îliens quand il n'y avait pas de desservant sur place. Mais quand tout allait bien, comme sur le continent, ce qui correspondait à la très grande majorité des cas, le nouveau-né était baptisé le jour même ou le lendemain.

Les parrains et marraines

Les parrains et marraines sont, le plus souvent, des parents, mais aussi des amis. Prenons l'exemple de l'acte de baptême de Jean-Marie Le Fur ainsi rédigé par Jean Marion en 1789 :

> *« L'an de grace mil sept cent quatre vingt neuf le dix neuvième jour de mai a été baptisé dans cette église un garçon né le même jour à Ker du légitime mariage de François Le Fur, matelot, âgé de quarante ans et Magdeleine Nicolazo âgée de quarante et un ans. On lui a imposé les noms de Jean Marie. Parain et maraine ont été Jean Le Fur, oncle paternel et Marie Anne Le Fur, sœur dudit enfant, lesquels, avec le père présent, interpellés de signer, ont déclaré ne savoir.*
>
> *J. Marion curé »*

Le parrain est un frère du père. C'est le huitième enfant auquel le couple donne naissance et la marraine, Marie-Anne est l'aînée ; elle a 16 ans. Quatre des huit enfants sont morts en bas âge et le petit Jean-Marie lui-même ne vivra pas bien longtemps. Il décédera en effet un mois plus tard le 19 mai. Cet acte est très bien documenté, ce qui n'est pas souvent le cas. Non seulement les liens entre l'enfant et ses parrain et marraine sont indiqués, mais on y trouve aussi l'âge des parents et le village de résidence, Ker. En effet, à la différence de Houat, Hoedic se payait le luxe de deux villages, Ker et le Paluden !

On voit aussi que le nom composé du baptisé mêle les prénoms du parrain et de la marraine. Si le nom du parrain ou de la marraine est assez souvent donné à l'enfant baptisé, ce n'est pas une règle générale dans les îles.

Si parrains et marraines sont souvent des parents des baptisés, on constate aussi un engouement pour certaines personnes qui sont sollicitées de nombreuses fois dans leur vie. Le champion toutes catégories est Gildas Le Fur qui sera 18 fois parrain à Houat entre 1728 et 1748. Ensuite, on trouve, toujours à Houat, Brigitte Le Gurun, 11 fois marraine entre 1733 et 1769. À Hoedic, Jean Blanchet et Joseph Le Gurun sont chacun 10 fois parrains, le premier entre 1768 et 1782, le deuxième entre 1749 et 1787. On rencontre à Houat 23 personnes qui sont parrains ou marraines au moins 6 fois et 15 à Hoedic. À deux exceptions près, il s'agit de personnes mariées et bien pourvues d'enfants, certainement respectées de leurs communautés. À Hoedic, Joseph Le Gurun a laissé une trace plus importante que les autres. C'était le seul capable de signer.

Exceptionnellement, il arrivait que le parrain ou la marraine soit étranger à l'île. Ainsi, le 2 août 1739, au baptême à Hoedic de Jean-Baptiste Le Roux célébré par le curé N. Hervieux, le parrain est *« le sieur Tranel, receveur de l'abbaye »*. De passage dans l'île, probablement pour rappeler aux bons souvenirs des îliens leurs obligations de redevances à l'abbaye, il fait à Louis Le Roux et Thérèse Le Fur l'honneur d'être le parrain de leur fils.

Le 21 février 1770, c'est « *Jean Toussain Touzé du Guernic, capitaine de patache à Belle îsle* » qui est le parrain de Jeanne Olive Le Palmec, fille de Guillaume et de Madeleine Le Fur. On voit sa magnifique signature sous celle du curé Jean Le Roux (fig. 6). Cet exemple, comme celui de Louis Loedec, tonnelier de son métier à Locmariaquer, parrain de Louis Le Fur le 6 mai 1772, donne un petit aperçu des relations professionnelles entretenues par les marins des îles avec leur environnement.

Fig. 6 : Le 21 février 1770, Jean Toussain Touzé du Guernic, capitaine de patache à Belle îsle est le parrain de Jeanne Olive Le Palmec, fille de Guillaume et de Madeleine Le Fur. On voit sa magnifique signature sous celle du curé Jean Le Roux.

Les prénoms

Chez les hommes, les 173 baptisés de Houat portent 66 prénoms différents, tandis qu'à Hoedic, les 135 baptisés portent 65 prénoms différents. Pour les femmes, les 147 baptisées de Houat portent 50 prénoms différents, tandis que les 117 baptisées d'Hoedic portent aussi 50 prénoms différents.

On constate donc une grande diversité dans les prénoms donnés, encore plus accentuée à Hoedic qu'à Houat, qui s'explique très certainement par la nécessité de différencier les individus d'une population dont les patronymes sont en nombre restreint.

Le tableau 5 indique les prénoms portés au moins quatre fois. On constate que viennent en tête pour les garçons à Houat, Augustin, Jean, Alexis, Jean-Marie, François et à Hoedic Louis, Pierre, Jean, François, Laurent. Pour les filles à Houat, Marie, Catherine, Barbe et Perrine et à Hoedic Marie, Véronique, Jeanne et Olive. En fait, le prénom isolé de Marie n'a été porté que 10 fois à Houat et 3 fois à Hoedic ; on a regroupé sous le prénom de Marie tous les prénoms composés commençant par Marie depuis Marie-Anne jusqu'au peu élégant Marie-Thomasse.

Ces prénoms se différencient largement de ceux donnés à Saint-Gildas où Augustin, Alexis, Laurent, Véronique ou Olive sont des prénoms peu donnés. Il y a aussi beaucoup plus de prénoms composés dans les îles. Il y a donc une spécificité des îles dans le choix des prénoms. Comme sur le continent, il n'y a pas d'engouement pour les saints locaux Gildas et Goustan.

Naissances multiples

On trouve deux cas de naissance de jumeaux à Houat. Le 16 septembre 1767, Ambroise Albin, épouse d'Isidore Le Gurun,

Tab. 5 : Prénoms donnés à au moins 4 baptisés à Hoedic et à Houat durant les années 1729 à 1792 (nombre et pourcentage).

Houat					
Garçons			Filles		
Augustin	8	*4,6 %*	Marie	23	*15,6 %*
Jean	8	*4,6 %*	Catherine	8	*5,4 %*
Alexis	7	*4,0 %*	Barbe	7	*4,8 %*
Jean-Marie	8	*4,6 %*	Perrine	6	*4,1 %*
François	6	*3,5 %*	Angélique	5	*3,4 %*
Antoine	5	*2,9 %*	Geneviève	5	*3,4 %*
Dominique	5	*2,9 %*	Madeleine	5	*3,4 %*
Fidel	5	*2,9 %*	Marguerite	5	*3,4 %*
Vincent	5	*2,9 %*	Ursule	5	*3,4 %*
Étienne	4	*2,3 %*	Ambroise	4	*2,7 %*
Grégoire	4	*2,3 %*	Christine	4	*2,7 %*
Laurent	4	*2,3 %*	Elisabeth	4	*2,7 %*
Louis	4	*2,3 %*	Guillemette	4	*2,7 %*
Mathurin	4	*2,3 %*	Louise	4	*2,7 %*
Michel	4	*2,3 %*	Olive	4	*2,7 %*
Pierre	4	*2,3 %*	Véronique	4	*2,7 %*
René	4	*2,3 %*			

Hoedic					
Garçons			Filles		
Louis	8	*5,9 %*	Marie	28	*23,9 %*
Pierre	8	*5,9 %*	Véronique	8	*6,8 %*
Jean	7	*5,2 %*	Jeanne	5	*4,3 %*
François	6	*4,4 %*	Olive	5	*4,3 %*
Laurent	6	*4,4 %*	Brigitte	4	*3,4 %*
Sébastien	5	*3,7 %*	Hélène	4	*3,4 %*
Alexis	4	*3,0 %*	Rolande	4	*3,4 %*
André	4	*3,0 %*	Simone	4	*3,4 %*
Augustin	4	*3,0 %*			
Gildas	4	*3,0 %*			
Nicolas	4	*3,0 %*			
Vincent	4	*3,0 %*			

donne naissance à des jumeaux, Marguerite et Marie-Anne. Ce seront les derniers enfants du couple qui en a déjà eu quatre, mais leur petite fille Cécile, est morte à 3 ans. Les deux enfants survivront à l'épreuve de la naissance, mais ils se suivront tous deux dans la mort trois ans plus tard les 4 et 16 janvier 1770.

Le 9 mars 1783, Suzanne Le Roux, épouse d'Augustin Le Fur, met au monde deux garçons jumeaux, mais la situation est dramatique : le recteur Yves Le Manour a tout juste le temps d'ondoyer le premier avant sa mort ; le deuxième vit trois heures, ce qui donne le temps de le baptiser en le prénommant Luc et de le munir d'un parrain et d'une marraine à qui le pauvre n'aura pas donné beaucoup de travail. Le couple, dont c'étaient les premiers enfants, en aura encore 6 dont 3 mourront en bas âge.

Naissances illégitimes

Au XVIIIe siècle, les règles de relations entre les sexes sont très strictes. Dans les îles, la proximité des habitants rend les écarts difficiles à cacher et l'opprobre qui frappe ceux qui sortent du droit chemin doit y être insupportable. Cependant, la nature humaine reste faillible ; par ailleurs, la présence fréquente de garnisons doit aussi créer des perturbations.

Une étude attentive des actes montre que les règles sont bien respectées. Il est clair que les fiancés attendent le mariage pour avoir des relations intimes car on ne constate aucune naissance moins de 9 mois après le mariage.

On observe deux cas de sortie du droit chemin. Le 23 janvier 1782, naît à Hoedic Pierre-Marie Le Palmec. C'est le prêtre récollet[7] Colomban Minguy en visite dans l'île qui *« fait les cérémonies de baptême à un garçon, ondoyé à la maison et né le même jour d'Olive Le Palmec fille. Le père est inconnu… »*. La famille soutient la pauvre Olive puisque le parrain est Pierre Le Bihan, époux de sa sœur aînée Françoise. Tout le monde devait connaître le père, mais nous n'en saurons pas plus. Le nouveau-né, bien fragile à la naissance, ne résistera pas longtemps ; il succombera un mois plus tard, le 13 février 1782.

Le 1er novembre 1769, naît à Houat André Le Fur. Voici ce que dit l'acte :

« L'an de grace mil sept cent soixante et neuf, le premier jour de novembre, je soussigné ay baptisé un garçon né le même jour de Grégoire, époux de Marie-Thérèse Le Gurun et d'Hélène Le Bourhis. On luy a donné le nom d'André. Parein Gilles Joanno et mareine Anne Raoul. Présents Noel Le Gurun, Gildas Le Gurun, Bertrand Le Gurun et autres qui ne savent signer.

J. Le Roux, curé de l'isle de Houat »

On se trouve bien devant un cas d'adultère entériné dans les actes. Hélène Le Bourhis a alors 34 ans, Grégoire Le Fur a 40 ans et son épouse 36. Le couple a eu deux enfants en 1752 et 1755. Marie-Thérèse Le Gurun doit avoir l'esprit large car le parrain est Gilles Joanno qui doit être son cousin germain si l'on interprète bien les actes. Peut-être pour effacer définitivement cet accroc

7. Les frères récollets appartenaient à la tendance dite « observante » des franciscains, l'ordre religieux inspiré par saint François d'Assise. (Note de Melvan)

Tab. 6 : Nombre annuel de décès à Hoedic et à Houat entre 1729 et 1792.

	Houat	Hoedic
1729	0	6
1730	1	6
1731	12	
1732	8	1
1733	8	5
1734	7	6
1735	20	4
1736	2	7
1737	5	8
1738	6	15
1739	2	1
1740	7	3
1741	7	9
1742	13	8
1743	8	
1744	18	
1745	7	
1746	3	
1747		2
1748		
1749		4
1750		5
1751		
1752	3	5
1753	4	2
1754	2	1
1755	4	
1756	3	7
1757	5	3
1758	5	5
1759	3	1
1760	1	3
1761	1	4
1762	6	
1763	2	1
1764	0	3
1765	1	
1766	2	2
1767	3	2
1768	3	1
1769	5	
1770	5	3
1771	3	4
1772	2	8
1773	6	3
1774		2
1775	1	
1776	5	1
1777	7	1
1778	4	12
1779	11	2
1780	5	2
1781	2	2
1782	2	4
1783	12	2
1784	12	4
1785	7	5
1786	9	7
1787	4	4
1788	2	2
1789	4	5
1790	8	
1791	4	
1792	6	
Total	308	203

Fig. 7 : Répartition des décès dans l'année.

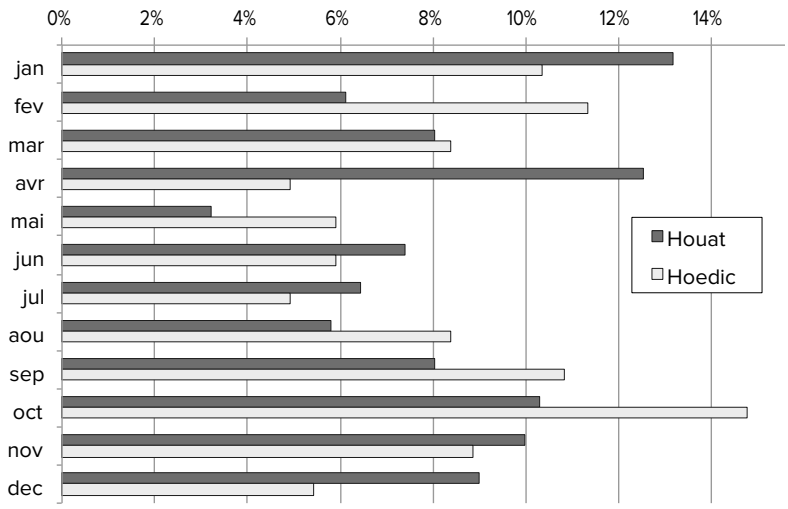

à leur union, Marie-Thérèse fait un dernier enfant à son mari en 1772, après 17 ans de répit !

Les décès

Comme pour les baptêmes, l'étude des décès porte sur la période de 64 ans qui s'étend de 1729 à 1792 inclus. Dans cette période, on enregistre 308 décès à Houat et 203 à Hoedic (tab. 6). On ne constate pas d'évolution moyenne marquée, ce qui tend à confirmer une certaine stabilité des populations des îles. Par contre, on remarque 3 périodes nettement distinctes sur lesquelles nous reviendrons.

- De 1729 à 1746 : il y a de grandes fluctuations, les décès annuels, se situant dans une fourchette de 0 à 20 pour Houat et de 1 à 15 pour Hoedic.
- De 1747 à 1775 : la fréquence des décès est plus régulière. Les décès annuels vont de 2 à 6 pour Houat et de 1 à 8 pour Hoedic.
- De 1776 à 1792 : on retrouve une période perturbée, avec une fourchette de 2 à 12 pour Houat et de 1 à 12 pour Hoedic.

Le graphique en figure 7 précise la répartition mensuelle des décès. On constate un nombre moindre de décès entre le mois d'avril et le mois d'août. On y meurt moins à la belle saison. Il y a un nombre surprenant de décès à Houat en avril.

Les funérailles

Pour que le défunt ait toutes ses chances de gagner le paradis, il faut, dans toute la mesure du possible, qu'il ait été confessé et ait donc bénéficié du sacrement de pénitence, qu'il ait reçu le Saint Viatique et l'Extrême Onction. Décédé, il doit être enterré en terre chrétienne. Les décès sont les événements qui donnent le plus de travail au clergé, puisqu'ils nécessitent un déplacement au domicile du moribond, la cérémonie à l'église et l'inhumation.

Le lieu d'inhumation est intéressant à étudier. Pendant tout le XVIIe siècle, les morts étaient le plus souvent enterrés dans l'église même, malgré la réticence de la hiérarchie catholique et de l'autorité royale. Les fidèles étaient persuadés que, pour reposer en paix, il fallait être au plus près de l'autel et des lieux consacrés. À Saint-Goustan-de-Rhuys, il a fallu attendre l'année 1720 pour que les morts soient enfin enterrés dans le cimetière.

Les habitants des îles ont résisté plus longtemps. À Houat, c'est jusqu'en 1765 que les îliens enterrent leurs morts dans la chapelle ou église de Saint-Gildas. Le premier corps enterré dans le cimetière est celui d'Étienne Le Fur ; les funérailles ont lieu le 6 septembre 1765. Âgé de 60 ans, il est veuf depuis 1758 de Jacquette Le Gal ; il a eu 6 enfants, dont 5 toujours en vie. Trois d'entre eux se marieront l'année suivante. À partir de cette date, tous les morts sont enterrés dans le cimetière.

À Hoedic, jusqu'en 1737, les inhumations ont lieu le plus souvent dans la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges (qui sera rebaptisée Notre-Dame-la-Blanche). La plus notable exception concerne l'enterrement du curé Pierre Blanchet qui est enterré solennellement le 12 février 1729 *« proche de la croix de la chapelle »*, lieu choisi pour que chacun puisse honorer pendant de longues années la mémoire de cet homme vénéré. La première inhumation dans le cimetière a lieu le 26 juin 1730. Ce jour-là, Nicolas Le Pont, marinier âgé de 35 ans, est enterré dans le cimetière de la chapelle. Ensuite, bien que l'intérieur de la chapelle soit privilégié, il y a quelques enterrements dans le cimetière jusqu'au 8 avril 1742, date à laquelle un dernier petit trou est creusé dans le sol de l'église pour enterrer Barbe Le Gurun, âgée de deux ans, fille de Noel Le Gurun et de Catherine Le Roux. Ensuite, tous les morts sont enterrés dans le cimetière.

Pour être enterré en terre consacrée, il faut être décédé en paix avec le Seigneur. Dans le doute, le corps du défunt pouvait être enterré dans un lieu profane. L'acte d'inhumation de Mathurin Le Berigo, dont le corps fut retrouvé à la côte, est particulièrement intéressant à cet égard. Il est ainsi rédigé :

> *« L'an de grace mil sept cens quatre vingt neuf et le seizième jour de septembre fut enterré au nord et hors le cimetière de cette église par les femmes de l'isle le corps de Mathurin Le Berigo de la paroisse de Baden, village de Meriadec, âgé d'environ vintg deux ans, fils de Pierre Le Berigo et de Marie Jacob, trouvé à la côte, enu hargaul. Ont assisté à son enterrement les femmes et enfans de l'isle, les hommes étant absens, vu la pêche de la sardine. C'est sur leur rapport et sur les informations, que j'ai faites d'ailleurs, que j'ai dressé cet acte.*
>
> *J. Marion, curé »*

On voit que J. Marion était absent lors de l'inhumation du corps et que tous les hommes étaient partis pêcher la sardine. Les femmes n'ont pas pris sur elles d'enterrer le corps dans le cimetière.

On trouve un autre cas dans les registres de Houat. Le recteur Jean Marie Lorcy rédige ainsi l'acte correspondant :

« L'an de grace Mil sept cent quatre vingt neuf, et le vingt troisième jour de juin, je soussigné ay fait inhumer à la cote un corps mort trouvé le même jour par François Le Gurun, sans en avoir eu autre connaissance ny ne pouvant le reconnaitre parce qu'il étoit tout nud.

J.-M. Lorcy, recteur de Houat »

Dans ce cas, le mort anonyme a carrément été enterré sur place.

Par contre, quand, le 3 septembre 1786, Jacques Le Gurun, *« ancien marin de cette isle »*, alors âgé de 63 ans, trouve *« au port-sud »* le corps de Joachim Le Rohe, originaire de la paroisse de Grand-Champ et domicilié à Arzon, le curé J. Le Lostec l'inhume sans hésiter dans le cimetière d'Hoedic car il a été clairement identifié[8].

Les causes et conditions de décès

Les actes peuvent donner des informations à ce sujet quand les rites de préparation à la mort n'ont pu être respectés. C'est le cas quand la mort est survenue brutalement ou quand l'état du malade n'a pas permis de le confesser ou de lui administrer tous les sacrements. Ainsi, on dénombre 3 cas de mort subite à Houat et 10 à Hoedic. Dans deux cas de femmes à Hoedic, l'état de la mourante n'a permis de lui administrer que l'extrême onction.

Voici l'acte d'enterrement d'Anne Le Berre le 29 mai 1756 :

« L'an de grace mil sept cent cinquante six et le vingt neuf may, je soussigné curé de hedic certifie avoir fait l'enterrement de Anne Le Berre au cimetière de cette église après avoir recue les sacrements d'extrême onction empeché de recevoir celuy de pénitence, de l'eucharistie par le défaut de langue et de vomissements. Décédée chez elle le vingt huit may, agée de soixante sept ans. A son convoy ont assistés Joseph Le Gurun, Louis Allanic, Marc Blanchet et Michel Blanchet et plusieurs autres qui ne signent. En foy de quoi je signé

L. Le Boulicaut curé à Hoedic »

Anne Le Berre était veuve d'Hervé Le Fur depuis 1742.

Le 8 novembre 1749, le curé François Thomas s'est trouvé confronté à la même difficulté lors de l'agonie de la propre fille d'Anne Le Berre, Jeanne Le Fur, décédée à l'âge de 21 ans *« après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême onction, empêchée de recevoir la sainte eucharistie par ses vomissements… »*

8. Pour ces questions, il faut se référer à l'ordonnance de Colbert de 1681 : les naufragés étaient enterrés au cimetière à partir du moment où leur chrétienté était prouvée. Si ce n'était pas le cas, alors on ensablait le défunt dans un endroit suffisamment éloigné de la côte pour ne pas subir les assauts de la mer. Articles XXXII à XXXVI du livre IV, titre IX consacré aux naufrages, bris et échouement. (Note de Melvan)

À part le cas de Jeanne Lolivais, houataise morte à 60 ans d'une chute le 19 juin 1731, toutes les morts violentes enregistrées proviennent bien évidemment de noyades dues à la dure profession de quasiment tous les hommes des îles.

Les décès par noyades

Il n'est pas sûr que tous les décès en mer aient été rapportés sur les registres. En effet, dans la période 1729-1792, les registres font état de 10 hommes décédés en mer, plus deux femmes et un enfant pour Houat, et seulement deux hommes pour Hoedic. Ce dernier chiffre est particulièrement suspect. Il est certain que plusieurs hommes dont le décès n'est pas signalé ont dû périr en mer.

Les cas isolés suivants sont enregistrés. Il y a d'abord ceux qui ont péri au loin. Louis Allanic d'Hoedic meurt le 26 juin 1784 à l'hôtel Dieu de Nantes où il est enterré comme nous l'apprend un extrait des registres de cet hôpital. Il devait être embarqué comme matelot sur un chasse-marée du continent. Il avait 54 ans. Marié à Jeanne Le Seven, originaire de Kergoff en Saint-Gildas, il était père de 7 enfants vivants dont le dernier n'était âgé que de 7 ans. Son décès dut être une catastrophe pour sa veuve.

On trouve deux cas analogues pour Houat ; ce sont deux marins noyés en rivière de Nantes. Laurent Le Fur se noie le 13 février 1733. Le prêtre D. Le Gurun reporte ainsi ce décès :

« L'an de grace mil sept cens trente et trois et le treizième jour du mois de février, s'est noyé dans la rivière de Nantes Laurent Le Fur de l'isle de Houat, âgé d'environ soixante et six ans, époux de Julienne Le Pont encore vivante, ainsi qu'il constate par la déclaration faite par son équipage au greffe de Nantes le seizième du mois de février de la même année et qui est entre mes mains. En foi de quoi je signe ce dix-neuvième des dits mois et an. »

On constate que Laurent Le Fur était le patron du bateau et qu'il naviguait encore à 66 ans.

Vincent Le Gurun se noie le 3 octobre 1787. Le curé J.-M. Lorcy écrit :

« L'an de grace mil sept cent quatre vingt sept et le troisième du mois d'octobre, d'après la déclaration faite au greffe de l'amirauté de Paimbœuf, et le témoignage de Grégoire Le Gurun, Nicolas Le Gurun, Phylippe Le Bourhis, Noel Le Gurun, Maria Le Schoharnec, habitants et marins de l'isle de Houat, j'atteste que Vincent Le Gurun de son vivant époux de Jacquette le Bourhis, se soit noyé dans la rivière de Nantes près de Paimbœuf sans quon ait pu lui donner aucun secour. En foi de quoi j'ai dressé le présent mortuage, et les dits témoins, interpellés de signer, ont déclaré ne le savoir excepté Nicolas Le Gurun son frère, et Maria Le Schoharnec ainsi signants »

L'acte nous apprend la composition de l'équipage du bateau qui devait être important puisqu'il est monté par six hommes. Vincent Le Gurun est âgé de 26 ans et son frère Nicolas de 23. Vincent Le Gurun, marié en 1785, laisse deux orphelins. Il est remarquable que l'équipage comporte deux marins capables de signer (fig. 8). Le 29 germinal an X, Nicolas épousera Anne Le Scouarnec, sœur de Maria.

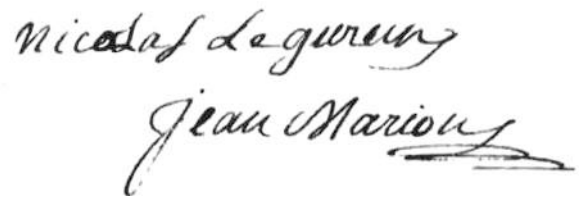

Fig. 8 : Il est remarquable que l'équipage comporte deux marins capables de signer : signature de Nicolas Le Gurun au dessus de celle de Jean Marion.

Le 27 mai 1754, Louis Joanno, marin de Houat, âgé de 50 ans, périt en mer. Le 16 avril 1771, Bernard Le Bourhis, âgé d'environ 40 ans, subit le même sort ; *« son corps n'a pas été retrouvé »*, indique l'acte. Il laisse deux orphelins à son épouse Jeanne Le Gurun.

Mais les noyades signalées ont eu pour la plupart pour théâtre les environs des îles ou même leurs rivages.

On trouve dans les actes un seul enfant noyé : c'est le petit Joachim Le Gurun âgé de 3 ans et 5 mois, fils de François et d'Olive Le Bourhis qui se noie le 15 avril 1789. Les enfants devaient donc être initiés dès leur plus jeune âge aux traîtrises de la mer omniprésente.

Au cours du XVIIIe siècle, on trouve quatre naufrages signalés dans les registres de Houat qui ont marqué l'île. Voici d'abord ce que nous apprend l'acte rédigé le 8 avril 1740 par le prêtre D. Le Gurun :

> *« L'an de grace mil sept cens quarante et le huitième jour du mois d'avril, ont fait naufrage et se sont noyés à la cote de l'isle de Houat Hervé Le Palmec veuf de Marguerite Allanic âgé d'environ cinquante-trois ans, Noel Le Palmec époux de Louise Fardel âgé d'environ trente ans, tous deux de la ditte isle de Houat, et Nicolas Henry époux de Jacquette Le Marchand, de la paroisse de Quiberon. Le corps de Hervé Le Palmec ayant été trouvé le lendemain, a été le même jour inhumé en l'église de Saint-Gildas, celui de Nicolas Henry ayant été aussi trouvé le sixième du même mois et inhumé dans la même église. En foi de quoi j'ai signé.*
>
> *D. Le Gurun prêtre »*

C'est évidemment un désastre. Noël Le Palmec était marié depuis un an et avait une petite Suzanne âgée d'un an.

Deux ans plus tard, ce sont 4 habitants de Belle-Île qui se noient sur les côtes de Houat ; leurs corps sont enterrés dans l'église de Saint-Gildas entre le 9 et le 14 novembre 1742. Messieurs Audel, Jantel et Nicolas se sont déplacés de Belle-Île pour les enterrements. Les trois, dont on peut lire l'âge, ont de 22 à 25 ans.

Le 11 janvier 1790 est une date terrible pour la petite communauté des habitants de Houat. Un bateau parti pour Hoedic avec 5 personnes à bord fait naufrage sur la côte de cette île et tout le monde se noie. Il y a à bord deux marins chevronnés : Antoine le Bourhis, 44 ans et Daniel Le Fur, 40 ans ; deux jeunes filles, Madeleine Gouzer, 19 ans, nièce d'Antoine Le Bourhis, et Annette Le Gurun, 23 ans ; et un petit enfant de 5 ans, Pierre-Marie Le Roellec qui est le neveu du recteur Jean-Marie Lorcy. Antoine Le Bourhis laisse trois orphelins

âgés de 9 ans, 5 ans et un an et demi à sa veuve Brigitte Le Bourhis. La veuve de Daniel Le Fur, Marie le Fur se retrouve avec deux orphelins âgés de 8 et 3 ans et elle avait eu la douleur de perdre 3 jours avant le petit Patern âgé de 6 mois !

Le recteur Jean-Marie Lorcy rédige l'acte d'inhumation de son petit neveu de façon purement administrative, comme s'il n'était pas concerné :

« L'an de grace mil sept cent quatre vingt dix, et le douzième jour de janvier, je soussigné ay inhumé dans le cimetière de cette isle le corps de Pierre Marie Le Roëllec, natif d'Auray et demeurant chez Messire son oncle à l'isle de Houat, âgé d'environ cinq ans, noyé la veille à la cote de l'isle d'Hoedic, fils de Jean Le Roëllec et d'Olive Lorcy, demeurants à Auray. Ont assisté au convoi Nicolas le Fur, Olivier Le Gurun, Hervé Le Fur, habitants de l'isle de Houat, Antoine Le Bourhis, Alexis Le Scouarnec, Joseph Le Gurun et plusieurs autres habitants et mariniers de cette isle qui ne signent.

Signé : Jean Marion, curé d'Hoedic, J.-M. Lorcy, recteur de Houat »

Pourquoi le recteur avait-il pris le risque de faire ainsi embarquer en plein hiver le petit enfant qui lui était confié et comment a-t-il annoncé cette terrible nouvelle à sa sœur à Auray ? Les deux prêtres s'associent dans la cérémonie d'inhumation des corps des noyés dans le cimetière de Houat, en présence d'habitants des deux îles, mais, hélas, Antoine Le Bourhis ne reposera pas dans sa terre natale. L'acte dit *« qu'il s'est noyé à la cote d'Hoedic sans que l'on ay pu sauver son corp ».*

Le plus grand sinistre maritime du siècle ayant frappé des habitants de la région fut le naufrage le 18 septembre 1786 du canot du chasse-marée d'Olivier Danielo. Le bateau revenait d'un pardon à Saint-Cornely à Carnac. Sans doute trop chargé, le canot a chaviré dans le goulet du Morbihan au lieu dit « La Flamme » près de Port-Navalo, entrainant dans la mort 19 personnes presque toutes de Sarzeau. Par suite des courants de l'entrée du golfe, les corps se sont très largement dispersés et ont été retrouvés sur les côtes de diverses paroisses où ils ont presque tous été enterrés. Ainsi, on en signale quatre à Piriac, un à Guérande, un à Arzon, un à Saint-Gildas et quatre à Houat. C'est ainsi que les Houatais découvrent les corps de Jean Pourchasse, laboureur à Bois-Danic, Guillemette Piron, âgée de 16 ans, de Bréhuidic, Jacquette Blancho, âgée aussi de 16 ans, dont le père est *« domestique commensal des Récollets de Bernon »*, et Guillemette Lascournec, âgée de 18 ans, fille de marinier. Tous sont inhumés le 25 septembre 1786 dans le cimetière de l'île.

Les notes du recteur Le Duin donnent quelques détails émouvants sur les restitutions de vêtements et objets des noyés retrouvés à Houat. Voici ce qui est écrit pour Jean Pourchasse, laboureur à Bois-Danic, âgé d'environ 47 ans :

« Le corps du dit Pourchasse a été trouvé à la côte et est enterré au cimetière de Houat avec sa chemise et son blanchet ou gilet dont on ne put le dévêtir, ainsi nous l'ont témoigné les hoatais qui ont apporté ici ses autres hardes, savoir une ceinture de buffle avec sa boucle, deux vestes d'étoffe blanche de ce pays avec une culotte longue de chanvre et dans son gousset y avoit quarante deux livres en pièces de six livres et treize sols, le tout remis par le soussignant le dimanche..... à Julienne Danet

sa veuve laquelle a reconnu ses hardes étant venue ici et les a emportées laissant trois livres à envoyer à Hoat pour son enterrement »

Et voici pour Guillemette L'Ascournec :

« Guillemette l'Ascournec née le quinze septembre mil sept cent soixante dix, fille légitime de Guillaume l'Ascournec marinier à Brilhac et de Marie Conan. Le corps de cette naufragée a été aussi trouvé et enterré à Hoat. Les Hoatais ont aussi apporté ici ses hardes, savoir une brassière noire, une autre bleue, une juppe bleue, une autre brune, sa coëffe, un tablier d'indienne blanche à fleurs rouges, une paire de souliers, un liard et trois petits couteaux, le tout remis le dimanche… à Marie Conan susditte et à Jeanne l'Ascournec sœur germaine de Guillemette, lesquelles ont aussi donné un linceul de reparon, trois livres pour l'enterrement et vingt sols pour une messe ».

Ces détails montrent que l'on était loin de notre société de consommation : les vêtements avaient de la valeur en ces temps de pénurie ; les morts étaient enterrés dans un simple linceul et les vêtements soigneusement récupérés pour les vivants. On remarque aussi l'honnêteté scrupuleuse des Houatais et l'attention des continentaux à les rembourser de leurs frais.

Les morts ordinaires, les épidémies

Le plus souvent, les actes ne donnent aucune information sur les conditions du décès. Il est alors possible de tirer parti de deux données : l'âge au décès quand il est précisé et la fréquence des décès.

Le tableau 6 met en évidence trois périodes distinctes pour les décès : une première période perturbée qui va à peu près de 1729 à 1750 ; une deuxième période plus calme de 1750 à 1775 et de nouveau une période plus perturbée de 1775 à 1792. Une comparaison a été faite avec les résultats de Saint-Gildas. Les décès annuels ont été établis au cours de ces trois périodes pour les deux îles et pour Saint-Gildas (tab. 7). On constate une similitude assez frappante entre les tendances des deux îles et celle de Saint-Gildas, avec une mortalité moyenne annuelle moitié moindre pendant les 22 ans qui s'écoulent entre 1752 et 1773. Le phénomène est moins marqué pour Hoedic où la mortalité progresse certes, mais ne double pas après 1775. Ces similitudes dans la fréquence des décès ne peuvent s'expliquer que par l'influence de conditions extérieures qui ont frappé l'ensemble du territoire avec des effets voisins : conditions climatiques plus ou moins favorables, épidémies, crises économiques causées par les guerres.

Tab. 7 : Décès annuels durant 3 périodes à Houat et Hoedic en comparaison de Saint-Gildas.

Période	1729 - 46	1752 - 73	1775 - 92
Houat	7,4	3,1	6,2
Hoedic	6,1	2,6	3,8
St-Gildas	32,5	16,0	35,3

Les années 1740 à 1744 avaient été catastrophiques à Saint-Gildas, époque où une épidémie de typhoïde s'était abattue sur toute la France. On constate que ces années sont aussi très difficiles pour les îles avec 9 décès en 1742, puis 18 en 1744 pour Houat, et 9 décès en 1741 et 8 en 1742 pour Hoedic.

L'année 1777 a aussi été très mauvaise sur le continent ; c'est l'année 1778 qui est catastrophique pour Hoedic avec 12 décès et l'année 1779 pour Houat avec 11 décès.

Pour donner un aperçu plus concret, considérons quelques années particulièrement difficiles. Sur les 15 décédés à Hoedic en 1738, ce sont surtout les jeunes enfants qui sont touchés. À part Éléonore Le Palmec et Augustin Allanic qui ont respectivement 65 et 37 ans, 13 enfants âgés de 9 jours à 7 ans disparaissent cette année-là. En un mois entre la fin juillet et la fin août, ce sont 9 îliens qui passent de vie à trépas. Pour une population d'environ 150 habitants, c'est une effroyable catastrophe. À cette période de l'année, il s'agit probablement d'une épidémie.

En 1778 à Hoedic, ce sont aussi les enfants qui sont touchés : sur 12 morts, 10 sont des enfants. Les adultes sont Charles Le Palmec et Roland Le Scouarnec âgés respectivement de 70 et 33 ans. Le mois d'octobre 1778 est certainement le plus terrible. Huit des victimes succombent au mois d'octobre, qui a dû rester dans le souvenir des Hoedicais comme le plus terrible qu'ils aient jamais vécu. Pour une fois, on connaît ce qui s'est passé ; Jean Marion, en recopiant les actes, donne la précision suivante : *« Ce fut la petite vérole qui occasionna tant de morts. Elle enleva même une grande personne, Rolland Le Scoharnec »*. Cette maladie est la variole, appelée petite vérole à cette époque.

Pour Houat, 1735 et 1744 correspondent aux années les plus noires pour l'île. Si l'on additionne les décès de ces deux années, on arrive à une disparition de près de 20 % de la population, mais les décès touchent tous les âges. En regardant de près les résultats, on peut faire quelques constatations. En 1735, les décès sont répartis sur toute l'année. On observe que le couple Charles Le Gurun-Louise Albin est particulièrement touché ; il perd en deux mois trois enfants : Patern, Jean et Marie-Marthe, âgés respectivement de 6 jours, 9 et 4 ans. Ayant déjà perdu Jean-Marie âgé de 3 jours un an et demi avant, ils se retrouvent sans enfants. Un couple disparaît dans l'année : Julienne Le Scouarnec meurt le 28 mars et son mari Vincent Le Gurun la suit dans la tombe le 11 novembre ; ils avaient respectivement 56 et 55 ans.

En 1744, les décès sont plus groupés : 7 habitants décèdent en une petite semaine en janvier ; 5 autres meurent au mois d'avril. Un couple âgé disparaît : Julienne Le Palmec décède le 5 janvier, suivie par son époux Jean Le Gurun le 3 avril.

L'observation des décès à Houat dans la dernière partie du siècle où les années 1779, 1783, 1784 sont particulièrement meurtrières, avec respectivement 11 et deux fois 12 décès, ne met pas en évidence de fait significatif. Il n'y a aucune corrélation nette entre le rythme des décès des deux îles.

Les décès consécutifs aux accouchements

Dans de rares cas, les décès de femmes mortes en couches sont précisés dans les registres. Pour plus de sureté, les décès dans les deux mois suivant

un accouchement ont été aussi recherchés. Les résultats sont étonnamment faibles : on trouve 5 cas à Houat et un seul à Hoedic.

Durée de vie et espérance de vie

L'âge au décès peut être évalué pour les personnes dont les âges de naissance et de décès sont connus ou estimés ou dont l'âge est précisé au décès. On en compte 283 à Houat et 182 à Hoedic.

Il ne faut pas donner trop de valeur à des statistiques établies à partir de chiffres aussi faibles. Le graphique en figure 9, donnant le pourcentage de survivants en fonction de l'âge, a cependant été établi pour chaque île et les résultats obtenus pour Saint-Gildas sur un plus grand nombre et sur une durée supérieure ont été aussi rappelés de façon à disposer d'une solide base de référence. Le tableau 8 met en évidence les résultats les plus caractéristiques.

On constate une énorme différence entre les deux îles. La mortalité infantile est considérable, mais beaucoup moins élevée à Houat qu'à Hoedic. À dix ans, il y a environ 6 survivants sur 10 à Houat, 4 à Hoedic et 5 à Saint-Gildas. Pour 100 naissances, il reste, à 50 ans, environ 33 vivants à Houat, 19 à Hoedic et 25 à Saint-Gildas. Il faut cependant se méfier de ces statistiques certainement faussées par des défaillances d'enregistrement des décès dans les deux îles. Ainsi, on trouve 32 personnes à Houat et 22 à Hoedic nées avant 1762 pour lesquelles les actes ne donnent ensuite aucune information. Comme il est peu vraisemblable que

Tab. 8 : Pourcentage de décédés par tranche d'âge entre 1729 et 1792.

Âge	< 1 an	< 10 ans	< 20 ans	< 50 ans
Houat	22,6 %	44,2 %	48,4 %	66,8 %
Hoedic	35,7 %	58,8 %	61,0 %	79,7 %
St Gildas	26,8 %	53,6 %	59,1 %	75,1 %

Fig. 9 : Pourcentage de survivants en fonction de l'âge au décès à Houat et à Hoedic entre 1729 et 1792, comparaison avec Saint-Gildas.

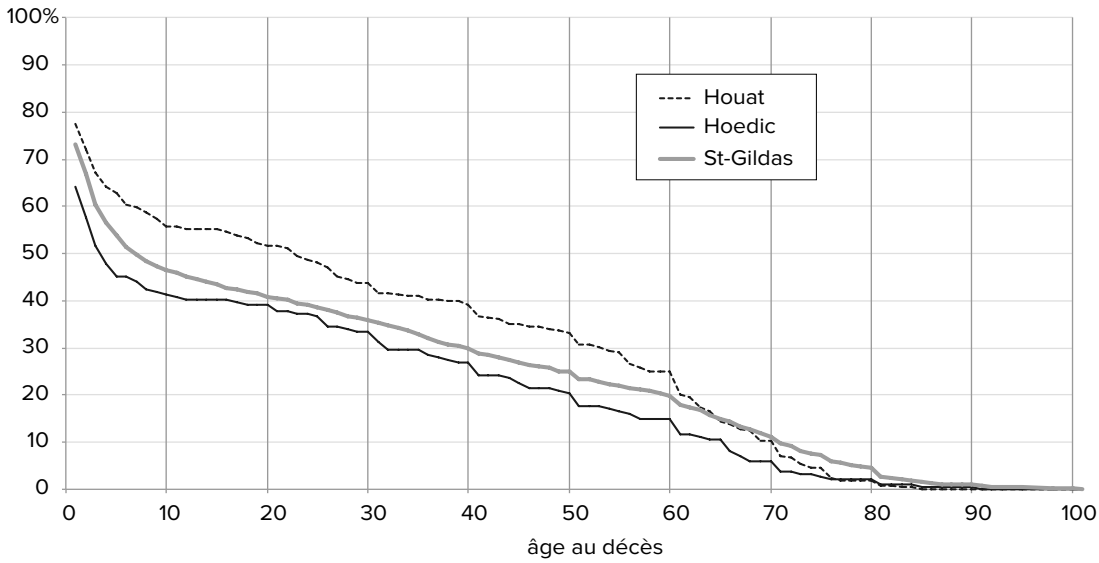

ces personnes aient atteint l'âge de 30 ans en 1792 sans s'être mariées ou avoir été au moins une fois parrain ou marraine, il est très probable qu'elles sont décédées.

On peut simplement en conclure que, comme sur le continent, la mortalité infantile était terrible sur les îles avec, pour une raison inexpliquée, une meilleure survie à Houat[9].

Pour être plus concret, voyons ce qui se passe pour certaines familles nombreuses. À Hoedic, Sébastien Allanic et Jeanne Le Gurun, qui habitent au Paluden, ont eu 9 enfants, 5 filles et 4 garçons entre 1752 et 1775. La première fille, Véronique, meurt à la naissance en 1752. Un garçon, Louis, meurt à un an et demi en 1778. Il est à peu près certain que Christine, née en 1755, et Jeanne, née en 1763, meurent aussi en bas âge, car les actes n'en parlent plus jamais après leur naissance, et une autre fille, née en 1769, est aussi appelée Jeanne. Cela fait donc 4 décès. L'aîné, Timothée, ses deux sœurs Véronique (la remplaçante) et Vincente, et son petit frère Augustin, se marient tous les quatre, mais le pauvre Augustin meurt un mois et dix jours après son mariage avec Anne Le Scouarnec. Timothée épousera Perrine Le Roux. Le couple aura aussi 9 enfants, mais pour un temps bien court, 5 de leurs enfants décédant en bas âge.

À Houat, Nicolas Le Palmec et Françoise Le Gurun ont 10 enfants[10], 6 filles et 4 garçons entre 1731 et 1756. 4 d'entre eux décèdent quelques jours après leur naissance. 4, Brigitte, Guillaume, Marie-Anne et Marie-Rose, se marieront et auront à eux tous 27 enfants.

Malgré la difficulté de la vie à cette époque, certains îliens atteignaient cependant un âge respectable. Pour Houat, la championne est Françoise Le Scouarnec décédée le 2 juin 1737 à 84 ans, suivie d'Olive Le Fur qui décède le 26 avril 1735 à 82 ans.

À Hoedic, la palme revient à André Le Roux, mais c'est un cas bien particulier. En effet, né à Kercambre, établi comme tailleur, et marié à Perrine Le Scouarnec qui y décède en 1757, il décide de venir finir ses jours à Hoedic. Il devait s'y trouver bien car il a 90 ans quand il y meurt le 28 octobre 1770. Il est possible que sa mère Julienne Le Bourhis, ait été originaire de l'île.

Ensuite, on trouve François Le Bourhis, veuf depuis l'année 1742 de Thérèse Ropert, qui meurt à 84 ans le 9 septembre 1772 et Martin Le Berre, veuf de Guillemette Le Scouarnec, qui meurt à 80 ans le 8 février 1736.

Les mariages

Le mariage est évidemment l'acte fondateur volontaire socialement le plus important, qui assure par les naissances le renouvellement des générations.

9. Cette plus grande mortalité à Hoedic est à mettre en relation avec la présence de marais sur l'île, inexistants à Houat, et du paludisme qui sévissait alors. Le rapport Detaille, objet de l'étude de J.-S. Betton dans cet ouvrage, fait état de cette situation. *« L'air* [d'Hoedic] *y est très malsain, occasionné par un marais (…) engendre une quantité prodigieuse d'insectes venimeux (…) Les habitants accoutumés à respirer cet air y vivent assez longtemps, mais toujours malingres et pas aussi vigoureux que ceux de Hoüat. »* Le paludisme continental a progressivement disparu de France pour être éradiqué à la fin du XIXe siècle, un des derniers foyers étant le golfe du Morbihan (Derex 2008). En 1842, Lemontagner fait encore état à Hoedic d'une épidémie de *« fièvre pernicieuse »*, qui est un ancien nom pour le paludisme (Lallemand, Lemontagner 2005). (Note de Melvan)
10. Sans doute 11, mais l'acte concernant un enfant né en 1745 est incomplet et il n'y a aucune mention ultérieure de cet enfant dans les actes.

L'Église a tenu à définir des règles pour encadrer les unions : exclusion de la bigamie, limitation des consanguinités, formalisation de la cérémonie et de la rédaction des actes pour assurer son caractère définitif et son enregistrement.

Le mariage doit être approuvé par les parents pour les conjoints mineurs, la majorité étant fixée à 25 ans. Pour les orphelins, les parents sont remplacés par les tuteurs.

La cérémonie du mariage est précédée par des publications de bans aux prônes des grands-messes pendant trois dimanches consécutifs dans les églises des paroisses des futurs mariés.

Les mariages sont interdits pour des conjoints jusqu'à une parenté au quatrième degré, correspondant à un trisaïeul commun ; des dispenses peuvent être accordées par l'évêché dans des circonstances exceptionnelles. Pour vérifier cette condition fort rigoureuse, les curés doivent se livrer à des recherches dans des registres vieux d'une centaine d'années plus ou moins bien tenus. Cela laisse assez rêveur sur la qualité des vérifications, spécialement pour les îles dont les registres étaient bien souvent manquants. Il est vrai que la population étant réduite, il était sans doute plus facile de se rappeler ses liens de parenté.

Pour bien mettre en évidence les préalables à un mariage où se posent des problèmes de consanguinité et de minorité des conjoints, l'acte de mariage de Michel Le Gurun et de Marguerite Le Gurun célébré à Houat le 13 janvier 1739 par le prêtre Dominique Le Gurun, est reproduit ci-dessous :

« L'an de grace mil sept cens trente neuf et le treizième jour du mois de janvier, ayant fait la publication des bans par trois jours de dimanche et fête au prone des grand-messes, savoir la publication du premier le dimanche vingt-huit décembre dernier, le second le premier janvier fête de la circoncision, le troisième, le quatrième du même mois de la présente année, ne s'étant trouvé aucun autre empêchement que celui du quart degré de consanguinité dont les parties ont été dispensées par Mr l'abbé DuBois docteur en théologie, vicaire général de Monseigneur Ant. Fagon, comme il se peut voir par les lettres en forme restées entre mes mains, controllées le vingt-quatrième novembre dernier, je soussigné D. Le Gurun, prêtre de l'isle de Houat, ayant interrogé Michel Le Gurun, fils de feu Noël et Yvonne Le Fur, décrété de justice par la juridiction de St-Gildas de Rhuis le vingt-septième novembre dernier, et Marguerite Le Gurun, fille de Charles et de feue Marie Le Fur, tous habitants de cette isle, et reçu leur mutuel consentement, les ai solennellement conjoints en mariage par paroles de présent, en présence des parents et de Noël Le Seven, Luc Le Fur et Charles Le Gurun, pris pour témoins qui ont déclaré ne savoir signer, et ai ensuite célébré la Ste messe pendant laquelle je leur ai donné la bénédiction nuptiale selon la forme et les cérémonies observées par notre mère la Ste église.

Signé : D.Le Gurun, prêtre »

On constate que Dominique Le Gurun a dû effectuer plusieurs démarches administratives que ni les futurs, ni leurs parents, tous illettrés, n'étaient capables d'accomplir. Il a dû d'abord déposer à l'évêché une supplique pour obtenir une dispense car les futurs ont un trisaïeul commun que nous sommes bien incapables d'identifier car il a vécu vers 1639. Ensuite, comme le futur marié est mineur — il a 23 ans en 1739 —, il a fallu une autorisation des parents

enregistrée par la juridiction de Saint-Gildas. On voit donc que les mariages pouvaient donner un travail administratif conséquent au curé et nécessitaient des relations avec le continent. Il est très probable que tout passait par le vicaire perpétuel de Saint-Goustan-de-Rhuys. Ces formalités n'étant pas gratuites, on peut espérer qu'il était tenu compte du faible niveau de ressources des îliens.

Statistiques générales sur les mariages enregistrés

Entre les années 1729 et 1792, 69 mariages ont été enregistrés à Houat et 56 à Hoedic. En fait, de façon surprenante, deux « étrangers » se sont mariés à Hoedic le 11 avril 1792. Il s'agit de deux habitants de Rezé, près de Nantes, Guillaume Plisson qui épouse Eulalie Bessac. Guillaume Plisson est pêcheur et il a peut-être été convaincu par des collègues de venir célébrer cet événement dans leur petit « paradis »... Les témoins à la cérémonie sont son frère Pierre Plisson et les Hoedicais François Le Fur, Alexis Le Scouarnec et Alexis Le Palmec, tous pêcheurs. On peut espérer que l'île était parée de tous ses charmes printaniers pour cet événement mémorable. En excluant ce cas particulier, il y a donc 55 mariages enregistrés pour Hoedic.

Les naissances et décès permettent d'identifier beaucoup de couples dont la date de mariage n'est pas connue car elle est antérieure à 1729, ou car les actes manquent. En les ajoutant aux couples authentifiés par des actes, on arrive à 260 couples pour Houat et 201 pour Hoedic.

La répartition mensuelle des mariages est indiquée sur la figure 10. Les prescriptions de l'église interdisaient de célébrer les mariages pendant les temps clos de l'avent et du carême, c'est-à-dire pour l'essentiel au mois de décembre et pendant les 46 jours de pénitence précédant Pâques, fête mobile située entre le 22 mars et le 25 avril. On constate un mariage en décembre à Hoedic pour lequel il a dû falloir obtenir une dispense. Les deux mois privilégiés de célébration de mariages sont novembre pour Houat et janvier pour Hoedic, mais il y a aussi un certain nombre de mariages en février et entre avril et juillet. Il n'y a aucun mariage pendant les mois d'août et septembre. Les îliens sont alors bien trop occupés : les hommes sont pris par la pêche jusqu'en novembre, et les femmes font les moissons entre le 15 juillet et le 15 août.

On constate qu'il y a entre 0 et 6 mariages par an à Houat et entre 0 et 5 mariages par an à Hoedic, avec une moyenne d'un peu plus d'un mariage par an pour chaque île. Sur 61 années exploitables à Houat, 31 ne voient aucune célébration de mariage. On a même de longues périodes sans aucune union : 4 ans de 1731 à 1734 ; en 13 ans, de 1766 à 1781, il y a seulement 4 mariages tous célébrés le même jour de 1770. De même sur 54 années à Hoedic, 21 ne voient aucune célébration

Mariages simultanés

En fait, les deux îles ont une stratégie d'organisation de mariages simultanés. Pour Houat, sur 69 mariages, seuls 24 ont été célébrés isolément ; de même

Fig. 10 : Répartition dans l'année des mariages, 69 à Houat et 55 à Hoedic, entre 1729 et 1792.

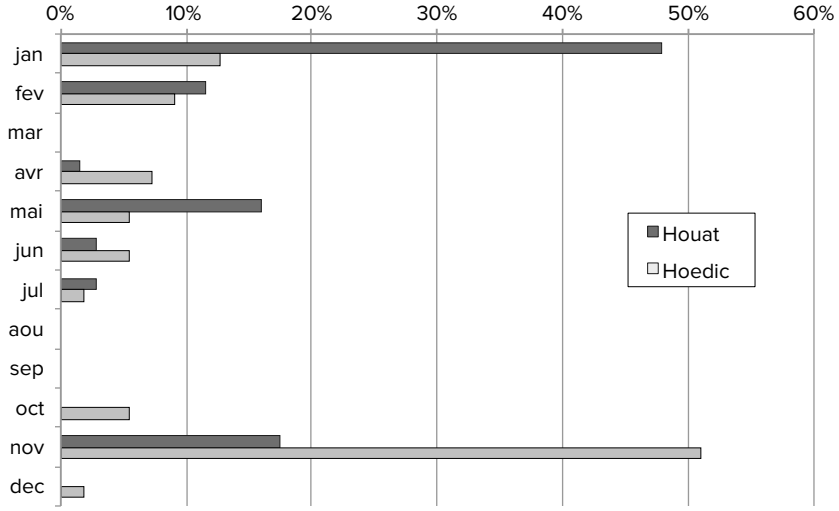

pour Hoedic, sur 55 mariages, seuls 25 ont été célébrés isolément (tab. 9).

Tab. 9 : Occurrence des mariages simultanés à Houat et à Hoedic entre 1729 et 1792.

Nombre de mariages simultanés	1	2	3	4	5	Total mariages
Houat	24	7	9	1	0	69
Hoedic	25	8	3	0	1	55

Le regroupement des mariages par deux, trois, quatre et même cinq une fois à Hoedic, permettait sans doute d'organiser de grandes fêtes qui réunissaient l'ensemble des habitants[11]. L'inconvénient était qu'il fallait parfois faire patienter longuement les fiancés.

Prenons quelques exemples. À Houat entre le 24 novembre 1766 et le 19 janvier 1779, il n'y a aucun mariage à l'exception de 4 mariages célébrés simultanément par le curé Jean Le Roux le lundi 22 janvier 1770. Il devait y avoir un trou démographique qui faisait qu'il n'y avait pas de jeunes gens en âge de se marier dans cette période. Ce jour-là, les conjoints sont Grégoire Le Gurun et Marie-Madeleine Le Palmec, âgée de 27 ans, Nicolas le Fur et Marie-Anne Le Palmec, âgée de 22 ans, Roland Gouzer, âgé de 25 ans et Marie Le Bourhis âgée de 33 ans, Louis Le Gurun âgé de 30 ans et Agathe Gouzer. Les âges des conjoints ne sont pas tous connus. Ces couples contribueront à repeupler l'île en ayant respectivement 2 , 6 , 4 et 6 enfants dont 14 semblent avoir évité la mortalité infantile. Parmi les mariés, seuls Roland et Agathe Gouzer sont frère et sœur. Leurs parents sont Pierre Gouzer et Elisabeth Le Palmec qui ont eu 9 enfants dont 4 seulement ont atteint l'âge adulte. Pierre Gouzer est lui-même le seul enfant vivant de Pierre Gouzer et Catherine Le Fur qui sont décédés

11. En 1842, Lallemand témoigne, *« Les mariages sont assez rares à Hoedic. En 1839, il y en eut un ; il n'y en eut aucun en 1840. L'an dernier, il s'en fit six, tous le même jour. »*

Fig. 11 : La pratique du mariage simultané perdurera dans les deux îles. Ici, trois mariages simultanés célébrés à Hoedic le 26 août 1930. Couple à gauche : Joseph Raoul dit Mathieu (né à Hoedic le 31 juin 1904) et Yvonne Blanchet (née à Hoedic le 21 janvier 1912, sœur de Rémy Blanchet). Couple au centre : Joseph Ange Le Scoarnec (né le 12 février 1906 à Hoedic), frère de Martin et Armand et Louise Anne Marie Le Fur dite Louise Cablec (née le 25 mai 1910 à Hoedic), elle fut servante du recteur Dano. Couple à droite : Denis Blanchet (né le 23 juin 1905 à Hoedic) et Marie-Madeleine Allanic (née le 8 décembre 1909). Les deux hommes à droite sont Stanislas Allanic, frère de Marie-Madeleine Allanic et Marcel Raoul, frère de Joseph Raoul.

respectivement en 1742 et 1735. Ce dernier a dû arriver à Houat au tout début du siècle à l'occasion de son mariage avec Catherine.

Le lundi 9 mai 1785, le recteur Yves le Manour célèbre 3 mariages et il recommence le jour suivant. Il y a donc 6 mariages en deux jours.

Les trois mariages du 9 mai sont particulièrement intéressants car 3 des mariés sont frères et sœurs. En effet, Augustin, Michel et Barbe, les 3 enfants vivants de Dominique Le Fur et Brigitte Le Gurun, respectivement âgés de 38, 31 et 28 ans, se marient respectivement avec Catherine Allanic, Marie-Rose Le Berre et Barnabé Allanic qui ont respectivement 24 , 23 et 28 ans. Les deux Allanic sont les enfants de Pierre Allanic et Yvonne Le Bourhis. La fourchette d'âge des Le Fur, égale à 10 ans, est assez étonnante : Dominique semblait parti pour le célibat. Est-ce la fréquentation entre sa sœur Brigitte et Barnabé Allanic qui l'a encouragé à franchir le pas avec Catherine, la sœur de ce dernier ? Pour les trois mariages, une dispense de consanguinité de degré 4 a été accordée *« par Mr l'abbé Tranchant du Tret, vicaire général de monseigneur Sébastien Michel Amelot, illustrissime et révérentissime évêque de Vannes »*. Il est précisé dans les actes que les mariés et tous les témoins sont mariniers.

Le mercredi 14 novembre 1770, le curé d'Hoedic, Pierre Danilo, célèbre simultanément 5 mariages. Le dernier datait du 10 novembre 1767.

Les conjoints sont Timothé Allanic, âgé de 21 ans, et Perrine Le Roux, âgée de 25 ans ; Roland Le Scouarnec âgé de 23 ans et Marie Blanchet âgée de 35 ans ; Sébastien Blanchet et Marie-Josèphe Le Palmec, âgée de 20 ans ; Antoine Le Bourhis âgé de 21 ans et Ambroise Le Fur âgée de 17 ans ; et enfin François Le Fur âgé de 21 ans et Madeleine Nicolazo âgée de 22 ans. On voit que, si l'on excepte les Blanchet, seuls des 7 enfants de feu Joachim Blanchet et de Marie Le Berre à avoir atteint l'âge adulte, les mariés sont fort jeunes.

Le couple Roland Le Scouarnec Marie Blanchet disparaîtra rapidement : Roland décède en 1778 et son épouse Marie le suit dans la tombe l'année suivante en laissant 3 orphelins, un autre enfant étant mort en bas âge.

Les 4 autres couples auront respectivement 9 , au moins 8 , 10 et 9 enfants. Sur ces 36 enfants, 14 mourront en bas âge, ce qui en laisse quand même 22 pour assurer le renouvellement de la population.

Le choix du conjoint et dispense de consanguinité

La faible taille de la population des îles pose de façon aiguë le problème du choix du conjoint. Non seulement un jeune homme ou une jeune femme en âge de se marier doit trouver quelqu'un qui lui convienne, mais il faut aussi respecter les strictes règles de consanguinité fixées par l'Église. On peut se demander comment il était possible de respecter celles-ci et si le clergé disposait bien pendant toute cette période de registres couvrant les cent années précédentes nécessaires aux recherches. On peut légitimement en douter. Voyons cependant ce que nous apprennent les actes de mariage sur les dispenses de consanguinité et l'origine des conjoints.

Sur les 69 actes de mariage de Houat, on relève 23 dispenses de consanguinité de degré 4 ou de degré 3 à 4, soit 33 %. Sur les 55 actes de mariage d'Hoedic, on relève 11 dispenses de consanguinité, soit 20 %. Il y a donc une proportion bien plus faible de mariages consanguins à Hoedic qu'à Houat. Ces demandes sont bien plus importantes en proportion que sur le continent, mais on aurait pu s'attendre à bien pire.

Le tableau 10 précise, pour chaque île, l'origine de chaque conjoint.

Pour Houat, sur 69 mariages, 12 fois, soit dans 17,4 % des cas, un des deux conjoints est extérieur à l'île. Sur ces 12 mariages, 8 fois le conjoint îlien est le marié et 4 fois c'est la mariée. Pour Hoedic, sur 55 mariages, 24 fois, soit dans

Tab. 10 : Mariages à Houat et à Hoedic, origine des conjoints.

Origine des mariés		Nombre de mariages	
Homme	Femme	Houat	Hoedic
Houat	Houat	57	
Hoedic	Hoedic		31
Houat	Hoedic	2	4
Hoedic	Houat	4	4
Houat	St-Gildas	2	
Hoedic	St-Gildas		11
St-Gildas	Hoedic		2
Houat	Arzon	3	
Hoedic	Sarzeau		1
Hoedic	Surzur		1
Hoedic	Baden		1
Houat	Le Palais	1	
total		69	55
% exogène		17,4 %	43,6 %

43,6 % des cas, un des deux conjoints est extérieur à l'île. Sur ces 24 mariages, 16 fois le conjoint îlien est le marié et 8 fois la mariée.

On voit donc qu'Hoedic est beaucoup plus ouvert sur l'extérieur que Houat en ce qui concerne les mariages. C'est dû pour une très large part aux relations d'Hoedic avec Saint-Gildas, et tout particulièrement avec les villages situés sur la côte en face. En effet, 9 des 11 mariages contractés avec des jeunes gens de Saint-Gildas, concernent des conjoints des villages de Kercambre, Le Cossai, Kergoff et Kersaux. Par ailleurs, ce sont plus souvent les hommes qui trouvent un conjoint à l'extérieur, ce qui est normal car ils se déplacent beaucoup plus, les femmes ayant bien peu d'occasion de quitter leur île.

On dénombre 14 mariages « inter-îles » sur un total de 124 mariages, soit 11 %. Cette proportion semble fort modeste. Il est clair que les deux populations formaient deux communautés très peu imbriquées, ce qui est assez étonnant. Le bras de mer peu hospitalier qui les séparait n'était pas un bien grand obstacle pour ces marins chevronnés.

Après le mariage, sur les 36 cas de mariages où un conjoint est « étranger aux îles », dans 23 cas l'épouse rejoint son mari, dans 12 cas c'est l'inverse, et dans un cas le couple fréquentera successivement les deux îles.

En définitive, on constate des stratégies de mariages très différentes entre les deux îles au XVIIIe siècle : à Houat, on se marie plus entre Houatais, ce qui conduit à beaucoup solliciter l'évêché pour des demandes de dispenses de consanguinité ; à Hoedic, on va beaucoup plus chercher un conjoint à l'extérieur, ce qui amène du sang neuf, le conjoint, presque toujours la mariée, venant habiter l'île.

La seule demande de dispense de consanguinité reproduite dans les registres paroissiaux est une supplique établie par le recteur Jean Le Duin le 16 décembre 1785 pour autoriser le mariage de deux habitants d'Hoedic, Noël Le Fur et Marie-Joséphine Le Gurun qui ont un trisaïeul commun, Yves Ropert, du village de Kernolives près de Kercambre. La difficulté pour les jeunes Hoedicais de trouver un conjoint est exposée de façon saisissante :

« Supplient très humblement Noëlle Fur âgé de vingt et un ans, fils légitime de Louis et de Marie Le Bourhis d'une part, et Marie Joséphine le Gurun semblablement agée de ving et un ans, fille légitimé (née le 5 septembre 1765) de Josephe le Gurun et de feue Catherine le Fur, épouse en seconde noces du dit Jospeh d'autre part, tous gens de mer et de labeur en l'île de Heydic ou Houadik.

Disans qu'au mariage proposé entre eux s'oppose en empêchement de consanguinité au quatrième degré, ainsi qu'il se voit par la notice généalogique qui suit, laquelle ils affirment véritable [...]

Que leur isle est petite et n'a maintenant que vingt-quatre ménages différents, et presque toutes les personnes qui les composent sont unies par les liens de consanguinité ou d'affinité.

Qu'eu égard à leur état de pêcheurs qui leur fournit les principaux moyens de subsistance, comme aussi au peu de salubrité de l'air et à la position de Hedic située en pleine mer, il leur seroit très difficile de trouver des personnes de la grande terre

qui puissent ou voulussent venir habiter cette isle, et s'y attacher aux travaux de la pêche.

Que la suppliante ne peut espérer de parti plus sortable, que si elle manquait celuici, elle pourrait ou rester longtemps sans établissement ou même ne pas en trouver, attendu que leur isle a plus de filles que de garçons, dont la mer ou la guerre ont fait périr quelques uns ; et qu'en acceptant cette alliance, la suppliante en affermira davantage l'union de sa famille, en prévenant de plus loin les divisions et les rivalités entre elle et son frère et des deux sœurs, tous trois enfants de sa belle mère troisième épouse de son père (laquelle est [?] fardel Gaudin, née à Kercambre en la paroisse de Saint-Gildas). »

L'intérêt de l'union est explicité. Le remariage du père de Marie-Josephe, Joseph Le Gurun, déjà deux fois veuf, de Geneviève Blanchet et Catherine Le Fur, cette dernière mère de Marie-Josèphe, avec une Fardel du continent, Julienne Fardel, fille d'Étienne Fardel, a donc été une catastrophe pour Marie-Josèphe. Les problèmes posés par les familles recomposées ne datent pas d'aujourd'hui !

Et dans la supplique, le recteur Le Duin précise l'origine de la relation de consanguinité. Noël Le Fur a pour mère Marie Le Bourhis, fille de Thérèse Ropert, elle-même fille de Jacques Ropert, fils d'Yves Ropert. Marie-Josèphe Le Gurun a pour mère Catherine Le Fur, fille de Louis Le Fur, fils d'Ambroise Ropert, fils d'Yves Ropert.

La consanguinité de degré 4 provient donc d'Yves Ropert, trisaïeul commun. Actuellement, on peut faire une vérification partielle de cette petite étude généalogique du recteur Le Duin. On trouve dans les registres d'Hoedic les renseignements utiles sur les parents des conjoints. Il y a assez d'informations sur les grands-parents pour être sûr qu'ils ont bien vécu dans l'île. Par contre, si on trouve bien Ambroise Ropert, on ne trouve rien sur son frère Jacques. Mais, dans les registres paroissiaux du XVIIe siècle de Saint-Goustan-de-Rhuys, on trouve bien la naissance de Jacques et Ambroise Ropert, nés à Kercambre respectivement les 6 mars 1678 et 19 septembre 1682, de Jean Ropert et Jeanne Pen. Jean Le Duin s'est donc trompé de prénom. Ce cas est un exemple de plus des liens anciens maintenus entre la côte de Kercambre et l'île d'Hoedic.

Âge au mariage

L'âge au mariage est précisé dans les actes à partir de 1783 pour Houat et de 1784 pour Hoedic. En complétant ces informations par le calcul de l'âge au mariage quand on dispose aussi de l'acte de naissance, on peut connaître l'âge au mariage dans 46 cas pour Houat et 33 pour Hoedic. Ces chiffres ne permettent pas de faire de vraies statistiques. Voici néanmoins ce que l'on peut dire pour les mariages concernés. L'âge au mariage va de 16 à 36 ans. L'âge moyen au mariage est de 26,4 ans pour les hommes, 24,4 ans pour les femmes à Houat. Les chiffres correspondants pour Hoedic sont 23,9 ans et 22,7 ans. Ces valeurs peuvent être comparées aux chiffres établis pour Saint-Goustan-de-Rhuys sur une base très solide : 26,1 ans pour les hommes et 24,4 ans pour les femmes. On peut dire que ces chiffres sont analogues, la

plus grande jeunesse des mariés d'Hoedic ne pouvant être considérée comme une règle à partir d'une base aussi réduite.

Nombre d'enfants par femme

Pour évaluer le nombre d'enfants par femme, on s'est restreint aux familles pour lesquelles le premier enfant était né après 1739 et le dernier avant 1780, pour être sûr de bien avoir tous les enfants des couples.

Pour Houat, 42 femmes sont concernées. Les époux de 7 d'entre elles meurent relativement jeunes, mais après avoir normalement procréé, sauf Jean Le Fur, époux de Guillemette Fardel qui meurt à 26 ans en laissant un enfant de quelques mois à sa veuve ; 2 d'entre elles se remarient, les autres restent veuves. Si on exclut le cas de Guillemette Fardel, on constate que les 41 femmes ont eu entre 2 et 9 enfants, la moyenne étant de 4,8 enfants par femme.

Pour Hoedic, il n'y a que 25 femmes concernées. On constate 5 décès d'épouses ; 7 époux se remarient, dont 2 trois fois. En se limitant aux 22 cas non perturbés par un décès précoce de la femme, on relève entre 1 et 9 enfants par femme avec une moyenne de 4,6 enfants par femme, très voisine de chiffre trouvé pour Houat.

Ces chiffres sont très proches des 4,5 enfants par femme trouvés pour Saint-Goustan-de-Rhuys à partir d'un nombre de cas beaucoup plus considérable (592). Les îliennes avaient donc beaucoup d'enfants, mais les familles étaient décimées par une terrible mortalité infantile.

Veufs et veuves

La perte d'un conjoint jeune était d'autant plus une catastrophe que les chances de pouvoir se remarier étaient réduites. L'étude systématique des couples est nécessaire pour évaluer les séparations dues au décès prématuré d'un des conjoints. La recherche, difficile par suite de l'absence de nombreux actes, avait pour but de repérer les conjoints veufs jeunes ou restant avec des orphelins de moins de 20 ans à charge. Elle était simple quand on disposait des dates de mariage, de décès et de naissance et décès des enfants, mais se compliquait quand ces informations étaient partielles par défaut des actes.

Pour Houat, sur les 128 couples repérés, on trouve 32 cas d'union interrompue par un décès précoce du conjoint, décès en pleine jeunesse ou décès plus âgé, mais laissant des orphelins de moins de 20 ans. Ces 32 cas correspondent à 17 décès de maris (dont 4 par noyade) et à 15 décès de femmes (dont 5 très probablement des suites d'un dernier accouchement difficile). Il y a 8 remariages, 5 d'hommes et 3 de femmes. Un homme, Christophe Le Bourhis et une femme, Marie-Rose Le Palmec, se remarient deux fois. Globalement, il y a donc à Houat 25 % de mariages qui se terminent par un veuvage prématuré, et compte tenu des remariages, environ 19 % de conjoints veufs qui ne se remarient pas.

Pour Hoedic, sur 89 couples, 33 unions sont interrompues par un décès précoce du conjoint. Dans 11 cas, il s'agit du décès du mari, dans 22 cas du décès de la femme (un seul cas de décès après accouchement a été décelé). Il y a eu 13 remariages d'hommes et 6 remariages de femmes. Deux hommes, Sébastien Raoul et Joseph Le Gurun et une femme, Thérèse Le Fur, se remarient deux fois. Globalement, il y a à Hoedic 37 % de mariages qui se terminent par un veuvage prématuré, et compte tenu des remariages, environ 16 % de conjoints veufs qui ne se remarient pas. On constate donc une proportion bien plus importante de veuvages prématurés à Hoedic. Compte tenu des remariages en proportion beaucoup plus importante dans cette île, la part des conjoints restant définitivement veufs est un peu plus faible à Hoedic.

Le décès du conjoint causait évidemment des situations bien difficiles pour le survivant. Évoquons quelques cas.

À Houat, Jacquette Le Gal décède le 2 janvier 1758. Elle a mis au monde 6 enfants dont un est mort à 4 ans. Elle laisse à son mari Étienne Le Fur 5 orphelins, Nicolas, Madeleine, Jean, Louise et Marie âgés de 13 à 22 ans. L'ainée, Marie, qui restera célibataire, a dû prendre le relais de sa mère pour tenir le ménage. Ses 4 frères et sœurs se marieront quelques années plus tard.

Marie-Rose Le Palmec épouse le 17 mai 1756 Paul Le Bourhis. Elle a 23 ans. Le couple donne naissance à 4 enfants ; mais le premier-né, René, ne vit que quatre jours. Paul décède le 13 avril 1762 et laisse Marie-Rose avec deux orphelins : Brigitte et Laurent, âgés de 2 et 3 ans. Et elle est enceinte de Paul qui naîtra le 10 juillet 1762. Elle se remarie le 24 novembre 1766 avec Toussaint Le Gurun avec qui elle aura trois autres enfants.

À Hoedic, Marguerite Le Gurun, épouse de Jacques Le Gurun, décède le 13 novembre 1764. Le couple, qui habite Paluden, a eu 6 enfants. Elle laisse 5 orphelins : Olive qui a 1 an, Brigitte âgée d'environ 6 ans et qui a remplacé une petite Brigitte morte à 7 ans et demi, Pierre, 7 ans, et Louis, 12 ans. Jacques Le Gurun a dû faire appel à l'entraide familiale pour élever ses très jeunes enfants. Louis, Christine et Marguerite se marieront respectivement en 1776, 1780 et 1783.

Voici le triste destin de Thérèse Le Fur. Le 9 novembre 1734, à 19 ans, elle épouse Augustin Le Berre. Elle donne naissance en 1736 à une fille qui ne vit que 15 jours. Augustin décède le 6 février 1737 *« chez ses père et mère »* ; il a 25 ans. Thérèse se remarie le 5 novembre 1737 avec Louis Le Roux qui lui fera 2 enfants : Jean-Baptiste, né en 1739, et Simone-Agathe, née en 1741. Simone ne vit que trois semaines et il est probable que Jean-Baptiste, que les actes ne mentionnent plus jamais après sa naissance, est aussi mort en bas âge. Thérèse décède à 35 ans, le 21 octobre 1750 ; l'acte nous apprend qu'elle est alors l'épouse de Michel Blanchet, ce qui prouve qu'elle était veuve de son deuxième mari, Louis Le Roux et qu'elle s'était remariée une troisième fois. N'ayant pas eu d'enfant de Michel Blanchet, elle ne laisse donc aucune trace d'une vie marquée par les deuils. Michel Blanchet se remariera en 1754 avec Françoise Guillanton, originaire de Kercambre.

Conclusion

Cette étude évoque les habitants des îles dans une période troublée de leur histoire. Ceux-ci ont fait face aux vicissitudes du siècle sans perdre courage. S'ils ont parfois fui leur île quand la situation devenait insupportable, ils y sont toujours rapidement revenus.

L'Église a fait ce qu'elle a pu pour leur assurer une desserte religieuse. Il fallait des prêtres motivés capables de supporter un environnement rude et de prendre la tête de petites communautés certes illettrées, mais pleines de caractère, fières de leur tradition. Durant le XVIIe siècle, neuf prêtres se sont succédés à Houat, vingt à Hoedic. Houat a eu la chance de bénéficier des longs ministères d'Antoine Fardel (1685-1723), Dominique Le Gurun (1730-1740) et Jean Le Roux (1752-1780). Originaires de l'île, ils devaient s'y sentir en communion parfaite avec les habitants. Hoedic n'a pas eu cette chance et les prêtres y ont défilé à un rythme rapide, certains s'enfuyant épouvantés à peine arrivés. Il y a eu quand même le long ministère de Gilles Bernard (1708-1720), Maurice Le Puillon (1776-1785) et surtout l'arrivée de Jean Marion à la fin du siècle en 1786 qui se consacrera à l'île jusqu'en 1820.[12]

Si l'on compare les conditions de vie des îliens avec celle des paroissiens de Saint-Gildas, sur « la grande terre », on constate bien des similitudes : les âges au mariage, le nombre d'enfants par femme, la mortalité infantile, les vagues de mortalité dues aux conditions climatiques dans les désastreuses années 1740 et suivantes. Le clergé y impose les mêmes règles pour les sacrements et les mêmes interdits sociaux. Les écarts de conduite sont pratiquement inexistants. Cependant, la vie est plus dure dans les îles qui souffrent de leur isolement en cas de disette ou des sévices causés par les incursions des navires ennemis. Les données disponibles semblent indiquer que le nombre d'îliens a stagné, sinon décru au cours du siècle, alors que sur le rivage en face, la population croissait de près d'un tiers.

Les habitants de Houat et d'Hoedic ont des modes de vie très proches, conditionnés par leur environnement. Ils exploitent opiniâtrement les ressources que leur offrent la mer et une petite surface cultivable qui leur permet de subsister quand ils ne sont pas perturbés par les aléas climatiques ou les raids ennemis.

Chaque île a cependant ses particularités. Houat semble plus autonome. Ainsi, un îlien va rarement chercher son conjoint à l'extérieur, quitte à solliciter une dispense de consanguinité. Houat a été capable de fournir trois de ses pasteurs, qui, à eux trois, ont dirigé leur île durant 77 ans.

Hoedic parait plus ouverte sur l'extérieur. Elle garde ses anciennes attaches avec Saint-Gildas où certains habitants ont encore des parents assez proches, ce qui permet d'y trouver des conjoints apportant du sang neuf. Hoedic a fourni un seul prêtre bien vite décédé et a eu de grandes difficultés à en retenir, jusqu'à l'arrivée de Jean Marion.

12. Claude Mauffret reviendra dans la prochaine parution de *La Revue des deux îles*, sur les prêtres desservant les deux îles durant cette période. (Note de Melvan)

On constate enfin que les populations des deux îles se sont peu mélangées. On aurait pu s'attendre à une plus importante fusion des deux communautés par le mariage.

Ce travail a obtenu en 2013 le « *Prix de la Recherche* » de la Société polymathique du Morbihan.

Sources

- Registre paroissial de Saint-Goustan-de-Rhuys, d'Hoedic et de Houat. Archives départementales d'Ile et Vilaine, C1716, Intendance de Bretagne.
- Betton J.-S., 2015 – La vie à Houat et à Hoedic au siècle des Lumières. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 12, p. 61-82.
- Colbert, 1681 – Ordonnance sur la Marine d'Aoust 1681, Livre quatriesme, De la Police des Ports, Costes, Rades & Rivages de la Mer.
- Derex J.-M., 2008 – Géographie sociale et physique du paludisme en France du XVIIIe siècle au XXe siècle. *Histoire, économie et société*, n° 2, p. 39-59.
- Detaille, 1780 – *État et histoire générale de Belle-Isle en Mer*. Manuscrit n° 11 de la Bibliothèque municipale de Quimper et d'après le microfilm 1 Mi 148 des Archives départementales du Morbihan.
- Hartemann C., 2014 – Hoedic et Houat dans le dictionnaire d'Ogée, 1778-1780. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 11, p. 35-52.
- Lallemand A., Lemontagner A., 2005 – Voyage à l'île d'Hoedic, 1842. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 2, p. 37-50.
- Mauffret C., 2010 – *Le clergé et les habitants des îles Houat et Hoëdic aux XVIIIe siècle, révélés par les registres paroissiaux.* Auto édition, version février 2014, 173 p.

Marie Le Franc et l'énigme du *Lys de l'île de Houat*

Melvan reçoit un jour un article rédigé par un écrivain bien oublié, Marie Le Franc, sur un manuscrit d'un romancier plus oublié encore, Gustave de Parseval. Intitulé *Le lys de l'île de Houat*, le manuscrit reste introuvable mais l'article de Marie Le Franc (1869-1964) qui évoque son voyage à Houat, donne envie d'en savoir d'avantage sur cet auteur vannetais parti au Québec… une enquête qui se révèle passionnante.

Françoise Morvan
Écrivain, Rennes

Le 29 décembre 2014, il y aura cinquante ans tout juste que Marie Le Franc aura quitté cette planète, les plages du Morbihan et les forêts de Gaspésie, les ombres de son enfance et les lauriers de ses prix pour des romans à présent bien oubliés… Une petite silhouette gracile, une trace dans les neiges et tant d'indifférence pour tant de grâce et tant d'effacement tenace : ce qui reste de Marie Le Franc, c'est un peu ce qu'elle donne à lire du manuscrit disparu d'un auteur plus oublié qu'elle encore…

Lorsque Pierre Buttin m'a soumis l'énigme du *Lys de l'île de Houat*, je connaissais Marie Le Franc pour avoir cherché son roman sur l'île d'Ouessant (*Dans l'île*) et avoir voulu mieux connaître un auteur mi-breton mi-québécois, comme Louis Hémon, auteur du sublime *Maria Chapdelaine*, qui lui était si proche et qu'elle avait elle-même aimé jusqu'à partir sur ses traces à travers le Québec. Peu à peu, au hasard des bouquinistes, j'avais découvert ses livres les plus connus, *Grand-Louis l'innocent*, qui lui avait valu le Prix Fémina en 1927, *Hélier fils des bois*, *Pêcheurs du Morbihan* et son chef-d'œuvre, *Enfance marine,* qui évoque comme un long poème ses premières années. Travaillant à Montréal, et notamment de passage à l'université McGill où elle avait enseigné, j'avais pu lire quelques-uns de ses romans canadiens, et chaque fois avec le même étonnement devant l'indifférence à laquelle étaient voués Louis Hémon et Marie Le Franc, éminents représentants, l'un et l'autre, de la francophonie : transfuges, sensibles et modestes, étrangers aux revendications identitaires, ils n'entrent pas dans la catégorie des auteurs à célébrations. Ainsi, nul hommage officiel pour les cinquante ans de la disparition de Marie Le Franc…

Marie Le Franc

Et cependant, cette enquête sur un roman perdu m'a permis de découvrir un personnage d'autant plus étonnant que je pensais, chose peu partagée, le connaître : sa biographie me semblait facile à résumer, somme toute, et sa

bibliographie semblait bien établie aussi, tout au moins pour ce qui concerne les dix-huit volumes qu'elle a publiés.

Or, grâce à sa famille, et notamment à Madame Sophie Aubry qui a mis à ma disposition toutes les photographies que je pouvais souhaiter reproduire, c'est une Marie bien différente de la petite institutrice bretonne enfuie par amour pour le pays des neiges qui a peu à peu surgi. Et, au lieu de partir de mes observations sur ses livres, pour simplement situer son article sur *Le lys de l'île de Houat*, je suis partie des images qui m'ont semblé les plus parlantes et les plus aptes à éclairer un itinéraire peu banal.

Née à Sarzeau en 1879, Marie Le Franc rappelle dans son dernier livre, *Enfance marine*, comme une donnée décisive, qu'elle a d'abord été élevée par ses parents au village de Banastère où son père était douanier, puis qu'elle a été confiée à ses grands-parents. *« La brigade entière de Banastère étant supprimée, mon père fut nommé dans un pays de landes aux environs de Vannes »*, écrit-elle mélancoliquement, constatant que ses souvenirs, absents jusqu'à ses quatre ans, commencent avec son arrivée au village de Pencadénic, près de son grand-père diseur de contes le soir, passeur le jour, menant son bateau de Sarzeau à Damgan et emmenant avec lui cette petite fille attentive et silencieuse : *« La mer, le sable, le vent se logèrent en moi, formèrent la provision initiale à l'âge où l'on cherche une première nourriture ».*

Toute son œuvre est née de cette seconde enfance évoquée à la fin de sa vie, comme pour la clore — même si, à dire vrai, *Enfance marine* évoque aussi une troisième enfance, un autre abandon, les mois d'hospitalisation chez les sœurs, à Vannes, avant le retour dans la maison paternelle. Une maison paternelle plus que maternelle, dirait-on, et ce n'est pas pour rien que son recueil de souvenirs se termine sur un portrait de son père : *« Trouverais-je encore debout la maison qui le vit naître, dans l'île dont j'aperçois les bords dans le temps clair de ma mémoire ? »* demande-t-elle, et, de fait, l'île natale de son père est devenue le paysage de ses livres, île rêvée de l'autre bord de la mer et forêt de neige semblable à la mer — c'est d'ailleurs une femme rencontrée à Houat qui le rappelle, précisément dans l'article consacré au *Lys de l'île de Houat*.

> *« "J'aime les livres qui parlent des pays lointains, me dit-elle, d'une voix profonde. J'ai lu* Maria Chapdelaine*. Voyez-vous, ici, c'est un peu la même vie. La mer au lieu de la forêt. Pas de neige, mais la pluie ou la brume. On est des prisonniers." Et elle désigna du regard le brouillard qui effaçant tous les plans creusait sous nos yeux, à la place du ciel et de l'océan, un abîme massif. »*

Il n'était pas si courant à la fin du XIXe siècle qu'une jeune fille, née de parents illettrés, entre à l'École normale et devienne institutrice ; il n'était pas courant non plus qu'elle se mette à publier des poèmes et entre en correspondance avec des journalistes étrangers ; où tout bascule et sort définitivement du commun, c'est lorsque cette jeune fille prend un congé d'un an pour aller s'installer à Montréal. Pourquoi ce départ ? Un journaliste lui a promis le mariage, il se désiste et elle décide de survivre par ses propres moyens — telle est la version accréditée, mais elle s'en explique à sa manière et il est intéressant d'en tenir compte :

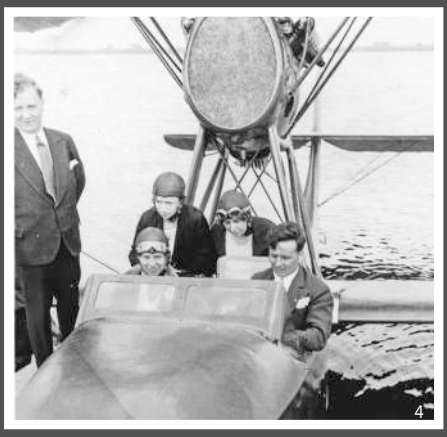

Marie le Franc

entre Bretagne et Canada

1. Marie Le Franc à 18 ans
2. Au Québec, en canot, avec son guide
3. Au Mont de Saint-Gildas, 1929
4. Au Québec, 1928
5. Randonnée à cheval, 1938
6. Conférence au Ritz, Montréal, 1937
7. En France, 1938
8. En Bretagne, devant un puits, 1960
9. À Sarzeau, près de sa maison, 1961

« Pourquoi renonçai-je à une carrière dans l'enseignement en France, en janvier 1906, par une brusque décision ? Pourquoi ce départ, et pourquoi le Canada sur lequel je ne savais à peu près rien, excepté ce que l'histoire m'en avait appris ? Ce départ était peut-être naturel dans la destinée de qui est né à la lisière de la mer, et de longues générations de gens de mer.

Le choix du Canada s'expliquait parce qu'il était le pays le plus vaste auquel un être avide d'espace pût aspirer. De savoir si peu de chose à son sujet lui donnait l'attrait de l'inconnu. De savoir aussi qu'on allait l'aborder dans une absence totale de préparation et qu'une fois là, ce devrait être sans aucune idée de reculer, de renoncer, d'avoir peur, mais au contraire avec la détermination de « faire face », de résister, de marquer le pas, dans un mince équipement européen, aux côtés de ces passantes vêtues d'astrakan qui laissaient les empreintes de leurs chaussures fourrées sur les trottoirs d'un Montréal du début du siècle bordés de muretins de neige.

Le choix de Montréal ? On y parlait français. Peut-être au fond le désir informulé de remplacer la carrière imposée « enseignement » par celle encore secrète mais déjà préférée d'écrire a-t-il été le ressort principal de cette transplantation en apparence inexplicable. Écrire en français ne pouvait s'imaginer possible qu'en terre française. Il se peut aussi qu'après le débarquement à New York, au cours de la longue, l'extraordinaire nuit de New York à Montréal, seule voyageuse assise sur une banquette du train, à regarder le déroulement des silencieuses étendues blanches entre des marges de bois sombres, je fus immédiatement envoûtée par le Pays que j'appelai plus tard « Le Grand Pays aux mains de neige » *et vouée à essayer — je dis essayer — d'en interpréter certains aspects, je n'oserais dire l'âme.*

Je reconnais donc que, née de la terre celtique de Bretagne, brumeuse dit-on, mais que je vois en clair dans son horizon de mer, et éclairée par la lumière latine de la France, recevant de l'une et l'autre de ces deux sources mes premiers enseignements, je devais m'exercer à écrire sur la page immense, pour moi toute neuve, du Canada, et c'est au Canada que j'ai puisé la substance de mes livres, excepté pour ceux d'inspiration maritime[1] ».

Surmontant les difficultés, elle devient un professeur apprécié, parfaitement intégré à la société québécoise. Éclate la première guerre mondiale. Deux de ses frères sont tués. C'est seulement en 1920 qu'elle publie, chez un obscur éditeur québécois, un recueil de poèmes à leur mémoire. Encore trois ans et elle publie chez Crès, à Paris — un éditeur de renom —, un second recueil, maladroit, sans doute, mais où se lisent déjà les thèmes profonds de son œuvre. Les nouvelles qu'elle adresse à la revue *Europe* sont également intéressantes. Son premier livre, d'abord publié au Québec, puis repris par Jean-Richard Bloch pour les éditions Rieder (qui publient *Europe*) lui vaut le Prix Fémina et connaît un succès immédiat.

Commence alors une carrière de romancière remarquablement régulière et remarquablement équilibrée entre ses deux pays, la France et le Canada. Dix volumes en une dizaine d'années, dix volumes qui, depuis *Hélier fils des bois* (étrange double canadien de *Grand-Louis l'innocent*) jusqu'à ses *Pêcheurs de Gaspésie*, reposent sur un travail de terrain précis. Bien que ce ne soient pas ses livres les plus connus, *La rivière solitaire* et *Pêcheurs de Gaspésie* sont parmi les plus intéressants. Pour écrire le premier, elle est partie en 1933 avec

1. *Annales de Bretagne*, tome 86, 1979, p. 623. Maurice Lorent, auteur de l'article *« De la Bretagne au Canada : la double appartenance de Marie Le Franc (1879-1964) »*, précise qu'il s'agit là d'un passage extrait d'une notice biographique rédigée par Marie Le Franc à l'intention des éditions Fides de Montréal. Cette notice est datée du 24 octobre 1957.

Photographies prises par Marie Le Franc lors de ses expéditions à travers le Québec

un groupe de femmes qui rejoignaient leurs maris dans le Témiscamingue et a partagé la vie des défricheurs. Pour le second, elle a exploré la Gaspésie et, découvrant la misère des populations, s'est mise en devoir de protester publiquement, dès 1935, accumulant les notes pour rédiger, deux ans après, un roman qui est aussi un témoignage.

On conçoit l'importance des photographies qu'elle prend au cours de ses expéditions. Ses carnets de notes ont-ils été conservés ? Il serait passionnant de les mettre en relation avec ces photographies, parfois très belles, et qui reflètent sa profonde sympathie pour les guides qui l'accompagnent, les bûcherons, les défricheurs, les colons dont elle décrit les conditions de vie misérables, les errants, les sauvages. Où elle excelle, c'est dans l'évocation des gens de rien et qui ne demandent rien. Autre reflet de cette empathie, son extraordinaire manière de faire revivre la langue québécoise, de lui donner sa présence, sa drôlerie est surtout remarquable par son efficacité, sans souci de pittoresque. On retrouve là encore l'auteur de *Maria Chapdelaine*… En revanche, il faut bien le dire, les nouvelles qui mettent en scène des nantis de Montréal ou d'ailleurs sont loin d'être aussi convaincantes que ses *Pêcheurs de Gaspésie* ou ses *Pêcheurs du Morbihan*… Mais telle est la dualité de cette vie : capable de photographier un ours et de partir vers le Grand Nord à travers la forêt, l'intrépide Marie est aussi une femme de lettres qui se doit à des mondanités. On peut ainsi la voir en robe de soirée avant une conférence, en canot prête à pagayer, dans une librairie pour une séance de dédicace, sur une piste avec son chargement ou dans un hydroplane…

En 1934, lorsque le ministre des Terres et Forêts du Québec décide d'attribuer au lac de la Mer bleue dans les Laurentides le nom de Marie Le Franc, sa carrière atteint une sorte de sommet. Elle écrit alors des textes et nouvelles (dont « *Le lys de l'île de Houat* ») qu'il reste à rassembler…

Cette phase heureuse de son travail me semble, sinon s'arrêter, du moins se suspendre à partir de 1939 et de son retour en France au

chevet de sa mère mourante. La seconde guerre mondiale éclate. Il lui faut rester en France, où, après l'armistice, elle devient présidente du Comité d'aide aux réfugiés, se dévoue, parcourt la campagne à la recherche de nourriture… Son éditeur, Ferenczy, a été « aryanisé » et l'époque n'est pas à la célébration du Canada. Il lui faut subir une vie difficile dont on trouvera l'écho dans *Pêcheurs du Morbihan*, publié en 1946 chez un petit éditeur, comme d'ailleurs les deux recueils de nouvelles, *Dans la tourmente*, paru juste après la Libération, et *Ô Canada, terre de nos aïeux* en 1947. *« Lorsqu'elle apprit, comme le reste du monde, l'existence des camps de déportés et l'extermination massive de ces derniers »*, écrit Madeleine Ducrocq-Poirier, auteur de la seule biographie fiable de Marie Le Franc, *« elle organisa à la fin du printemps et durant tout l'été 1945 à Sarzeau une petite colonie pour des enfants juifs auxquels elle se consacra entièrement pendant trois mois avant de les reconduire elle-même à Paris en septembre 1945. »*

À partir de 1947, elle peut retrouver le Canada et désormais sa vie ne sera plus qu'aller et retour entre la Bretagne et les Laurentides, Sarzeau et Montréal, la mer et la forêt. Épuisée, ne pouvant plus résider dans sa maison de Sarzeau, elle prend pension au château du Val-Saint-Germain où elle meurt en 1964 après avoir vu paraître son dernier roman, *Le fils de la forêt*, aux éditions Grasset et avoir publié *Enfance marine* en France et au Canada, unissant ainsi symboliquement ses deux pays dans ses mémoires.

Le Lys de l'île de Houat

C'est en 1935, donc à l'apogée de sa carrière, que Marie Le Franc, donne d'abord à la revue *La Bretagne*, puis au *Mercure de France*, une évocation d'un manuscrit digne d'un livre d'heures, de son propriétaire que l'on croirait sorti de l'un de ses romans, et de son mystérieux auteur qui serait mort fou après avoir pris soin de calligraphier, dirait-on, le manuscrit du *Lys de l'île de Houat*.

De ce manuscrit, nous ne savons rien de plus que ce qu'elle en écrit, car il semble bel et bien avoir disparu à tout jamais. Une enquête de Pierre Buttin auprès de la famille de Parseval nous permet d'identifier son auteur, Gustave de Parseval-Deschênes, né à Louviers en 1826 et mort en 1905. Il ne fut pas officier comme le pensait Marie Le Franc mais contrôleur des Contributions indirectes à Bourg, et romancier, auteur d'une quinzaine de romans, dont ce *Lys de l'île de Houat* resté inédit.

Ce qui rend captivante l'énigme du lys de Houat, c'est que le roman peut avoir disparu, nous avons l'impression de garder le souvenir de l'avoir lu, et surtout, nous avons l'impression d'avoir vu en miroir dans ce roman fantôme le reflet de l'œuvre de Marie Le Franc, comme si sa visite de Houat la résumait. *« La mer baigne chaque page, se glisse sous la couverture d'algue brunie au soleil, et la langue a gardé l'éclat, la variété, le rythme de la mer, la pureté de l'atmosphère marine »,* c'est ce que l'on pourrait dire de bon nombre de ses livres et quelle meilleure caractéristique en donner que *« ce bouillonnement, cette fièvre d'indépendance, ce désir d'évasion, cette rêverie qui porte les regards au lointain de l'horizon » ?*

Le manuscrit de l'île de Houat

Marie Le Franc

Il nous remplit d'un étonnement mêlé de respect, ce manuscrit qui a l'aspect d'un livre d'heures sur papier précieux, relié en cuir souple. L'écriture cursive en est dense, sobre, parfaitement lisible malgré sa finesse, et fait songer à un art perdu. Ainsi devaient écrire les moines du Moyen Âge. Sur la première page, en caractères plus fleuris, le titre : *Le Lys de l'île de Houat*. Au-dessous, le nom de l'auteur : G. de Parseval. Une date : 1894.

Tout ce qui se rattache à cet étrange petit livre est enveloppé de romantisme. Son détenteur actuel mène, à l'extrémité de la presqu'île de Rhuys d'où on peut apercevoir au large le sombre rideau granitique de Houat, une vie retirée, soignant ses bêtes, cultivant des fleurs étiquetées de noms latins, faisant pousser lauriers et troènes, orangers de Chine et genêts de Portugal, sur cette pointe venteuse de Port-Navalo. Il s'avance au-devant du visiteur, accompagné de son chat de l'île de Man.

Le manuscrit lui fut « donné » par des gens qui le tenaient, affirment-ils, de l'auteur même, un officier supérieur de l'armée, originaire de Bourg-en-Bresse, dans l'Ain, et mort en 1905, dans un asile d'aliénés, croit-on, sans laisser de descendance. Le manuscrit, avec plusieurs autres, serait demeuré depuis dans une caisse, sous la poussière des combles.

Le nouveau détenteur eut plus de curiosité, le lut et le fit lire. En me confiant pour 24 heures la copie à la main qu'il en tira lui-même, il m'a dit, d'un ton où flotte quelque doute : *« Ça n'est vraiment pas mal ! »*

Dès les premières pages, j'eus le sentiment d'être en présence d'une œuvre qu'il fallait approcher avec attention. Et je fus convaincue, à la fin de ma lecture, que son excellence était telle qu'il incombait à son héritier de hasard de la sortir de son ombre. Œuvre, non point d'amateur, mais de lettré, de savant et de romancier né. Bien que datant de plus de 40 ans, elle garde autant de fraîcheur que les feuillets fins et solides sur lesquels son auteur, pressentant, semble-t-il, qu'elle aurait à lutter contre le temps, nous la légua.

C'est avant tout un livre d'atmosphère. Cette petite île dépouillée et hautaine au milieu de l'Océan, parée d'une lande de mystère, d'oiseaux furtifs qui se posent au bec de chaque rocher, d'une flore ténue et multiple qui distille dans l'air les parfums les plus rares, héritière de coutumes millénaires, revit intensément, avec son innocence et sa rudesse, et la poésie qui s'en dégage, dans un livre au secret demeuré aussi inviolé que si elle eût laissé tomber dessus sa dalle de granit.

Pour ma part, j'ai cru y aborder encore une fois, après une traversée sur un bateau de pêcheur de homards, en compagnie d'une autre passagère, une petite îlienne émigrée sur le continent, dont mes yeux n'avaient pu se détacher pendant le voyage, tant sa beauté était éclatante, et son expression farouche, avec ses yeux de tzigane, sa peau dorée, ses traits fins et durs. Elle laissait échapper un rire coléreux quand le patron, qui l'appelait Annick et la tutoyait, tirait sur les boucles de sa magnifique toison noire. Elle sauta sur la cale sans l'aide de personne, prit dans la falaise un sentier sablonneux piqué d'œillets sauvages et d'une variété d'amaryllis — les lys de Houat — qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur le continent européen ; puis disparut dans une des maisonnettes du village, groupées autour de l'église vétuste et du cimetière marin.

Je devais la revoir à la messe le lendemain, étrange fleur à la carnation violente parmi la confrérie des femmes strictement vêtues de noir et coiffées de blanc, redevenue une petite fille de l'île, son béret rouge incliné au même angle que les coiffes, ses doigts roulant le chapelet, sa voix se mêlant aux voix des pêcheurs, aux puissances d'orgues.

C'est elle qu'il me semble retrouver dans la petite diablesse ensorceleuse dont l'auteur du *Lys de l'île de Houat* a fait sa principale héroïne, pour la damnation des rudes hommes qui de leurs barques regardent danser sa jupe de roc en roc, comme un feu follet.

Houat signifie en langue celtique « le canard sauvage » et les personnages du roman surgissent à la façon du canard sauvage, apportés par le vent et la vague, parfois cruellement meurtris par la tempête. Car la plupart d'entre eux viennent de loin, comme pour répondre aux aspirations d'une terre assoiffée d'inconnu. Ceux qui demandent à un livre l'élément romanesque ne s'en plaindront pas. Les autres eussent préféré que le drame se nouât plus étroitement autour de figures indigènes.

Les destinées de l'île sont entre les mains d'un recteur qui cumule les fonctions les plus inattendues, remplace le maire, le gendarme et le médecin, gère la cantine où le pêcheur vient boire son petit verre de goutte et la ménagère acheter le fil à coudre les cirés. Il lui arrive de ramasser sur la côte un naufragé évanoui qui vient de Nouméa, de le charger sur ses épaules, et le fourrant dans son propre lit au presbytère, de le ramener à la vie par une énergique friction. Entre ses multiples fonctions, il se penche sur son microscope pour étudier le sable, les algues et les passionnantes amaryllis.

Les conditions n'ont guère changé : que l'on visite l'île actuelle et l'on se trouvera à un moment ou à un autre face à face avec son curé, l'érudit abbé Le Cam, qui vous entraînera dans sa bibliothèque où il travaille à ses ouvrages d'histoire, à moins que vous ne le surpreniez, en sabots et soutane verdie sur laquelle se détache le ruban rouge, en train de bêcher son jardin aux quatre ormeaux, les seuls arbres du pays, ceux qui ombrageaient déjà le presbytère à l'époque où M. de Parseval y situa le début de son roman. Il lui faut encore surveiller le phare dont l'État l'a nommé gardien, et à ses loisirs réparer les moteurs des bateaux de pêche. Le temps n'a point de prise, ni sur les êtres, ni sur les choses, sur ce rocher qui échappe aux lois humaines et se cramponne à ses traditions. C'est peut-être la raison pour laquelle un livre qui le choisit pour cadre demeure inaltéré et que le chant qu'il fait retentir après tout ce temps ressemble encore à celui qu'il apprit des sirènes.

Le chant de la mer avant tout. La mer baigne chaque page, se glisse sous la couverture d'algue brunie au soleil, et la langue a gardé l'éclat, la variété, le rythme de la mer, la pureté de l'atmosphère marine. Cette langue ne saurait vieillir. Rien que pour les pages consacrées à l'Océan qui bat les côtes de Houat, en particulier celles qui se rattachent au phénomène des phosphorescences, l'œuvre mériterait d'être tirée de son néant. Personne n'a peut-être senti, décrit la mer avec autant d'âme, en poète et en artiste, et surtout en marin, si ce n'est Kellerman dans son roman sur Ouessant[2].

M. de Parseval a dû passer bien des saisons à Houat, pris au charme de son isolement, sensible au rythme des houles autour de ce massif berceau. Il a accompagné en mer les pêcheurs de crabes, prêté la main à la manœuvre du bateau ; il a fait partie du petit groupe des amoureux anonymes de l'île qui revenaient chaque été passer quelques jours à l'accueillante auberge, il fut de ceux dont me parla l'ancienne patronne de cette auberge,

2. Il s'agit du roman de Bernhard Kellerman, *La Mer*, paru en 1924.

aujourd'hui retirée dans une maison solitaire de la côte, près de qui je passai, un soir qu'elle était assise à la fenêtre ouverte, découpée en noir dans le brouillard. La nuit se drapait autour d'elle comme autour d'une image de pierre. Cette femme au châle d'artisane avait l'air d'une souveraine de la mer. Je m'arrêtai. Un livre à couverture jaune demeurait ouvert sur ses genoux. *« J'aime les livres qui parlent des pays lointains, me dit-elle, d'une voix profonde. J'ai lu* Maria Chapdelaine*. Voyez-vous, ici, c'est un peu la même vie. La mer au lieu de la forêt. Pas de neige, mais la pluie ou la brume. On est des prisonniers. »* Et elle désigna du regard le brouillard qui, effaçant tous les plans, creusait sous nos yeux, à la place du ciel et de l'océan, un abîme massif.

Je m'étonnai que les livres arrivassent jusqu'à elle. *« Ah ! dit-elle, c'est que j'ai des amis un peu partout. Au temps où je tenais l'hôtel, il venait des gens de Paris, des peintres, des archéologues, un grand astronome dont je ne me rappelle pas le nom. Aussi des gens qui écrivaient des livres. Marcel Schwob, par exemple. On ne tenait pas de registre à Houat. Je ne pourrais vous les nommer. Je ne leur demandais pas leur nom, par politesse. Mais eux ne m'oublient pas. Je n'étais qu'une ignorante ; pourtant, ils aimaient causer avec moi, et il y en a qui continuent à m'envoyer de temps en temps un livre, une histoire des autres pays. J'ai du sang de marin dans les veines. Les hommes, ça voyage. Nous, on ne peut pas sortir d'ici. Vous savez qu'autrefois les filles de Houat ne pouvaient débarquer sur le continent avant leur majorité. La première fois où je suis allée à Quiberon, j'étais comme une sauvage, je ne savais où me mettre, et j'avais peur si on me parlait. »*

On devine quel attrait de paradis défendu devaient avoir pour ces recluses les terres inconnues qui s'étendaient au-delà de la pointe de Quiberon dont quelques heures de mer les séparaient, et quel bouillonnement terrible prenaient les passions dans la cuve étroite de l'îlot. C'est ce bouillonnement, cette fièvre d'indépendance, ce désir d'évasion, cette rêverie qui porte les regards au lointain de l'horizon que nous retrouvons dans l'ouvrage qui nous occupe, et surtout ce caractère de feu dévastateur que revêt l'amour, soit qu'il s'empare du rescapé revenu à la vie dans le lit du recteur, ou de l'énigmatique tzigane dont je rencontrai la descendante sur le bateau pêcheur, soit qu'il tourmente jusqu'au crime un innocent de village, soit qu'il fleurisse, secret, décoloré et pur dans le cœur de celle de ses héroïnes que l'auteur a choisie pour personnifier *« le lys de Houat »*. La passion flambe ici plus qu'ailleurs, et après avoir abandonné le manuscrit, il nous reste aux doigts des traces de phosphorescences, pareilles à celles de la mer qui y sont si admirablement décrites.

Mercure de France, 15 août 1935 (p. 210-215), rubrique « Variétés ».

Le texte était paru en juin de la même année dans la revue régionaliste *Bretagne* avec trois bois gravés de René-Yves Creston (1898-1964), peintre et militant autonomiste. Les illustrations passablement conventionnelles nous ont semblé alourdir le texte, lequel a été, par ailleurs, légèrement revu pour parution dans le *Mercure de France*. C'est cette seconde version qui figure ici.

© R. Ronceret

Sources

- Ducrocq-Poirier M. , 1981 – *Marie Le Franc au-delà de son personnage*. La Presse, Montréal.
- Le Franc M., 1935 – Le manuscrit de l'île de Houat. *Mercure de France*, 15 VIII 1935, p. 210-215.
- Le Franc M., 1935 – Le manuscrit de l'île de Houat. *Bretagne* n° 125, juin 1935, p. 162-165.
- Lorent M., 1979 – De la Bretagne au Canada : la double appartenance de Marie Le Franc (1879-1964). *Annales de Bretagne*, tome 86, p. 623.

Iconographie

- © R. Ronceret.

Bibliographie

- 1920 : *Les Voix du cœur et de l'âme*. Montréal, Imprimerie Perrault (poésie).
- 1923 : *Les Voix de misère et d'allégresse*. Paris, Crès (poésie).
- 1927 : *Grand-Louis l'innocent*. Montréal, La Patrie, 1925 (puis Paris, Rieder, 1927 et plusieurs rééditions) (roman) (prix Fémina).
- 1928 : *Le Poste sur la dune*. Paris, Rieder, 1928 (roman).
- 1930 : *Hélier fils des bois*. Paris, Rieder, 1930 (roman).
- 1930 : *Grand-Louis le revenant*. Paris, Éditions du tambourin, 1930 (roman).
- 1930 : *Au pays canadien-français*. Paris, Fasquelle (seize nouvelles).
- 1931 : *Inventaire*. Paris, Rieder (essai).
- 1932 : *Dans l'île.* Paris, Fasquelle (roman).
- 1934 : *La Rivière solitaire*. Paris, Ferenczy (roman).
- 1934 : *Visages de Montréal.* Montréal, Éditions Déom et frères (nouvelles).
- 1936 : *La Randonnée passionnée*. Paris, Ferenczy (roman).
- 1938 : *Pêcheurs de Gaspésie*. Paris, Ferenczy (roman).
- 1944 : *Dans la tourmente*. Issy-les-Moulineaux. Éditions de la Fenêtre ouverte (nouvelles).
- 1946 : *Pêcheurs du Morbihan*. Issy-les-Moulineaux, Éditions de la Fenêtre ouverte (roman).
- 1947 : *Ô Canada, terre de nos aïeux!* Issy-les-Moulineaux, Éditions de la Fenêtre ouverte (nouvelles).
- 1952 : *Le Fils de la forêt.* Paris, Grasset (nouvelles).
- 1959 : *Enfance marine*. Montréal, Éditions Fides (souvenirs).
- 1967 : *Lettres à Louis Dantin*. Trois-Rivières, Éditions du bien public.

À l'exception de *Hélier fils des bois*, paru en 2011 aux Presses de l'Université du Québec avec un appareil critique de Rachel Bouvet, les rééditions sont de piètre qualité. Les œuvres de Marie Le Franc se trouvent facilement chez des libraires d'ouvrages anciens en ligne.

On pourra consulter le site dédié à Marie Le Franc par Sophie Aubry, son arrière-petite-nièce : *http://www.everyoneweb.fr/marielefranc*

La vie à Houat et à Hoedic au Siècle des lumières

Au Siècle des lumières, les îles de Houat et Hoedic n'intéressent que les autorités militaires et ecclésiastiques. Les premières, face à l'ennemi anglais, ont pour mission de mettre les côtes du Royaume en état de défense. Les secondes sans renoncer au paiement de la dîme due à l'abbaye de Saint Gildas, dépêchent de Vannes des prêtres instruits et dévoués qui viennent partager la rude existence des îliens pour leur offrir peut-être la consolation des âmes dans la prière et le travail. Cette population que Monsieur Detaille décrit comme *"une petite peuplade qui vit avec bonne foi et simplicité, tel qu'on se représente les premiers hommes"*, subit pourtant durement le poids des guerres, des réquisitions et des impôts.

Jean-Stéphane Betton
Hoedic

Du *Grant routtier* de Pierre Garcie Ferrande à la fin du XVe siècle[1] aux registres de baptêmes, mariages et sépultures tenus à jour régulièrement à partir de la fin du XVIIe siècle[2] ou encore au *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* d'Ogée publié en 1779[3], les documents évoquant les terres de Houat et Hoedic et la destinée de leurs populations sous l'Ancien Régime sont rares. Le manuscrit du sieur Detaille, *État et histoire générale de Belle-Isle-en-mer,* rédigé vers 1778 et conservé à la bibliothèque de Quimper, est de ceux-là[4]. Cette importante monographie accorde quelques pages aux deux îles riches en informations inédites.

Capitaine général de la garde côte

L'auteur, Monsieur Detaille, était un officier au service du roi de France, capitaine général de la garde côte à Belle-Île. Les dates de sa naissance et de sa mort ne nous sont pas connues et nous ignorons s'il eut une descendance. Entre 1750 et 1788, sa carrière a traversé les deux dernières grandes guerres de l'Ancien Régime[5]. Combattant malheureux à l'époque de Louis XV pendant la guerre de Sept Ans, il fut le témoin heureux du retour des victoires en Amérique au début du règne de Louis XVI. Son nom figure dans l'article 7 de l'acte de capitulation[6] de la citadelle le 17 juin 1761 après 38 jours de siège. Était-il franc-maçon, comme la plupart des officiers de sa génération ? Rien ne permet de l'affirmer avec certitude mais le style et le

1. Betton 2012.
2. Buttin 2008.
3. Hartemann 2014.
4. Detaille 1780.
5. Guerre de Sept Ans (1756 – 1763) et guerre d'Indépendance des États-Unis (1778 – 1783).
6. Papiers du commodore Auguste Keppel, Public record office ADM – 1/91, Londres.

vocabulaire de sa prose sont bien celui d'un homme des Lumières. Vainqueur de la bataille des Cardinaux en 1759[7], le commodore Auguste Keppel avait organisé le blocus de le Palais. Après la reddition, il autorisa nommément le sieur Detaille à rester sur l'île. Les archives de la Marine conservent également des lettres et des mémoires de lui datant de 1787 et 1788 relatives à un projet d'établissement de fours à pain et de magasins dans la citadelle de Belle-Isle[8], ce qui indique que l'homme avait survécu à la guerre d'indépendance des États-Unis et qu'il continuait encore à servir à la veille de la Révolution.

La guerre, part d'ombre du Siècle des lumières

État et histoire générale de Belle-Isle-en-mer est rédigé pendant la période brève qui suit les succès de la guerre d'indépendance des États-Unis juste avant le début des événements de la tourmente révolutionnaire. Les revers récents semblent un instant effacés, mais la perspective d'une guerre prochaine contre l'Angleterre demeure bien présente dans tous les esprits. Fruit de l'expérience et des réflexions d'un officier de forteresse qui a connu l'épreuve du feu et l'échec de la capitulation, l'ouvrage dresse une sorte de bilan pratique d'un siècle de guerres maritimes contre l'Angleterre et de lutte pour défendre le littoral des environs de Belle-Île. Il passe en revue les événements de l'histoire récente pour en tirer des enseignements et donne son avis d'expert du métier des armes sur ce qu'il conviendrait de faire pour éviter dans un conflit à venir la répétition des erreurs passées.

Monsieur Detaille se présente comme un continuateur de la pensée du maréchal de Vauban, commissaire général des fortifications du roi Soleil, qui entreprit à partir de 1678 la construction d'une ceinture de places fortes pour marquer et défendre les frontières de terre et de mer du pré carré français[9]. Ainsi, contre les Anglais, comme son illustre prédécesseur, monsieur Detaille se fie davantage à la pierre qu'à l'eau. Il décrit avec précision la géographie des côtes, des passes et des mouillages *de « la Bretagne depuis la rivière de Vilaine jusqu'à celle de Quimperlay »* à l'attention des militaires de terre et de mer. Il préconise une stratégie de défense côtière centrée autour de la forteresse principale de Belle-Île à laquelle les fortifications des îles de Houat et Hoedic sont naturellement rattachées.

1696, 1746, 1759, guerre de la Ligue d'Augsbourg, guerre de Succession d'Autriche[10], guerre de Sept Ans, l'écho des grands chocs de l'histoire parvient aux rivages des deux petites îles où Français et Anglais se livrent à des combats farouches. Au XVIIIe siècle, la guerre était pratiquement la norme des relations entre la France et l'Angleterre et la paix toujours comprise comme une trêve. Cette situation durera jusqu'à la fin des guerres révolutionnaires et napoléoniennes, en 1815. Ce fut un conflit mondial où,

7. Lévi *et al.* 2010.
8. Archives nationales de la Marine, dossier D2 56, les îles 1750 – 1788.
9. Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688 – 1697)
10. Guerre de Succession d'Autriche (1744 – 1748)

comme le notait Voltaire à la fin de sa vie et sans doute avec amertume, *« le premier coup de canon tiré sous nos climats met le feu à toutes les batteries au fond de l'Amérique et de l'Asie »*[11]. L'enjeu de la querelle était la conquête de l'empire des mers. Laquelle des deux puissances européennes dominerait un jour les routes maritimes et le grand commerce colonial ?

Ces guerres continuelles ont constitué la part d'ombre de ce que l'on appelle aujourd'hui le « Siècle des lumières », une sorte de fatalité qui frappait alors chaque génération à Houat et à Hoedic. Monsieur Detaille raconte l'histoire des fortifications que le maréchal de Vauban avait fait édifier à la fin du XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIV, près de la pointe d'En Tal au nord de la grande plage de l'est à Houat, que l'on nomme à l'époque *le Grand Sable du Collet,* et au nord-est d'Hoedic, sur la pointe de Beg Lagat. Il s'agissait d'interdire le mouillage aux vaisseaux de guerre et aux corsaires anglais et de procurer un havre de sûreté aux vaisseaux français poursuivis. Ces deux ouvrages étaient constitués de tours en pierres et d'une batterie circulaire entourée d'un fossé avec un pont-levis. Les populations de Houat et Hoedic durent donc cohabiter avec la présence de petites garnisons aux effectifs variables qui étaient relevées chaque mois. 15 hommes en temps de paix commandés par un sergent ou 50 hommes en temps de guerre sous les ordres d'un capitaine envoyé de Belle-Île.

Edward Russel, 1653-1727
Admiral of the Fleet
(Thomas Gibson *circa* 1715)

C'est lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg en 1696 qu'ils reçurent pour la première fois leur baptême du feu et montrèrent toute leur utilité. Ils résistèrent vaillamment cinq jours aux vaisseaux de l'amiral Russel. La tentative anglaise de débarquement sur la grande plage de l'est de Houat fut un échec sanglant qui se solda alors par une centaine de morts. Le fort d'Hoedic résista de même et infligea les mêmes pertes aux Anglais.

Un demi-siècle plus tard, en 1746, la guerre de Succession d'Autriche étend ses ravages au Canada et aux Indes où l'on se bat pour les places de Louisbourg et de Madras. Près de Lorient, 8 000 Anglais débarquent dans l'anse du Pouldu pour détruire les entrepôts de la Compagnie des Indes et sont repoussés avec succès.

C'est alors que les deux tours de Houat et Hoedic furent prises et détruites par l'amiral Lestock[12]. Le capitaine qui commandait à Houat s'était rendu au

11. Voltaire 1773.
12. 1746, pendant la guerre de Succession d'Autriche

bout d'une demi-heure seulement de canonnade. À Hoedic, la résistance dura deux jours mais le résultat fut identique. Les Anglais ravagèrent de plus l'église toute neuve de Notre-Dame-la-Blanche[13].

Par la suite, malgré des assauts d'amabilité entre l'amiral anglais et le commandant de Saint-Sernin, gouverneur de Belle-Île[14], ce dernier, jugeant les conditions de la capture des deux garnisons déshonorantes, refusa de reprendre les prisonniers que l'on proposait de lui rendre. Ils furent donc débarqués et relâchés à Quiberon par les Anglais sans autre forme de procès. Reste d'esprit chevaleresque, cette courtoisie bien réelle entre officiers adversaires ne doit pas faire complètement illusion ; elle témoigne néanmoins qu'en 1746 la guerre entre la France et l'Angleterre n'avait pas encore atteint le caractère implacable qui sera le sien par la suite.

Richard Lestok, 1679-1746
Admiral of the Blue Squadron
(John Faber c*irca* 1746)

Au nord-ouest de Houat, près de la pointe du Béniguet, monsieur Detaille mentionne encore l'existence d'une autre batterie circulaire et d'un magasin à poudre que Vauban avait fait établir sur la pointe la plus élevée du rocher qui borde le port de l'Escudelle (Port Chudell). Cette construction défendait une anse abritée des vents de nord-est à sud-est qui constituait un bon mouillage pour les vaisseaux. Elle fut également démolie par l'amiral Lestock en 1746 et jamais reconstruite par la suite, comme semble le déplorer l'auteur.

En 1756, au début de la guerre de Sept Ans, les Français avaient donc construit de nouvelles redoutes à Houat et à Hoedic, jointes aux anciennes batteries circulaires. Les casemates, sur le même plan, étaient beaucoup mieux protégées contre les bombes et devaient être capables d'abriter 200 hommes de troupe du continent. En réalité, à Houat, la défense fut confiée aux 36 canonniers garde-côtes désignés dans la population de l'île. Après la défaite de l'amiral de Conflans aux Cardinaux, ces derniers furent bien incapables entre 1759 et 1763 d'empêcher la flotte anglaise de mouiller comme chez elle devant la grande plage à l'est de Houat et de là, imposer un blocus à la forteresse de Belle-Île.

13. L'église de Notre-Dame-des-Neiges avait été élevée par les autorités militaires de Belle-Île en 1707 en réparation sans doute du meurtre par empoisonnement en 1705 du recteur Christophe Lolinais. Devenue Notre-Dame-la-Blanche en 1711, la bénédiction de la cloche nommée Thérèse-Jacqueline eut lieu le 28 juin 1728. (Buttin 2008)
14. Jean Benoit des Porcellets de Maillane, lieutenant général des armées du Roi. Il est gouverneur de Belle-Île de 1741 à 1748 et résista au blocus pendant la guerre de Succession d'Autriche.

Ora et labora[15]

Pour le petit peuple des îles, hors la guerre ne demeuraient que la prière et le travail. À la fin de l'Ancien Régime, les paroisses de Houat et d'Hoedic dépendent militairement du gouvernement de Belle-Isle et de l'évêché de Vannes pour le soin des âmes.

Monsieur Detaille décrit une population pauvre qui vit en autarcie, tirant sa maigre subsistance de la terre et de la mer. Il relève 40 feux à Houat et 30 feux à Hoedic, soit environ 200 et 150 habitants. Les villages des deux îles sont des hameaux constitués d'habitations « *très basses et mal construites qui ressemblent beaucoup aux cabanes des sauvages* ». En vertu de l'ordonnance de Colbert de 1681 sur la Marine qui établissait les privilèges des gens de mer, les hommes valides des îles sont réquisitionnés pour servir comme canonniers : 37 à Houat et 25 à Hoedic. À partir de 1778, avec la guerre d'Indépendance des États-Unis, ces hommes seront appelés pour la première fois à servir sur les vaisseaux du Roi.

L'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys possédait depuis le Moyen Âge la seigneurie des îles. Au XVIIIe siècle, elle s'accroche à un droit de propriété féodale de plus en plus contesté en continuant à percevoir bon an mal an 1 500 et 1 000 livres de dîme sur le froment à Houat et à Hoedic, une somme considérable[16] au regard de ces petites communautés très démunies. L'auteur est ouvertement hostile aux prétentions des moines qu'il juge d'un autre âge. Il ironise sur leur richesse et leur avarice et se félicite qu'un certain abbé en procès contre les habitants de Houat ait été finalement débouté par le parlement de Bretagne[17]. En cela il partage une prévention commune chez les hommes de son siècle contre les clercs de l'Église catholique. En effet, le clergé régulier et les ordres religieux sont alors l'objet particulier de tous les sarcasmes. Au XVIIIe siècle, les moines de Saint-Gildas n'étaient plus guère nombreux[18], et si l'abbaye conservait un patrimoine considérable, le rayonnement spirituel du monachisme des temps médiévaux n'était qu'un lointain souvenir.

Hors cette redevance due aux moines de la presqu'île, la population des îles ne paye, selon Monsieur Detaille, aucun droit ni au Roi ni à la province de Bretagne. En contrepartie, l'abbé de Saint-Gildas pourvoyait chichement[19], de l'avis de l'auteur, à l'entretien de la chapelle et des ornements nécessaires au service divin ainsi qu'à celui des prêtres nommés à Houat et à Hoedic par l'évêque de Vannes[20] à partir de la fin du XVIIe siècle. Ainsi, au moment où Vauban transformait peu à peu les îles en avant-postes militaires, le diocèse de Vannes y envoie en mission ses premiers prêtres qui vont établir des paroisses : Monsieur Fardel à Houat en 1682 et Monsieur

15. « *Ora et labora* », prière et travail sont les premiers mots de la règle des moines de Saint Benoit.
16. Un quart du produit de l'année.
17. Peut-être s'agit-il de Jean Joseph de Villeneuve, dernier abbé commendataire (1725 – 1772), débouté par un avis du conseil du Roi du 18 septembre 1742 qui concernait le prieuré du Hézo et non celui de Houat ? (Note d'Henri Buttin).
18. Lorsqu'en 1790, au début de la Révolution, l'abbaye est devenue bien national, il ne restait que cinq moines.
19. L'abbé de Saint-Gildas donnait 120 livres de portion congrue
20. Buttin 2008.

Blanchet à Hoedic en 1695[21]. À certaines périodes, en l'absence de prêtre résidant à Hoedic, celui de Houat faisait arborer un pavillon sur le fort de la grande plage de l'est au début de sa messe et jusqu'à la fin. À la vue de ce signal, les gens d'Hoedic se mettaient en oraison dans leur chapelle.

Monsieur Detaille parle des prêtres séculiers avec plus de bienveillance que des moines, car il pense ce clergé utile. Il voit mal cependant le caractère extraordinaire qu'a pu constituer pour les habitants des îles au XVIIIe siècle la présence permanente d'un homme de Dieu envoyé par le diocèse pour les servir. Formé aux humanités par les jésuites à Vannes, au moins jusqu'à leur expulsion du Royaume en 1762, le prêtre est seul à savoir lire et écrire ce qui va lui donner naturellement le prestige nécessaire lorsqu'il s'agira d'assumer la responsabilité de la communauté. C'est le curé qui passe tous leurs contrats de vente ou d'acquêt de concert avec le plus ancien habitant de l'île. L'ancien du village et le prêtre prennent donc ensemble les décisions importantes avant la Révolution. À la mort du dernier abbé commendataire de Saint-Gildas en 1772, l'abbaye sera réunie à l'évêché de Vannes. Alors seulement, l'évêque, Monseigneur Amelot[22], soucieux d'améliorer le sort de ses prêtres fera construire un nouveau presbytère à Houat et portera la portion congrue[23] de 120 à 250 livres par an.

Les îliens restent au fond pour Monsieur Detaille des êtres un peu abstraits auxquels il ne s'intéresse que de fort loin. Ces « *colons »,* comme il les appelle, appartiennent à un autre monde que le sien. Leur langue n'est pas le français, ils parlent un idiome bas breton *« avec un accent particulier et un son de voix beaucoup plus doux que tous les autres bretons ».* Sacrifiant encore aux préjugés philosophiques de son temps, l'auteur leur attribue des caractères imaginaires, de bonté, de douceur et d'innocence qui les font ressembler à tous ces bons sauvages qui prospèrent dans la littérature des Lumières. *« Cette petite peuplade vit ensemble avec la même bonne foi et la même simplicité que ceux de Houat […] tel qu'on se représente les premiers hommes […] assez heureux pour ne pas connaître ni procès ni papier ».* Les Hoedicais imaginaires dont parle ici Monsieur Detaille semblent davantage nés dans le cerveau de Jean-Jacques Rousseau ou sortis d'une description de quelques peuplades de l'océan Pacifique du *Voyage autour du monde de* Monsieur de Bougainville que d'une fréquentation assidue de la réalité humaine.

Dans les deux îles, le labourage et le soin des animaux sont principalement des tâches qui incombent aux femmes. La moitié de la surface des îles est cultivée. Il y vient principalement du froment, du lin, du chanvre, du navet et des légumes. L'auteur ne cite pas encore les *cartoufles,* ces pommes de terre de Monsieur Parmentier que l'on cultive déjà à Versailles dans le

21. Monsieur Fardel à Houat en 1682 et Monsieur Blanchet à Hoedic en 1695 sont les deux premiers desservants nommés par le diocèse de Vannes (Buttin 2008).
22. Monseigneur Amelot s'illustrera pendant la Révolution en interdisant à son clergé de prêter serment à la Constitution civile et sera pour cela contraint à l'exil en Angleterre où il mourra. 9/10 de ses prêtres refuseront le serment révolutionnaire. Le 24 septembre 1786, il ordonne Monsieur Jean Marion qui sera curé à Hoedic jusqu'en 1820 pendant 34 années décisives…
23. La dîme est perçue par le « gros décimateur » qui en reverse au curé desservant une partie, appelée la portion congrue.

potager du roi ; elles n'apparaîtront vraiment qu'au siècle suivant. En dehors du village la terre qui n'est pas dévolue aux cultures est destinée à élever un maigre bétail composé de vaches, de quelques brebis et de chevaux, tous de petite taille.

En l'absence de bois pour le chauffage, ce sont encore les femmes qui font sécher les fientes des vaches et ramassent le goémon sur les grèves pour servir de combustible.

Lorsqu'ils ne servent pas à la garde-côte, les hommes sont tous pêcheurs et ils vont en mer aussi souvent que possible pour pêcher du gros poisson. Chaque île possède environ cinq chasse-marées, petites barques à voiles qui s'échouent sur le sable. Les Houatais avaient construit pour cela une jetée de pierres sèches au sud de la grande plage de l'est que l'on peut encore voir aujourd'hui. Les Hoedicais hissaient leurs embarcations à force de bras au-dessus de la laisse de pleine mer sur la plage de *Pors Groisis*[24] en face des Cardinaux. L'auteur parle aussi du Port Neuf au nord mais seulement pour y débarquer par temps calme. À certaines saisons, les marins des deux îles partaient en expédition vers le sud jusqu'à l'estuaire de la Loire qu'ils remontaient jusqu'à Nantes pour y revendre des sardines achetées à Belle-Île.

Les infernaux paluds d'Hoedic ![25]

Dame du ciel, régente terrienne
Emperière des infernaux paluds[26]

Si Monsieur Detaille en comparant la vie des habitants des deux îles y observe bien des similitudes, il établit néanmoins une bien curieuse distinction de salubrité entre les deux séjours. Alors qu'à Houat, *« les hommes sont d'une assez belle espèce, forts et vigoureux […]. L'air y est très bon, de même que les eaux de source qui y sont abondantes… À Hoedic, hélas, c'est tout le contraire, l'insalubrité règne. L'air est très malsain occasionné par un marais d'eaux douces mêlées avec de l'eau de mer. […] Les habitants accoutumés à respirer cet air y vivent assez longtemps, mais toujours malingres et pas aussi vigoureux que ceux de Houat »*. Et puis il y a les crapauds qui pullulent, l'eau des fontaines qui est réputée un peu saumâtre. Enfin, pendant la guerre entre 1756 et 1763, comme si les Anglais ne suffisaient pas, les soldats y tombent malades et meurent en grand nombre *« comme s'ils avaient été empoisonnés […] »* ! Il y a bien un marais à Hoedic, il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu des fièvres mais l'air de cette île battu par tous les vents du large pouvait-il y être si mauvais au point d'en faire une telle description ?

Peut-être faut-il rappeler une affaire déjà ancienne jamais très bien élucidée et qui avait causé une émotion considérable[27]. En 1705, Monsieur

24. Le Port de la Croix.
25. Les marais de l'enfer…
26. Ballade pour prier Notre Dame, François Villon, XVe siècle
27. Buttin 2008.

Lolinais, le curé desservant d'Hoedic serait mort empoisonné par les soldats de la garnison qui, pour un mobile obscur, auraient versé une substance dans son vin de messe. Une affaire de poison en marge de celle qui venait de défrayer la chronique du royaume 25 ans auparavant[28]. Crime délibéré ou sinistre plaisanterie ayant mal tourné ? De quel poison pouvait-il s'agir à Hoedic ? Pressée par la question, la marquise de Brinvilliers, célèbre empoisonneuse, n'avait-elle pas avoué l'utilisation de la bave de crapaud dans la préparation de certaines poudres de succession ? Vraie ou fausse, mais colportée, amplifiée et déformée, on devine le trouble qu'avait pu semer dans les esprits cette histoire diabolique de meurtre et de sacrilège. L'embarras des autorités militaires et ecclésiastiques qui œuvraient alors main dans la main n'a pas dû être moins grand. Les tribunaux en leur temps avaient donc prudemment enterré l'affaire[29].

Les autorités militaires de Belle-Île, dans un souci d'apaisement, avaient entrepris l'année suivante la construction de l'église d'Hoedic sur un point haut, en plein vent, à l'écart des maisons du Paluden…

Quatre-vingts années plus tard, des doutes autour de ces événements sinistres persistaient-ils au point que Monsieur Detaille ait jugé utile de fournir une explication naturelle à la mortalité particulière d'Hoedic ? Il est bien difficile de l'affirmer. En tout cas, les explications rationnelles ont souvent pour objectif de taire d'éventuelles rumeurs jugées superstitieuses et toujours de nature à troubler la tranquillité publique.

Ni contemplatif, ni poète mais disciple de la raison, du progrès et des Lumières, la religion de Monsieur Detaille ne s'embarrasse guère du paradis et de l'enfer pour expliquer le monde. Au passé qu'il croit révolu, il préfère en optimiste l'avenir et achève son exposé en préconisant le creusement d'un canal entre l'étang et la mer afin d'assainir ce cloaque… « *pour le bien de l'humanité* » !

Quelques mois plus tard, le roi Louis XVI convoquait à Versailles pour le 5 mai 1789, les États généraux du Royaume. La Révolution commençait…

28. La mystérieuse affaire des poisons entre 1679 et 1682 dont les protagonistes les plus célèbres, la marquise de la Brinvilliers et la Voisin furent condamnées à mort. Certaines empoisonneuses moins connues avaient été condamnées à finir leurs jours dans la citadelle de Belle-Île.,

29. Quatre ans à peine après la mort tragique de Monsieur Lolinais à Hoedic, un arrêt du 13 juillet 1709 de la cour du roi Louis XIV désirant voir l'affaire des poisons tomber dans un éternel oubli, ordonna que toutes les pièces du dossier judiciaire soient brûlées. Ce qui fut fait ! Les tribunaux bretons dans la scabreuse affaire d'empoisonnement d'Hoedic ne pouvaient sans doute pas faire moins que le Roi.

État et histoire générale de Belle-Isle-en-Mer

De l'isle de Hoüat et de Hoedick

Detaille, 1780

Hoüat

L'isle de Hoüat est située à trois lieues dans l'est de Belle-Isle sous le 47 degrés, 22 minutes de latitude nord et à 14 degrés 25 minutes de longitude, dépendante de Belle-Isle, évêché de Vannes. L'heure de la pleine mer est 4 heures de nouvelle et pleine lune et y marne de 18 pieds.

Cette isle forme à peu près le triangle. Sa plus grande longueur est d'une lieue du nord au sud une demi-lieue de largeur à sa base depuis la pointe du Goret jusqu'à celle de l'est où l'on a construit le fort.

Elle parait avoir été liée anciennement à la presqu'isle de Quiberon du côté du nord, car indépendamment de la tradition des anciens habitants, il reste encore des vestiges entre ces deux isles qui donnent lieu de le croire. On y voit une chaîne de rochers et quelques îlots très près les uns des autres, qui ne laissent aucun doute sur cette assertion. Il y a dans cette chaîne de rochers, entre Hoüat et Quiberon deux chenals par où les vaisseaux de toutes grandeurs peuvent passer par toutes marées ; savoir celui de la Teignouse et celui du Béniguet ; il y en a encore quelques autres, mais seulement pour des chaloupes n'ayant pas encore eu le temps de s'approfondir, il n'y peut passer que des très petites barques ; d'ailleurs César ne faisant nulle mention de cette isle, non plus que celle de Hoedic, dans ses commentaires lors du combat de son armée navale contre celle des Vénètes, il est à croire qu'elle tenait encore alors au continent.

La moitié de la surface de cette isle est cultivée et a produit du très beau froment, du lin, du chanvre, des navets, des légumes, quoique le terrain soit très sablonneux ; mais l'avoine n'y vient pas aussi bien ; les asperges y viennent naturellement dans la partie de l'ouest, mais fort petite, le terrain n'étant point travaillé ;

Il y a un petit hameau d'environ 40 feux situé sur la partie la plus élevée de l'isle, dont les maisons ne sont que des cabanes très basses et mal construites ; l'église paroissiale qui n'est qu'une petite chapelle et le presbytère sont situés dans ce hameau.

Les hommes y sont d'une assez belle espèce, forts et vigoureux, ne s'occupant uniquement que de la pêche du gros poisson, et sont tous associés ensemble, comme s'ils ne formaient qu'une seule famille, et ne se mariant qu'entre eux, au moyen des dispenses qu'ils obtiennent à peu de frais.

Les femmes cultivent seules les terres pendant que les hommes sont à la mer, et elles y élèvent des bêtes à cornes d'une espèce fort petite, avec lesquelles elles travaillent leurs terres, le peu de chevaux qu'il y a sont tirés du continent et d'une très petite espèce, ainsi que le peu de brebis qu'ils ont.

La population de cette isle est d'environ 175 à 200 âmes, compris 37 canonniers gardes-côtes destinés à la garde de cette isle en temps de guerre et qui indépendamment de ce service, sont souvent employés sur les vaisseaux de guerre français ; ce qui ne leur était jamais arrivé avant la guerre de 1778 à 1783.

Cette petite peuplade en général est pauvre ; mais honnêtes gens vivant dans la plus grande union et la plus grande intelligence possible, se regardant tous comme ne faisant qu'une seule famille, n'ayant jamais de procès entre eux, et adoptant toujours pour leur chef un des plus anciens habitants ; et celui qui leur parait le plus raisonnable, et dans lequel ils ont le plus de confiance.

Leur manière de travailler lorsqu'ils font quelque acquisition, ou qu'ils se marient, est de se transporter chez le curé qui leur passe un écrit conformément à leurs intentions, qu'ils signent quand ils savent écrire et souvent n'y font que leurs marques ; de sorte que ces contrats de bonne foi leur procurent une réelle et entière possession de la chose ou à leurs heirs[30] ou ayant cause sans qu'il leur en coûte rien, et nul contrôle. Il y a en outre un registre tenu par le curé, sur lequel tout contrat de vente de biens, fonds et autres affaires semblables, sont enregistrés, et auxquels ils ont recours dans l'occasion, ce qui aplanit toute difficulté ; cette petite peuplade vit enfin comme vivaient les premiers hommes, contents de leur sort, ne payant aucun droit au roy ni à la province et vivant heureux sans aucune clé sur les portes de leurs maisons, vivant comme en commun, tel qui manque de pain en va prendre chez son voisin, et réciproquement.

L'abbé de l'abbaye de St-Gildas-de-Rhuys en est décimateur, en cette qualité il perçoit la dîme sur le froment à la quatrième gerbe[31] ; et comme cette isle produit année commune environ 24 tonneaux[32] de froment au moins, il en perçoit conséquemment 6 : pour sa part, ce qui lui procure un revenu annuel de 1 500 livres au moins sur cet objet, ce que nous trouvons ridicule et injuste de la part de cet abbé.

Cette isle ne produit point de bois ; les habitants tirent du continent celui dont ils besoin pour leur cabane ; se servant de fiente de vache et de goémon ou varech pour brûler.

L'air y est très bon, de même que les eaux de source qui y sont abondantes ; les hommes y sont forts et robustes et y vivent assez vieux ainsi que leurs femmes.

Un abbé de St Gildas (l'abbé de Villeneuve) avait prétendu être seigneur propriétaire de cette isle, et à ce titre ordonné aux habitants comme à ses vassaux ; le procès fut porté au Parlement de Bretagne, où cet abbé fut condamné ; les habitants étant véritablement les seuls propriétaires de l'isle, ne reconnaissant que le seul propriétaire du royaume pour leur seigneur.

Cet abbé qui prélève la 4e gerbe comme on l'a dit en sa qualité de gros décimateur, c'est à condition d'y entretenir un prêtre, une chapelle et les ornements nécessaires pour le service divin et le secours spirituel des habitants ; en conséquence, cet abbé présentait à Mgr l'évêque de Vannes, le sujet qu'il y destinait, et ce dernier le nommait s'il le jugeait à propos auquel l'abbé donnait 120 livres de portion

30. Heir, provient de l'anglais, héritier. *Dictionnaire du vieux langage françois* de François Lacombe 1766. (Note de Melvan)

31. En général, la dîme se prélève au dixième, « *à la dixième gerbe* ». Le prélèvement varie selon les paroisses. Il est ici « *à la quatrième gerbe* » très élevé. (Note de Melvan)

32. Les poids et mesures de l'Ancien Régime sont très variables selon la localisation. Tentons une approximation sur la base de Fourastié (1950). Sur la période 1750-1780, le setier de 240 livres de blé valait en moyenne 25 livres. 1 500 livres représentaient alors 60 setiers, soit des tonneaux de 10 setiers ; ce qui recroise d'autres informations sur la contenance du tonneau. La production annuelle pourrait être évaluée à 24 tonneaux de 1,2 t soit 28,8 t de blé. Avec un rendement moyen estimé à 6 quintaux à l'hectare (actuellement il dépasse les 100 qt/ha…), il fallait alors 48 ha pour produire ce blé sur une année et le double ou le triple en tenant compte des rotations et jachères en pratique à l'époque. (Note de Melvan)

congrue, qui jointes au faible casuel[33] qu'il y avait ses messes comprises, le tout pouvait monter à 300 francs[34] de revenus annuels ; joint à l'ennui d'habiter un désert souvent privé de secours nécessaires pour un homme né dans le continent, il arrivait souvent que cette malheureuse peuplade se trouvait privée des secours si forts recommandés par la religion ; et cela occasionné par l'avarice de cet abbé ; depuis la mort de cet abbé de St-Gildas-de-Rhuys, cette abbaye fut réunie à l'évêché de Vannes pour en augmenter le revenu qui n'était que d'environ 40 000 francs ; Mgr Amelot, évêque de cet évêché a accordé 250 francs de portion congrue au curé de cette isle, conformément à l'arrêt du conseil, et a fait construire un presbytère neuf, où le prêtre est très bien logé, de sorte que cette petite colonie n'est plus abandonnée à elle-même comme elle l'a été pendant bien longtemps.

Cette isle est entourée en partie par des rochers escarpés et partie par des plages de sable accessibles aux chaloupes.

Il y a du côté de l'est une plage de sable d'environ 300 toises[35] de longueur qu'on nomme le Grand Sable du Collet, sur laquelle on peut débarquer aisément avec des chaloupes à extrémité de laquelle du côté du sud les habitants y ont construit une jetée de pierres sèches derrière laquelle ils ont pratiqué un petit port pour y retirer leurs barques et les y mettre en sûreté contre le gros temps.

Ce sable procure un échouage de 50 toises de largeur de mer basse sable fin et très uni, où la mer est toujours belle excepté les seuls gros vents d'est, où la mer déploie avec violence.

Cette plage de sable est d'autant plus intéressante qu'elle se trouve vis-à-vis d'une très belle rade nommée le Parc, dans laquelle une escadre de 1000 vaisseaux de toutes grandeurs y peut mouiller en tout temps, et y être à l'abris de tous vents, dans laquelle les Anglais y ont tenu leur escadre depuis la défaite de Mr le maréchal de Conflans en 1759 jusqu'au siège de Belle-Isle en 1761.

L'on avait construit sur la pointe du nord à la gauche de ce sable une très belle tour avec une batterie circulaire de 5 toises de largeur auprès de cette tour, entourée d'un fossé avec pont-levis et un autre fossé autour de la batterie basse dans la cour sur lequel il y avait également un pont-levis pour y entrer.

Cette tour était parfaitement voûtée et par étages, terminée par des mâchicoulis qui procuraient la facilité de défendre même le pied de cette tour du haut en bas, même avec des pierres quand on aurait eu consommé son approvisionnement de poudre ; l'on y entretenait 15 hommes de garnison en temps de paix, commandés par un sergent détaché de celle de Belle-Isle, et en temps de guerre 50 hommes commandés par un capitaine ; l'entrepreneur des lits, du bois et lumière pour les casernes et corps de garde de Belle-Isle, y fournissait également, les lits, le bois et lumière ; et ce détachement était relevé tous les mois.

Cette tour fut attaquée en 1696 par un détachement de l'escadre anglaise commandée par l'amiral Russel, dont l'escadre était mouillée dans la rade de Belle-Isle, mais elle fut si bien défendue par un lieutenant qu'il y avait seulement pour garnison, que l'ennemi fut obligé d'abandonner après 5 jours d'attaque et avoir perdu 100 hommes.

Cette petite forteresse n'eut pas le même bonheur en 1746 lorsqu'elle fut attaquée par un vaisseau détaché de l'escadre anglaise qui était mouillé dans la rade de Quiberon ; ce vaisseau la canonna pendant 1/2 heure, et fit sommer le capitaine qui commandait 50 hommes de se

33. Offrandes faites à l'occasion des baptêmes, mariages et sépultures. (Note de Melvan).
34. Le franc de l'Ancien Régime est l'équivalent de la livre. À titre de comparaison, un salaire de journalier est d'environ à 0,8 à 1 livre par jour, soit 290 livres par an. (Note de Melvan, Fourastié 1950)
35. 1 toise = 6 pieds = environ 2 m (Note de Melvan)

Fortification de Vauban de 1693

À Houat, deux batteries : la tour de Houat à En Tal et le fort de l'Escudelle, batterie sans tour.
À Hoedic, une batterie : la tour d'Hoedic, à Beg Lagat.
Ces fortifications seront prises et détruites par l'amiral Lestock en 1746.

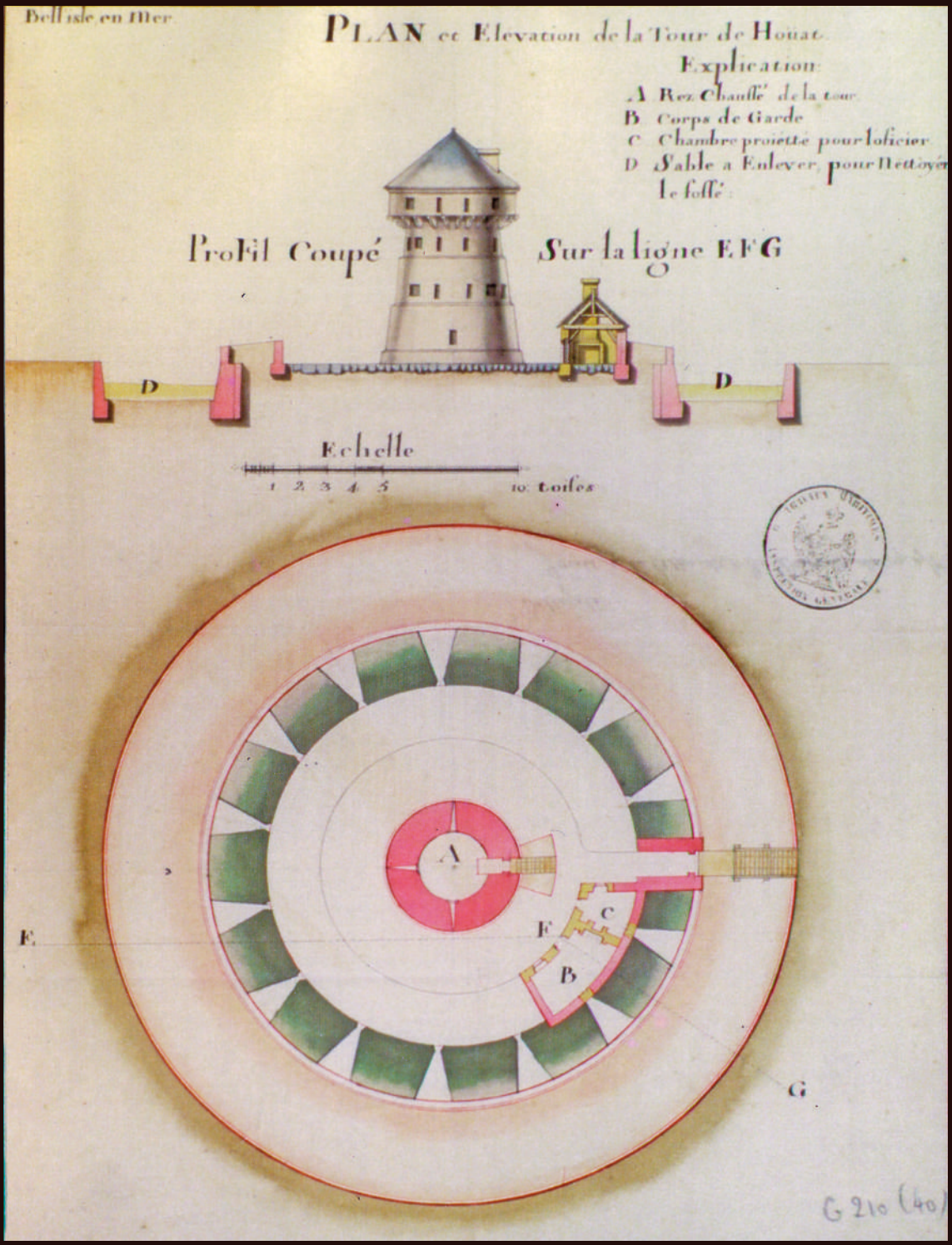

Fortification du duc d'Aiguillon 1758-1759

À Houat, le nouveau fort d'En Tal est achevé en 1758, Le fort de L'Escudelle n'est pas rétabli.
À Hoedic, le nouveau fort en reconstruction lors du désastre des Cardinaux en 1759, ne sera pas achevé.
Ces deux forts sont de nouveau détruits par les Anglais, en 1795 après le désastre de Quiberon...

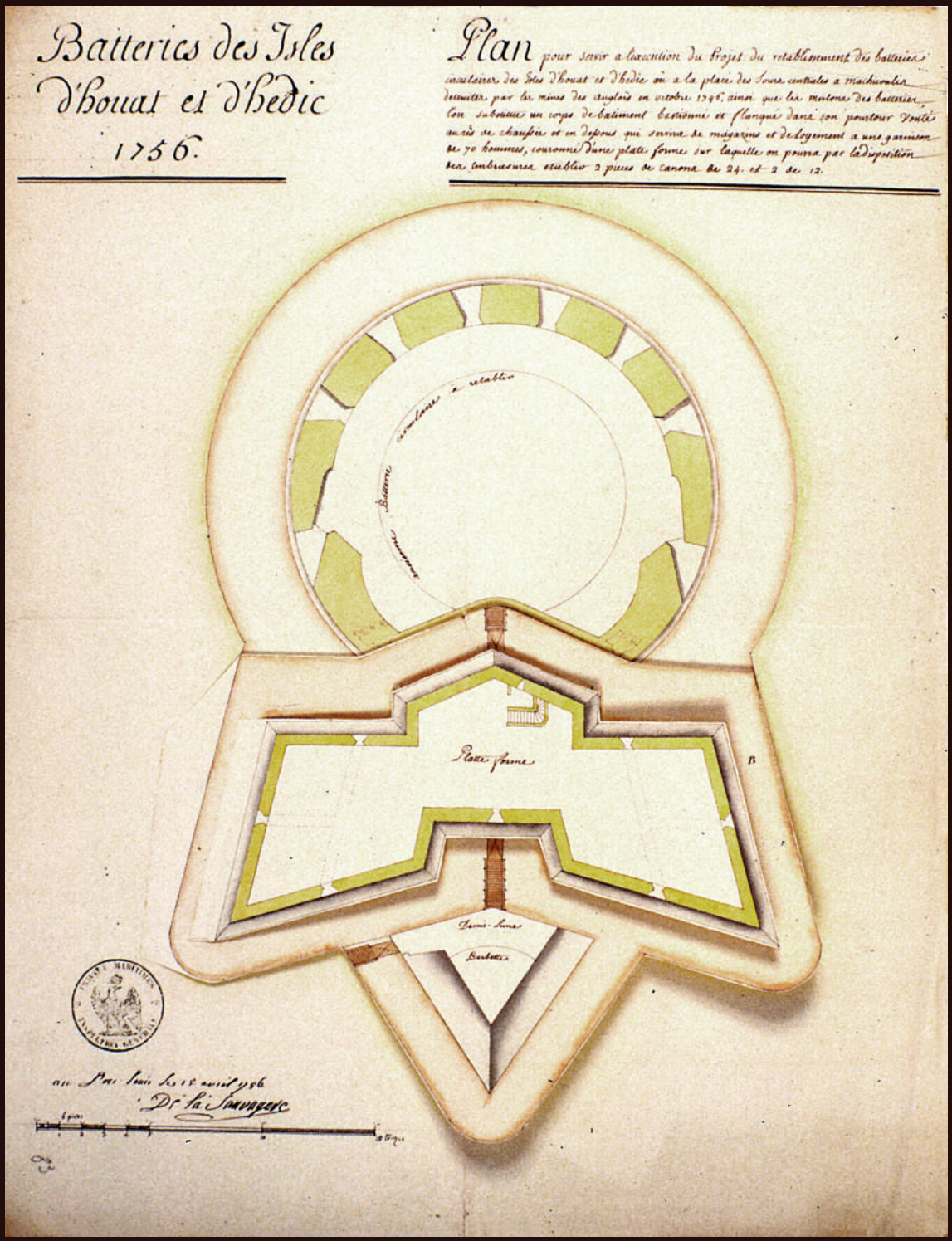

Cartes de Houat et d'Hoedic *circa* 1750-175

Dressées quan d le duc d'Aiguillon s'apprêtait à fortifier à nouveau Houat et Hoedic, après la destruction en 1746 des batteries de Vauban par l'amiral Lestock. Elles précisent l'implantation à Hoedic d'une batterie avec tour à Beg Lagat et, à Houat, d'une batterie avec tour à la naissance de la pointe d'En Tal et d'une batterie sans tour sur la côte sud, dite fort de Lescudelle.

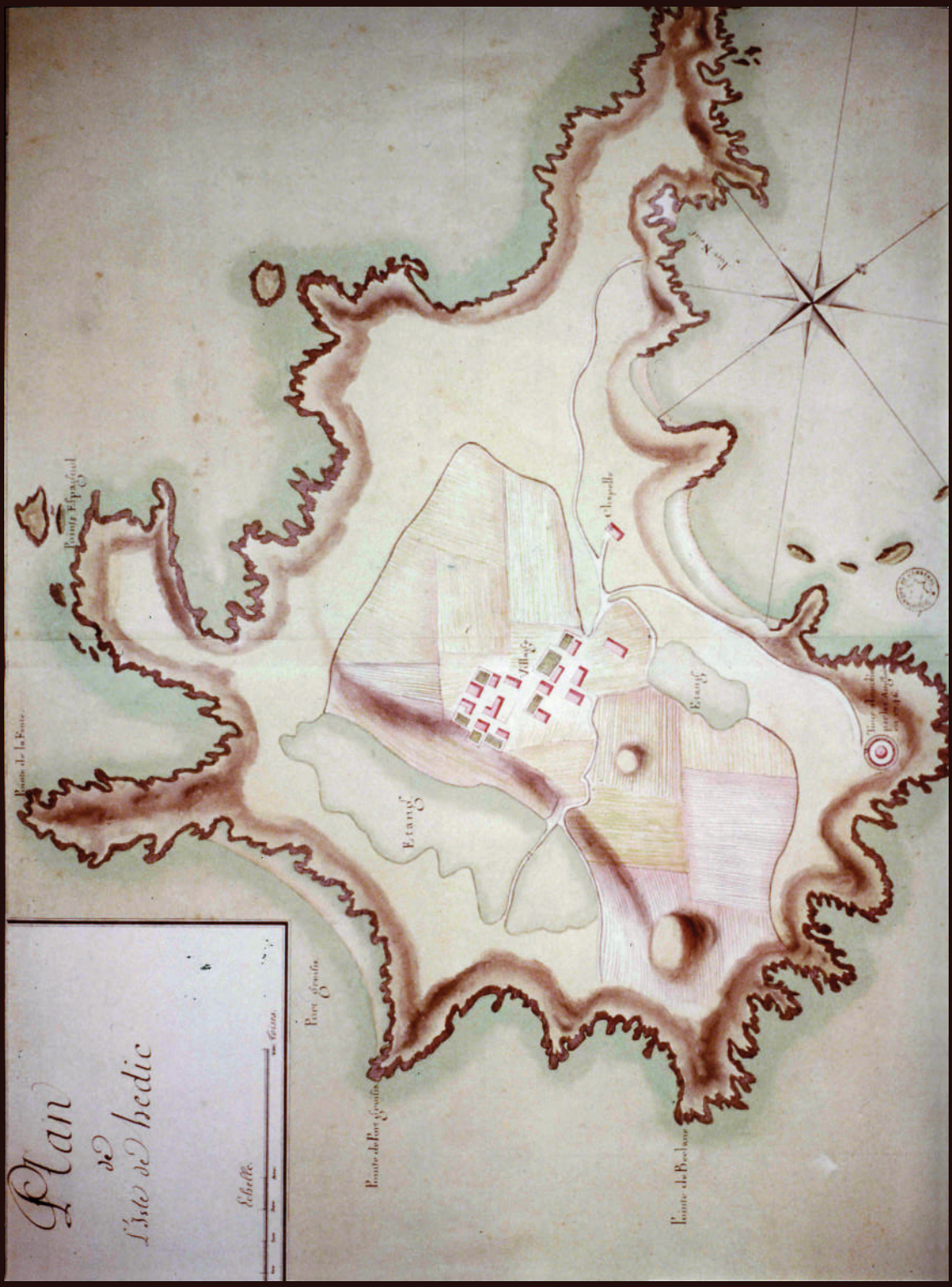

Cette Isle appartenoit a l'abbé de St. Melaine. Mr. Morgan qui en est le Seigneur en fit l'acquisition en 1741 et comptoit tirer le revenu de cette Isle. Sa Situation est a la vûe de la Martinique, a environ 6 l. au S. de Sterling, a 8 l. de la Pointe de Bretagne, et a vue d'environ un Mille de la Terre ferme. Il y a dans cette Isle cinq bons Anses pour y mouiller en toute Saison, et Mesurées

CARTE PARTICULIERE DE L'ISLE DE HOUAT

avec les Plans, Profils, & Elévations de la Tour, et du Fort de Lescudelle tels qu'ils etoient avant la démolition qu'en firent les Anglais aprés les avoir pris au mois d'Octobre de l'année 1746

rendre prisonnier de guerre ; ce à quoi cet officier s'est soumis sur le champ avec sa garnison et, la tour remise à l'ennemi, il l'a fit sauter en l'air ainsi qu'une partie de l'escarpe de la batterie basse circulaire après avoir enlevé toute l'artillerie et les munitions qu'il y avait dans ce fort.

L'amiral anglais fit si peu de cas de son prisonnier qu'il le renvoya à Mr le commandant de St Sernin, gouverneur de Belle-Isle, sans exiger d'échange, ce dernier ne voulut pas le recevoir répondant au général ennemi qu'il ne voulait… pas avoir des hommes qui venaient de le déshonorer, en conséquence l'amiral Lestock les fit mettre à terre à Quiberon, les laissant aller où ils voulaient. Ce capitaine d'infanterie fut condamné par un conseil de guerre tenu à cette occasion à être dégradé de noblesse et des armes, et à 21 ans de prison.

Comme il est intéressant de protéger le commerce et particulièrement le cabotage et empêcher des corsaires ennemis non seulement de s'établir dans cette isle ainsi qu'ils le faisaient jadis, mais même éloigner de la côte leur mouillage ; il a été ordonné en 1756 de reconstruire sur cette pointe un petit fort casematé qu'on a joint à l'ancienne batterie circulaire qui a été réparée en même temps ; ce fort pouvant contenir deux cents hommes ; les arêtes de casemates étant à l'épreuve de la bombe sous lesquelles il y a une excellente citerne de sorte que ce fort est susceptible d'une très bonne défense ; Le gouvernement ayant toujours tenu une garnison de deux cents hommes retirés des troupes du continent, commandés par un lieutenant colonel pendant la guerre de 1756 à 1763 et pendant celle de 1778 à 1783. Il n'y avait ni approvisionnement ni garnison mais confié à 36 canonniers garde-côtes de cette isle avec une seule pièce de canon de campagne.

Le Grand Sable de l'ouest d'environ 150 toises de développement qui se trouvent vis-à-vis la grande rade de Belleisle et également d'un très facile accès dont l'échouage est un sable très uni, mais où l'on ne peut débarquer que des vents d'est, mais n'y ayant aucun abri des vents d'ouest de sud et de nord.

La pointe de Goret la plus avancée dans le sud-est s'élève peu au-dessus de la mer ce sont des rochers escarpés d'environ 20 pieds de hauteur de basse mer, vis-à-vis de laquelle il y a une passe pour les chaloupes outre trois rochers isolés qui ne couvrent jamais.

En suivant la côte depuis le Grand Sable de l'ouest jusqu'à la pointe du Béniguet au nord, on rencontre l'anse de l'Escudelle et celle de Broquelouse[36] de peu de conséquence ; elles ont 7 à 8 toises d'enfoncement dans les rochers en angles sur 30 à 40 pieds de hauteur où l'on peut gravir par un sentier que les pêcheurs y ont pratiqué ; le fond est un sable fin d'un excellent échouage.

Il y a vis-à-vis de cette côte et à peu de distance une rade d'un excellent mouillage, où les vaisseaux de toute grandeur peuvent mouiller, et être à l'abri des vents du nord-est, est et sud-est ; et comme la pointe du rocher qui borde le port l'Escudelle est la plus élevée d'où y avoir construit une batterie circulaire, percée de 10 embrasures pour un canon de gros calibre, avec magasin à poudre bien voûté ; et un corps de garde ; que l'amiral Lestock a également fait démolir en 1746 et qu'on n'a pas encore rétabli quoique très nécessaire pour la protection des vaisseaux français qui seraient assurés d'un asile dans cette rade en temps de guerre, ainsi que cela se pratiquait avant la destruction de cette batterie.

La pointe du Béniguet est peu éloignée de celle de l'Escudelle du côté du nord ; toute la côte entre les deux pointes est fort élevée et hérissée de rochers escarpés, elle parait avoir été liée avec une chaîne de rochers isolés qu'on nomme les Escassiers et qui tenaient anciennement à la

36. Port Chudell et Port Plouz. (Note de Melvan)

presqu'isle de Quiberon dont on a donné ci-devant le détail. Entre cette pointe et la première roche des Escassiers, il y a un chenal est et ouest qu'on nomme chenal du Béniguet quoique resserré assez large pour tout bâtiment quelconque, soit de guerre ou de commerce et de toutes marées.

Enfin sur la côte, on trouve à environ 600 toises de cette pointe une petite anse qu'on nomme le port Navallo qui peut contenir quatre à cinq chasse-marées derrière une espèce de petite jetée en pierres sèches que les habitants y ont construit, son entrée est nord et sud, son échouage est un sable mêlé de rochers.

Depuis l'anse de port Navallo jusqu'à la pointe du fort il règne une côte escarpée de rochers fort élevée, au pied de laquelle la mer taille un sable mêlé de rochers plats ; lors des basses mers et ou des chaloupes peuvent échouer et y débarquer du monde mais faciles à empêcher de gravir sur la hauteur de la côte, pour peu qu'il y ait des troupes dans le fort.

Il y a quelques passes ou petit chenal dans la chaîne de rochers des Escassiers par lesquels des petites barques et chaloupes peuvent passer facilement ; excepté celui de la Teignouse qu'on nomme le grand chenal par lequel tout navire peut passer en prenant les précautions nécessaires et connues par les pilotes côtiers afin d'éviter du côté du sud les Petits Escassiers qui couvrent et découvrent et du côté du nord, une passe attenante à la Teignouse et celle de Miramont qui est dans le nord-ouest du dit rocher de la Teignouse

Isle de Hoedick

L'isle de Hoedick ou Hedic, est située par la même latitude et longitude que celle de Hoüat a une lieue[37] de distance l'une de l'autre, dans le sud de cette dernière, à l'est-sud-est de Belle-Isle distante de 4 lieues, à l'ouest du Croisic aussi à 4 lieues de distance.

Cette isle dépend légalement du gouvernement de Belle-Isle et de l'évêché de Vannes.

L'heure de la pleine mer y est à 4 heures du matin, lors des pleines et nouvelles lunes et y marne comme à Hoüat de 18 pieds lord des grandes marées.

Sa longueur du nord au sud-est est de 1 200 toises, sur 800 de large ; elle forme un polygone très irrégulier, quoique l'ensemble ne paraisse qu'une espèce de cercle, dont plusieurs pointes sont comme des rayons prolongés dans la mer.

L'air y est très malsain, occasionné par un marais d'eaux douces mêlées avec l'eau de mer, et qui assèche dans les grandes chaleurs de l'été, et où il reste un limon qui se corrompt et engendre une quantité prodigieuse d'insectes venimeux, particulièrement de crapauds, dont la putréfaction rend l'air très malsain et que sans la précaution que les habitants prennent de bien couvrir leur marmite et les vaisseaux qui contiennent l'eau pour boire, ils y trouveraient souvent de ces animaux. Les habitants accoutumés à respirer cet air y vivent assez longtemps, mais toujours malingres et pas aussi vigoureux que ceux de Hoüat[38] ; quelque précaution qu'on ait pris pendant la guerre de 1756 à 1763 , pour préserver les détachements de troupe qui s'y trouvaient en garnison, de succomber au mauvais air qu'on y respire, cela n'a pas empêché de mourir beaucoup de soldats, comme s'ils avaient été empoisonnés, de

37. La lieue marine fait 3 milles marins. (Note de Melvan)

38. Il faut songer au paludisme, voir l'étude de Derex (2008) : « *On crut longtemps que les fièvres intermittentes trouvaient leur origine dans la terre : dans la géographie de la répulsion, les marais ont été les plus cités, ce que souligne l'étymologie de paludisme, qui vient de paludes, et qui signifie marais* ». « *La fin du XVIII*e *siècle et le début du siècle suivant connurent une recrudescence des fièvres.* » Le paludisme continental a ensuite progressivement disparu de France pour être éradiqué à la fin du XIXe siècle, un des deniers foyers étant le golfe du Morbihan. Lemontagner fait encore état d'une épidémie de « fièvre pernicieuse » (ancien nom du paludisme) à Hoedic en 1842 (Lallemand Lemontagner 2005). Voir aussi, dans ce volume, l'article de C. Mauffret sur la mortalité à Hoedic au XVIIIe siècle. (Note de Melvan)

sorte que à la fin de cette guerre on avait pris le parti de relever le détachement tous les mois et de faire passer à Auray tout soldat qui tombait malade dans cet espace de temps.

Il y a une fontaine au bord de la mer du côté de l'est dont l'eau n'est pas des meilleures, non plus que celle de quelques puits que les habitants ont été obligés de percer auprès de leurs maisons, l'une et l'autre étant un peu saumâtre[39].

Les terres qui entourent le village, qui est à peu près au centre de l'isle, sont assez bien cultivées et quoique un peu sablonneuses n'y sont pas mauvaises ; le froment et l'avoine y viennent très bien.

L'abbé de St-Gildas-de-Rhuys en est gros décimateur comme à Hoüat, et lui produit le même revenu environ, de sorte qu'on peut l'évaluer à 1000 livres[40], ce qu'il retire année commune de ces deux isles, surtout depuis que le froment a si considérablement augmenté en France.

Le même abbé en sa qualité de gros décimateur nomme à la cure de cette isle comme à celle de Hoüat et fait la même pension au curé ; avant que cette abbaye fût réunie à l'évêché de Vannes et que la portion congrue de ce prêtre ne fut augmentée.

Les malheureux colons de cette petite isle étaient souvent privés pendant bien des temps des secours spirituels dont une partie allait à la messe à Hoüat lorsque le temps le permettait, et le curé de l'isle de Hoüat avait d'ailleurs attention toutes les fêtes et dimanche de faire arborer un pavillon sur le fort de cette isle lorsqu'il commençait sa messe où il restait jusqu'à la fin, alors les habitants de Hoedic se rendaient dans leur chapelle et s'y mettaient en oraison en dirigeant leurs intentions jusqu'à ce que le pavillon soit amené et très souvent le curé y allait faire les fonctions curiales ; surtout quand il était instruit qu'il y avait des malades ; mais depuis que Mgr l'évêque de Vannes, abbé de St-Gildas, il a corrigé le vice, ils ont toujours un prêtre qui est traité selon le règlement pour les pensions à accorder au curé qu'on nomme vicaire ailleurs.

Il y a dans cette isle un petit hameau comme dans celle de Hoüat composé de 25 à 30 feux ; les habitations ressemblent beaucoup aux cabanes des sauvages, la peuplade d'environ 120 à 150 personnes de tout âge fournit 25 canonniers garde-côtes pour le service de l'artillerie de cette isle.

La principale occupation des hommes est la pêche du gros poisson et le commerce des sardines dans la saison qu'ils achètent à des pêcheurs, la transporte à Nantes pour la vendre toute fraîche ; ils font cela ordinairement avec les habitants de Hoüat et ont 4 à 5 petites barques dans chaque isle qu'on nomme chasse-marées, de sorte qu'ils partagent entre eux le profit ainsi que la pêche qui n'est pas revendue est amenée à ces bonnes gens qui paraissent être aisés.

Les femmes s'occupent à labourer les terres et au foin de leurs bestiaux ainsi que ramasser du goémon et des bouses de vache pour brûler après les avoir pétri et faites sécher au soleil, comme cela se pratique dans toutes les autres isles sur les côtes de Bretagne ; les bestiaux y sont tout petits, comme ceux de Hoüat.

Cette petite peuplade vit ensemble avec la même bonne foi et la même simplicité que ceux de Hoüat et tel qu'on représente les premiers hommes et sont assez heureux pour ne pas connaître ni procès ni papier timbré ; encore moins la chicane ; c'est le curé qui passe tous leurs contrats de vente ou d'acquêt ; de concert avec le plus ancien habitant de cette isle qui est leur chef ; ces deux hommes jugent ensemble les petits différents qui

39. Étonnant commentaire. Les Anglais connaissaient-ils mieux les deux îles ? En 1795, ils préservent Hoedic pour l'escadre anglaise en raison de ses ressources en eau et laissent les immigrés s'entasser à Houat où les conditions d'hygiène se dégradent très vite en entraînant des épidémies (Delalande 1850, Chiron 2008). (Note de Melvan)
40. Ou 3000 livres ? (Note de Melvan)

peuvent quelquefois survenir dans cette petite colonie.

Ils se marient tous en parenté, en payant de très faibles dispenses ; l'église ayant été obligée de se relâcher de son droit en faveur de cette peuplade qui sans cela cette isle fut devenir déserte[41].

Leur idiome est le bas breton, avec un accent particulier et un son de voix beaucoup plus doux que tous les autres Bretons qu'on peut attribuer à la douceur de leur caractère ; peut-être aussi à la faiblesse de leur tempérament, car ils ne sont ni aussi grands ni aussi robustes que les Hoüatais et les autres peuples leurs voisins, ce qui peut être occasionné par le mauvais air qu'il respire et la mauvaise qualité des eaux de cette isle.

Elle est plate, ses bords en sont escarpés et remplis de rochers dangereux quoique ce soit très accessible pour les chaloupes lorsque la mer est calme ; il y a deux ou trois petites plages de sable entre ces rochers où le chasse-marée, barque ou chaloupe peuvent échouer ensemble quoique qu'ils soient escarpés ils sont peu élevés et n'ont tout au plus que 15 a 20 pieds de hauteur.

Le port Neuf est aussi une petite anse de 5 à 6 toises de largeur sur la côte du côté du nord ou deux chasse-marée ou plus peuvent échouer de temps calme et où ils sont à l'abri des vents du nord-ouest, ouest-sud-ouest et sud ; mais il est rare que les marins qui connaissent cette côte s'exposent à y passer la nuit, dans la crainte que si les vents venaient à changer, ils courraient le risque de voir périr leur bâtiment sur les rochers qui bordent cette anse.

La plus grande plage sur la côte de cette isle est celle appelée le Pors Groisis au sud de l'isle vis-à-vis les rochers appelés les Cardinaux ; elle a environ 200 toises de longueur mêlée de sable et de roches plates, où les habitants tiennent leur chasse-marée en tout temps avec les précautions de les tirer à force de bras au-delà de la laisse des pleines mers, sans quoi ils y seraient brisés ; attendu que la mer y déploie avec violence en hiver pour que les vents viennent du sud est, sud et sud-ouest, n'étant abrité que des vents d'ouest, nord-ouest, nord et nord est de sorte que c'est le seul endroit où les habitants peuvent tenir leur petit bâtiment en sûreté.

En général, cette isle n'est positivement qu'un rocher sur lequel il y a quelque peu de terre ; et que l'industrie des habitants rend féconde.

L'on y trouve à la pointe des Espagnols, dans le sud-ouest de cette isle, une pierre d'un grain excellent pour les ouvrages de maçonnerie ; elle est d'un grain fin et susceptible d'être taillée le plus proprement possible même pour les moulures d'architectures ; elle est de couleur bleuâtre sans fil ni (?) mais un peu difficile à tirer pour les ouvriers qui n'en ont point l'usage ; cependant, l'on peut en former des quartiers de toute grandeur parce que la base ne formant qu'une seule masse sans lit ni fil, on est maître d'en tirer des quartiers tels qu'on le désire ; partout cette pierre n'est pas absolument dure à travailler c'est la meilleure pierre de tous les environs jusqu'à la rivière d'Hennebont où il y a une carrière semblable dont on s'est servi pour la construction des magasins et autres bâtiments que la Cie des Indes a fait construire dans le port de Lorient[42].

L'on avait construit en même temps qu'à Hoüat, et sur les projets de feu monsieur le maréchal de Vauban une très belle tour avec une batterie circulaire et un fossé de cinq toises de largeur revêtu en maçonnerie avec pont-levis comme celle de cette dernière isle, tant pour éloigner le mouillage de corsaires et vaisseaux ennemis en temps de guerre, que pour empêcher les premiers d'occuper cette isle comme ils le

41. Voir C. Mauffret dans ce volume. (Note de Melvan)

42. Il s'agit de la pointe de la Maison Perdue qui a été exploitée pour l'extraction de pierres, avec l'anse voisine du Vinglé (carrière en breton), cf. Chauris 2008. (Note de Melvan)

faisaient auparavant et interrompaient le commerce et le cabotage le long de la côte de cette partie de la Bretagne très intéressante surtout relativement à Nantes dont la rivière de la Loire débouche à la mer a la distance de 4 à 5 lieux au plus de cette isle ; d'ailleurs cette batterie assure une retraite et un asile aux vaisseaux français poursuivis par l'ennemi ; mais malheureusement cette tour a eu le même sort de celle de l'isle de Hoüat en 1746. L'amiral Lestock l'ayant également prise et fait sauter, quoiqu'il y eut même garnison que dans la première, elle a néanmoins résisté un peu plus longtemps que l'autre, ayant résisté deux jours contre la canonnade d'un vaillant anglais qui s'était embossé vis à vis, et tirait comme à un enterrement, après quoi le commandant avec sa troupe s'est rendu prisonnier de guerre. Comme c'était un vieil officier qui avait déjà obtenu l'hôtel des Invalides, il fut renvoyé chez lui et privé de la grâce que le roi lui avait accordée ; ainsi que de son emploi ; il fut loyalement mis à Quiberon avec sa troupe, et abandonné de l'ennemi par mépris, comme la garnison de Hoüat.

Cette tour avait également été attaquée par l'amiral Russel en I696 où il échoua comme à Hoüat et où il fit à peu près les mêmes pertes.

L'utilité de ce fort ayant été mise sous les yeux du roi, Sa Majesté a donné des ordres en 1756 d'y construire une redoute casematée sur le même plan que celle de Hoüat, qu'on a également joint à l'ancienne batterie circulaire, où l'on peut y loger la même garnison, étant susceptible de la même défense.

Il est très intéressant pour la sûreté de la navigation et du cabotage dans le golfe de Gascogne que les forts de ces deux petites isles soient occupés par des détachements de la garnison de Belle-Isle ; en tout temps, mais moins forte en temps de paix qu'en temps de guerre. En temps de paix pour leur conservation et empêcher la dégradation et économiser le gardiennage que l'état paye à un homme qui garde seulement les clés chez lui et qui ne veille à rien ; un sergent, un caporal et douze fusiliers suffiraient dans chacun, qu'on relèverait tous les mois en temps de guerre, un officier et trente hommes avec la petite division de canonniers garde côtes de chaque isle ; alors on serait en état d'empêcher l'ennemi de mouiller dans les rades qui avoisinent lesdits forts et assurer enfin une retraite aux vaillants Français poursuivis par l'ennemi. Les prises considérables que les corsaires anglais ont fait dans les parages pendant la guerre de 1774 à 1783 prouvent la nécessité de mettre des postes dans les deux petits forts et à les mieux entretenir et approvisionner qu'ils n'ont été.

L'espace de mer qui sépare ces deux petites isles se nomme le Parc et Rade l'espace qui les sépare de la côte de la presqu'isle de Rhuys.

C'est la plus belle rade possible, d'environ 6 lieues de longueur, du nord au sud, sur au moins 3 lieues de largeur de l'est l'ouest, où mille vaisseaux de toutes grandeurs peuvent mouiller en tout temps et y être à l'abri de tous les vents excepté ceux du sud et sud-ouest, le fond est un sable vaseux partout, et d'une excellente tenue sans aucune roche, car il reste toujours 10 à 12 brasses d'eau par basse mer ; c'est dans l'extrémité de cette rade, que celle de Quiberon y est jumelée où les Anglais ont tenu leur escadre en station furtive depuis la défaite de M. de Conflans en 1754 jusqu'en 1761, qu'ils sont venus attaquer Belle-Isle.

Il y a une chaîne de roches nommée les Cardinaux qui avoisine le port Groisis et s'étend à environ 1 lieue vers cette rade, du nord-ouest au sud-ouest et comme elles ne couvrent pas entièrement toutes, mêmes aux plus hautes marées, il est très aisé de les éviter.

On pourrait rendre salubre l'air qu'on respire dans l'isle de Hoedick au moyen d'une modique dépense en faisant une

coupure assez grande pour faire communiquer la mer de l'anse Groisis dans l'étang qui l'avoisine et empêcher qu'il n'assèche, ce qui serait facile de faire au moyen d'un canal revêtu en maçonnerie ; alors la mer entraînerait insensiblement toute la vase et les insectes qui pourrissent dans ce cloaque ; cent louis environ suffiraient à ce que l'on croit pour ces objets : bien faible dépense pour un ouvrage aussi intéressant pour le bien de l'humanité[43]. D'ailleurs très intéressant pour l'habitation de cette isle parce que plus il y aurait d'habitants, plus il y aurait de terre en valeur, plus il y aurait de secours pour les vaisseaux qui viennent se réfugier dans les rades qui l'avoisinent.

La rade de Quiberon, parfaitement abritée de tous les vents, excepté de ceux du sud se trouve excellente et attenante à celle du fort dont le fond est un sable vaseux et qui reste toujours à 10 et 12 brasses d'eau en basse mer et aux plus grosses marées.

(Manuscrit retranscrit par Henri Buttin)

43. Cette préconisation a été suivie par la suite. Le conduit a été réalisé dans l'anse du Vinglé, sans doute avec la construction du Fort de 1853. Il semble cependant avoir été mal conçu, trop élevé par rapport au niveau de l'étang, et débouchant sur une plage de sable où il est en permanence comblé par le sable. (Note de Melvan)

Bibliographie et sources

Portraits Wikipedia. Cartes d'Hoedic et de Houat : Fonds Melvan, Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 6460. Plan des fortifications : Fonds Melvan, Archives de l'Inspection générale des travaux maritimes.

- Betton J.-S., 2012 – Hudic et Hohac dans le *Grant routtier de Pierre Garcie Ferrande*. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 9, p. 9-21.
- Buttin H., 2008 – Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant, préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 5, p. 31-57.
- Chauris L., 2008 – Extractions littorales de granite à Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 5, p. 115-126.
- Chiron T., 2008 – L'eau potable sur les îles de Houat et d'Hoedic : chronique d'une question insulaire majeure. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 5 , p. 99-114.
- Detaille, 1780 – *État et histoire générale de Belle-Isle en Mer*. Manuscrit n° 11 de la Bibliothèque municipale de Quimper et d'après le microfilm 1 Mi 148 des Archives départementales du Morbihan.
- Delalande J.-M (abbé), 1850 – *Hoedic et Houat, histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan*. Extrait des Annales de la société académique de Nantes. Réédition 1993, Res Universis.
- Derex J.-M., 2008 – Géographie sociale et physique du paludisme en France du XVIIIe siècle au XXe siècle. *Histoire, économie et société*, n° 2, p. 39-59.
- Fourastié J., 1950 – Quelques réflexions sur l'évolution du niveau de vie des classes ouvrières. *Revue économique*, vol. 1, n° 4, p. 467-479.
- Hartemann C., 2014 – Hoedic et Houat dans le dictionnaire d'Ogée, 1778-1780. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 11, p. 35-52.
- Mauffret C., 2015 – Houat et Hoedic au XVIIIe siècle révélées par les registres paroissiaux. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 15, p. 9-50.
- Lallemand A., Lemontagner A., 2005 – Voyage à l'île d'Hoedic, 1842. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 2, p. 37-50.

- Lévi A., Harrold J., Le Moing G., Ériau J.-M., 2010 – La bataille des Cardinaux. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 7, p. 85-90.
- Voltaire F.-M., 1773 – *Fragment sur l'Inde*.

Mythologie et biologie des anatifes et de quelques autres crustacés bizarres

D'étranges crustacés marins ont suscité une abondante littérature qui va des théologiens médiévaux aux orientalistes les plus curieux, en passant par Charles Darwin. Quels liens entre la religion mycénienne, les légendes irlandaises et les canards ? S'il est vain de chercher l'origine des légendes, il est possible de mieux connaître les espèces qui leur servent de support et de lever un coin du voile sur leurs généalogies controversées.

François de Beaulieu

Objets de controverses passionnées pendant des siècles, les anatifes, qu'on trouve sur les épaves, ont laissé une trace insoupçonnée dans la langue française et l'histoire des traditions. Plusieurs de leurs proches parents, de la sacculine au pouce-pied en passant par les balanes, présentent des caractéristiques particulièrement originales.

Qui songerait que le crabe qui nous fait face, toutes pinces écartées, appartient à la même famille que les balanes qui parsèment le rocher que nous venons de soulever ? C'est en fait seulement en 1830 qu'un naturaliste anglais s'est avisé de remarquer des caractères communs dans le premier stade larvaire de ces deux espèces. En « choisissant » de vivre fixés à un support, balanes, anatifes et pouces-pieds modifient en profondeur l'organisation d'origine des crustacés et constituent le groupe des cirripèdes. Les yeux disparaissent, et les pattes deviennent six paires de « cirres » qui se déploient hors d'une petite boite aux parois plus ou moins mobiles renfermant les organes vitaux. L'agitation des cirres et de leurs cils crée un courant d'eau qui assure l'alimentation et la respiration de l'animal. Des banales balanes que l'on voit partout, à la fantastique sacculine, des précieux pouces-pieds aux légendaires anatifes, les cirripèdes méritent toute notre attention émerveillée.

De l'ami collant à l'envahisseur

La balane ressemble, il est vrai, plus à une bernique qu'à une crevette et on la nomme d'ailleurs *brinnig-gwenn* (patelle blanche) en breton. Une demi-douzaine d'espèces sont communes sur les côtes de Bretagne ; la résistance à l'émersion et à la dessalure de chacune explique pour une part leur répartition à différents niveaux. Depuis une soixantaine d'années, une espèce supplémentaire que l'on reconnaît à ses quatre plaques lisses sur le pourtour est très présente sur la côte nord. D'origine néo-zélandaise, elle élève des milliards de petits monuments à la mémoire de ceux qui, sans le savoir, l'ont transportée, du bout du monde, alors qu'ils débarquaient pour chasser l'envahisseur nazi…

Les balanes ne se fixent pas seulement sur les rochers et on en trouve aussi bien sur les coques des navires mal entretenus que sur la tête des baleines. La larve sécrète un ciment très efficace que l'on a utilisé pour faire tenir les prothèses dentaires. Comme les autres cirripèdes, les balanes sont bisexuées mais doivent se féconder les unes les autres, ce qui signifie que si l'une d'elles reste isolée, elle mourra à la fois vieux-garçon et vieille-fille. Mais les risques sont limités puisque les adultes sécrètent une substance qui attire les larves et favorise donc la formation de colonies.

Si vous trouvez un crabe lesté d'un sac bizarre, ne le rejetez pas d'un air dégoûté, c'est l'un des êtres les plus extraordinaires de la création que vous venez de découvrir. La sacculine, *Sacculina carcini*, (en breton *bronnou-legristi* ou *bronnou-kranked*, ou œuf de crabe) se rattache — comme son hôte — à la classe des crustacés. C'est ce que prouve l'examen de sa larve car l'adulte a régressé et ne se présente plus que comme une masse lisse jaunâtre ou brune fixée. Cette masse ne contient que des ovaires et des testicules ainsi qu'un ganglion nerveux, le reste de l'animal, véritable *Alien*, se présentant sous forme de ramifications qui s'étendent dans tous les organes de sa victime et en prend le contrôle hormonal. Celle-ci survit tant bien que mal mais devient stérile. Ce n'est, bien sûr, pas le cas de la sacculine dont les œufs sont incubés à l'intérieur du sac et donnent des nauplius à cornes frontales, premier stade caractéristique des crustacés cirripèdes. Une mue va donner des cypris, larves nageuses qui vont chercher un autre pauvre crabe auquel se fixer. Un tube va se former et permettre à l'animal de s'injecter dans l'organisme de l'hôte où il va rester ainsi environ vingt mois. Elle va émettre des « racines » dans tous les coins de la carapace et déborder sur l'extérieur. Ce cycle, particulièrement complexe, a été mis en évidence en 1884 par Yves Delage, l'un des grands noms de la station biologique de Roscoff. Comme quoi l'on ne se méfie jamais assez de ses arrière-petits-cousins.

Trésors gastronomiques

Les pouces-pieds, *Pollicipes pollicipes* (fig. 1), comme les balanes, sécrètent une substance donnant à leurs larves une petite chance de trouver un site de fixation favorable après leur petit voyage en mer. C'est pourquoi, une cueillette raisonnable — c'est une espèce comestible — qui « éclaircit » le peuplement, peut favoriser la dynamique démographique, tandis que la mise à nu de larges surfaces de roche peut être très préjudiciable, ne serait-ce qu'en favorisant l'installation des moules, colonisatrices beaucoup plus rapides. De plus, le pouce-pied, tout hermaphrodite qu'il soit, pratique la reproduction croisée ; il faut donc une densité d'individus suffisante pour qu'elle puisse avoir lieu. La maturité sexuelle n'étant atteinte qu'au cours de la cinquième année, il ne faut donc prélever que des individus d'au moins quinze millimètres. Si on les laisse tranquilles, ils pourront vivre au moins vingt ans, formant une bande de deux à trois mètres de large sur les rochers battus par les vagues.

En Bretagne, on trouve le pouce-pied sur les rochers bien exposés d'Hoedic à Ouessant. Sa limite nord se situe en baie de Morlaix. Les excès du braconnage

Fig. 1 - Anatifes et pouces-pieds (photos P. Buttin).

Anatifes
sur bois flotté
Lepas anatifera

Pouces-pieds
sur estran rocheux
Pollicipes pollicipes

ont amené sa raréfaction dans de nombreux sites et même sa quasi-disparition dans les endroits les plus accessibles comme la côte sauvage de Quiberon[1].

Les pouces-pieds peuvent être une intéressante ressource saisonnière pour quelques professionnels (fig. 2) et même fournir des débouchés dans l'épicerie fine à des conserveries artisanales, mais la pérennisation de telles activités dépend d'une meilleure gestion des gisements et d'un contrôle sérieux des fraudes.[2]

Ni chair, ni poisson

Les anatifes proprement dits (fig. 1) sont, comme les balanes et les pouces-pieds, des crustacés modifiés par leur mode de vie fixée, à ceci près que, pour la plupart, ils ont trouvé un moyen de se déplacer en s'installant sur toutes sortes d'objets flottants ou en sécrétant leur propre flotteur. Les anatifes ont un pédoncule souple, au bout duquel deux valves, formées de plusieurs plaques soudées, s'ouvrent dans l'eau pour laisser passer six paires de petits appendices, les cirres. Le plus commun sur les bois flottés est *Lepas anatifera*, il a un pédoncule brun sombre qui peut s'allonger jusqu'à vingt centimètres et ses plaques sont d'un joli bleuté translucide. Plus rarement, on trouve l'anatife en faisceau, *Lepas fascicularis*, au pédoncule clair (c'est lui qui utilise son mucus comme flotteur). Peu commun aussi, et ne dépassant pas 15 mm, l'anatife pectiné, *Lepas pectinata*, a les valves marquées de stries entrecroisées. Enfin, on peut trouver dans les filets qui sèchent sur les cales un petit anatife, *Scalpellum scalpellum*, présentant quatorze plaques aux jointures velues et qui vit fixé sur les hydraires, les bryozaires, voire les colonies de vers tubicoles.

La vie des anatifes est des plus hasardeuses puisque la plupart confient leur destin à des épaves. On trouve assez facilement sur le rivage des morceaux de bois portant des bouquets de ces étranges petites tulipes blanches veinées de brun. Les anatifes se distinguent en effet des

Orthographe

La plus grande anarchie règne depuis des siècles dans la graphie des noms communs de beaucoup d'espèces marines. Anatifes et pouces-pieds sont des cas exemplaires et nous ne souhaitons que souligner combien les choix faits dans cet article peuvent être discutés.

On ne saurait, certes, retenir le *« poussepié »* du *Verborum* publié par Morel en 1558 ; mais si le *Dictionnaire de l'Académie* invite dès le XVIIIe siècle à orthographier « pousse-pied », *Littré* opte pour *« pouce(s) -pieds »* et *Larousse* pour les deux (en écrivant *« pouce-pieds »* au pluriel). Quant aux services de l'État, si ceux du Finistère vont jusqu'à donner le nom scientifique des pouces-pieds, ceux du Morbihan parlent encore d'anatifes… Toutefois, ce terme n'est guère mieux établi puisque Jules Verne parle d'*« anatifs »* dans *Vingt mille lieues sous les mers* et que Colette nous donne des *« anatiffes »* dans sa *Chambre d'hôtel* en 1940.

L'orthographe du breton est peut-être plus sûre, mais les prononciations des diverses appellations pouvant varier d'un port, voire d'un bistrot à l'autre, on ne peut opérer un sage repli sur la langue des vieux marins. Citons, pour mémoire, *« pochoupez »*, *« treid moc'h »* et *« pas-e-bez »*.

1. La réglementation varie selon les départements. Dans le Morbihan, elle stipule que la pêche est interdite entre le 1er juillet et le 31 août de chaque année et qu'elle est soumise au calendrier des professionnels (Arrêté préfectoral n° 2009-373 article 1) et ne peut avoir lieu qu'entre le lever et le coucher du soleil. Il faut donc se reporter au calendrier des jours autorisés. La pêche est limitée à 3 kg par jour et par personne. Elle ne peut s'exercer qu'à l'aide d'un marteau et d'un burin, tout autre engin est interdit. Deux larges secteurs littoraux de l'île de Groix sont totalement interdits toute l'année.

2. Les *percebes* (pouces-pieds) sont considérés comme un summum gastronomique des produits de la mer au sud des Pyrénées. Ils sont proposés dans les restaurants de *« mariscos »*, apportés sur une assiette, délicatement enveloppés dans un linge… On les trouve en vente dans de nombreuses poissonneries, à des prix variant entre 40 € le kg pour les petits calibres (130 à 160/kg) à plus de 120 - 130 €/kg, selon la saison, pour les plus grandes tailles (50 à 70 /kg). Le site internet *percebemar.es* en propose à la vente. (Note de Melvan)

Fig. 2 - Pêche acrobatique des pouces-pieds (photo Hervé Ronné).

balanes par leur pédoncule souple, au bout duquel deux valves formées de cinq plaques cornées s'ouvrent dans l'eau pour laisser passer les cirres. La « carapace » du plus courant, *Lepas anatifera*, fait 5 centimètres et couronne un pédoncule brun sombre d'une vingtaine de centimètres. Beaucoup plus rare et ne dépassant pas 3,5 centimètres, l'anatife en faisceau a un pédoncule clair et se fixe sur de petites épaves, voire une goutte de mazout ou une bille de polystyrène, qu'il enrobe de mucus. L'anatife pectiné, quant à lui, est tout aussi rare et encore plus petit mais il présente des stries entrecroisées. Le nettoyage des filets sur les jetées permet d'observer parfois le scapellum dont les valves sont formées de quatorze plaques velues et qui vit au fond de la mer, fixé sur les colonies d'hydraires ou de bryozoaires.

Autrefois, on disait que les épaves garnies d'anatifes (en général *garili*, *perchou-pez* à Douarnenez) annonçaient un hiver rude suivi de bonnes récoltes. Mais la grande majorité des ouvrages qui parlent des anatifes évoquent la légende justifiant leur nom, issu du latin *anas*, canard, et *ferre*, porter (fig. 3). En effet, on racontait autrefois que les anatifes donnaient naissance à une sorte de canard ou d'oie. Certains ajoutent que ces oiseaux *« nés de la mer »* pouvaient ainsi être mangés en temps de carême, et il était encore des Irlandais pour l'affirmer il y a moins de cinquante ans. Le sujet est loin d'être anecdotique puisqu'il alimenta pendant près de dix siècles les débats autour des nourritures autorisées pour les croyants et qu'il a laissé des traces jusque dans notre langage quotidien. Pourtant, l'analyse de ses origines et les développements du problème, abordés depuis longtemps par de nombreux auteurs étrangers n'avaient pas donné lieu à une synthèse en français quand nous avons publié notre article en 1995 dans la revue *Armen*. Depuis, fort heureusement, Maaike van der Lugt, anthropologue spécialiste des sciences de la vie dans l'Occident médiéval, a publié en 2000 une étude détaillée qui utilise pratiquement toutes les sources originales. Nous nous contenterons donc de résumer les éléments et quelques exemples de la controverse qui se poursuivit sur plusieurs siècles en y apportant quelques aspects complémentaires.

Canards irlandais

C'est dans le célèbre *Exeter Book Riddles*, une collection de devinettes et charades en vieil anglais datée de 970-990, que l'on trouve la mention la plus ancienne de la légende pour le nord-ouest de l'Europe : des créatures noires et blanches naissent sur l'eau après avoir été attachées à des morceaux de bois. Ce texte semble montrer que la croyance est déjà répandue, bien au-delà d'un petit cercle d'érudits.

Une autre référence ancienne a pu être identifiée chez le commerçant et voyageur andalou Ibrahim ibn Yaʿqub, originaire de Totosa en Catalogne. Probablement chargé d'ambassade vers 965 auprès de l'empereur Othon 1er de Germanie (912-973), il a rédigé une longue description de l'Europe du nord connue surtout au travers du géographe Qazvînî. Il évoque les arbres qui poussent sur la côte de Shashin (probablement le pays des Saxons) et qui tombent dans l'eau. C'est alors seulement qu'ils se couvrent d'une gelée

Fig 3. - Ananatife, issu du latin *« anas »*, canard, et *« ferre »*, porter. *« Ils ont trouvé une ressemblance entre les marques sur sa coquille et le plumage d'une oie et, dans la courbure de son pédoncule, ils ont vu le long cou de l'oiseau. Les pédoncules duveteux, ou cirres, des anatifes ainsi que d'autres détails suggérant des similitudes avec les plumes de l'oiseau. Ils ont réuni l'anatife et l'oie… »* *(Houssay 1895,* illustrations de Haeckle 1904 et au centre de Aldrovandus 1606).

où apparaissent les œufs qui donnent ensuite des oiseaux noirs assez semblables aux plongeons et flottant sur l'eau mais qu'on ne trouve jamais vivants ; la mer rejette leurs cadavres après les tempêtes sur les côtes[3]. Est-ce la source de la mention de la légende dans le Zohar[4] rédigée entre 1270 et 1280 par un rabbin espagnol ?

On peut se demander si ce texte n'a pas inspiré le Gallois Giraud de Barri qui parle, le premier, vers 1186, dans sa *Topographica Hiberniae*, de *« bernacae »* nées d'organismes marins (fig. 4). Cet auteur affirme cependant avoir vu *« de ses propres yeux »* des milliers de ces *« petits oiseaux »* déjà *« formés »* dans *« leurs coquillages »* accrochés à des morceaux de bois sur les grèves de l'Irlande. Ces oiseaux ne font donc pas de nid et les évêques et religieux les mangent en carême car *« ils ne sont pas de la chair »*.

Insulaire, lui aussi, Pierre de Cornouailles, affirme en 1208 que les barnacles naissent « *sur du bois dans les mers occidentales* ». Un autre Anglais, Gervais de Tilbury, mentionne, vers 1210, dans ses *Otia imperialia*, l'existence d'oiseaux nommés *« barneta »* que l'on mange en carême et qui poussent dans des arbres près d'une abbaye du Kent. Ne recopie-t-il pas certains de ses prédécesseurs ? À la même époque, l'Anglais Alexandre Neckam (1157-1217),

3. Jacob 1927.
4. Exodus, II, 15 b.

qui a d'abord considéré vers 1200, dans *De naturis rerum*, que la barnacle se développe sur du bois roulé par la mer ou sur des arbres plantés au bord du rivage, se distingue en prenant position dans sa cosmologie parue en 1211, *De laudibus divinae sapientiae*, où il ne parle plus que des épaves flottantes, écrivant que *« la philosophie indignée »*, rejette la *« rumeur »* de la barnacle.

Mentionnons aussi le compilateur juif anonyme de *L'Ymage du monde* (1245) qui localise précisément la légende en Irlande et le frère Odoric qui rapporte tardivement (1318) le récit de base dans son *Journal de voyage* mais dont le compagnon, frère James, est un pur Irlandais.

Compilateurs ou vrais penseurs, les auteurs insulaires évoquant la question au tournant du XIIIe siècle auront une influence prolongée que l'on peut retrouver chez Thomas Cantimpratensis, Vincentius Bellovacensis, Konrad Megenberg, Albert Le Grand, Roger Bacon puis bien d'autres. De nombreux bestiaires reprennent la légende et l'agrémentent d'illustrations très convaincantes… C'est, par exemple, le cas de John Gerard qui représente l'arbre et qui affirme, dans son *Herbal* de 1596, qu'il a vu les oiseaux (fig. 4). Thomas Plater le Jeune, le célèbre voyageur suisse, envoie même les fameux coquillages à Bâle, en 1599.

On le voit, il existe au nord-ouest de l'Europe une forte et ancienne tradition d'un oiseau qui naîtrait d'un coquillage. Mais, selon M. van der Lugt, une source indépendante semble se développer dans un contexte plus méditerranéen : saint Pierre Damien (1007-1072) mentionne dans *De divina omnipotentia*[5] une *« merveille du monde »* : *« des oiseaux qui naissent comme des fruits sur des arbres, pendant par leurs becs »*. À la fin du XIIe siècle, le médecin Urso de Salerne développe dans les *Questions salernitaines en prose* la même croyance sans la moindre référence aux *« barnacles »*. Ont-ils subi l'influence de sources arabes disparues, reprennent-ils des textes d'origine irlandaise ? La circulation des hommes et des textes ne doit pas être sous-estimée.

M. van der Lugt souligne la mise en place des deux croyances, leur mise en images et leur fusion :

> *« Au plus tard à la fin du XIIe siecle, les deux versions se sont combinées, comme en témoignent les* Questions salernitaines en prose*, le* De naturis rerum *d'Alexandre Neckam — deux œuvres sur la confluence des traditions salernitaine et insulaire — et Gervais de Tilbury. C'est la version mixte de la légende qui détermine les représentations iconographiques médiévales de la* barnacle*. Même dans les manuscrits de la* Topographia Hibernica *et dans les bestiaires qui reprennent le récit de Giraud de Barri, l'illustration représente non pas des troncs flottants couverts d'anatifes, mais des* « arbres à barnacles » *au bord de l'eau. On voit les* barnacles *y pendre par leur bec ou sortir, la tête la première, de boursouflures dans les branches. Il s'agit là sans doute d'une contamination des deux versions principales de la légende, mélange que l'on ne trouve cependant pas dans les textes, car les poches évoquées dans les* Questions salernitaines en prose *pendent comme des fruits de l'arbre. L'image de* « l'arbre à boursouflures » *s'écarte en outre de la tradition littéraire en montrant les oiseaux vivants dès le début de leur gestation, et non pas après s'être détachés de l'arbre. L'image possède donc une certaine autonomie par rapport aux descriptions textuelles.*

5. Publié en 1972 sous le titre *Lettre sur la toute-puissance divine*, Le Cerf.

Fig. 4 - L'anatife « arbre aux canards », représentations anciennes (g. à d.) : illustrations de Claude Duret, 1605 ; *Topographia Hibernica*, Giraud de Barri 1187 ; *Cosmographie Universelle* de Sebastien Munster, 1552 ; *Herbal*, John Gerard 1597.

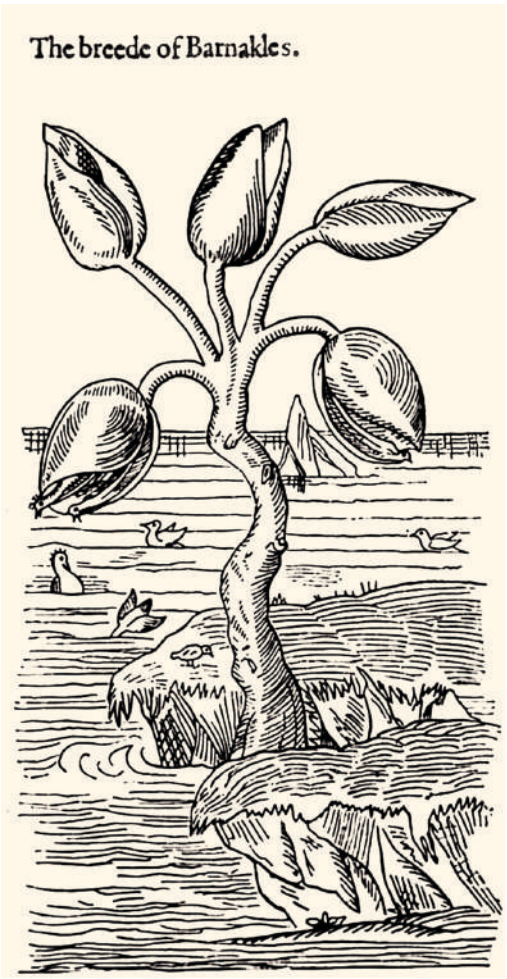

Les artistes médiévaux ne représentent pas seulement les oiseaux accrochés à l'arbre mais aussi les oies en train de tomber ou vivantes au pied de l'arbre. Dans une seule image sont ainsi illustrés les différents stades de la génération des barnacles. »

Cependant, des voix discordantes se sont élevées. Outre Alexandre Neckam, l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, rédige dans la première moitié du XIIIe siècle un *Art de l'oisellerie*, véritable traité d'ornithologie ou apparaît d'ailleurs, pour la première fois, le nom de l'oie bernache, *« bernicle »*. Il n'a pas hésité à envoyer des *« chercheurs contractuels »* vers le nord de l'Europe pour vérifier les affirmations des bestiaires ; ce qui lui permet, n'ayant obtenu aucun témoignage crédible, de remettre en cause l'existence d'un oiseau né d'un arbre. Mais son œuvre sera loin de connaître la diffusion de celles qui se contentèrent de recopier sans discuter.

Mergules arctiques

Il peut sembler oiseux de vouloir chercher un fondement naturaliste à une légende aussi farfelue et l'on se contente généralement de noter qu'il s'agit de la rencontre fortuite sur la table à dissection de la pensée populaire, revisitée par des théologiens, d'un oiseau migrateur noir et blanc, la bernache cravant, et d'un crustacé se développant sur des épaves, l'anatife. Toutefois, une piste se dessine si l'on veut bien prêter attention au fait qu'il s'agit de petits oiseaux noirs et blancs dont *« la mer rejette [les] cadavres après les tempêtes sur les côtes »* et qu'il faut bien trouver une explication au fait qu'on ne les a jamais vus nicher nulle part.

Si la majorité des historiens et des anthropologues qui ont étudié la question ne voient que des bernaches et, parfois des macreuses, cette description laisse peu de doutes aux ornithologues tels Edward A. Armstrong le grand spécialiste du folklore des oiseaux, sur l'identité de la *« barnacle »* qui ne nichait pas dans le monde connu des Européens du Moyen Âge : il ne peut s'agir que du mergule nain, *Alle alle,* qui se reproduit dans les zones arctiques et dont on note régulièrement des échouages massifs sur les côtes des îles britanniques et, même, parfois, jusqu'en Bretagne.

D'ailleurs, l'empereur Frédéric II comme Albert Le Grand qui pensent qu'il est question de bernaches, réfutent aussi l'argument de la génération spontanée en évoquant la nidification de l'espèce dans des contrées nordiques inaccessibles où elle sera effectivement observée à la fin du XVIe siècle. Cependant, si l'on peut reconnaître la belle curiosité et l'esprit quasi scientifique de ceux qui osent interroger la légende, il faut comprendre que pour les hommes du Moyen Âge, la « merveille » est une curiosité naturelle qui témoigne simplement de la diversité de la création. Ainsi, quand Giraud de Barri dit avoir vu le phénomène de ses propres yeux lors de son voyage en Irlande en 1185, il est probable qu'il a observé des anatifes sur des épaves et considéré en toute bonne foi qu'il distinguait déjà les becs cornés…

Par extension, la légende s'est étendue aux bernaches et à divers migrateurs — le naturaliste Gessner parle en 1551 du macareux comme d'un *« oiseau-poisson »* — apparaissant plus ou moins mystérieusement et présentant l'intérêt

d'être disponibles en temps de carême. On chassait d'ailleurs systématiquement canards et macreuses au filet sur tout le littoral. Ainsi, la légende veut que ce soit en observant la fixation des moules sur les piquets qui retenaient ses filets que l'Irlandais (encore un !) Walton inventa, au XIIIe siècle, les premiers bouchots en baie d'Aiguillon. Duhamel du Monceau décrit avec force détails les *« rets à macreuses »* utilisés au XVIIIe siècle en baie de Mesquer et de Pénerf dans le Morbihan. La chasse se faisait de novembre à fin mars pendant les grandes marées.

Max Müller, dans ses *Nouvelles leçons sur la science du langage* (1864), a fait remarquer que le mot même de *« barnacle »* qui désigne la bernache en anglais est une déformation d'*Hibernicae*, l'Irlande. Le nom des anatifes *« bernaculae »* serait le troisième élément qui aurait justifié linguistiquement le récit et facilité sa diffusion. Le nom scientifique de la bernache cravant, *Branta bernicla*, a même intégré ses origines légendaires. *Branta* est très probablement d'origine celtique et serait en rapport avec la racine nordique *brandr* qui évoque autant le feu que le noir de la suie, couleur de l'oiseau. *Bernicla*, renvoie, selon divers auteurs, à un mot celte, *barennika*, signifiant oie et à la bernique des Bretons. D'autres linguistes notent que l'ancien irlandais utilisait des termes similaires pour l'oiseau et le coquillage (*giurann*).

Oies antiques

L'historien de l'art J. Baltrusaitis a attiré l'attention en 1955 sur des ornements iraniens et mésopotamiens que l'on observe aussi en Italie au VIIIe siècle et où des créatures semblent naître sur des feuilles. Mais c'est Edward Heron-Allen (1861-1943), un juriste, naturaliste et orientaliste érudit qui, en 1928, a vraiment ouvert la piste d'une source antique. Cet auteur dispose de deux sources principales d'images, l'une issue d'un article de 1895 signé par Frédéric Houssay dans la *Revue Archéologique* et l'autre dans l'ouvrage de Sir Ray Lankester, *Diversions of a Naturalist*. Les œuvres concernées proviennent de Mycènes et de Crète et concernent des sortes d'oies-anatifes et des évolutions du motif.

Comme le remarque F. Houssay,

« tous les individus (oiseaux) peints sur le même objet ont la même forme ; il n'en est pas deux qui aient le même plumage, comme si l'artiste n'avait pas su, pas pu ou pas osé spécifier trop complètement des êtres mystérieux. Au surplus, chacun de ces animaux porte sur le dos deux petits appendices, invraisemblables s'il s'agit d'ailes d'oiseaux — presque rigoureusement exacts, au contraire, de position et de forme, si l'on veut y voir les appendices d'un anatife, crustacé cirripède que l'on trouve généralement fixé sur les épaves flottantes. »

Sur un ossuaire crétois (fig. 5), on peut distinguer des poissons

*« qui nagent autour de grandes feuilles et sur ces feuilles sont perchés des canards. Les feuilles jouent le rôle que la superstition attribue aux coquillages cirripèdes (*Lepas anatifera*). Trois d'entre elles viennent tout juste de s'ouvrir. Trois canards en émergent, depuis le sillon vers leur centre. Afin de clarifier la relation entre les oiseaux et les feuilles, chaque oiseau conserve la caractéristique distincte de la feuille d'où il est sorti. »*

En s'appuyant sur F. Houssay et les fines représentations des objet, E. Heron-Allen souligne abondamment les étonnantes ressemblances entre les représentations données par les artistes mycéniens et crétois et la morphologie des oies et des anatifes

« en gardant en tête que nous ne sommes pas ici intéressés par de véritables oiseaux mais par des créatures mixtes représentées avec une certaine liberté artistique ».

Citant R. Lankester, il pense que les artistes ont sans doute

« observé et dessiné l'anatife trouvée sur du bois flotté ou rejetée sur leurs côtes après une tempête. Ils ont trouvé une ressemblance entre les marques sur sa coquille et le plumage d'une oie, et dans la courbure de son pédoncule, ils ont vu le long cou de l'oiseau. Les pédoncules duveteux, ou cirres, des anatifes ainsi que d'autres détails suggérant des similitudes avec les plumes de l'oiseau. Ils ont réuni l'anatife et l'oie, guidés non par une légende préexistante, mais par le simple désir artistique de s'inspirer de leurs similitudes intrinsèques et, en concevant des formes intermédiaires, de les unir. »

La légende serait venue ensuite des peuples qui, prenant connaissance de ces dessins au travers du commerce des poteries les reproduisant, auraient voulu

« formuler une explication sur le sens des ces dessins et aurait interprété les fantaisies de l'artiste comme autant de minutieuses représentations d'un fait stupéfiant. »

E. Heron-Allen pense qu'une filiation est possible de Mycènes à la Crète. Pour conclure, il note, à juste titre, que

« aucune légende grecque ou romaine n'inclut de mythe à propos d'une "oie-anatife " bien que celle-ci serait née aux portes de ces empires. Les Mycéniens auraient migré vers les régions du Caucase — où des traces de leur influence datant d'environ 500 av. J.-C. ont été découvertes (...) — et il est possible que le chaînon manquant dans l'histoire de ce mythe soit encore à découvrir. Cependant, comme l'observe Sir Ray, ces décorations de poteries remontent indubitablement les origines du mythe à une époque antérieure de près de deux mille ans à celle des moines irlandais. »

M. van der Lugt souligne qu'E. Heron-Allen n'explique

« aucunement comment ce thème, absent de la littérature et de l'art gréco-romain, arrive en Europe du Nord. Ces quêtes d'origine nous semblent non seulement fort spéculatives, mais aussi relativement futiles. »

Pourtant, on ne saurait ignorer l'étonnante capacité des mythes à effectuer des migrations dans le temps et l'espace. Ainsi, le grand spécialiste des civilisations indo-européennes, Bernard Sergent, a pu montrer en 1998 que la version de la légende de saint Efflam recueillie par Anatole Le Braz, à Plestin-les-Grèves (Côtes d'Armor) à la fin du XIXe siècle reprend tous les éléments d'un mythe hittite, celui dit d'Illuyanka :

« dragon menaçant, incapacité d'un personnage puissant à le vaincre, aide d'un tiers qui est (momentanément ici) sanctifié, ruse pour faire sortir le dragon, impossibilité pour celui-ci de rentrer dans son trou, meurtre du dragon, lien avec la mer, avec la période hivernale – et avec la musique. »

Bernard Sergent éclaire les conditions dans lesquelles les transferts ont pu s'opérer :

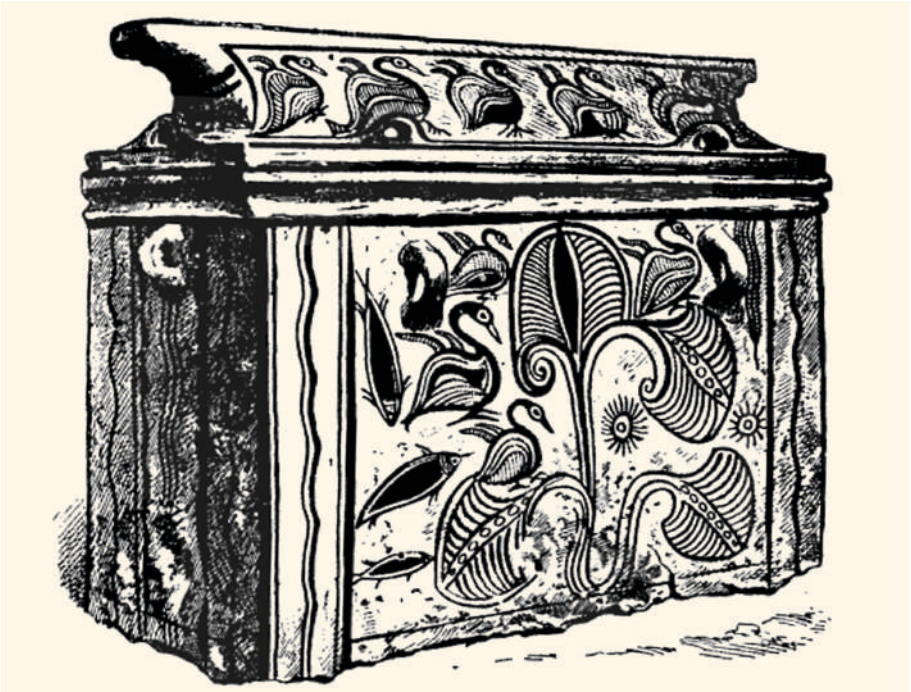

Fig. 5 - Ossuaire crétois : *« Les feuilles jouent le rôle que la superstition attribue aux coquillages cirripèdes. Trois d'entre elles viennent tout juste de s'ouvrir. Trois canards en émergent… »* (Houssay 1895).

> *« Ces rapprochements indiquent une chose simple : il fut un temps où les ancêtres des Hittites et les ancêtres des Celtes ont voisiné et communiqué. C'est alors que des mots, des usages grammaticaux, des formations, ont circulé entre eux. Cela se situe il y a très longtemps — en un temps, d'ailleurs, où ces langues devaient être encore assez proches pour être mutuellement compréhensibles. Cela nous reporte au IVe ou V^e^ millénaire avant notre ère — j'ai souligné que les ancêtres des Anatoliens ont vécu dans les Balkans apparemment pendant un millénaire environ, entre -4000 et -3000 approximativement, et qu'ils peuvent avoir été chassés des Balkans, vers l'Anatolie, par des peuples de langue indo-européenne comme eux, mais plus tardifs, à savoir les ancêtres des Italiques et des Celtes. »*

Macreuses de carême

Au-delà de la recherche des sources de la légende, il faut évoquer ses prolongements dans la culture européenne bien après les remises en cause de la Renaissance. L'extension et les applications pratiques de cette légende confinée à l'origine aux îles Britanniques ne sont pas allée sans problèmes. Thomas de Cantimpré et Pierre de Beauvais rapportent ainsi que le pape Innocent III a condamné la consommation des bernaches en temps de carême (mais M. van der Lugt qui a cherché n'en a pas trouvé trace).

La réflexion sur les nourritures autorisées connaît une recrudescence à la fin du XIIe siècle dans un contexte marqué par les débats doctrinaux, les critiques sur la voracité des moines et le besoin de codifier. La zoologie de l'époque a beaucoup de mal avec les espèces au statut ambigu et si le marsouin est, sans aucun doute, un poisson, le castor n'entre dans cette catégorie qu'en raison de sa queue écailleuse.

À la même époque, d'ailleurs, le monde juif se posait un problème identique et les plus hautes autorités rabbiniques se penchèrent sur la question. Après avoir envisagé qu'il pouvait s'agir de fruits et pensé que le problème devait être tranché par les communautés vivant près des endroits où on trouvait des barnacles, elles tranchèrent pour de la viande.

En France, le sujet a suscité une abondante littérature jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, mais c'est la macreuse qui en est la vedette et tient le rôle « d'oiseau-poisson ». Notons que le mot semble venir du néerlandais *meerkot*, via le normand macroule. En 1651, Isaac Cattier publie un *Discours de la macreuse* qui va trouver ses limites quand paraîtra, en 1667, la traduction de L'*Histoire naturelle des singularités d'Angleterre et d'Écosse* où Josué Childrey affirme (et c'est vrai) qu'il a vu des macreuses couvant leurs œufs au nord de l'Écosse. Dès 1595, l'explorateur hollandais Barentz a signalé la nidification des oies bernaches au Groenland (De Veer 1996). Ce qui n'empêchera pas en 1709, l'abbé de Vallemont, après avoir attentivement étudié *« les petits hôtes qui logent dans ces appartements si artistement faits »*, de continuer à soutenir que les anatifes sont les œufs de ces oiseaux *« à sang froid »* qui ne peuvent donc couver. Hecquet, qui écrit au même moment un ouvrage sur les dispenses de carême, continue de ranger la macreuse dans la classe des amphibies avec le castor et les tortues. Une longue dissertation de Guettard (*Mémoires sur différentes particularités des sciences et des arts*) semble avoir clos le débat en 1783. Mais, en 1801, on présentait encore à Londres un magnifique *« arbre à bernaches »* comme s'il ne fallait pas mettre fin à la merveille de ces *« nids-coquilles »* où Bachelard voyait *« le rêveur pris par les convictions du refuge »*.

Tout porte donc à croire que c'est la culture ecclésiastique et « savante » qui a contribué pendant des siècles à répandre et entretenir en Europe continentale des récits autour des anatifes et des macreuses. Si elle a été adoptée par le peuple, la croyance recueillie par Paul Sébillot à Saint-Cast — *« les anatifes sont les œufs de l'oiseau appelé bernache »* — a, on le voit, des origines fort complexes.

Nous ne croyons plus à ces légendes mais notre vocabulaire en garde la trace : un *« canard »* est une fausse note ou un journal peu crédible, un *« cancan »* une nouvelle douteuse, un *« canasson »* un mauvais cheval. Tous ces mots, ainsi que l'expression oubliée *« l'histoire d'un canard »*, ont pris leur sens péjoratif au XIXe siècle, sous l'influence d'un rationalisme triomphant. L'évolution est déjà sensible au XVIIIe siècle avec l'apparition du terme macreuse dans le vocabulaire de la boucherie où il désigne un morceau de viande maigre à pot-au-feu.

Qui, aujourd'hui, songerait à l'anatife en lisant son canard ? Qui songerait à la macreuse en disant d'un éditorial qu'il n'est *« ni chair, ni poisson »* ? Pourtant, tout comme l'expression *« il a du sang de macreuse »*, courante il y a un siècle, ce sont pour nous les ultimes témoins d'une vieille légende irlandaise.

Merci à Eva Tanquerel qui a bien voulu traduire les documents en langue anglaise.

Bibliographie

Ce texte reprend, corrige et complète l'article paru en 1996, dans le n° 78 de la revue *Armen*.

- Armstrong, E. A., 1958 – *The folklore of birds*. Collins.
- Bachelard, G., 1989 – *La poétique de l'espace*. Presses universitaires de France. Paris.
- Baltrusaitis J., 1955 – *Le Moyen Age fantastique. Antiquités et exotismes dans l'art gothique*. Colin.
- Beaulieu (de) F., 1996 – Pécher les pouces-pieds. La cueillette périlleuse de crustacés légendaires. *Armen,* n° 78, p. 16-21.
- Beauvais (de) P., 1851 – Bestiaire. *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*. Version longue, éditée par C. Cahier et A. Martin, Paris, vol II.
- Darwin, C., 1864, – *A monograph on the sub-class Cirripedia, with figures of all the species.* Ray Society.
- De Veer, G., 1996 – *Prisonniers des glaces. Les expéditions de Willem Barentsz (1594-1597)*. Éditions Chandeigne.
- Giraud de Barri, 1864 – *Topographia Hibernica*. Rolls series.
- Heron-Allen E., 1928 – *Barnacles in nature and in myth.* Oxford University Press, 180 p.
- Jacob G., 1927 – *Arabische berichte von Gesandten an germanische Fürstenhöfe aus dem 9. und 10. Jahrhundert*. De Gruyter.
- Le Braz A., Besançon D., 1997 – *La légende des saints bretons : d'après la tradition populaire*. Terre de brume, 282 p.
- Müller M., 1867-1868 – *Nouvelles leçons sur la science du langage : cours professé à l'Institution Royale de la Grande-Bretagne en l'année 1863. Phonétique et étymologie*. Volume 1. Max Müller. Éd. A. Durand et Pedone-Lauriel.
- Sébillot P., 1885 – *Traditions et superstitions de haute Bretagne*. Maisonneuve et Larose.
- Sergent, B. 1998 – Le dragon hédoniste. *Bulletin de la société de mythologie française*, n° 193.
- Van der Lugt M., 2000 – Animal légendaire et discours savant médiéval. La barnacle dans tous ses états. *Micrologus*. VIII, 2, Edizioni del Galluzzo. Consultable en ligne : *www.mgh-bibliothek.de/dokumente/a/a102313.pdf*.

Références citées de *Barnacles in nature and in myth*, Heron Allen 1928

- Cattier I., 1651 – *Divers traictez, à sçavoir de la nature des bains de Bourbon… Premier discours de la macreuse, etc*. Paris.
- Childrey J., 1667 – *Singularitez naturelles de l'Angleterre*. Paris, 298 p.
- Guettard J. E., 1768-83 – *Mémoire sur différentes parties des sciences et arts*. Paris, vol. IV, p. 238-303.
- Hecquet P., 1709 – *Traité des dispenses de carême, etc.* Paris, 156 p.
- Houssay F., 1895 – Les théories de la génèse à Mycènes. *Revue archéologique*, vol. XXVI, p. 1-27.
- Lancaster R. (sir), 1915 – *Diversion of a naturalist*. London p. 100-141.
- Vallemont P. (Le Lorrain de), 1708 – *Curiosités de la nature et de l'art de la végétation*. Paris et Bruxelles, p. 414-435.

De la *Rose des Vents à l'Erwan-Tiphaine II*, pêcheur de bars à Hoedic

Christian est pêcheur à Hoedic, incontournable arpenteur du chemin qui mène du port au village. Après un parcours dans la marine marchande, il nous raconte sa pêche, celle du bar au bahot (palangre) qui se substitue à la pêche au casier des anciens. Le bahot permettait de faire de belles prises en respectant la ressource, jusqu'aux excès d'une surpêche non sélective avec l'arrivée des pélagiques. Une vie de pêcheur, ponctuée d'incidents qui auraient pu être dramatiques, l'amène à réfléchir sur l'évolution de cette activité à Hoedic, alors que l'île connaît une période de mutation économique.

Christian Allanic
Hoedic

J'écris comme la houle qui roule...

En 1953, il n'y avait plus de sages-femmes à Hoedic. Ma mère, enceinte de jumeaux, embarqua pour l'hôpital de Belle-Île sur le *Roi Gradlon,* le baliseur des Ponts et Chaussées pour l'entretien des phares et balises[1]. C'est ainsi que je suis né, avec ma sœur Claudine, le 6 septembre 1953 et que pour moi le *Roi Gradlon* est devenu et est toujours resté mon premier berceau.

Mon père a toujours fait la pêche. En 1932, la vie étant difficile sur l'île, mes parents ont quitté Hoedic pour habiter à la Turballe. Mon père a embarqué sur les chalutiers, il a aussi travaillé aux chantiers Dubigeon à Nantes de 1936 à 1938. Ma mère travaillait à la conserverie à La Turballe. Puis en 1947, mon père a acheté un bateau et ils sont revenus vivre à Hoedic. Si mes parents n'étaient pas revenus sur Hoedic, je n'aurais sans doute pas connu ce caillou qui est devenu mon paradis.

Mes parents Louis (Lili) et Émilienne ont eu une famille de 8 enfants. Louisette, l'ainée, est décédée à 4 ans d'une méningite foudroyante. Ensuite, Maurice a été marin pêcheur. Comme la pêche ne donnait pas à Hoedic, il partit de 1964 à 1970 comme patron sur une barge pour la construction d'une digue à Saint-Cyprien, en Méditerranée. Revenu sur l'île, il s'associa avec notre frère Georges (Josué) pour acheter un bateau au Croisic, l'*Étoile Hoedicaise*. Comme nos pères, ils faisaient les casiers à crabes à la bouée de Capela, à 4 milles dans le sud d'Hoedic. En 1973, Maurice et son épouse Jeanne firent construire à Hoedic le bar *La Trinquette*. Puis, en 1976, Maurice acquit un bateau qu'il nomma *Mémé Céline,* le nom de notre grand-mère. Il a été maire d'Hoedic en 1995, jusqu'à son décès en 2001. Marc a été navigateur à la marine marchande de

1. Voir J.-P. Kauffmann, Le *Roi Gradlon*, le vieux monarque des mers tient bon. *Melvan, La Revue des deux îles* 2010, p. 75 - 81.

Le *Roi Gradlon* est toujours resté mon premier berceau

1953 à 1975. Puis il s'installa pêcheur à Hoedic sur le *Coh Karec*. Il a été maire de 1989 à 1995. Georges a navigué à la marine marchande et un temps a été embarqué sur le *Menervag*. Il a aussi été pêcheur à Hoedic avec son frère Maurice puis sur son propre bateau le *Josué*. Bernard, handicapé par la polio à 4 ans, fit sa carrière dans une banque. Marie-Lou et Claudine ont quitté l'île pour aller travailler à Paris. Et j'étais le dernier de cette famille. Ma grand-mère Céline Le Fur a toujours vécu avec nous et nous a élevés. Elle avait perdu son mari à la guerre de 1914-1918 et était veuve à 22 ans. J'ai toujours dit que j'ai été élevé avec deux mamans.

Mon père avec ses jumeaux Claudine et Christian (1955)

5 ans au commerce

Comme beaucoup de jeunes à Hoedic à l'époque où la pêche ne faisait pas vivre les familles, nous quittions notre île après le certificat d'étude pour suivre une formation de 9 mois à l'école d'apprentissage maritime d'Étel. On avait le choix entre une formation au commerce ou à la pêche. Sorti de l'école en juin 1968 avec la formation au commerce, j'écrivis aux Messageries maritimes pour un embarquement. À l'époque, on en trouvait très facilement, la réponse ne tarda pas. Mon embarquement sur le *Natal* était prévu à Marseille le 10 octobre 1968.

J'avais 15 ans et pourtant, à 15 ans, je n'avais encore jamais vu le train. Ma mère m'accompagna à la gare d'Auray. Je vois encore sur le quai de la gare son beau visage à travers la vitre du wagon. Elle avait demandé à des gens qui étaient dans le train de m'aider à l'arrivée à Montparnasse. Je devais retrouver ma sœur Malou qui habitait à Paris. Il n'y avait pas de travail pour les filles sur l'île. Mais, arrivé à la gare, pas de Malou, je me retrouvais perdu dans toute cette foule. Une chance, parmi tout ce monde, je rencontrais des gens que je connaissais, Pierre Samartano, le mari de Régine Le Pen. J'étais soulagé.

Après tout se passa bien. Le lendemain soir je pris un train à la gare de Lyon à 22 heures, route Marseille. Gare Saint-Charles à 6 heures du matin, taxi, 7 heures sur le port. Je me suis souvenu du nom du lieu, quai du Cap Janet, mais pas de bateau. Je me renseignais : le *Natal* était en rade, il fallait attendre

Mon embarquement sur le *Natal* était prévu à Marseille

Pêche lors des congés sur l'île, Gildas et Christian (*circa* 1972)

midi. Attente difficile, j'avais le cafard. C'était tellement difficile de quitter Hoedic. Si j'avais eu l'argent pour prendre un billet retour, je crois que je serais rentré. Vers midi, je vis cet immense bateau de 140 m qui rentrait. J'appréhendais et me demandais comment ça allait se passer. Mais, dès le début, tout a bien été et de même ensuite, tout au long du voyage.

Le *Natal* arrivait d'Indonésie. Nous devions faire, ce que l'on appelait à cette époque la « tournée du Nord » qui s'appelle maintenant les « ports européens » : Marseille – Le Havre – Dunkerque – Anvers – Rotterdam – Hambourg. Après un mois de tournée du Nord, on repartait de Marseille pour l'Indonésie, en passant par le cap de Bonne Espérance. Le canal de Suez venait d'être fermé, en 1967, suite à la guerre des Six jours.

J'ai fait cinq ans de marine marchande, dont un tour du monde avec un départ du Havre, Canal de Panama, Tahiti, Nouméa, Yokohama au Japon, l'Indonésie et retour par Cape Town puis Londres pour un débarquement au Havre.

Les débuts avec la *Rose des vents*

En 1973, j'avais 20 ans, je devais partir au service militaire ainsi que Gildas Le Gurun qui est du même âge que moi, à un mois d'intervalle. Nous sommes partis au centre de formation maritime de Brest. Réformé pour des problèmes de varices aux jambes, je n'y ferai que huit jours. J'ai alors écrit à la compagnie des Messageries maritimes pour un nouvel embarquement de quatre à cinq mois.

En fait, j'avais déjà dans la tête d'arrêter la marine marchande pour venir faire la pêche à Hoedic, alors que le nouveau port de l'Argol était en construction. Dans le Port Sud, les bateaux sont échoués à toutes les marées. S'il n'y avait pas eu le nouveau port, je ne me serais jamais lancé et cela aurait été dommage, parce que la pêche est un beau métier. Je ne regrette vraiment pas de m'y être lancé. Ce nouveau port a été une bouffée d'oxygène pour l'île, pour la pêche, mais aussi pour le transport des passagers et la plaisance.

Après un dernier voyage sur Madagascar et au Mozambique, je cherchais un bateau d'occasion et finis par en trouver un au Croisic qui s'appelait la *Rose des Vents*. J'ai gardé le nom et je suis allé le chercher avec mon père en aout 1974.

Je commençais alors un nouveau métier[2] : le bahot à bars. Il s'agissait d'une nouvelle technique de pêche qui avait été introduite à Hoedic par un pêcheur du Croisic, Gérard Le Bren qui venait pêcher autour de l'île dans les années 1969-1972. Ces bahots ou palangres étaient des lignes semi-flottantes de 15 à 20 hameçons posés sur des bases rocheuses en mer. Gérard en posait une vingtaine et, en ce temps là, c'était bien rare qu'il ne rentre pas au Croisic avec une pêche de 200 à 400 kg de bars après deux sorties en mer.

Ce poisson n'était pas pêché auparavant par nos parents en pêche professionnelle. Les pêcheurs ne pratiquaient traditionnellement à Hoedic que la pêche au casier : langoustes, homards, crevettes, crabes. Ces produits pouvaient être gardés en vivier et y être stockés quelques jours. Quand il y en avait une quantité importante, ils allaient les vendre sur le continent, au Croisic ou à Quiberon. Les mareyeurs leur offraient le prix qu'ils voulaient. Les pêcheurs d'Hoedic étaient vraiment exploités. Ils n'avaient pas le choix, sinon de repartir avec leur pêche.

Il devait bien y avoir du bar, mais sans doute pas autant qu'à partir des années 1970. Quand j'étais plus jeune, vers 1963, j'allais avec mon frère Marc qui naviguait déjà à la marine marchande et accompagnait André Bronté dans son canot, ou le lui empruntait, quand il était en congé à Hoedic. Ils trainaient deux lignes avec une longueur de 100 m de gut[3] dans les Cardinaux ou au Palaire, selon les vents. C'était l'époque des premiers poissons à hélice[4] rapportés d'Amérique par M. Lorcy, médecin de Vannes, propriétaire d'une maison sur l'île. Il était bien rare qu'à chaque sortie on ne pêche pas sur chaque ligne de gros poissons. Très souvent, quand l'eau était claire, on les voyait sous le bateau.

Dans les années 1969-1970, quand avec Gildas on naviguait au commerce, on ne pouvait s'empêcher aussi d'aller à la pêche lors des congés sur l'île. Quand le temps et la marée s'y prêtaient, on pêchait le bar la nuit avec une torche et une épuisette. Certaines nuits, il y en avait beaucoup, ça nous arrivait de pêcher 20 à 40 kg de gros poissons. On avait aussi un petit canot à aviron de 3,50 m. Un jour, on a posé un bahot au Castel a Plouz, plage dans l'ouest d'Hoedic. Il était construit de bric et de broc, gréé de 20 hameçons. Le lendemain, on l'a relevé avec 10 bars, pour 40 kg. C'étaient mes premières expériences avec le bar, encourageantes pour la suite.

Je commençais la pêche professionnelle fin août 1974, tout seul au début. Gildas, qui faisait son service militaire, venait avec moi quand il était en permission. À cette époque, les embarquements occasionnels étaient plus tolérés par les Affaires maritimes.

2. Métier : type de pêche. Bahot : nom local de la palangre, ligne gréée d'hameçons, posée en mer.
3. Fil de pêche en nylon.
4. Leurre imitant un petit poisson avec deux hélices brassant l'eau pour attirer le bar.

La *Rose des Vents*
son équipage Christian (en haut),
Gildas (à gauche)
son pont avec une pêche de congre
(*circa* 1976)

Ce n'était pas évident au début d'éviter de se mettre des hameçons dans les mains. On filait les bahots près des cailloux émergés. Et on talonnait un peu… Nous n'avions pas de sondeur et ne connaissions pas encore trop les fonds. Mon père et celui de Gildas venaient avec nous quelquefois pour nous montrer les roches qui sont nombreuses autour d'Hoedic, surtout sur la côte sud.

On appâtait avec des petits crabes que les chalutiers de la Turballe pêchaient. Il fallait aller au large accoster ces bateaux qui se trouvaient entre la Turballe et Hoedic. Dans ces années, il y avait une trentaine de chalutiers qui pêchaient du lundi au vendredi ; par contre, il n'y avait jamais un bateau en mer le week-end. Comme on n'avait pas de poste VHF, on allait à leur rencontre. On savait à peu près à quelle heure et à quel endroit ils viraient leurs chaluts. Quand le temps était un peu brumeux, les goélands ne se trompaient pas non plus, ils devinaient l'heure à laquelle le chalut devait être viré et se dirigeaient sur les bateaux. Quand ils décollaient des Cardinaux, ils avaient le bon cap… Alors nous, on faisait route.

Nous devions prévoir les jours de pêche afin qu'ils correspondent à ceux du courrier pour ne pas perdre le poisson. Il n'y avait pas de passage tous les jours, et pas de machine à glace, ni glacière à Hoedic. Parfois il fallait improviser… Un samedi de décembre, on n'a pas pu sortir avec Gildas pour lever les bahots car il y avait trop de vent. Le lendemain dimanche, le vent un peu calmé, nous avons ramené 33 bars pour 102 kg sur 200 hameçons. Pour les garder au frais, nous les avons étalés sur le sol en ciment dans les cabanes chez mes parents.

Dans ces années-là, il y avait énormément de poissons, surtout des gros[5]. Un bar de 5 à 6 kg est âgé d'une vingtaine d'années, ils n'avaient pas encore été beaucoup pêchés. Ces gros bars sédentaires restaient dans les failles. Nous en pêchions quelques dizaines de kg par jour. Ce poisson n'était pas encore trop connu et se vendait vers 10-12 F[6] le kilo vers la fin des années 1970, directement au mareyeur qui nous donnait bien le prix qu'il voulait.

La saison de bars durait sept mois, à peu près de juin jusque mi-janvier. Au printemps, dans les années 1974 à 1982, quand il y avait de grands coefficients, on en pêchait beaucoup sur des chasses dans le sud d'Hoedic, dans des fonds de 30 m et aussi dans l'est, sur le plateau de l'Artimon entre Hoedic et le Croisic. Il nous arrivait d'être trente bateaux à pêcher dans le même endroit. Ces bateaux venaient d'Hoedic, de Houat, de Quiberon, de Belle-Île, du Croisic, de La Trinité. Et le plus souvent, pendant la marée, les bateaux pêchaient chacun entre 100 et 150 kilos de bars par jour et aussi des gros lieus. Les bonnes marées, une semaine environ, ils pouvaient en avoir une dizaine de tonnes. Les bonnes années, cela représentait 5 tonnes de bars. Mais ce n'était pas toujours la fête… parfois le poisson ne mordait pas.

Le bar a commencé à bien se vendre vers 1982-1984. Il n'y avait alors pas de taille limite. On le vendait aux alentours de 100 F[7] le kilo.

5. Les plus gros bars atteignent rarement 10 kg.
6. 10 à 12 F de 1975 représentent 6,75 à 8,09 € 2013, base INSEE.
7. Soit 32 € de 2013, base INSEE.

Christian et Loïc à bord de la *Rose des vents* (1982)

Dans les années 1981-1988, on a commencé à découvrir les filets flottants, gréés de beaucoup de flotteurs et moins plombés que les filets classiques, pour qu'ils restent à la surface. On les utilisait surtout l'hiver, quand la mer était beaucoup brassée, car ces filets ne pêchent que quand l'eau est trouble. Ils permettaient de pêcher des bars et des dorades grises, mais surtout des gros mulets noirs, en quantité. Un journée de pêche qui me revient : nous avions posé un filet de 100 m devant le Port Sud à barrer de la tourelle verte à la tourelle rouge. Le lendemain on l'a relevé avec 500 kg de mulets.

Hors la saison du bar, de février à mi-juin, on pêchait le congre à la palangre de fond. Il y en avait beaucoup car ils étaient très peu pêchés, de même que le bar. Avant nous, nos parents ne faisaient que la pêche aux crustacés. Alors on en pêchait beaucoup et des gros (le plus gros pour 28 kg). Comme nous ne pouvions pas les conserver, nous allions tous les deux jours à Quiberon pour les vendre directement aux mareyeurs, pour un prix d'environ 3 F le kilo en moyenne[8]. Cette pêche représentait beaucoup de travail de manipulation et aussi de la route, il nous fallait 5 heures, aller et retour, Hoedic-Quiberon. Mais cette pêche permettait de couvrir la période creuse pour le bar.

On faisait aussi un peu de crevette l'hiver, mais ce n'était pas rentable. Il fallait la cuire. Et toujours pareil, le mareyeur nous les prenait à un prix dérisoire. L'été, on pratiquait aussi la pêche à la dorade grise à la dérive. On appâtait avec de la rogue, œufs de morue salés, qu'on achetait en fûts de 100 kg, très bon appât pour la dorade. Autrement, entre les mois de septembre et novembre, quand il y avait des vents d'est-nord-est et que l'eau était claire, on pêchait beaucoup de gros lieus jaunes entre 5 et 10 kg. Je me souviens de journées où on avait 3 lignes de 25 hameçons, entre le Palaire et le Dravantec. Je me suis vu pêcher des journées de 100 kg. Mais à cette époque le lieu jaune n'était pas trop connu. On ne le vendait pratiquement pas.

Marie-France

Il n'y avait pas que la pêche en mer… Un soir de bal d'août 1974, j'ai aussi pêché une sirène qui a été la plus belle prise de toute ma carrière. J'ai rencontré Marie-France qui était en vacances à Hoedic. On s'est marié en 1980, et on a eu deux enfants, Erwan et Tiphaine. Ce fut le premier mariage entre un ilien et une fille du continent. Ce dut être un bon exemple, il y en eut plusieurs après, tels Loïc et Macha, Simon et Émilie. Cela a permis de garder l'école avec une dizaine de gamins. Nos premières années de mariage n'ont pas été faciles. On a même envisagé de partir à Nantes, la ville d'origine de Marie-France. J'ai pensé un moment aller travailler au port autonome de Nantes. J'en avais parlé à mon copain Jean-Michel qui travaillait à Basse-Indre. Un soir qu'il dînait à la maison il m'a dit « *ne fais jamais cela, reste donc sur ton île, vous serez plus heureux* ». Il ne s'était pas trompé. Il a eu raison. Je le remercie encore. Beaucoup de gens l'ont connu à Hoedic. Il a

8. Soit 2 € de 2013, base INSEE.

Christian (1994)

fabriqué les premières charrettes, une trentaine en tout. Il est malheureusement aujourd'hui décédé et je garde une pensée émue pour sa femme et ses trois enfants.

La glacière

En 1976, la pêche se développant bien, le maire Alcime Blanchet décida avec le recteur Le Guilcher, qui à cette époque était aussi secrétaire de mairie, de nous construire une glacière équipée d'une machine à glace, projet ayant pu être réalisé avec l'aide de l'APPIP[9]. Nous allions pouvoir conserver le poisson.

La première fut installée dans le village, en face de l'ancienne épicerie de Fréda (Alfréda Blanchet). Il fallait monter le poisson à la brouette, les charrettes n'étaient pas utilisées à l'époque. Quand il y avait de plus grosses pêches, ce qui était assez courant, on demandait au tracteur de monter le poisson. Je me souviens par exemple vers 1978, 1979 : avec Gildas on avait mouillé nos bahots au Dravantec, 220 hameçons environ ; le lendemain la *Rose des Vents* rentrait à la gîte avec 180 kg de bars dont beaucoup de gros poissons. Un détail qui marque, sur deux hameçons à suivre sur le même bahot il y avait deux bars, un de 8 et un de 7 kg. Mais il ne faut quand même pas croire que c'était tous les jours la noce, il y avait des jours moins fructueux.

Avec le développement confirmé de la pêche, la mairie décida en 1987 d'investir dans une nouvelle installation. Elle fit construire sur le terre-plein de l'Argol un bâtiment avec 10 box pour le matériel des pêcheurs et une nouvelle glacière, avec une machine à glace en écaille. Fini les corvées pour monter et descendre le poisson du village.

L'*Erwan Tiphaine*

Nous avons pêché ensemble six ans avec Gildas. Puis, en décembre 1980, il décida de prendre un bateau, le *Barracuda*. Me retrouvant seul, Loïc Blanchet embarqua avec moi sur la *Rose des Vents*. Comme la *Rose des Vents* commençait à vieillir, je décidai en 1981 de faire construire un bateau neuf chez Fouchard, chantier naval sur la Loire à Couëron. Il a été mis à l'eau en 1983 où il est resté en finition jusqu'en février 1984. J'en pris alors possession et revendais la *Rose des Vents* au Croisic, son port d'origine.

Souvenir d'une journée de pêche avec Loïc, une de ces journées dont on se rappelle. Nous avions levé nos bahots avec 50 kg à bord quand on a vu des oiseaux qui piquaient dans le sud du phare des Cardinaux. On a fait route. Le poisson mordait bien, on a pêché 250 kg et on est rentré ce jour là avec 300 kg !

Quand on pratiquait le bahot à bar, il fallait sortir 7 jours sur 7. Le dimanche, il y avait un accord avec les femmes. On prenait l'apéro le midi, qu'on ait fini ou pas de lever nos lignes. Et à midi on rentrait. J'ai vu quelquefois passer à côté

9. Association pour la protection et la promotion des îles du Ponant, créée à l'initiative de Christian Bonnet, ministre sous Giscard d'Estaing. Son nom est aujourd'hui AIP : Association des îles du Ponant.

Christian et Richard - *Erwan Tiphaine* (1994)

de lignes que nous n'avions pas relevées et d'y voir 4 à 5 bars… On leur disait *« à demain »*! Aujourd'hui, on ne pourrait plus se le permettre.

Une autre journée que je n'oublierai jamais, ni Loïc. Elle reste gravée dans nos mémoires quand on retourne à cet endroit. C'était au mois de novembre, on levait nos bahots dans le sud, près du Chariot. Il n'y avait pas de vent mais une très grosse mer en raison de la houle. On remontait 10, 12 bars sur chaque ligne de 30 hameçons. Alors que l'on refilait l'avant dernière ligne, une grosse déferlante s'est brisée sur le bateau. Pour nous deux, dans notre tête c'était la fin. J'ai dû perdre connaissance, une fraction de seconde et me retrouvais avec la ligne dans la main, le bateau rempli d'eau. J'ai crié à Loïc, « *ouvre les dalots*[10] ». Heureusement, nous n'avons pas pris une deuxième déferlante derrière la première, autrement c'était terminé pour nous deux. La Vierge nous a gardés ce jour-là. Mais après cette grosse peur, j'ai eu beaucoup d'appréhension pour repartir le lendemain. Et de même pendant plus d'un mois, quand il y avait de la houle. Très souvent je me remémore ce terrible moment, une journée qui aurait pu être la dernière.

Puis, en 1987, Loïc se mit aussi à son compte sur un bateau qu'il acheta, l'*Er Gourlan.* Me retrouvant seul, mon neveu Richard Allanic, aujourd'hui malheureusement décédé, embarquait avec moi sur l'*Erwan Tiphaine,* de 1987 à 1997.

Dans ces années-là, la flottille d'Hoedic a compté jusqu'à 10 bateaux professionnels. Le tableau en annexe donne une liste de tous les bateaux professionnels qui ont été actifs à Hoedic depuis la construction du port de l'Argol en 1973. Tous ces bateaux ont alors été basés dans le nouveau port, sauf le *Carao* de Jeannot Blanchet et l'*Ilienne* de Paul Le Palmec (Popaul) qui sont les derniers professionnels à avoir pêché du Port La Croix.

Dure chute sur l'*Erwan Tiphaine* II

En 1993, les bateaux en polyester pour la pêche commençaient à se développer, je décidais de vendre mon bateau en bois qui fut acquis par un pêcheur de Séné dans le Golfe du Morbihan. Je fis alors construire en Angleterre un bateau en polyester, un Cygnus 33 de 8,30 m qui est arrivé à Hoedic en juin 1995. Je travaillais donc juillet et août avec ce bateau.

Le 30 août 1995, jour maudit, je suis allé au Crouesty pour une visite de garantie du moteur avec la maison Cummins. J'ai pris l'échelle pour descendre dans mon bateau, j'ai glissé et je suis tombé d'une hauteur de trois mètres sur le ponton. Je suis resté étendu là, ne pouvant plus bouger.

Il m'a fallu attendre 5 heures, l'hélicoptère était sur une autre mission. Les pompiers sont arrivés et m'ont emmené dans une coquille à l'hôpital de Vannes. Diagnostic : vertèbre L1 éclatée. J'ai été alors transféré, de nouveau en hélicoptère, au CHU de Nantes pour une intervention d'urgence. Le chirurgien qui me prit en charge m'informa que j'allais être opéré mais que c'était risqué car la fracture était à 1 cm de la moelle épinière. Croyez-moi, j'avais hâte que cela se termine.

10. Dalots : ouvertures qui se trouvent sur les côtés du bateau et qui servent à évacuer l'eau.

Christian et Loïc - *Erwan Tiphaine II* (*circa* 2002)

Bateaux de pêche professionnelle à Hoedic depuis 1972

Bateau	Patron	Matelots successifs	Métiers	Début	Fin
Idée de mes enfants	Amédée Le Fur		Casiers	1970	1972
Étoile hoedicaise	Maurice et Georges Allanic		Casiers	1970	1976
Stiren ar Mor	Jean-Ri Blanchet	Armand Blanchet, Jean-Loup Blanchet	Casiers	1970	1977
Carao	Jeannot Blanchet	Joël Blanchet, Thierry Blanchet	Bahots bars, casiers	1971	1978
Alcyon	Rémi Blanchet	Joseph Le Fur, Patrick Blanchet	Casiers, lignes bars	1973	1973
Piranha	Lili Le Fur	Jonathan Gontard		1973	1973
Angélus de la Mer	Jacques Le Fur	Amédée Le Fur, Henri Le Moing, Alexis Le Gurun (fils), Joseph Le Fur, George Blanchet	Casiers	1973	1979
Servi	Narcisse Blanchet		Casiers	1968	1983
Rose des Vents	Christian Allanic	Gildas Le Gurun, Loïc Blanchet	Bahots	1974	1984
Mémé Céline	Maurice Allanic	Alexis Le Gurun (père), Laurent Blanchet	Casiers, lignes bars	1976	1992
Coh Karec	Marc Allanic	Michel Blanchet, Jeannou Montraisin, Rémi Blanchet, Casimir Allanic, Éric Allanic	Casiers, bars	1977	1991
Barracuda	Gildas Le Gurun	Serge Blanchet	Bahots bars, congres	1980	actif
Berceau du Marin	Daniel et Patrick Blanchet			1981	1991
Carpe Diem	Jean Paul Moisdon	Simon Moisdon	Casiers	1981	1994
Erwan Tiphaine	Christian Allanic	Loïc Blanchet, Richard Allanic		1984	1995
Josué	Georges Allanic		Casiers, bars, dorades	1986	1996
Er Gourlan I	Loïc Blanchet	Jeannou Montraisin, Jean-Marc Blanchet	Bahots, filets, casiers	1987	1992
L'Horizon	Joseph Le Fur	Daniel Blanchet	Casiers, bahots bars, filets	1987	2005
Galu-er-Mor	Serge Blanchet	Julien Blanchet, Alain Allanic (Cayenne)	Bahots bars, congres	1988	2014
Morgane	Patrick Montraisin		Filets, ballons, ligne	1990	1992
Boujaron	Jeannou Montraisin		Dorades, congres, bars	1990	1999
Capricorne	Éric Allanic		Bahots bars, filets	1992	actif
Er Gourlan II	Loïc Blanchet	André Blanchet	Bahots, filets, casiers	1992	1996
Gilat	Alexis Le Gurun		Ballons, bahots, congres	1993	2005
Carpe Diem II	Simon Moisdon		Casiers, filets, bahots	1994	actif
Erwan Tiphaine II	1- Christian Allanic			1995	1995
Erwan Tiphaine II	2- Richard Allanic			1995	1996
Kreiz er Mor	André Blanchet	Guenael Allanic	Chalutier	1995	1996
Erwan Tiphaine II	3- Loïc Blanchet	Johanna Blanchet		1996	actif
Accalmie	André Blanchet	Guenael Allanic, Philippe Blanchet, Joseph Le Fur	Dorades, coquilles	1996	2000
Entran Bugale	Olivier Blanchet	Séverine Cléro	Casiers, coquilles, filets	2013	actif

En 2015, un nouveau pêcheur, Jean-Philippe Le Brigant s'installe à Hoedic avec le *Bugaled Enez*.

Au réveil, bonne nouvelle dans ce malheur, mes deux jambes bougeaient J'ai dû supporter pendant deux ans et demi des broches dans la colonne vertébrale, avant d'être réopéré à Nantes pour les retirer, avant les 4 mois de rééducation. Après ces 3 ans de galère, je fis une dernière visite aux Affaires maritimes. Verdict : je devais arrêter définitivement la pêche, dur à accepter avec un bateau neuf, et à 45 ans on est toujours jeune.

10 ans armateur

Étant définitivement arrêté et propriétaire du bateau, il me fallait trouver une solution. Mon matelot et neveu Richard n'avait pas le brevet pour commander. L'Administration des Affaires maritimes fût compréhensive et nous accorda une dérogation pour qu'il puisse commander le bateau et le faire tourner. Mais ce n'était pas facile, on avait toujours travaillé à deux. Or, à la même époque, Jeannou Montraisin quittait Hoedic et Loïc se retrouvait seul sur un bateau trop grand, qu'il décida de vendre. Alors, Loïc accepta de prendre mon bateau avec Richard. Puis, quand j'ai eu 55 ans, âge légal de la retraite, Loïc racheta mon bateau. Ce qui me fit grand plaisir ce jour-là, c'est qu'il lui a gardé son nom *Erwan Tiphaine* qui est le nom de mes enfants.

Quand on fait la pêche toute une vie, on ne peut s'empêcher de continuer à aller en mer, c'est dans la peau. J'ai maintenant un petit bateau Esteou de 6,30 m où je continue à pêcher la godaille… et on m'appelle le « braco ».

Évolution de la pêche à Hoedic aujourd'hui

D'année en année, la ressource en bars a beaucoup diminué. Le chalut pélagique a été mis au point dans les années 1970. Ce chalut à grande ouverture, trainé entre deux bateaux « en bœuf », permet de pêcher au-dessus du fond. Quand les pêcheurs l'eurent bien pris en main, il y eut des grosses pêches de bars, parfois sur les frayères, en hiver, sur des poissons grainés en pleine reproduction. Dans le sud de l'île, entre les Cardinaux et la bouée du Chariot, on pêchait à une trentaine de bateaux à la fin des années 1970. Quand les pélagiques sont passés dessus, on a été 15 ans sans repêcher dans cet endroit. La pêche de loisir a aussi un impact sur la ressource, avec l'explosion de la technologie, GPS, sondeurs, tables traçantes, les fonds marins n'ont plus de secrets. Ce matériel est très précis, le moindre caillou est signalé, le poisson n'a plus de chance, il est constamment traqué. C'est sûr, la pêche au bar est devenue plus difficile qu'avant.

La pêche au casier avait été délaissée quand a commencé le bar. C'était moins coûteux en matériel, moins physique et beaucoup plus rentable. Aujourd'hui, cette pêche revient. Le crustacé a été moins pêché pendant plusieurs années. La ressource s'est bien reconstituée, il y a plus de homards aujourd'hui que dans les années 1970. La pression de pêche a décliné avec nombre de pêcheurs qui, arrivés à l'âge de la retraite, n'ont pas été remplacés. Leurs bateaux ont été vendus, beaucoup détruits avec le plan Mellik qui donnait une prime à la casse pour la démolition. La flottille houataise qui comptait 40 à

45 bateaux, presque tous des caseyeurs, est aujourd'hui réduite à 6. À Hoedic, nous avions 10 bateaux, il en reste maintenant 5 en pêche professionnelle.

Je pense que pour le gars qui veut toujours s'installer à la pêche, c'est encore une activité rentable, sans trop d'investissement au départ. Mais la pêche, comme pour beaucoup de métiers, il faut aimer et avoir ça dans le sang.

Iconographie

Coll. Chrisian Allanic, Gildas Le Gurun, Loïc Blanchet

Mouillage d'un bahot - *Erwan Tiphaine,* 1994

Fortifications des îles de Houat et d'Hoedic au XIXe siècle

Conçues au début du XIXe siècle pour remplacer les fortifications de Vauban et du duc d'Aiguillon, les nouvelles fortifications des îles d'Hoedic et de Houat ne seront bâties qu'un demi-siècle plus tard, entre 1846 et 1856, sur des plans qui n'avaient guère évolué depuis Vauban. Le canon rayé, l'« obus torpille », les rendent aussitôt obsolètes. Jamais occupées, elles seront désarmées en 1875 puis déclassées en 1889 et vendues par les Domaines pour être démolies. Pour les populations insulaires, ces constructions ont bouleversé un mode de vie reclus, réglé autour de leurs recteurs. Le fort d'Hoedic survivra à ce destin et constitue aujourd'hui un pôle d'attraction pour l'île.

Pierre Buttin, Henri Buttin
Hoedic

Fortifications des îles de Houat et d'Hoedic

Les îles de Houat et d'Hoedic furent pillées à de nombreuses reprises avant que Vauban ne vînt les visiter et y prescrire des fortifications. Ce n'est en effet qu'à la fin du XVIIe siècle, en 1693, que les deux îles retiennent l'attention de l'architecte militaire, dans le cadre d'une défense élargie de la place de Belle-Île sur laquelle une modeste fortification est transformée en une vaste et puissante citadelle. Vauban fait édifier dans chacune d'elles, en face de leur mouillage principal, une batterie circulaire à parapet percée de huit embrasures, au centre de laquelle est élevée une tour ronde de trois étages, à mâchicoulis servant de logement à une garnison de 30 hommes. En outre, à Houat, une batterie semi-circulaire sans tour centrale est établie sur la côte sud-ouest.

Ces trois batteries, desservies par des garnisons permanentes détachées par la citadelle de Belle-Île, relèvent de son commandement. Elles ont pour mission de s'opposer au mouillage de navires ennemis à proximité de Belle-Île, dans les rades les mieux protégées par les deux îles d'Hoedic et de Houat. Elles seront prises toutes trois, cinquante ans plus tard, par des détachements anglais débarqués en 1746, qui les détruisent avant de se retirer.

Une dizaine d'années passent, puis au milieu du XVIIIe siècle, les deux îles sont de nouveau fortifiées sur les ordres du duc d'Aiguillon, qui commande toutes les troupes rassemblées en Bretagne. L'objectif est toujours de tenter de faire obstacle au mouillage de flottes anglaises à l'abri des deux îles. Les deux batteries circulaires sont rétablies, sans tour centrale mais chacune complétée par un bastion à saillants de type dit *« ouvrage à cornes »*. Les travaux sont entrepris en 1756 à Houat et achevés en 1758. Ils ne sont entrepris qu'en 1758 à Hoedic. N'étant pas encore achevés lors de la bataille des Cardinaux, le 20 novembre 1759, les travaux ne seront pas repris après cette défaite. Ces deux forts occupés épisodiquement, en périodes de guerre, à la belle saison

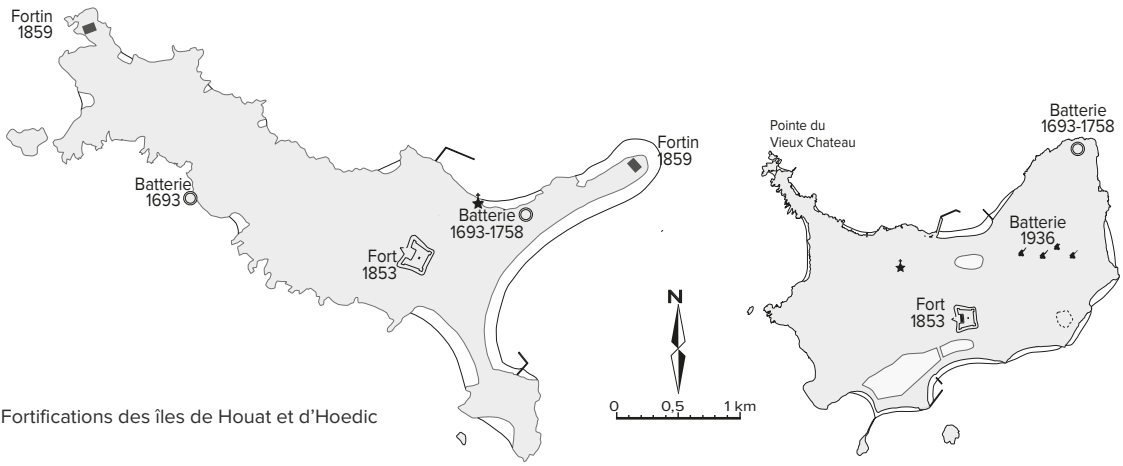

Fortifications des îles de Houat et d'Hoedic

et pour de courtes durées, sont de nouveau détruits par les Anglais en 1795, peu avant qu'ils n'évacuent Hoedic et Houat après la désastreuse affaire des Émigrés à Quiberon.

Ce n'est qu'au milieu du XIXe siècle que sont édifiées les fortifications, objet de la présente étude : un fort au milieu de chaque île, complété à Houat par deux fortins à chaque extrémité, en raison d'une forme plus allongée de l'île.

La Marine entreprendra par la suite, en 1939-1940, la construction de quatre blockhaus sur le plateau est de l'île d'Hoedic[1]. Les travaux inachevés en juin 1940, n'ont jamais été terminés. Ni l'île d'Hoedic, ni celle de Houat n'ont été englobées dans le mur de l'Atlantique, ni l'une ni l'autre n'ont été fortifiées par les Allemands.

Projets de 1824 et 1834

À partir des dernières années de l'Empire, les officiers du génie de Belle-Île, reprennent leurs inspections et élaborent de nouveaux projets pour fortifier Houat et Hoedic. Ceux-ci ne prendront corps que beaucoup plus tard quand, avec l'occupation de l'Algérie et la rivalité en Égypte, une certaine tension se manifeste à nouveau dans les rapports franco-anglais.

Un premier projet est proposé en mars 1824 au comité des fortifications par le chef de bataillon de génie Courtois. Ce projet est repris en 1834 dans un mémoire sur les îles de Houat et Hoedic signé par le chef de bataillon ingénieur en chef Foucault[2]. Il propose un fort central sur chaque île avec une garnison suffisante pour s'opposer à un débarquement, avec 7 batteries sur les côtes à Houat et 2 à Hoedic, à la place du vieux fort de Vauban et à la pointe du Vieux Château. Deux options se dessinent pour le fort d'Hoedic. Il pourrait être sur l'emplacement le plus élevé de l'île, dans une « option nord », sur le plateau

1. Gautier *et al.* 2013.
2. Archives du génie, art. 8, sec. 3, dossier Houat et Hoedic.

Fort d'Hoedic en 2010 (PBi)

Fort de Houat en 2010 (PBi)

de l'église. Il serait néanmoins mieux placé en le reculant dans l'intérieur des terres dans une « option sud », mais alors au détriment des terres labourables.

Priorité est cependant donnée aux travaux réalisés à Belle-Île.

Commission mixte de 1841

La grande commission mixte (génie, artillerie, marine) de 1841 retient le principe de nouvelles fortifications sur ces deux îles[3].

Au point le plus haut de Houat doit être édifiée une importante redoute de modèle n° 1 type 1811, pouvant contenir 300 hommes, vivres et munitions pour 3 mois, armée de 6 bouches à feu, 3 canons de 30 et 3 obusiers. Le projet est de forme quasi carrée, avec des bastions aux quatre angles et de hauts remparts flanqués sur lesquels devront être placées les pièces d'artillerie, derrière des parapets. L'ensemble est entouré de profonds fossés. Une caserne de trois étages et neuf travées est prévue à l'intérieur des remparts, avec une poudrière séparée. L'accès est en chicane avec un pont-levis pour franchir le fossé. Le passage du Béniguet doit être défendu par une batterie, dite « tour de modèle n° 1 », armée de 3 canons de 30 et de trois obusiers. Les plages de débarquement du sud-est sont protégées par une batterie de même modèle avec le même armement, sur la pointe d'En Tal, au-delà de l'ancienne batterie de Vauban.

Pour Hoedic, la commission retient, dans l'option nord, une construction de type différent, redoute modèle n° 2, prévue pour abriter 200 hommes et recevoir 6 bouches à feu. Elle comporte également quatre bastions et de profonds fossés, mais avec deux demi-lunes sur les faces nord et sud, l'ensemble évoquant davantage la forme d'une étoile. Cette localisation devrait donc conduire à sacrifier l'église des Hoedicais :

> *« (…) Il eut été préférable de pouvoir conserver l'église de l'île, mais le peu d'étendue du plateau sur lequel le fort doit nécessairement être élevé ne pourra pas le permettre. Elle devra donc être démolie pour être reconstruite sur un autre point de l'île. »*[4]

> *« Le fort de l'île d'Hoedic se trouve assis sur un terrain inculte au fond de sable jusqu'à une grande profondeur qui n'offre qu'une très faible ressource, même pour le pâturage. »*[5]

Cependant, dans les délibérations, il est aussi question de l'option sud.

Par ailleurs, la commission ne juge pas nécessaire d'avoir des batteries sur les côtes d'Hoedic en raison d'une forme plus ramassée que celle de Houat, le fort central étant suffisant pour exercer son action de tout côté.

Plan de 1846

Le tracé des forts centraux des deux îles est arrêté fin 1846. Pour Hoedic, l'option sud-est finalement retenue — en terrain labourable — avec, non pas le type initial, mais un modèle identique à celui adopté pour Houat, avec une

3. Archives du génie, art. 8, sec. 1 , Belle-Île, carton 10 et 11.
4. Projet de défense des îles de Houat et d'Hoedic, 26 janvier 1846. Archives du génie, art. 8, sec. 1 , Belle-Île, carton 10.
5. Mémoire pour les défenses extraordinaires, 31 décembre 1845. Archives du génie, art. 8, sec. 1 , Belle-Île, carton 10.

caserne plus petite[6]. Il est possible que ce changement tardif ait eu pour finalité d'obtenir une réduction des devis. Les deux forts auront la même disposition sur un plan carré d'environ 110 m de côté *« flanqué aux angles de bastionnets »*.

Après semble-t-il un dernier changement, la caserne du fort de Houat, plus grande que celle d'Hoedic, comprendra 7 travées[7] pour 360 hommes (240 en temps normal), au lieu de 9 sur le plan de 1846[8], et la caserne d'Hoedic seulement 5 travées pour 260 hommes (170 en temps normal).

Les insulaires y laissent de bonnes terres labourables… et leur l'église qui a été prématurément détruite en préparation de l'option nord initialement retenue et finalement abandonnée. Cette église avait été construite au début du XVIIIe siècle puis sérieusement endommagée lors de la razzia du détachement anglais débarqué en 1746. On l'avait restaurée puis aménagée à diverses reprises, encore récemment en 1842. Une nouvelle église est reconstruite sur le même emplacement. Elle est achevée et bénite en 1853. Le cahier paroissial d'Hoedic précise que sa construction a coûté 11 000 F. C'est encore aujourd'hui l'église paroissiale.

Ordonnance d'utilité publique de Louis-Philippe

Le cadastre dit « napoléonien » qui résulte de la loi de finances du 15 septembre 1807 a été conçu pour garantir la propriété individuelle. Sa mise en place, initiée en 1808 pour couvrir le territoire national, s'étale sur plus de quarante années. Il n'est achevé qu'en 1839 à Hoedic et à Houat, en vue des expropriations pour la construction de nouvelles fortifications. Dès 1846, la procédure est engagée pour l'acquisition des terrains, et les tracés de nouveaux forts sont arrêtés. Le 31 août, une ordonnance de Louis-Philippe déclare l'acquisition d'utilité publique[9].

Pour Hoedic, la surface expropriée est de 5 ha 59 a 35 ca. L'expropriation est conclue à l'amiable en 1850. En raison du morcellement extrême du cadastre, elle est constituée de 321 parcelles d'une surface moyenne de 1 a 58 ca, la plus grande n'ayant qu'une surface de 36 a 03 ca. Elles appartiennent à 57 propriétaires.

Adjudication et réalisation des travaux

Un appel d'offres est effectué en 1846 pour l'exécution des travaux. La construction des forts sur ces îles pose de nombreux problèmes. Faute de moyens et de main d'œuvre, il y a peu de candidats. Il est adjugé le 16 août 1846. L'Armée retient un entrepreneur de Nantes, Antoine Bobo, non sans obtenir, au préalable, qu'il réduise le montant de sa soumission de 34 % ![10]

6. Mémoire sur les projets extraordinaires pour 1847 du chef de bataillon Barthes du 17 décembre 1846. Archives du génie art. 8, sect 1 Belle-Isle carton 11.
7. Comme le montre une carte postale du fort de Houat des années 1920, avant qu'il ne s'écroule, voir *infra*.
8. Reproduit dans Faucherre 1998.
9. Archives du port de Lorient, 4 S3 B.
10. Archives du port de Lorient, 4 S3 B.

Les travaux débutent au cours de l'été 1847. Outre la réduction de son budget, A. Bobo se heurte à de nombreuses difficultés. Essentiellement pour amener et conserver sur l'île la main-d'oeuvre nécessaire, il doit, pour une large part, recruter des repris de justice.

> *« (...) maçons et tailleurs de pierre seront des ouvriers tranquilles mais nos manœuvres et terrassiers formant l'immense majorité ne pourront être que des gens sans aveu, des vagabonds et des repris de justice et réclusionnaires libérés puis évadés ayant besoin de trouver un asile sûr contre les recherches de la justice. »*[11]

Il se heurte également aux îliens, qui n'apprécient ni l'envahissement sauvage de leurs champs ni les nuages de sable que leur valent les fouilles et l'érosion éolienne de talus non consolidés.

En 1847, le département de la Guerre fait construire dans chaque île un petit pavillon pour loger provisoirement l'officier et le garde chargés des travaux[12].

Les forts d'Hoedic et de Houat seront construits, pour l'essentiel, avec du granite d'Hoedic, mais les pierres de taille ont cependant été importées du continent, granites de Trégunc et de Crach[13].

Par une requête datée du 11 mai 1853, A. Bobo sollicite l'autorisation d'extraire des pierres des roches situées à Hoedic, à l'ouest de Port La Croix, pour la construction des forts d'Hoedic et de Houat[14]. Ce port est alors abrité par une digue de pierres sèches construite quelques années plus tôt, entre 1844 et 1845, par les Hoedicais eux-mêmes, sous la conduite énergique du recteur Rio[15]. Une décision du préfet du 8 août 1853 autorise l'exploitation de cette carrière, mais à condition de se tenir au minimum à 50 m de la digue. Il est clair qu'à cette date, les forts sont alors pratiquement terminés. A. Bobo a déjà fait extraire des pierres depuis plusieurs années, mais sans autorisation et les tirs de mine ont, de fait, endommagé la digue des Hoedicais. Aussi, imagine-t-on de régulariser la situation en déplaçant la carrière... du moins sur le papier.[16]

Le tableau des dépenses illustre l'avancée des travaux entre 1846 et 1859. Les forts centraux initiés en 1846 sont terminés en 1856 et équipés de mobilier entre 1855 et 1857. Le total est de 1,65 million de Francs, ce qui représente 6,35 millions d'euros en valeur 2013[17].

Les magasins à poudre sont construits entre 1855 et 1858. Une erreur de conception rend ces deux constructions inutilisables en temps de guerre. Ils ne seront pas remis à l'artillerie[18].

La priorité ayant été donnée aux forts centraux, la construction des redoutes, prévues à Houat au Béniguet et à En Tal, n'est réalisée que de 1857 à 1859. Le 7 janvier 1857, le comité des fortifications abandonne le modèle tour initialement prévu pour la construction de corps de garde n° 1, pouvant loger 60 hommes.

11. Archives du génie art. 8, sect 1 Belle-Isle carton 11.
12. État sommaire des projets pour 1869-1870. Archives du Génie, direction de Brest, dépôt des fortifications.
13. Chauris 2009.
14. Sur les carrières d'estran à Hoedic, voir Chauris 2008.
15. Delalande 1850. Elle se trouve à l'emplacement même de la grande cale actuelle de ce port, construite en 1862.
16. Archives départementales du Morbihan S221.
17. Base Insee. Le fort d'Hoedic fut revendu à Le Gloahec en 1893 pour 500 F, soit environ 1 830 € de 2014...
18. Morin 1873.

Dépenses occasionnées par les fortifications de Houat et d'Hoedic, par utilisation et par année (état au 25 juillet 1875, archives du port de Lorient 4 S^3 6).

	Fort Houat	Batterie Béniguet	Batterie En Tal	Fort Hoedic
Acquisition	18 506 F	150 F	222 F	8 384 F
Fort	439 241 F	20 032 F	31 151 F	354 373 F
Caserne	338 165 F	49 038 F	52 709 F	261 909 F
Mobilier	7 505 F	1 802 F	1 934 F	5 561 F
Mag. poudre	41 413 F			30 205 F
Total	834 830 F	71 022 F	85 015 F	660 433 F
Total général	1 651 301 F			

	Houat	Hoedic
1846	346 F	221 F
1847	40 000 F	32 135 F
1848	40 000 F	39 998 F
1849	42 000 F	95 990 F
1850	88 000 F	60 608 F
1851	78 000 F	82 902 F
1852	130 000 F	40 000 F
1853	90 000 F	83 424 F
1854	125 000 F	75 000 F
1855	74 000 F	107 000 F
1856	83 000 F	17 000 F
1857	54 560 F	
1858	77 000 F	
1859	28 000 F	

Les casernes des forts centraux sont prêtes en 1857 à recevoir leurs garnisons. Mais les forts n'en connaîtront jamais aucune… Seul un « casernier » est chargé de les surveiller.

Zones de servitudes

Les limites de servitudes, fixées par décision ministérielle du 17 janvier 1853, sont bornées en 1854[19]. Le but de leur création est de pouvoir maintenir un glacis propre et dégagé en cas d'alerte.

La première zone, tracée à partir des angles des bastions, interdit toute construction ou clôture à moins de 250 m. Elle ne comprend qu'une maison à Hoedic et aucune à Houat. La deuxième zone s'étend jusqu'à 487 m, on peut y construire à condition de n'avoir à attendre aucune indemnité pour les démolitions ordonnées pendant l'état de guerre. Cette zone comprend quelques maisons à Hoedic et la plus grande partie de celles de Houat. Et la troisième zone s'étend à 584 m.

Bâtisseurs et insulaires

Les communautés hoedicaises et houataises sont peu nombreuses : 226 habitants à Hoedic et 228 à Houat[20]. Elles sont repliées sur elles-mêmes, avec peu de contacts avec le continent, blotties autour de leur église, sous la houlette de leur recteur. La construction des fortifications avec un afflux d'ouvriers du continent va chambouler cet équilibre.

Les Hoedicais et les Houatais n'ont naturellement jamais été interrogés sur l'opportunité de ces constructions. Elle constitue pour eux une sévère

19. Archives départementales du Morbihan R1364.
20. Delalande 1850.

contrainte. Elle les prive d'une surface de terres labourables non négligeable, compte tenu de l'exiguïté des îles. Pendant toute la durée des travaux, et pour plusieurs années après la construction, elle leur vaut des nuages de poussière et de sable arrachés aux talus des contrescarpes non consolidés. La gêne est suffisamment sérieuse à Hoedic pour qu'il soit question de leur verser une indemnité. Mais la suggestion se perd dans les sables de l'Administration.

Et puis les îliens ne participent pas aux travaux de cette construction. Chaque année à la belle saison — les travaux sont interrompus en hiver —, A. Bobo amène du continent le contingent de main d'œuvre nécessaire : quelques spécialistes, maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, colonie peu nombreuse et de bonne tenue. Mais elle est complétée par des manœuvres recrutés dans les bas quartiers des ports, population instable et peu recommandable.

Pour éviter tout heurt avec les ouvriers, les contacts sont réduits au minimum. Une cantine spéciale leur est aménagée à Hoedic[21] :

« L'énergie du curé d'Hoedic (M. Rio) et de son conseil a maintenu intact, dans son île, pour ses îlois, cet article du règlement[22], lorsque les ouvriers sont venus tra-

21. Delalande 1850.
22. Par la suite baptisé « charte ».

vailler à la construction du fort, en 1847. Une cantine spéciale pour ces étrangers a été établie en dehors du village et autorisée sous la responsabilité de l'entrepreneur, mais non soumise aux prescriptions de l'île. Aussi là chaque ouvrier peut s'enivrer à loisir et dépenser dans un jour le gain de plusieurs semaines (...) »

Il pourrait s'agir de la « Maison perdue », d'où son nom, ruine située sur le littoral auprès de la zone d'extraction des pierres.

« À Houat, quelques habitants substituant l'égoïsme des intérêts individuels au bien général et à l'esprit de fraternité ont cru voir, dans la présence des ouvriers sur l'île une excellente spéculation privée. Ils se sont insurgés contre ce règlement et se sont mis à tenir cabaret... »

L'opération comporte aussi des aspects plus positifs, ne serait-ce que le versement par l'État du prix d'acquisition des parcelles de terrain. Un pactole exceptionnel pour les insulaires.

De plus, A. Bobo, pour les besoins de son chantier, met en œuvre une liaison maritime fréquente avec le continent. Elle assure le convoyage de lettres, et à l'occasion, de voyageurs. Le point de ravitaillement sur le continent se situe chez une certaine veuve Chauvelau, à Chantenay. Il s'agit, sans doute, de

Fort d'Hoedic, avec le bastion sud-ouest en premier plan (PBu)

quelque estaminet sur les bords de la Loire dans cette commune à l'ouest de Nantes (annexée à Nantes en 1906).

État des fortifications en 1873

En 1873, les deux forts sont à l'apogée de leur installation et de leur équipement. Le 10 mars, le commandant du génie Morin rédige un rapport intitulé *Historique de la place de Houat-Hoëdic*[23], donnant un descriptif des forts et fortins construits sur les deux îles. Des extraits sont reproduits ci-après, d'un vocabulaire propre aux militaires et pourtant non dénués de quelques erreurs. Ces textes sont complémentaires pour appréhender ces installations des deux îles.

- Fort de Houat

« Le fort de Houat est un quadrilatère bastionné[24] établi au point culminant de l'île, à 500 m en arrière des deux plages principales de débarquement de Treac'h an Infern au nord et Treac'h ar Gorec à l'est. Ses cotes extérieures sont à l'est 116 m, au nord 107 m, au sud 107 m, à l'ouest 148 m. Son escarpe[25] a 10 m de haut, sa magistrale[26] est cotée 38,50 m sur le front est et 38 m à la gorge[27]. La crête du glacis ne s'élève qu'à la cote 37 m vers la gorge et à la cote 35,60 m en avant du bastion 4, de sorte que la magistrale la dépasse de 1 à 2 m. Un chemin de ronde de 2 m de profondeur et 3 m de large s'étend en arrière du sommet de l'escarpe. Des gradins de fusillades sont ménagés tout autour, sauf en arrière de la courtine[28] de gorge qui est occupée par une caserne à l'épreuve. Les flancs des bastionnets ont 6 m de longueur, les faces 14 m. Un cavalier[29] en terre est organisé en arrière des chemins de ronde sur les 3 faces nord, est et sud, présentant ainsi 3 lignes de crêtes de 55,65 m et 55,00 m, reliées par deux pans coupés de 10 m ; en arrière des bastions de gorge se trouvent 2 pans coupés de 6 m. La crête du cavalier est horizontale à la cote 42 dominant de 10 m le terrain environ ; son terre-plein haut a 8 m de largeur. Le parapet a 5 m d'épaisseur. Le talus extérieur est à 4/5e. Le terre-plein bas coté 34 m est à 5,5 m au-dessous du terre-plein haut, 2 rampes au 1/6e relient les 2 terres plein. Le fossé a une largeur variable de 18 à 20 m au sommet et de 10 à 12 m au fond. La contrescarpe est partie coupée dans le rocher, partie en remblai à terre coulante.

Une flèche[30] de 28 m de côté couvre à l'ouest la tête du pont-levis qui donne accès dans l'intérieur du fort en traversant la caserne de la gorge. Ce pont-levis est du système à la Poncelet[31].

Les glacis[32] ont 40 m environ de largeur, ils sont inclinés au 1/7e. Leur plan passe par la crête du cavalier mais n'est pas battu par le chemin de ronde.

23. Archives du port de Lorient 4S34.
24. Bastion : ouvrage faisant partie de l'enceinte d'une place. Il présente en saillie deux flancs et deux faces et tient des deux côtés à la courtine.
25. Escarpe : muraille qui règne au-dessus du fossé du côté de la place. Contrescarpe : muraille du côté opposé
26. Magistrale : ligne formée par l'arête supérieure du mur d'escarpe.
27. Gorge : entrée d'une fortification du côté de la place.
28. Courtine : mur rectiligne entre deux bastions et qui en joint les flancs
29. Cavalier : élévation de terre sur laquelle on met de l'artillerie.
30. Flèche : petit ouvrage composé de deux côtés, élevé vis-à-vis du chemin entrant.
31. Le système Poncelet est conçu vers 1820 par le général mathématicien Jean Victor Poncelet. Le contrepoids des chaînes agissant sur le tablier est formé d'un chapelet de lourds maillons qui descend dans une fosse à mesure que le tablier se relève. La manœuvre est facile dans un espace restreint. Ce procédé équipe tous les ouvrages construits ou modernisés entre 1840 et 1875. (Le Hallé 2002)
32. Glacis : terrain découvert en pente douce à partir des éléments extérieurs du fort.

Fort d'Hoedic en 2006 avec la caserne sur la face ouest, flanquée des deux bastions nord-ouest et sud-ouest (PBu)

La caserne a trois étages tous voûtés. Elle a extérieurement 63 m sur 18 m. Le rez-de-chaussée renferme une citerne, une manutention[33], un magasin. La citerne a deux compartiments ayant chacun 15,80 m de largeur et 5,70 m de largeur. La hauteur d'eau est de 1,50 m. Le cube des réservoirs est de 270 180 litres. La dimension de la terrasse qui alimente la citerne est de 65 m de longueur sur 15,80 m de largeur, sa surface de 963,80 m². En admettant, comme à Belle-Île, que la hauteur des eaux pluviales soit de 0,70 m par an[34], cette terrasse peut recueillir 694 000 litres, plus du double de la quantité d'eau contenue dans la citerne. L'approvisionnement d'eau, si on fixe la ration à 3,5 litres par homme et par jour, en admettant que 360 hommes couchés dans les hamacs y sont renfermés, pourra suffire pendant 210 jours. La terrasse faite en 1852 a été refaite en 1859 et donne lieu à des réparations chaque année.

La manutention renferme 2 fours de 200 rations chacun. Le magasin à liquide a 6,70 m sur 5,80 m, le magasin d'habillement 6,70 sur 5,90 m. Les 2 magasins aux vivres ont l'un 15,80 sur 5,70 m et l'autre 6,70 sur 5,80 m. Ils peuvent contenir 470 quintaux métriques de blé ou de farine, ou 75 806 rations, c'est-à-dire des vivres pour 210 jours. Le rez-de-chaussée contient en outre une cuisine pour 360 hommes, une cantine, 3 locaux disciplinaires, un magasin pour l'artillerie de 15,70 sur 5,70 m.

Le 1er et le 2e étage contiennent en outre les logements pour 360 hommes et sous-officiers, placés dans des hamacs de 0,70 m de largeur, quatre chambres de comptables, 8 chambres d'officiers, un corps de garde, un logement de concierge et de blanchisseur. La contenance du logement en temps normal est fixée à 240 hommes.

La terrasse supérieure est entourée d'un mur de 0,60 m de hauteur sur les 3 faces intérieures et de 3,30 m sur la face de gorge, ce mur est percé de 14 créneaux et de 2 embrasures, le sol de la terrasse est à 3,50 m environ au-dessous des crêtes du cavalier, mais le sommet de son mur de gorge est à 0,30 m seulement au-dessous de cette crête.

Le mobilier de la caserne d'Houat acheté en 1855-1856 a coûté 7 500 F. Il se compose de 32 m de planches à bagages, 25 tables de soldat, 8 de sous-officiers, 52 bancs, 53 m de planches à pain, 47 m de râtelier d'armes, 14 m de lit de camp, 3 poêles, 12 fourneaux[35] à 4 marmites chacun. Le tout en très bon état.

Le magasin à poudre placé au pied du talus du terre-plein haut de la face est du cavalier peut contenir en barils de 50 kg : 27 300 kg comme contenance normale et 32 100 kg comme contenance maximale. Ses dimensions sont de 5,60 m et 14,00 m de longueur intérieurement. Malheureusement, il est fort élevé, le sommet de sa toiture cotée 43,40 m dépasse de 1,40 m la crête du fort. Son intrados[36] n'est qu'à 1,80 m au-dessous de cette crête. Ses pignons de 1,30 m d'épaisseur seulement sont percés chacun d'une fenêtre, une porte est ouverte sur le pignon nord. Tous les 2 sont fort exposés aux coups plongeants, car ils sont à 32 m des crêtes couvrantes. C'est un magasin à modifier, il n'a pas été remis à l'artillerie.

Le 2 avril 1860, le ministre de la Guerre faisait connaître que (…) le fort de Houat doit être armé de 6 canons de côtes, 4 canons rayés de 4 de campagne, 2 canons de montagne pour un total de 12 pièces. (…) Le Comité des fortifications dans son avis du 25 mars 1863 prescrivit de placer 3 pièces sur la courtine 1-2, 1 sur le pan coupé du saillant 3, 2 sur le milieu de la courtine 3-4. Les 3 premiers battraient les abords nord-est de l'île d'Houat et la passe entre les 2 îles d'Houat et d'Hoëdic. La pièce

33. Manutention : local où l'on fabrique le pain pour l'armée et où l'on entrepose des vivres et des fournitures d'intendance.
34. 800 mm par an au début des années 2000 selon J.-P. Le Gurun (2011).
35. Vraisemblablement deux (et non 12) fourneaux François Vaillant comme à Hoedic, qui donnent déjà une capacité de marmite de 800 l.
36. Intrados : sous-face, partie inférieure et concave de la voûte.

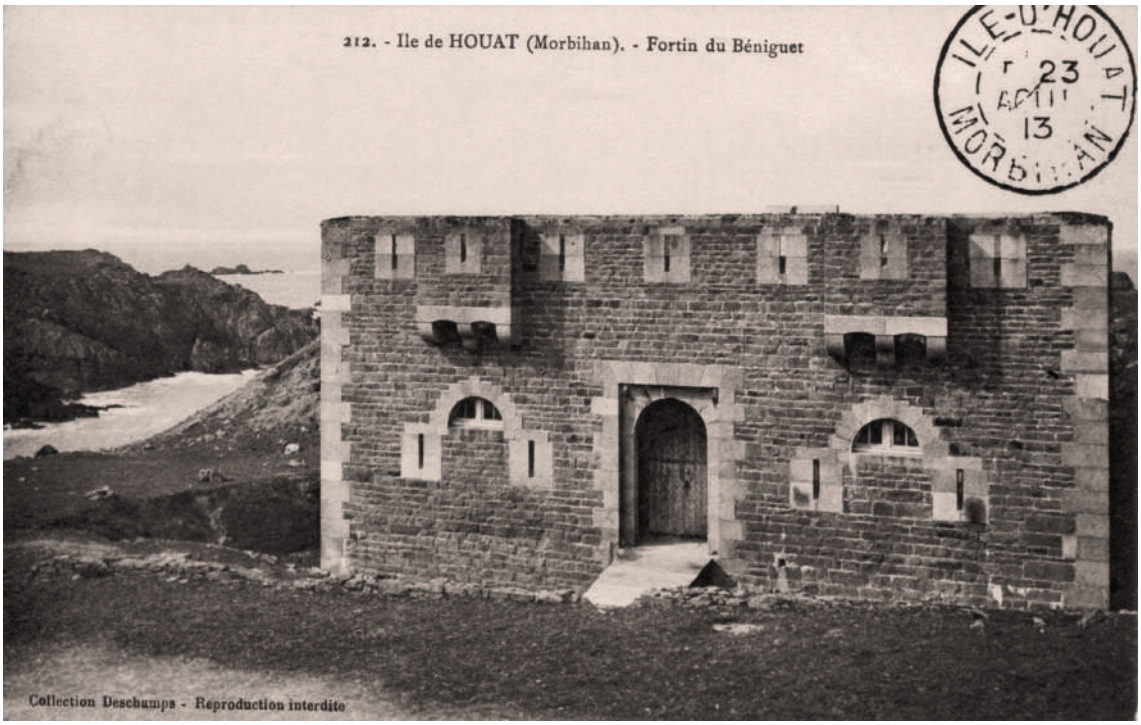

Fortin du Béniguet *circa* 1910 (CPa)

Fort d'En Tal en 2005 (PBu)

Planche I : **FORT D'HOEDIC**

Plan de 1846, modèle n° 2 type 1811. Non réalisé, il entraîne cependant la destruction de l'ancienne église (AGV).

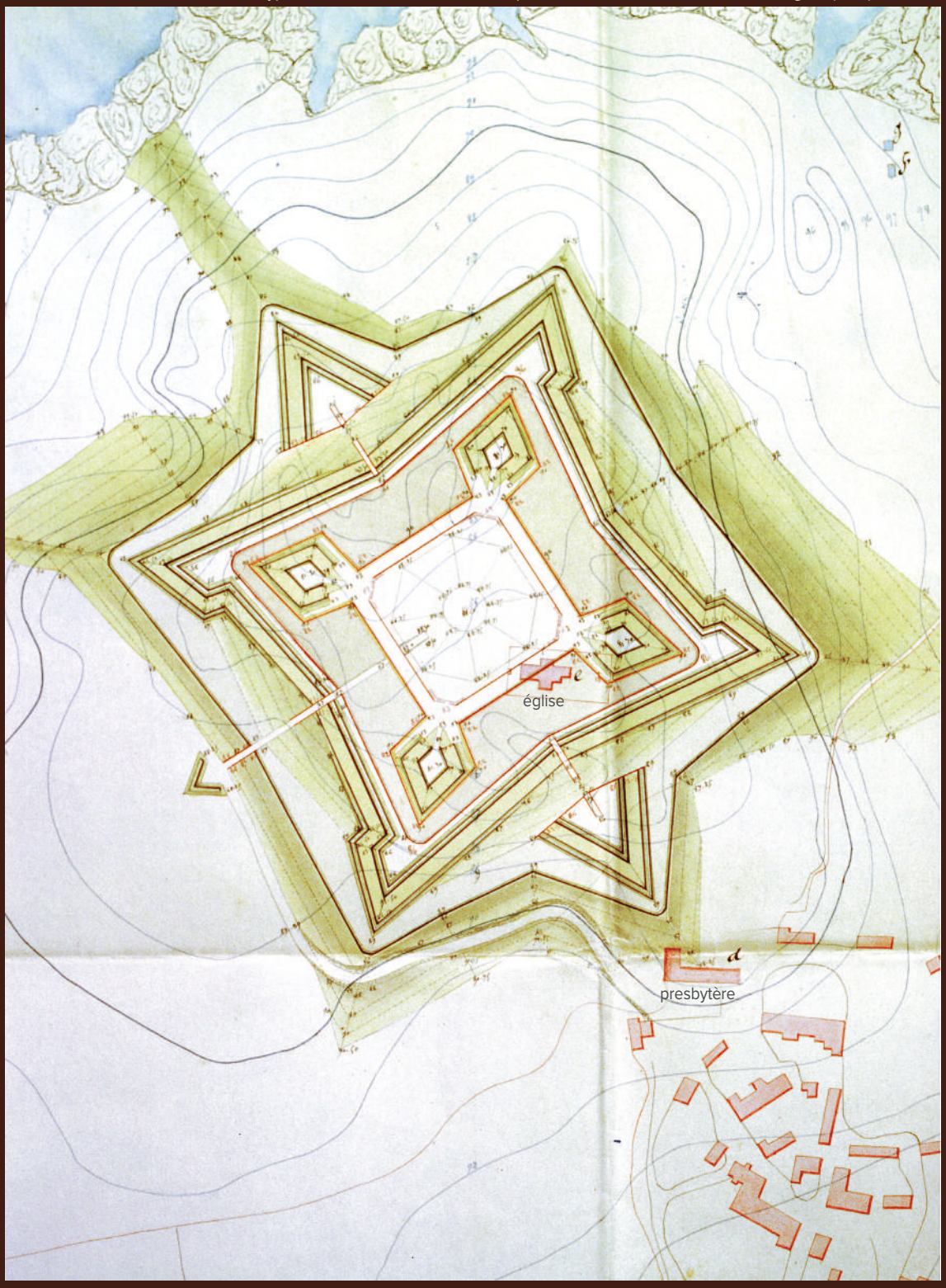

Planche II : **FORT D'HOEDIC**

Plan de 1863 du fort tel qu'il a été construit (AGV).

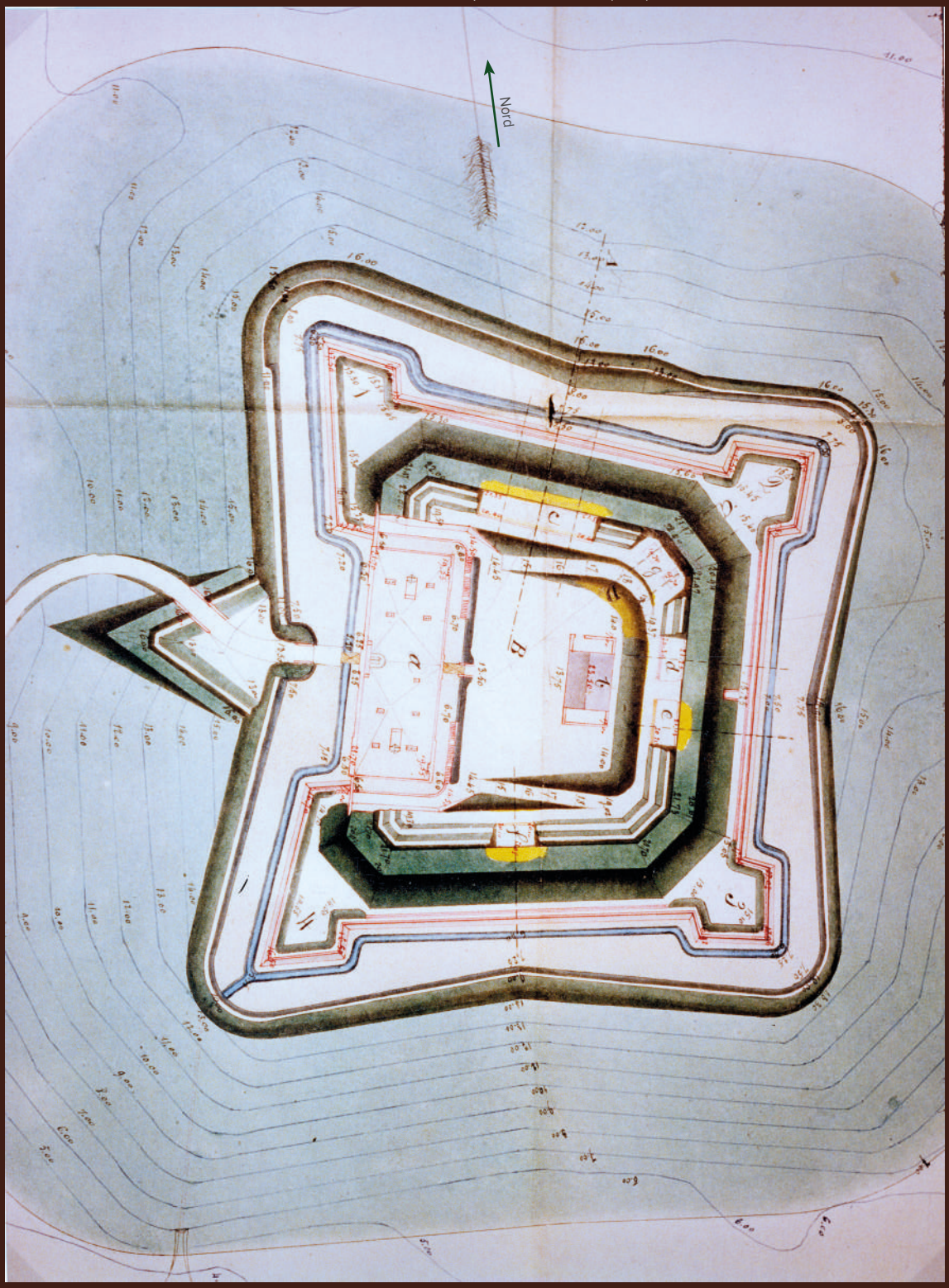

Planche III : **FORT D'HOEDIC**

Plan des salles du fort d'Hoedic avec leur affectation, adapté d'un document original (AGV).

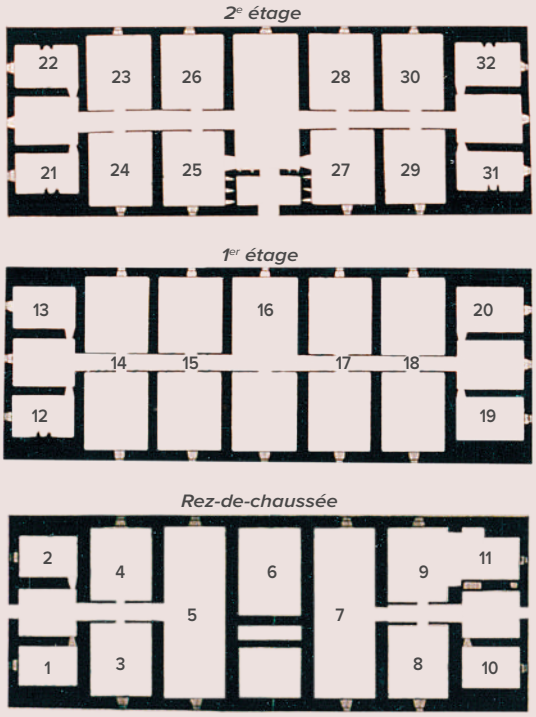

Légende

- 1 : Salle de police
- 2 : Cachot
- 3 : Cuisine
- 4 : Cantine
- 5 : Magasin d'artillerie
- 6 : Citerne
- 7 : Magasin aux vivres
- 8 : Magasin aux liquides
- 9 : Manutention
- 10 : Salle de police des sous-officiers
- 11 : Forge

- 12 : Sergent major
- 13 : Sergent major
- 14 : 40 hommes
- 15 : 40 hommes
- 16 : Sous-officiers
- 17 : 40 hommes
- 18 : 40 hommes
- 19 : Sous-officiers d'artillerie
- 20 : Sergent major
- 21 : 2 lieutenants
- 22 : Capitaine

- 23 : 20 hommes
- 24 : 20 hommes
- 25 : Corps de garde
- 26 : Infirmerie
- 27 : Concierge
- 28 : Blanchisserie
- 29 : 20 hommes
- 30 : Commandant du fort
- 31 : 2 lieutenants
- 32 : Capitaine

Zones de servitudes (AGV)

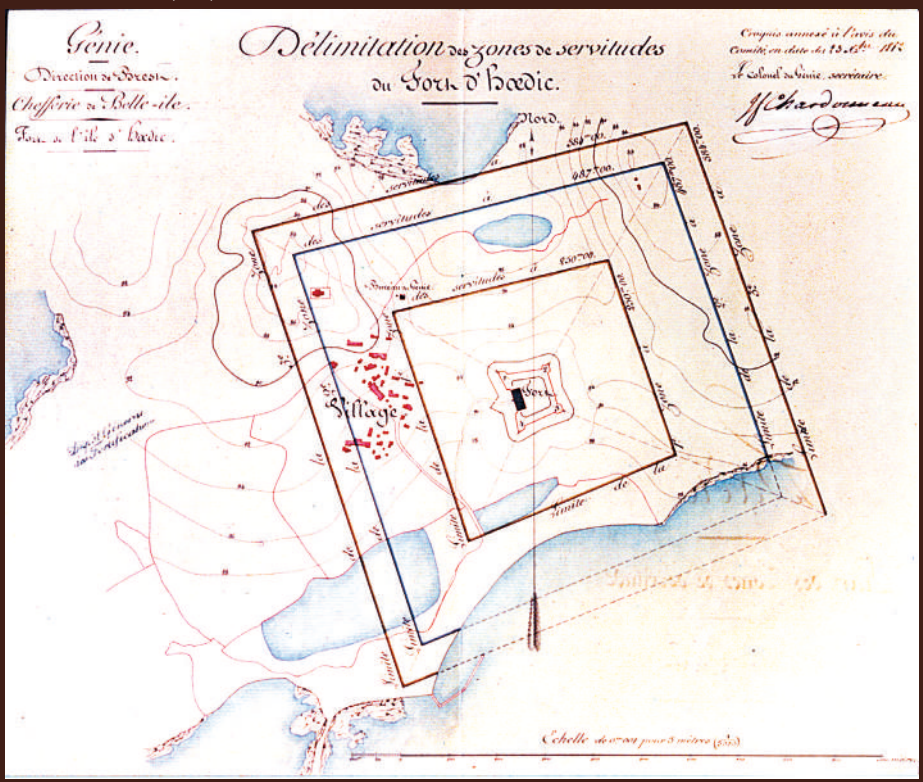

Planche IV : **FORT D'HOEDIC**

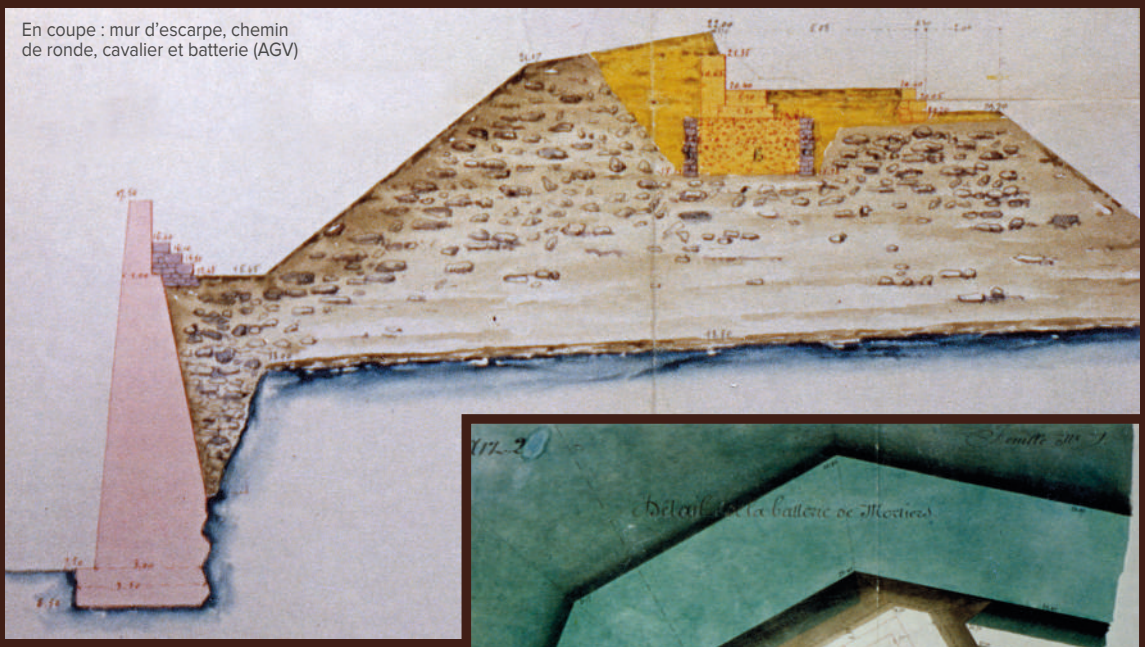

En coupe : mur d'escarpe, chemin de ronde, cavalier et batterie (AGV)

Deux mortiers au pan coupé du saillant nord-est (AGV)

Une latrine à 4 lunettes et 2 cabinets pour officiers (APL)

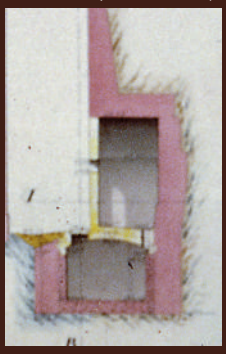

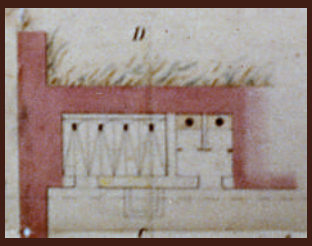

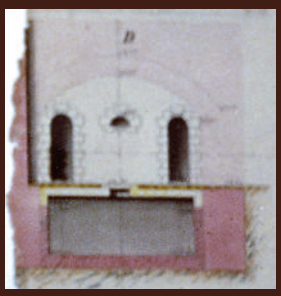

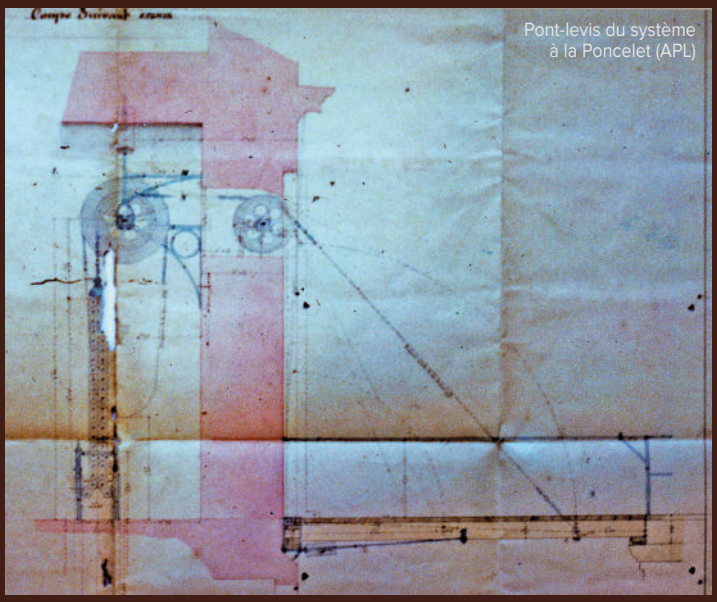

Pont-levis du système à la Poncelet (APL)

du pan coupé 3 battrait la passe des Deux Sœurs entre les îles. Les 2 pièces de la crête sud battraient l'entrée de cette passe et les abords de l'île au sud-est. La crête est de la face 2-3 ne voyant qu'un espace à peu près inaccessible aux vaisseaux ennemis et des passes suffisamment battues, ne serait pas armée de pièces de côte. Les dés de sellette[37] *des 6 pièces ont été établis en 1863, mais les 3 pièces du pan coupé 3 est de la face 3-4 sont réunies en une seule batterie près du pan coupé, les 3 pièces de la face 1-2 sont également réunies en une seule batterie. (…)*

La garnison devrait être de 300 hommes d'infanterie et 60 artilleurs.

Il semblerait nécessaire de construire sur les terre-pleins supérieurs quelques traverses abris pour les canonniers. Il est fâcheux que les pièces soient groupées par 3 et non isolées par des traverses abris. »

- Batterie du Béniguet

« Elle a été construite de 1857 à 1859. Elle commande la passe du Béniguet qui sert d'accès au mouillage de Quiberon. Suivant l'avis du 2 avril 1860, la commission du 5 novembre 1859 a maintenu cette batterie comme étant de première importance et devant recevoir 6 canons de côte et 2 canons de 4 de montagne sur son réduit. Le 22 septembre 1862, l'emplacement des dés de cette batterie a été fixé à la suite d'une conférence entre l'artillerie et le génie. Cette batterie composée de 3 faces est établie sur la pointe nord-ouest de l'île, son altitude est de 25 m. La face de droite a 16 m de longueur et est armées de 2 pièces, le coup limite de droite est dirigé sur la roche la Vieille, au nord de la pointe d'En Tal. La face du milieu à 25,74 m et est armée de 3 pièces. La face gauche a 12,50 m et est armée d'une pièce. Elle bat la pointe sud-ouest de l'île et passe par dessus Guric. Le corps de garde de cette batterie est un corps de garde défensif n° 1. D'après l'avis de la commission de défense des côtes de 1841, il doit recevoir 60 hommes, dont 30 canonniers. Les voûtes ont reçu une épaisseur de 0,60 m afin de résister à l'action des 2 canons qui arment sa terrasse. Une traverse en terre protège les corps du côté du sud-ouest. Ses dés ont été posés en 1862, l'emplacement des voies circulaires a été préparé seulement en 1870. Une seule de ces voies circulaires n'est pas faite. »

- Batterie d'Ental

« Cette batterie établie à la pointe nord-est de l'île devait, d'après la commission de 1841 ne recevoir que 6 pièces, avoir pour réduit un corps de garde n° 1 pour 60 hommes, dont la terrasse serait armée de 2 obusiers de 12. La commission du 5 novembre 1859 a augmenté son armement de 2 mortiers destinés à battre le mouillage et la passe entre les 2 îles de Houat et d'Hoëdic et à remplacer les 2 obusiers de 12 par 2 canons de 4 de montagne et, dans son projet de répartition des 214 mortiers à plaque de 32 existant actuellement dans les magasins, la commission de défense des côtes, par délibération du 21 juin 1862, assigne à la batterie d'En Tal 2 mortiers à plaque tirés de la Rochelle. Le 22 novembre 1862, le commandant du génie de l'artillerie établit dans une conférence l'emplacement des dés des sellettes et des plates formes de mortier.

La batterie est divisée en 3 parties : celles de gauche et de droite sont armées de 3 pièces chacune ; les 2 mortiers sont placés dans la 3e partie formant un redan dont les faces ont 15,40 m à droite et 22,20 m à gauche et relient les 2 batteries. Les 2 plates formes de mortier sont établies en arrière de la face droite du redan, de manière que le feu des mortiers soit directement dirigé sur le mouillage au nord de l'île d'Hoëdic. La batterie de droite se compose de 3 branches faisant face au

37. Dé : partie cubique formant la base du piédestal ; sellette : constitue le support fixe de l'affût du canon.

sud-est : la branche droite a 12,72 m de longueur, la branche centrale 12,30 m et la branche gauche 10,60 m. Chacune de ses faces a reçu une pièce. Le coup extrême de gauche de cette pièce est dirigé sur la pointe du Béniguet. »

- Fort d'Hoedic

« Le fort d'Hoëdic fut exécuté de 1846 à 1856. (…) Il présente les mêmes dispositions que le fort d'Houat. C'est un quadrilatère bastionné, la face est a 105 m, les faces nord et sud ont 107 m, la face ouest a 135 m. Il est tourné côté du village et a sa courtine formée par la caserne. L'escarpe a 10 m de hauteur, son parement est incliné à 1/10e. Le fossé a 10 m de largeur au fond. La contrescarpe est partie taillée dans le roc, partie à terre coulante. Elle ne présente pas de chemin couvert. Une petite flèche dont chaque face a 2 m et sans fossé couvre l'entrée. L'escarpe dépasse la contrescarpe de 1,50 m sur le front nord et de 2,50 m sur le front sud. Le glacis, un peu plus raide que le 1/6e, n'est pas vu par le chemin de ronde, mais seulement par le cavalier. Les flancs des bastions ont 6 m de longueur, les faces ont 15 m. Le chemin de ronde a 3 m de largeur. Les sommets de l'escarpe cotés 17,50 m au nord n'est qu'à la cote 16,50 m au bastion sud, afin de défiler l'ouvrage du plateau de l'église. Le cavalier a sa crête inclinée seulement de 0,30 m. Elle est cotée 22 m et 21,70 m. Il présente 3 crêtes principales tournées vers le nord, l'est et le sud, ayant chacune 53,50 m de longueur, réunies sur les capitales[38] par 2 pans coupés de 10 m et terminées à l'ouest par 2 pans coupés de 6 m. Le terre-plein n'a que 8 m de largeur.

[Le] *décret impérial du 5 novembre 1859 avait définitivement fixé l'armement du fort à 6 canons de côte et 2 mortiers à plaque de 32 cm, 4 canons rayés de 4 de campagne, 2 canons de 4 de montagne pour le réduit. Total : 12 pièces de canon pour battre le mouillage et la passe entre les deux îles concurremment avec les 2 mortiers d'En Tal. (…) D'après l'avis du Comité du 25 mars 1863, approuvé le 11 avril suivant, les six canons de côte et les 2 mortiers qui doivent armer le fort ont été répartis ainsi qu'il suit. La courtine 1-2 qui regarde le nord a reçu les dés des sellettes de 3 pièces. C'est le côté de l'île qui semble le plus facilement abordable, car du côté du sud et de l'ouest les navires de quelque importance sont obligés de se tenir très éloignés de la côte qui n'est guère abordable, même pour les embarcations du pays, si ce n'est au port de la Croix. La courtine 3-4 qui regarde le sud n'est armée que d'une pièce, dont l'axe est à 20 m du pan coupé sud-est. La face est est armée de 2 pièces, une de chaque côté de la poterne qui conduit du terre-plein haut au chemin de ronde. Enfin les deux mortiers sont placés au pan coupé du saillant 2 nord-est, d'où ils ont une excellente action sur les mouillages du nord et du nord-est, qui sont les mieux abrités : deux traverses les isolent des pièces voisines. Il est à remarquer que sur ce fort comme à celui de Houat, il conviendrait de ménager des barbettes[39] pour le tir des 4 canons de campagne. Les 2 canons de montagnes ont leur place indiquée sur la terrasse.*

La garnison de la place doit être de 200 hommes en dehors des canonniers soit 260 hommes. La place n'a point d'outils d'approvisionnement de défense. Il conviendrait d'y avoir 16 pics, 60 pioches, 120 pelles, 8 louchets, 100 manches, 15 haches, 15 serpes, 40 brouettes, 2 brancards, 1000 sacs à terre, 2 scies, 12 outils de mineur, 12 de charpentier, 36 de maçon, 12 de menuisier, 300 palissades pour la flèche.

38. Capitale : axe de symétrie d'un ouvrage bastionné.
39. Barbette : plate-forme à découvert d'où une pièce d'artillerie peut tirer dans tous les sens.

La caserne, disposée comme celle de Houat, a 30 m sur 18 m de dimension extérieure[40]*. La terrasse, entourée sur 3 faces d'un mur de 0,60 m de hauteur seulement, est protégée vers l'ouest par un mur de 2,80 m. Ce mur s'élève à la hauteur des crêtes (21,70 m). La terrasse cotée en moyenne 18,70 m est à 3 m au-dessus de ces crêtes.*

La caserne contient [une citerne] *de 15,80 m de longueur et de 5,70 m de largeur, dont la hauteur est de 1,50 m ; son volume est de 135 090 litres. Elle est alimentée par l'eau pluviale tombant sur une terrasse ayant 47 m sur 15 m et pour surface 705 m*^{2}*. En supposant 0,70 m pour la hauteur des eaux pluviales, elle reçoit par an 493 500 litres. La garnison de 260 hommes qui peut l'habiter aurait à raison de 3,5 litres par homme un approvisionnement d'eau pour 148 jours : et la surface alimentaire fournit plus de 4 fois le volume d'eau recueilli. L'aire en bitume de la terrasse, faite en 1852, a été réparée fréquemment après cette époque sans être reprise en entier.*

La manutention contient 2 fours de 200 rations chacun. Le magasin aux liquides a 6,70 m sur 5,80 m. Le magasin aux vivres, de 15 m sur 5,60 m, peut contenir 330 quintaux métriques de blé en farine ou 53 225 rations[41]*. Le magasin d'artillerie a 15 m sur 5,60 m. Enfin le rez-de-chaussée contient en outre une cuisine pour 260 hommes, une cantine, 3 locaux de punition.*

Le 1er *et le 2*^{e} *étage contiennent le logement pour 260 hommes couchés dans des hamacs*[42] *de 0,70 m, la chambre de comptables, 5 chambres d'officiers, une chambre de concierge, une de blanchisseuse et un corps de garde. En temps de paix, son casernement normal est de 170 hommes.*

Une latrine à 4 lunettes et 2 cabinets pour officiers sont placés dans la cour basse de la caserne au nord.

Le mobilier de la caserne acheté en 1855-1876 a coûté 5 561 F : il se compose de 5 tables de comptables, 46 m de râtelier d'armes, 434 m de planches à bagages, 12 tables de soldats, 28 bancs, 34 m de planches à pain et 14 m de lits de camp ; 2 fourneaux François Vaillant à 4 marmites chacun (800 l)[43]*.*

Le magasin à poudre [a été] *construit entre 1855 et 1856 (…) L'approvisionnement* [fut] *doublé à cause de l'isolement de l'île, et de la possibilité que le fort eût à résister au double effort d'un bombardement par mer et d'une attaque par mer. Il fut fixé à 15 000 kg et les dimensions du magasin furent en conséquence fixées à 5,60 m de largeur sur 10,12 m de longueur par décision ministérielle du 16 février 1855 (…)* [il] *peut contenir dans les conditions normales 16 300 kg en barils de 50 kg et au maximum 17 700 kg. Malheureusement construit dans des conditions qui ne permettent pas de l'utiliser en temps de guerre. Le sommet de sa toiture coté 28,50 m dépasse de 1,5 m les crêtes du cavalier. Il est à deux étages et percé d'ouvertures sur ces 2 pignons nord et sud. »*

40. Erreur du manuscrit, le plan détaillé de la caserne dressé par le génie précise que sa dimension est de 48,80 x 17,80 m.
41. Vivres pour 204 jours.
42. Aucun vestige de l'accrochage de ces hamacs n'est observable dans les salles du fort.
43. Grand fourneau en fonte de 2,20 m de long sur 1,08 m de large avec 4 marmites de 100 l plus 2 marmites de 50 l d'eau chaude. La société François Vaillant Fils de Vadonville dans la Meuse s'est spécialisée dans la fourniture pour casernes, forts, camps, pénitenciers, prisons… Ces fourneaux commencent à se développer à cette époque en remplacement des anciennes structures en maçonnerie moins performantes.

Planche V : **FORT D'HOEDIC**

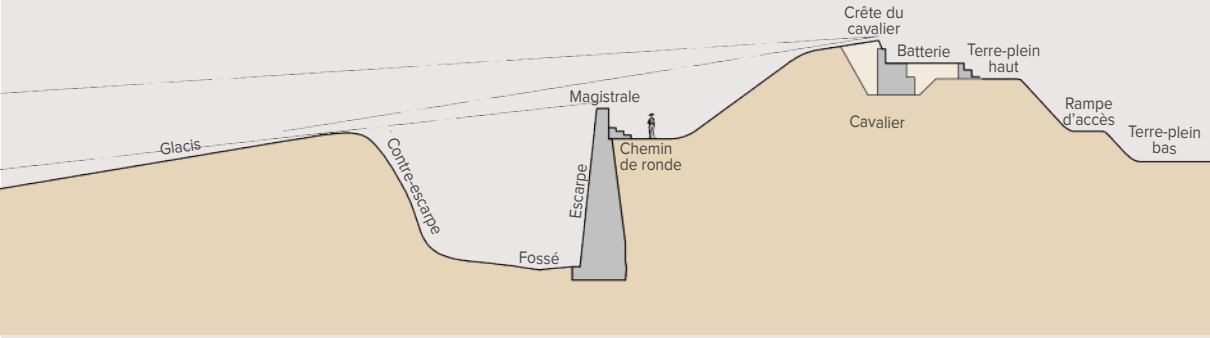

Plan en coupe des remparts, 1/500e (DB, JM)

0 20 m

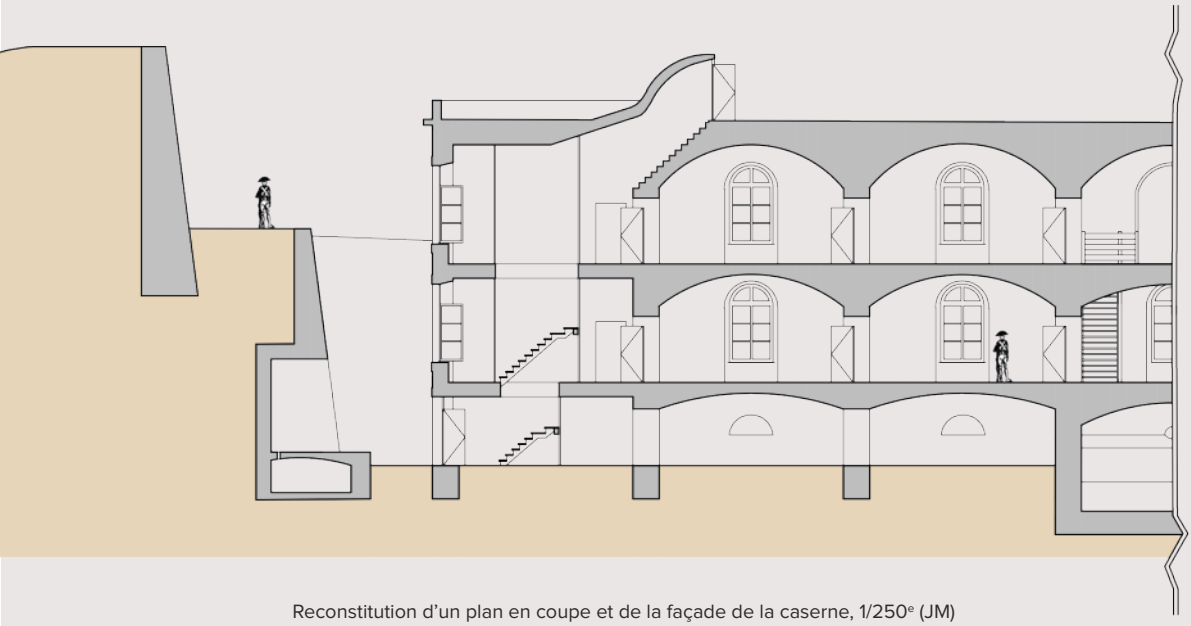

Reconstitution d'un plan en coupe et de la façade de la caserne, 1/250e (JM)

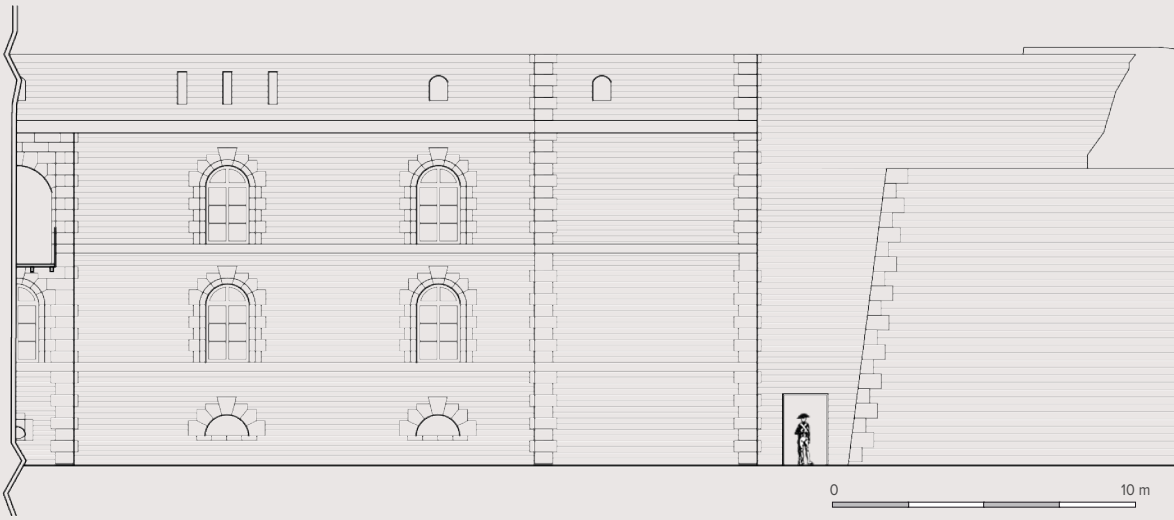

0 10 m

En 1873, cession des pavillons

Les travaux terminés, une décision du ministre de la Guerre du 29 mars 1873 prescrit la remise au domaine pour vente de trois immeubles, dont les deux pavillons construits en 1847 pour loger l'officier et le garde chargé des travaux.

Sur l'île de Houat : un bâtiment d'habitation de 17 sur 7 m et une écurie de 7,50 sur 3 m, sur rez-de-chaussée uniquement, avec 8 chambres, en assez bon état, sur un terrain de 378 m^2 avec un puits, valeur 200 F. Et un petit magasin à poudre en ruine de 2,50 sur 2,50 m sur un terrain de 14 m^2, valeur 2 F.

Sur l'île d'Hoedic : *« entre le village et l'étang, au nord du fort »*, un bâtiment d'habitation de 10,60 sur 7 m, avec une écurie de 7 sur 2,50 m, sur un terrain de 924 m^2 avec puits, valeur 150 F.

La vente aux enchères est fixée au 3 septembre 1873. Les lots 1 et 2 sont adjugés à M. Bonelle notaire à Le Palais et le lot 3 à M. Mataye, horloger à Le Palais, avec la prescription que *« les bâtiments construits sur les terrains mis en vente devront être démolis dans un délai de 3 mois à partir du jour où la vente sera effectuée. »* Sans cette obligation la vente aurait été faite à un montant très supérieur.

Après plusieurs démarches auprès de l'administration, M. Bonelle obtient le 9 septembre 1875 une dispense l'autorisant à ne pas démolir, contre paiement d'une somme de 175 F. Entre temps, la toiture avait été enlevée, les vitres cassées, un pignon arraché…[44]

Évolution rapide des techniques des années 1860-1890

Au tournant des années 1860, l'arrivée de l'artillerie à canon rayé affecte profondément la résistance des fortifications. En 1859,

> *« on se mit à généraliser progressivement l'artillerie rayée en bronze* [qui évoluera rapidement vers] *un nouveau système de pièces en acier à chargement par la culasse. (…) Le danger couru par nos places devant les nouveaux matériels mis en service à l'étranger, danger dénoncé par les expériences du fort Liédot*[45]*, avaient ému les sphères dirigeantes. »*[46]

Le système Séré de Rivières, fondé sur la construction de forts polygonaux enterrés, est alors mis en place, après la guerre de 1870 avec l'Allemagne, dans de nombreuses places fortes dans l'est de la France (166 forts et 43 autres ouvrages), pour remplacer les anciennes fortifications bastionnées.

Puis ce fut, en 1885, l'apparition de l'« obus torpille » que permet la mise au point par un ingénieur chimiste français Eugène Turpin d'un nouvel explosif beaucoup plus puissant et compact que la poudre noire, la mélinite. Ce nouvel obus en acier et non plus en fonte est chargé de cet explosif. Il est de beaucoup plus grande portée et possède un plus grand pouvoir pénétrant et destructeur. Des essais sont réalisés à Chavigon en 1886, sur le fort de la Malmaison, de type Séré de Rivière. Les dégâts sont considérables. À son tour, après seulement quelques années, ce type de fortification est obsolète.

44. Ministère de l'Économie, archives économiques et financières, dossier B14.262.
45. De 1863 à 1864, le fort Liédot de l'île d'Aix est bombardé pour des exercices de tir qui ont pour but de tester *in situ* la résistance des fortifications bastionnées.
46. Truttman 1985.

En 1886, une instruction ministérielle préconise comme nouvelle norme *« une dalle de béton armé d'au moins 2 m d'épaisseur »,* en substitution des blindages en maçonnerie hourdée de terre qui prévalaient jusqu'alors. Le système Séré de Rivière restera pourtant en place dans la plupart des sites jusqu'en 1914 et *« leur chute accélérée ne surprit que le grand public »*[47].

En mer, on voit apparaître, à cette époque, les premiers navires cuirassés équipés d'hélices de machine à vapeur et de tourelles blindées. Le premier bâtiment de guerre cuirassé français, la *Gloire,* est lancé en 1859, juste après la guerre de Crimée où le besoin s'est fait sentir d'améliorer la protection des bâtiments[48].

Ces innovations techniques ont bouleversé la nature des menaces. Et la rivalité franco-britannique s'est reportée sur d'autres théâtres d'opérations…

Abandon progressif des fortifications

Les constructions terminées, en 1857, il ne reste qu'à doter les forts et fortins des deux îles de leur armement lorsque, enfin réalistes, les états-majors considèrent que ces fortifications sont inutiles et inutilisables.

Pendant huit années, la situation n'évolue guère. Pourtant, tous les ans, les constructions font l'objet de travaux d'entretien. Des travaux chers, en raison des dégâts causés par les conditions climatiques et notamment celle de l'érosion éolienne détériorant les talus de contrescarpe. On essaie de planter des arbres à Hoedic et à Houat, mais c'est un échec faute de clôture pour les protéger des troupeaux[49].

En juillet 1874, enfin réaliste, la commission de défense des côtes a le courage de proposer l'abandon de ces fortifications reconnues inutiles depuis leur construction[50]. En août de cette même année, le casernier d'Hoedic, le sieur Hours, démissionne[51]. La place de Belle-Île prend l'année suivante, le 25 juillet 1875, la décision de les désarmer[52].

Afin de s'en défaire, la direction du Génie cherche à les concéder aux sections municipales de Houat et d'Hoedic, qui ne sont encore que des sections de la commune de Le Palais sans l'ombre d'une administration municipale. Mais en vain.

Le 1er janvier 1876, le fort d'Hoedic est *« affermé »*, pour un franc symbolique, au recteur de l'île, plus coopératif que l'administration des Ponts et Chaussées qui a refusé cette combinaison. Pour les besoins de l'opération, le 15 avril 1876, le recteur d'Hoedic, monsieur Féchant, est *« dûment autorisé par le conseil municipal pour agir comme représentant de cette section »*. Ce qui est illégal et ne manque pas de piquant en l'état d'une campagne déjà orchestrée par le conseil municipal de Le Palais contre les recteurs des deux îles. En cette

47. Rocolle 2005.
48. *Wikipedia.org*
49. Inspection générale de 1874, état sommaire des projets pour 1875. Archives du Génie, direction de Brest, dépôt des fortifications.
50. *Ibid.*
51. Archives du port de Lorient 4S^{3}3
52. Archives du port de Lorient 4S^{3}6E

qualité, il prend en affermage *« le terrain, les glacis et le chemin d'accès »* du fort pour un franc par an et en location *« la caserne, les latrines et le magasin à poudre »* pour un autre franc annuel. Il est vraisemblable qu'il en est de même pour Houat.

Le département de la Guerre n'a trouvé aucune autre solution pour se débarrasser des frais d'entretien du fort ; l'administration des Ponts et Chaussées a refusé de s'en charger... les recteurs ont été plus conciliants. La *« garde et la conservation du domaine »* sont ainsi confiées aux sections hoedicaise et houataise de la commune de Le Palais, bien qu'elles ne disposent d'aucun moyen ni d'aucune ressource pour assumer cette mission. Mais les dossiers de l'administration militaire sont en ordre et personne ne viendra vérifier quoi que ce soit.

Les forts d'Hoedic et de Houat sont alors à l'abandon. En 1878-1879, l'administration des Ponts et Chaussées laisse arracher des pierres au fort d'Hoedic, pour la construction du phare des Cardinaux.[53]

En 1881, une décision ministérielle crée une école laïque à Hoedic mais le conseil municipal de Le Palais refuse de participer au financement d'un bâtiment pour l'abriter et la section d'Hoedic de la commune ne dispose d'aucune ressource. L'école est alors ouverte, le 12 septembre 1881, par l'instituteur Le Corre, dans une salle du fort. À l'ouverture aucun enfant ne se présente. Elle finit cependant par en réunir quelques-uns, et demeurera dans le fort pendant plusieurs années. Cependant, sans entretien, le fort se détériore vite et le mauvais état du pont-levis en rend l'accès dangereux. L'école doit être transférée dans une maison du village (le bâtiment d'école-mairie ne sera construit qu'en 1901).[54]

Pertinence de ces fortifications

La conception de ces forts remonte à des études réalisées au début du XIXe siècle, sur la base de l'expérience acquise au cours des conflits du XVIIIe siècle. À l'époque, l'objectif des experts est la réalisation, sur Hoedic et sur Houat, de fortifications suffisamment importantes pour qu'elles puissent par le feu de leurs batteries, interdire aux navires anglais les mouillages sous les deux îles, et par d'importantes garnisons faire obstacle à des débarquements anglais sur l'une et l'autre île. Les tours-batteries de Vauban, comme les forts du duc d'Aiguillon, avaient bien déjà pour objectif d'interdire les mouillages ennemis, mais elles n'avaient pas été en mesure de s'opposer à des débarquements. Les nouveaux forts devaient donc être beaucoup plus importants. Ce ne sont toujours pas les îles elles-mêmes qu'il s'agit de protéger, mais bien, par une défense avancée, la citadelle de Belle-Île. De Brest à Nantes, Belle-Île constitue, en effet, le point d'appui principal de défense des côtes.

La même philosophie préside à la conception d'autres fortifications, au nord sur l'archipel des Glénans, l'île de Groix et la presqu'île de Quiberon, à l'est sur

53. Archives du port de Lorient 4 S3 3, 4 S3 6 E. Sur la construction du phare des Cardinaux, voir l'article de V. Guigueno dans *La Revue des deux îles* n° 5 en 2008.
54. Cahier paroissial.

l'île Dumet et, au sud-est, à Saint-Nazaire. Avec la citadelle et quelques autres fortifications sur Belle-Île, l'ensemble constitue une ligne de défense continue. Elle a pour mission d'une part d'assurer la protection du cabotage le long du littoral, activité principale de tous les ports, d'autre part de protéger les embouchures du Blavet, de la rivière d'Auray et du Golfe du Morbihan, de la Vilaine et de la Loire.

Mais l'Empire est en guerre avec l'Angleterre. Napoléon occupait toute l'Europe et l'Armée ne disposait pas de crédits pour fortifier les îles bretonnes. Tous les ans, à la belle saison, Hoedic et Houat étaient abandonnées au contrôle de la flotte anglaise. Sous la Restauration, le département de la Guerre n'est pas plus fortuné et, de plus, le gouvernement est devenu favorable à une entente avec l'Angleterre.

Cependant, à partir de 1840, les relations franco-britanniques se sont à nouveau dégradées. L'implantation française en Algérie n'est pas appréciée à Londres, et la rivalité s'accentue en Égypte. Cette conjoncture internationale conduit aux décisions de la commission de 1841, avec pour objectif de protéger les côtes de Bretagne contre d'éventuelles intrusions de la flotte britannique. Alors, selon une vieille et solide tradition des bureaucraties militaires, on décide de réaliser, au milieu du XIXe siècle, les fortifications conçues pour faire face aux menaces du siècle précédent.

La question que l'on peut se poser est celle de savoir si des fortifications étaient bien la meilleure solution pour assurer cette mission. N'aurait-il pas été plus efficace, et pas plus onéreux, de disposer de quelques frégates rapides et bien armées sillonnant les eaux côtières pour les protéger des incursions ennemies ? C'est la question récurrente du choix de la meilleure stratégie pour assurer la protection d'un territoire, entre des moyens passifs, comme les fortifications, ou des moyens mobiles d'attaque, comme des frégates en l'occurrence.

Dès 1841, les stratèges n'ont pas manqué de se poser la question à propos des îles d'Hoedic et de Houat et ne sont pas unanimes. Curieusement, ils ne l'étaient déjà pas en 1754, lorsqu'avait été examiné le projet de rétablir sur Hoedic et Houat les tours batteries de Vauban détruites par les Anglais. Les Ingénieurs du Roi, dont la raison d'être était de bâtir et d'entretenir des fortifications, tenaient à leur projet. Les officiers de la Marine jugeaient que des frégates sillonnant la baie de Quiberon seraient plus efficaces. Pour étayer leurs arguments, les uns et les autres avaient préparé de longs rapports, qui avaient échoué au cabinet du marquis de Paulmy, alors ministre de la Guerre. Venu se rendre compte de la situation sur place, il avait écrit de sa main, en marge d'une note sur le projet pour Hoedic et Houat : *« Question de savoir s'il est bien utile de rétablir leurs tours. On pense que non… »*[55] Ce qui n'empêchait point les Ingénieurs du Roi d'obtenir leurs crédits. La toute-puissance des administrations a, en France, de très anciennes racines.

Le dilemme est le même, un siècle plus tard. On ne dispose pas d'un document aussi clair que la note manuscrite du ministre de Louis XV. Mais un autre indice ne peut laisser aucun doute sur la réalité du débat. Les officiers du Génie, héritiers,

55. Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 6458-574b.

depuis la Révolution française, du corps des Ingénieurs du roi, sont solidement implantés à Belle-Île. Pour eux, la restauration de fortifications sur Hoedic et Houat est essentielle. Mais à la commission mixte, le Génie a quelque mal à trouver des compromis avec l'Armée et la Marine. L'Armée, représentée par l'artillerie, ne peut être opposée à de nouveaux forts qu'elle devra armer. La Marine est, elle, d'autant plus réticente, considérant depuis des générations que la défense des côtes devrait être retirée à l'Armée pour lui être confiée.

Le génie de Belle-Île redoute de ne pas obtenir les crédits qu'il demande pour Hoedic et Houat. Pour enlever la décision en sa faveur, il a l'astuce de faire intervenir un amiral, enfant du pays. Jean-Baptiste-Philibert Willaumez n'est plus en activité depuis longtemps mais il est amiral et pair de France et jouit toujours d'un très grand prestige. Or il est né à Belle-Île en 1761, d'un père alsacien d'origine, Jean Willaumez, sous-officier dans la citadelle de Belle-Île, l'année où la garnison avait dû capituler entre les mains des assaillants anglais menés par le commandant Hogdson et l'amiral Keppel. Comme Jean avait épousé une Belliloise[56], cela avait valu le privilège à sa famille de pouvoir demeurer sur Belle-Île pendant l'occupation anglaise. Ses enfants avaient été élevés sur l'île, et son fils Jean-Baptiste-Philibert, entré comme mousse dans la Marine à quatorze ans, y avait fait une remarquable carrière sur toutes les mers, pendant la Révolution et sous l'Empire. Il avait été fait amiral par Napoléon, puis pair de France par Louis-Philippe. Son *Dictionnaire de Marine* était devenu le livre de chevet dont tout officier de la Royale devait être pourvu à son embarquement.

J.-B.-P. Willaumez était demeuré très attaché à son île natale. Le Génie ne pouvait trouver de plus efficace soutien pour son projet sur Hoedic et Houat. Dans un rapport, le Génie le qualifiera même de « ministre de la Marine », titre qui impressionne. Mais en 1841, l'amiral a déjà quatre-vingts ans, et n'a jamais occupé cette haute fonction. Son intervention auprès du ministre de la Guerre n'en est pas moins déterminante pour la décision de fortifier Hoedic et Houat. Pourtant, la décision de 1846 au sein de la Commission mixte interviendra dans une grande confusion.

Les travaux de construction achevés, la foi des ingénieurs et celle des bureaux ne peut plus obscurcir la réalité : il faut bien admettre que les forts d'Hoedic et de Houat sont inutiles…

Les innovations techniques ont bouleversé la nature de la menace. Et la rivalité franco-britannique est transposée sur d'autres théâtres, dans les colonies. On attendra 1874, à la commission de défense, pour le reconnaître, et proposer l'abandon pur et simple du fort. Euphémisme, car il n'a, en réalité, jamais été occupé ni armé.

Faut-il encore préciser que par un décret de 1924, l'Armée, épuisée par l'interminable première guerre mondiale, confie enfin à la Marine la responsabilité de la défense des côtes. Et quinze ans plus tard, lorsqu'une seconde guerre

56. Arrivé en 1759 à Belle-Île comme sergent major au régiment de Saint-Chamond, Jean Willaumez y demeure, après le départ en octobre 1760 de son régiment, comme lieutenant des gardes-côtes. En novembre 1760, il épouse une Belliloise (Dupont 1987).

mondiale commence à poindre à l'horizon, elle s'empresse de décider de nouvelles fortifications sur Hoedic…

Les forts sont déclassés

Les forts des deux îles sont déclassés par la loi du 27 mai 1889 et remis aux domaines le 25 juin 1890. Ils les mettent en vente avec une disposition particulière :

> *« Art 29 - Les adjudicataires des lots ci-dessus désignés* [Houat et Hoedic] *devront être de nationalité française. Ils devront, sous peine de déchéance, déraser les ouvrages dans le délai de 3 ans à compter du jour de l'adjudication. »*[57]

C'est alors libre cours au pillage. Une lettre du capitaine du génie de Belle-Île précise en mai 1891 que *« tout a été pillé de fond en comble, bien avant la vente »*[58].

Les forts d'Hoedic et de Houat sont finalement vendus le 2 juillet 1893[59]. La commune d'Hoedic[60] refuse l'acquisition en raison de cette clause. Celestin Le Gloahec[61], maire de Saint-Pierre-Quiberon se porte acquéreur[62]. Il compte être dispensé de l'obligation de démolir et veut utiliser le fort comme entrepôt pour ses activités sur l'île d'Hoedic. Il est propriétaire d'une entreprise de fabrication d'iode à partir du brûlage du goémon.

Nous n'avons, bien sûr, plus de compte rendu de l'armée sur les fortifications après leur cession, mais d'autres témoignages permettent d'appréhender quelques bribes de leur destin.

Dans son *Voyage en France* publié en 1895, juste après la cession des forts, Ardouin-Dumazet constate un rapide délabrement du fort d'Hoedic[63] : *« Dès maintenant, c'est une ruine lamentable, les habitants ont arraché les boiseries et les ferrures. »* À Houat, le fort central est acquis par la commune dans l'idée d'utiliser les pierres pour un nouveau port :

> *« pour construire une jetée moins primitive que celle du port actuel (…) Houat aura un abri contre les vagues, mais quand l'aura-t-il, quand l'administration voudra-t-elle enfin donner à l'île les moyens d'abriter la minuscule flottille qui la fait vivre ? »*

Un peu plus tard, dans son roman *Un coeur vierge* publié en 1926 mais dont l'action doit se dérouler vers 1912[64], le romancier Eugène Monfort évoque le fort de Houat reconverti en école publique et en mairie… Et le fort d'Hoedic *« en ruine »*.

> *« (…) Non, monsieur, non, jamais il n'y a jamais eu un soldat à Houat… On a mis au fort des gardes d'artillerie. Et puis on l'a vendu. La commune l'a acheté quinze cents francs*[65] *(…) C'est vrai qu'il est immense, ce fort. Il a deux étages, chacun comptant 10 chambres de quarante hommes. Un sentiment amer, l'écœurement, le découra-*

57. Archives départementales du Morbihan R1364.
58. Archives du port de Lorient, 4 S2 24.
59. *Ibid.*
60. Les communes de Houat et Hoedic sont créées en 1892.
61. Celestin Le Glohaec, ingénieur chimiste est maire de Saint-Pierre Quiberon de 1876 à 1925.
62. Pour un montant de 500 F, selon notes H. Buttin, soit environ 2 000 € de 2014 sur base INSEE.
63. Voir à ce sujet l'article de C. Hartemann sur le *Voyage en France d'Ardouin-Dumazet* dans *La Revue des deux îles* n° 10.
64. Sur base du courrier *Stiren er Mor*, cité dans le roman et qui n'a servi que peu de temps (Buttin 2004).
65. Soit environ 6 000 € de 2014 sur base INSEE.

Lavage du linge dans l'enceinte du fort d' Hoedic, 1932 (SJP)

Fort de Houat *circa* 1920 (CGM)

Fort d'Hoedic *circa* 1900, photo sur plaque de verre (FM)

gement vous envahissent devant un aussi vain travail… Hier, comme aujourd'hui on nous menait donc mal ? On nous a donc toujours mal menés ? Nous n'avons donc jamais eu que des gouvernements d'incapables et de voleurs ? Car enfin ce travail énorme n'était pas entrepris dans l'intérêt public, puisqu'il n'a point servi. Il a donc fallu que ceux qu'ils ordonnèrent fussent au service d'intérêts particuliers ? Ou bien ils étaient ignorants de ce qu'ils auraient dû savoir, à un point tel qu'ils commandaient des travaux dont l'utilité devait être démontrée le lendemain de leur achèvement. (…)

En bas du fort, on remarque une grande forge et un four de boulanger. Cela n'a jamais servi. Les chambrées, où personne jamais n'a logé sont vides ; par les fenêtres brisées, des oiseaux sont entrés, ils se sont installés ; ils s'envolent, au bruit de nos voix, ils vont et viennent d'un bout à l'autre des immenses salles. On a placé dans l'une d'elles l'école et le logement de l'instituteur. Dans une autre, on a garé toutes les charrettes de la commune. La mairie est installée dans un troisième, sur la porte de laquelle on lit encore en grande lettre Capitaine. Mais aucun capitaine n'est jamais venu ici. Tout le reste est aux oiseaux. Nous passons dans la cour du fort où se trouve la poudrière ; à côté, des carrés de choux et des plants de pommes de terre : le potager du maître d'école. (…)

Donc je suis dans la salle d'école d'Houat, laquelle sert en même temps d'appartement à leur instituteur. C'est vaste. De grandes fenêtres grillées ouvrent sur le fossé du fort ; mais la lumière ne va pas jusqu'au fond de la salle où règne un apaisant demi-jour. Il fait une fraîcheur délicieuse. Le mobilier est tout à fait simple ; dans un angle sont rangés les tables et les pupitres des enfants avec le tableau noir ; au mur une grande carte de France : les cours d'eau, et un placard de propagande contre l'alcoolisme. À l'autre extrémité, l'installation personnelle du maître : un lit-cage, une armoire et une table de cuisine, deux chaises de paille, et sur une tablette une cuvette et un pot à eau. Mais j'ai aussi trouvé une lampe sur laquelle je pourrais me faire cuire mes oeufs (…) Je ne sais pas si cela tient aux gros barreaux des fenêtres et au fossé qu'on voit derrière : j'éprouve un peu l'impression d'être en prison. Le silence du fort est profond, l'épaisseur des murs énorme. On est accablé par cette masse formidable de pierre, de plâtre, de ciments et de terre accumulée au-dessus de nos têtes. »

« L'aspect [du fort d'Hoedic] *est plus pauvre qu'à Houat, moins administré, moins tenu. Le grand fort est en ruine. Ici, ce n'est pas la commune qui l'a acheté, c'est un monsieur de Quiberon. Alors les Hoedicais le démolissent peu à peu, pierre à pierre. Ils en emportent ce qu'ils peuvent. Le pont de bois a disparu, les escaliers sont partis, tout s'en va. »*

En 1915, un nouveau port, le port d'Er Beg, va enfin être réalisé à Houat. Des prisonniers allemands, détachés de la citadelle de Belle-Île, sont affectés à cette tâche et logés dans le fortin d'En Tal. Les Allemands passent plusieurs mois à démolir le fort central[66]. Il est alors sérieusement entamé comme carrière de pierres qui servent à la construction de la grande cale du port d'Er Beg[67].

Puis il sert aussi aux îliens, pour la construction de maisons. Réné Scouarnec en témoigne dans son livre de souvenir, *Histoires de Houat* [68]:

« Pour la construction [Dalido, le boulanger] *demanda aux Houatais d'arracher les pierres au fort (…) Nous commencions à démolir les murs par la partie la plus facile : les cloisons*

66. Selon X. Dubois, les Allemands ont été retirés en 1916 avant d'avoir pu commencer la construction (Dubois 2013).
67. Cette digue est détruite en 1952 par une tempête. Le scellement au ciment de Portland pourrait avoir été fragilisé par la chaux utilisée pour la construction du fort et restée adhérente sur les moellons de granite.
68. Scouarnec 2008.

qui soutenaient les voûtes, sans nous rendre compte du danger. Un matin (...) quand je débouchais en face du pont (...) il n'y avait plus de bâtiment, rien qu'un tas de pierres... »

Et donc, un jour de 1928, le fort central de Houat, miné par les extractions basses de pierres, s'écroule, heureusement de nuit, évitant ainsi tout drame humain. René le Roux nous a aidés à préciser cette date. Il avait 5 ans cette année-là et se souvient avoir été, le matin qui a suivi l'éboulement, voir avec son père ce qu'était devenu leur matériel de pêche qui y était entreposé[69].

Ne subsistent aujourd'hui que la poudrière, les fossés et des remparts défigurés par un équipement moderne de distribution d'eau.

Ironiquement, le fort central d'Hoedic, plus rapidement dégradé, résistera ensuite aux années et seul demeure debout en 2015.

Les deux fortins des batteries de Béniguet et d'En Tal ont peu souffert et sont encore aujourd'hui en bon état. Ils ont été acquis par des particuliers comme résidences privées. Celui d'En Tal est vendu le 4 octobre 1891 à M. Jolibois de Port Navalo[70]. En 1918, il est acquis par Emmanuel Normand. Il est resté depuis dans cette famille et a été récemment aménagé en chambres d'hôte par May de Fougerolles. Celui du Béniguet est vendu le 17 septembre 1891 à M. Hervy percepteur à Palais[71].

Triste bilan de ces ventes ! Cet ensemble de fortifications achevées en 1859 sur les deux îles pour un coût dépassant le million et demi de francs (1 651 301 F), est cédé entre 1891 et 1893 pour quelques milliers de francs.

En 1895, le fortin du Béniguet alors abandonné semble accueillir un homme, le comte de Laboulaye, accompagné de sa fille âgée de 16-17 ans[72]. Ils y vivent de manière recluse et misérable, un peu mystérieuse pour les insulaires. Le boulanger de Quiberon, M. Riguidel, leur fait parvenir régulièrement des colis de ravitaillement mais aussi une chèvre produisant du lait, et plus tard un couple de moutons qui se multiplie. Un jour de 1904, des grosses valises pleines de linge leur arrivent. Six jours plus tard, sans prévenir, le comte et sa fille quittent Houat en abandonnant fortin, chèvres et moutons. Personne n'aurait jamais plus entendu parler d'eux.

Ce fortin conserve aujourd'hui les restes de quelques tubes de 95 sur affûts, de la fin du XIXe siècle ; ce sont les vestiges d'une « batterie de circonstance » hâtivement installée par la Marine au début de l'hiver 1940, et précipitamment abandonnée quelques mois plus tard. En 1944, ce fortin connaît un fait de guerre. Il est occupé par trois soldats américains chargés de surveiller le trafic maritime allemand entre la poche de Lorient et la poche de Saint-Nazaire. Le 15 décembre les Allemands, qui ont appris leur présence, débarquent sur Houat, prennent le fortin en faisant prisonniers 25 marins français et 3 soldats américains. Ils coulent aussi l'*Abel-Alain*, chalutier réquisitionné et armé par la marine française[73].

69. Témoignage recueilli par J.-N. Lanoé que nous remercions.
70. Archives du port de Lorient 4 S2 24.
71. Nous n'avons pas de précisions sur le montant, sans doute quelques centaines de francs, selon l'ordre de grandeur des autres cessions,
72. Témoignage extrait du cahier manuscrit de Emmanuel Normand rédigé en 1965. E. Montfort évoque aussi le séjour de cet homme et de sa fille, héroïne de son roman *Un Cœur vierge* publié en 1926.
73. Sur le fait de guerre du 15 décembre 1944 à Houat et sur l'*Abel-Alain*, dont le propriétaire était l'abbé Abel Le Bourhis natif d'Hoedic, voir les deux articles parus dans *La Revue des deux îles* en 2006 (Le Friec-Pauchard 2006, Buttin *et al.* 2006).

Le fort d'Hoedic conservera son affectation industrielle jusqu'à la guerre de 1914-1918. C. Le Gloahec autorise en 1913 la commune d'Hoedic à prélever des matériaux sur le fort pour la construction de la cale de Port Neuf. Ces travaux ne seront terminés qu'en 1916 par un détachement de prisonniers allemands, affectés à la citadelle de Belle-Île. Hébergés au fort d'Hoedic, pour effectuer divers travaux sur l'île, ils travaillent sur la cale de Port Neuf et prélèvent d'autres matériaux sur le fort pour la réfection du chemin conduisant à Port La Croix.[74]

En 1922, l'entreprise Le Gloahec est rachetée par un concurrent de Quimper, le Comptoir d'industries chimiques bretonnes, qui devient propriétaire du fort.

En 1924, le nouveau propriétaire autorise l'installation d'un four de boulangerie importé de Belgique par Jocelyn Veuillet, fils de Joséphine Veuillet, veuve d'un officier de marine, installée à Hoedic depuis 1902 comme sage-femme. Jocelyn a épousé, en 1918, la fille d'une famille de Belges réfugiée à Ploërmel ; c'est lui qui fera construire quelques années plus tard le bâtiment qu'occupe aujourd'hui l'Hôtel des Cardinaux ; il l'équipera d'un nouveau four, celui du fort ayant explosé.

L'industrie artisanale bretonne de fabrication d'iode à partir du brûlage du goémon est ruinée en 1931 par la mise au point, au Japon, d'un procédé de fabrication d'iode synthétique, beaucoup plus économique. Le fort est définitivement abandonné. Il ne servira plus, à l'occasion, que d'entrepôt pour les casiers des pêcheurs.

La citerne du fort continue, cependant, à constituer une précieuse réserve d'eau en période sèche ; l'eau n'est pas potable, mais elle permet aux Hoedicaises d'abreuver leurs troupeaux, et de laver leur linge. À cet effet, elles creusent des trous sur le sol de l'esplanade intérieure du fort, les tapissent de vieilles voiles, et les remplissent d'eau ; ce sont leurs bacs à laver. Le fort demeure propriété privée.

Puis, ce fort connaît un bref épisode guerrier lorsque, en août 1942, l'Angle- terre entreprend des bombardements massifs sur la base de sous-marins de Lorient. Les Allemands détachent quelques hommes sur Hoedic pour installer deux tubes d'artillerie antiaérienne sur le toit de la caserne[75]. C'est la première fois que le fort reçoit des pièces d'artillerie. Elles sont bien dirigées contre des Anglais, mais ils sont maintenant nos alliés et non plus nos ennemis. Et entre deux alertes, pour tuer le temps, les jeunes artilleurs allemands aident les Hoedicaises à tirer leurs seaux d'eau de la citerne.

Après la guerre, le fort est à l'abandon, les Hoedicais considèrent qu'il leur appartient. Ils en utilisent les fossés comme décharge publique.

À la liquidation des intérêts, autrefois investis dans la fabrication de l'iode, le Comptoir d'industries chimiques bretonnes transfère le 27 septembre 1963 la propriété du fort à Monsieur P.-N. Lamendour[76]. Le fort d'Hoedic est enfin acquis le 10 février 1979 par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres pour un montant de 80 000 F[77].

74. Cahier paroissial d'Hoedic.
75. Si l'installation de ces tubes est incontestable, la date exacte est plus imprécise. Il est vraisemblable que c'est en 1942, conformément au témoignage de Zaza Blanchet. C'est en effet la période des bombardements intensifs sur Lorient.
76. Conservatoire du littoral.
77. 42 000 € de 2014 (base INSEE).

En octobre 2000, le fort d'Hoedic et les deux fortins du Béniguet et d'En Tal sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Plus que consécration d'une erreur assumée, cette mesure de protection doit être considérée comme la reconnaissance d'un patrimoine architectural et paysager qui reste à découvrir et à se réapproprier.

Perspectives pour les forts de Houat et d'Hoedic

Aujourd'hui, la caserne du fort central de Houat n'existe plus. Cependant, le reste du fort avec ses fossés, ses bastions, ses remparts et le bâtiment de la poudrière, quasi intacte, constitue un bel ensemble qui pourrait être mis en valeur. La municipalité étudie la possibilité d'en faire un pôle d'attraction pour l'île, proche de l'Eclosarium, en aménageant dans la poudrière un espace dédié au patrimoine, où une reconstitution du fort en imagerie virtuelle 3D pourrait être présentée.

Le fort Brockhurst, un homologue britannique

Lorsque la commission mixte de 1841 se réunit, sous Louis-Philippe, roi des Français, la reine Victoria préside déjà aux destinées de la Grande-Bretagne. Le gouvernement de Londres est cependant dominé par la personnalité de lord Palmerston, ministre des Affaires étrangères, vivement hostile aux puissances continentales. Les heurts sont parfois violents avec la Souveraine, plus favorable à Louis-Philippe et à la première Entente cordiale. Napoléon III s'allie alors à la Grande-Bretagne, soucieuse d'interdire à la Russie l'accès à la Méditerranée, Palmerston est ministre de l'Intérieur. Les difficultés de la guerre de Crimée font de lui, en 1855, le premier ministre. Il le demeure, pratiquement, jusqu'à sa mort en 1865. Sa politique de fermeté à l'égard des puissances continentales ne va pas, alors, sans de nouvelles tensions entre Londres et Paris.

Curieusement, tandis que la France ne considère plus une intrusion anglaise sur ses côtes comme une menace sérieuse, c'est l'Angleterre qui s'inquiète d'un éventuel débarquement français. Sa puissance militaire repose essentiellement sur sa flotte dont la principale base est le port de Plymouth. La rade dispose déjà d'une défense côtière, conçue pour parer aux menaces d'invasion de Napoléon 1er. Mais elle pourrait être surprise par un corps de débarquement la prenant à rebours, par l'intérieur. Pour parer à cette menace, il est décidé de compléter sa défense par une nouvelle ligne de forts, à l'ouest.

Au centre de ce nouveau dispositif se trouve fort Brockhurst. La construction est entreprise en 1858, et achevée en 1862. Sa conception diffère de celle des forts de Houat et d'Hoedic, mais il est destiné à recevoir une garnison et un armement à peine supérieurs, et son coût est du même ordre de grandeur. Il a surtout un autre point commun avec ceux des deux îles : il n'a jamais été armé, étant jugé inutile à peine terminé. Pas plus que nos officiers du Génie, ceux du *Royal Engineers* n'ont su prévoir les innovations techniques qui vont rapidement enlever toute valeur militaire à ces fortifications de conception et de technique révolues. Le parallèle mérite d'être souligné. Fort Brockhurst devient une simple caserne puis, abandonné, il est en ruine, avant d'être admirablement restauré. Il constitue aujourd'hui un des remarquables joyaux sur lesquels veille l'*English Heritage*. Sur ce plan, la France a encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir s'aligner sur son ancienne rivale.

Le fort d'Hoedic de nos jours : gîte d'une capacité d'accueil de 36 places ; conférences dans une salle du fort en 2013, lors des 10 ans de Melvan ; inauguration en 2007 de l'exposition *« Marthe et Saint-Just Péquart, archéologues des îles »* (de haut en bas EMo, EMo, GJa, PBu).

À Hoedic, le Fort est aujourd'hui un lieu ouvert au public, propriété du Conservatoire du littoral. Il comporte actuellement un gîte d'une capacité d'accueil de 36 personnes, ouvert au public d'avril à octobre et d'autres salles sont utilisées comme salles d'exposition, salles mises à la disposition d'associations, salles de stockage de matériel, etc. L'association qui le gère, l'AGFHE (Association de gestion du fort d'Hoedic et de son environnement), est en pleine réflexion sur l'évolution de ses aménagements et de son utilisation afin d'en tirer le meilleur parti.

Une solution à la « Brockhurst », avec reconstitution du fort tel qu'il avait été édifié n'aurait guère de sens à Hoedic. Mais, depuis la Renaissance et jusqu'au XIXe siècle, beaucoup d'architectures, y compris militaires, ont accueilli des activités nouvelles et ont prouvé qu'elles pouvaient répondre à des besoins contemporains. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le fort d'Hoedic ? Telle cette proposition exprimée en 2003 par H. Buttin dans son *Passeport pour Hoedic* :

> *« Hoedic se trouve disposer de ce qui pourrait devenir un atout, s'il était enfin correctement exploité : le fort, hérité d'un gaspillage de bureaux militaires au XIXe siècle pourrait (…) constituer un centre susceptible de recevoir, outre un service administratif et du personnel enseignant, des étudiants qui pourraient s'y succéder pour des périodes de stages leur donnant l'occasion d'effectuer des travaux pratiques en complément de leurs études. (…) Étalée sur presque toute l'année, complétée par*

des classes de mer, cette activité, évaluée en nuitées sur l'île, apporterait une contribution majeure à la revitalisation d'Hoedic. »

En novembre 2014, Camille Blot, chargée de mission au Conservatoire du littoral pour les deux îles, précise l'orientation devant cadrer les projets en cours pour l'aménagement du fort d'Hoedic :

« Les bâtiments appartenant au Conservatoire du littoral doivent servir ses missions de préservation des espaces naturels et d'accueil du public. Comme pour le site naturel environnant, les aménagements choisis pour le Fort doivent être sobres, qualitatifs et cohérents avec l'esprit des lieux. Pour autant, il ne faut pas s'empêcher d'innover dans les modalités d'aménagement, rechercher l'efficacité énergétique, minimiser les contraintes de fonctionnement, et ceci toujours en adéquation avec l'histoire du bâtiment (son origine, son vécu, son statut de monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques…) et son environnement (site naturel protégé, site classé au titre des paysages, monument historique voisin, etc.).

Le Fort est un lieu unique sur l'île par son emplacement, sa taille, ses fonctions qui, elles, sont multiples et doivent le rester : mission de découverte et sensibilisation des publics aux patrimoines et richesses insulaires ; mission d'hébergement touristique, atypique, patrimonial, complémentaire des gîtes communaux, mission de rassemblements culturels (concerts, projections cinématographiques…), sociaux (mariages, réunions…) et sportifs (en lien avec les manifestations nautiques le plus souvent); base logistique pour la gestion du site naturel.

L'enjeu est de trouver une organisation globale des nombreuses salles du fort et de proposer des aménagements intérieurs qui participent à la mise en cohérence d'une part des usages entre eux et d'autre part des usages avec le fort : bâtiment patrimonial et propriété du Conservatoire du littoral. »

Après tant d'années de vicissitudes, après avoir été désarmé, déclassé, vendu pour être démoli, pillé, utilisé comme dépôt et carrière en même temps, le fort d'Hoedic évolue finalement vers une noble destinée. Les projets du Conservatoire et de l'AGFHE devraient en faire un pôle central d'attraction à la fois sur un plan patrimonial, mais aussi comme atout de développement pour l'île.

Article réalisé à partir d'éléments du fonds documentaire de Melvan sur les fortifications des deux îles, rassemblés par H. Buttin. Il s'appuie sur deux textes qu'il a publiés, l'un en 1988 pour l'association Cap Vrai et l'autre en 1989 pour le congrès de l'association Vauban à Belle-Île.

Remerciement à David Bizeul et Jules Millour pour leur aide sur les aspects architecturaux propres aux fortifications.

Iconographie

AGV : archives du Génie de Vincennes ; APL : Archives du port de Lorient ; DB : David Bizeul ; CGM : Catherine Gaston-Mathé ; CPa : Christophe Pannetier ; EMo : Émilie Moisdon ; FM : fonds Melvan ; GJa : Gilles Janin ; JM : Jules Millour ; PBi : Patrice Birocheau ; PBu: Pierre Buttin ; SJP : Saint-Just Péquart.

Références

Archives du Génie, archives du port de Lorient, archives du Génie de Vincennes, archives départementales du Morbihan, archives économiques et financières ministère de l'Économie, Bibliothèque de l'arsenal, archives paroissiales d'Hoedic.

- Buttin H., Buttin M.-P., 1988 – *Le Fort d'Hœdic*. Imprimerie ouvrière vannetaise, 30 p.
- Buttin H., Buttin M.-P., 1989 – Hoëdic et Houat : deux postes avancés de la citadelle de Belle-Île.*Vauban à Belle-Île, Congrès de l'Association Vauban*, 5, 6, 7 mai 1989, p. 99 - p. 111.
- Buttin H., 2003 – *Passeport pour Hœdic, essai sur l'histoire et l'avenir d'une petite île du Ponant*. Édition Société des écrivains, 258 p.
- Buttin H., 2004 – Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent. *Melvan, la Revue des deux îles*, n° 1, p. 39-54.
- Buttin H., Buttin-Stagnara M.-P, 2006 – L'*Abel-Alain* dundee de pêche et ses deux recteurs armateurs. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, p. 115-126.
- Chauris L., 2008 – Extractions littorales de granite à Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, p. 115-126.
- Chauris L., 2009 – Pierre de construction à Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 6, p. 115-124.
- Delalande J.-M. (abbé), 1850 – *Hoedic et Houat, histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan*. Nantes chez Guéraud et Mazeau libraire, 120 p.
- Dubois X., 2013 – *Belle-Île en Guerre, La Première guerre mondiale à Belle-Île en Mer*. Les éditions du menhir, 188 p.
- Dupont M., 1987 – *L'amiral Willaumez*. Tallandier, 432 p.
- Faucherre, N. Prost P., Chazette A., 1998 – *Les fortifications du littoral, La Bretagne sud*. (Ouvrage collectif sous la direction de). Éditions Patrimoine & Médias, 280 p.
- Gautier J.-P., Lucas S., Lehoux P., 2013 – Batterie d'artillerie de la Marine française à Hoedic. *Melvan*, *La Revue des deux îles*, n° 10, p. 61-77.
- Hatchiss G., 2006 – Chronologie d'Hoedic et de Houat. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 9-24.
- Le Friec-Pauchard H., 2006 – L'*Abel-Alain*, dernier passage, Houat : 15 et 16 décembre 1944. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 49-110.
- Le Gurun J.-P., 2011 – Pluviométrie à Houat. *Lettre de Melvan*, n° 16, p. 7.
- Le Hallé G., 2002 – *Précis de la fortification*. Éditions Ysec.
- Le Pourhiet-Salat N., 1983 – *La défense des îles bretonnes de l'Atlantique, des origines à 1860*. Service historique de la Marine, Vincennes, 376 p.
- Montfort (de) E., 1926 – *Un coeur vierge*. Chez A.&G. Mornay, Libraires Paris, 214 p.
- Morin Cmdt, 1873 – *Historique de la place de Houat-Hoëdic*. Manuscrit 20 p. Archives du port de Lorient 4 S34
- Rocolle P. (colonel), 2005 – La crise de l'obus-torpille en France. *www.stratisc.org*, Conception B. Degoy, A. de Neve, J. Henrotin.
- Scouarnec R. 2008 – *Histoires de Houat*. Verdi édition.
- Truttmann P., 1985 – *La muraille de France ou la ligne Maginot*. G. Kloop Éditeur, Thionville.

Évolution des paysages et du patrimoine naturel des îles de Houat et d'Hoedic

Les îles de Houat et d'Hoedic sont d'une grande richesse naturaliste que l'on ne retrouve plus sur le continent. Elles abritent beaucoup d'espèces pour un petit territoire, parmi lesquelles certaines écologiquement exigeantes, protégées ou menacées de disparition. Cette diversité est propre à des milieux naturels qui ont évolué rapidement au cours des quarante dernières années, avec disparition et apparition d'espèces. Le patrimoine naturel des deux îles est un atout majeur pour leur développement mais il demeure fragile. Sa préservation est un défi pour les collectivités et pour chacun d'entre nous.

Arnaud Le Nevé
chargé de mission faune-flore à la Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

Paysage et biodiversité

La Convention européenne du paysage nous donne cette définition :

« "Paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »[1].

Le paysage est donc une question de perception. Chacun le voit à sa manière, en fonction de son histoire, de sa sensibilité, de ses centres d'intérêt. Un historien y verra les témoignages des hommes, tandis qu'un naturaliste y percevra les différents éléments du patrimoine naturel qui le composent en fonction de sa géodiversité (diversité des roches et des sols) et de sa biodiversité. La biodiversité s'apprécie par la variété naturelle des écosystèmes, des espèces, des populations, des gènes, ainsi que par leur organisation et répartition dans l'espace et le temps[2].

La biodiversité se définit donc aussi par rapport à un territoire qui peut être une commune, un pays, un continent, voire la Terre entière. On distingue sur notre planète des aires biogéographiques au sein desquelles les espèces animales ou végétales circulent et évoluent librement, mais sans communiquer avec le territoire voisin en raison de frontières naturelles, telles que mers, déserts, montagnes. Nous sommes en France, dans une vaste aire appelée Paléarctique occidental, limitée à l'est par les monts Oural et la mer Caspienne, au sud par les déserts de l'Asie Mineure et de l'Afrique, à l'ouest par l'océan Atlantique et au nord par l'océan Arctique. Au sein de ce territoire, on peut identifier des unités biogéographiques de plus petites tailles, un peu à la manière des poupées gigognes, elles-mêmes limitées par des frontières naturelles.

Ainsi Houat et Hoedic, avec chacune une partie terrestre cernée par une frontière naturelle, la mer, constituent deux entités biogéographiques terrestres

1. Ministère de l'Écologie et du Développement durable 2007.
2. Nations Unies 1992.

isolées du continent. Un grand nombre d'espèces du continent ne peuvent les atteindre naturellement ; de même qu'un grand nombre des espèces présentes sur chaque île ne peuvent s'en échapper, par exemple reptiles et amphibiens, témoins de l'époque lointaine où ces îles étaient rattachées au continent[3].

Une approche de la biodiversité sur Houat et Hoedic a une signification écologique — un intérêt scientifique — plus évidente que pour la plupart des communes du continent. Cette étude s'attache à la percevoir à travers le paysage des deux îles et son évolution. Hoedic sera sans doute plus citée que Houat en raison des nombreux inventaires naturalistes qui y ont été réalisés.

Seul le milieu terrestre des deux îles est abordé ici, à l'exclusion de l'espace maritime avec l'estran, qui serait un autre sujet digne d'attention.

Éléments structurants du paysage terrestre des deux îles

Houat et Hoedic sont constituées de paysages qui forgent leur identité.

Une côte rocheuse rude et parfois abrupte, entrecoupée d'une côte sableuse douce et accueillante, constitue l'essentiel du trait de côte de chacune d'elles. La grande plage de Houat est une des rares plages convexes de France. Entre les deux îles, l'île aux Chevaux, anciennement appelée Melvan, est comme un trait d'union sur l'horizon.

Les dunes sont un autre élément fort structurant du paysage. Elles sont d'une grande diversité de formes et de couleurs, variant selon les saisons et leur composition floristique. La végétation en milieu dunaire n'a pour tout support de développement que du sable, sans matière organique ou très peu. Cette richesse botanique résulte de la pauvreté du sol en azote qui empêche le développement d'espèces nitrophiles[4], gourmandes en terres grasses et compétitrices par leur fort développement, telles que ronces *Rubus sp*., ortie *Urtica sp*., lavatère *Malva lavatera*, bette maritime *Beta maritima*, maceron *Smyrnium olusatrum*.

La « dune blanche » désigne les dunes mobiles qui se développent au contact supérieur des laisses de haute mer[5]. Leur végétation psammo-halophile[6] est adaptée et favorisée par un enfouissement régulier lié au saupoudrage éolien à partir du haut de plage. C'est le domaine du liseron des sables *Calystegia soldanella*, de l'oyat *Ammophila arenaria*, de l'euphorbe des dunes *Euphorbia paralias*, giroflée *Matthiola sinuata*, du gaillet maritime *Galium maritimum*… Au mois de juin, l'orpin âcre *Sedum acre* qui la parsème la colore de mille feux.

La « dune grise » est une dune fixée, stabilisée et plus ou moins colonisée par des pelouses riches en espèces herbacées et par d'abondants tapis de bryophytes et de lichens[7]. Cet habitat est considéré comme d'intérêt communautaire prioritaire par la Commission européenne et protégé par la directive Habitats Faune Flore de 1992. La plante caractéristique de ce milieu est

3. Buttin 2009.
4. Espèces, généralement à fort développement, qui aiment les milieux riches en azote.
5. Bensettiti *et al.* 2002.
6. Caractère des végétaux capables de vivre dans les sols sableux et salés.
7. Bensettiti *et al.* 2002.

l'immortelle, *Helichrysum staechas* qui le fleurit au mois de juillet et drape alors ces dunes d'un manteau doré associé à un parfum entêtant. Dès le mois d'août et annonçant déjà l'automne, apparaît en abondance la délicate scille d'automne *Prospero autumnale,* voilée de mauve et de paille. Dans certaines zones où la dune grise est complètement décalcifiée, elle héberge une pelouse acidophile où peut se développer, dans les zones les plus protégées, un épais tapis de cladonies (lichen gris). Il s'agit d'un habitat rare en France et les deux îles hébergent la plus grande surface que l'on trouve en Bretagne.

La lande à ajoncs et les fourrés à prunelliers sont deux formations arbustives typiques des deux îles et participent aussi fortement à rythmer les saisons par les variations de leurs teintes.

Les zones humides sont une spécialité d'Hoedic qui compte trois marais (le plus grand fait 8,1 ha), quatre mares temporaires et une fontaine (Beg Lagat).

Les bâtiments et murets en pierres font partie de ce paysage. Enfin, les villages ont un urbanisme relativement bien maîtrisé et pour particularité dans le paysage, l'absence de voiture.

Ces grands éléments structurants du paysage des deux îles sont bien connus des habitants et des visiteurs. Il ne s'agit pas pour autant de banalités. Il reste peu d'endroits sur le littoral du continent qui offrent cette qualité de paysage et ce vaste espace de quiétude et de liberté au contact de la nature.

Principales caractéristiques de la flore et de la faune terrestres

En matière de flore vasculaire, c'est-à-dire les plantes à fleurs et les fougères, la connaissance est ancienne, décrite à partir de 1825 par Jean-Marie Bachelot de la Pylaie, et suivie depuis par des générations de botanistes venues étendre leurs recherches et leurs connaissances, de Bretagne, de France ou de l'étranger. Ainsi, Houat et Hoedic abritent 500 espèces de plantes spontanées sur 1 482 présentes en Morbihan[8], soit 34 % de la flore spontanée du département et 10 % de la flore française, ce qui est important eu égard à l'exiguïté du territoire des îles.

Parmi ces espèces, 18 sont protégées, c'est-à-dire font l'objet d'une protection juridique qui interdit toute cueillette (graines et bulbes compris) et 20 sont inscrites en liste rouge armoricaine, c'est-à-dire considérées comme rares ou menacées d'extinction dans le Massif armoricain. Certaines plantes en limite de répartition peuvent être considérées comme des espèces à enjeu climatique. Elles sont sensibles par exemple à un réchauffement, soit en disparaissant pour les espèces septentrionales, soit en devenant plus abondantes pour les espèces méridionales.

Citons quelques exemples de plantes à fort enjeu patrimonial. Le chou marin *Crambe maritima* est une espèce nordique, en limite sud de répartition, protégée au niveau national et inscrite en liste rouge armoricaine ; le lys maritime *Pancratium maritimum* est une espèce méditerranéenne qui atteint à Houat et Hoedic sa limite nord de répartition, protégée au niveau national et

8. Rivière 2004, 2007.

Liseron des sables *Calystegia soldanella* (PB)

Cynoglosse des dunes *Omphalodes littoralis* (PB)

Lys maritime *Pancratium maritimum* (PB)

Panicaut maritime *Eryngium maritimum* (PB)

Choux marin *Crambe maritima* (PB)

inscrite en liste rouge armoricaine. Houat et Hoedic sont les seuls territoires où le chou et le lys se côtoient à quelques centaines de mètres près ; le cynoglosse des dunes *Omphalodes littoralis* est une espèce rare endémique des dunes franco-atlantiques, qui atteint sa limite nord de répartition aux Glénan. Il est protégé au niveau national, considéré d'intérêt communautaire prioritaire dans la directive européenne Habitats Faune Flore de 1992, inscrit dans la convention de Berne de 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, et il est inscrit en liste rouge armoricaine. C'est une petite fleur dont les tapis denses en avril colorent les dunes d'un beau vert bleuté ; la diotis cotonneuse *Othantus maritimus* est une espèce méditerranéenne qui atteint en Bretagne sa limite nord de répartition et où l'on trouve moins de 10 pieds. Elle est protégée au niveau régional. L'unique pied hoedicais fut arraché par la tempête Xynthia mais fort heureusement, il s'échoua un peu plus loin et tente aujourd'hui de reprendre racine ; l'ophrys de la passion *Ophrys passionis* est une des 5 espèces d'orchidées sauvages de Houat et Hoedic. Elle atteint ici sa limite nord de répartition et est inscrite en liste rouge armoricaine.

On pourra aussi se reporter à la récente étude de Erwan Glemarec[9] sur la diversité des groupements végétaux et la richesse environnementale de l'archipel Houat-Hoedic.

La faune a été inégalement étudiée. Les oiseaux sont sans conteste le groupe le mieux connu. Les premiers inventaires datent de 1868 et la présence d'ornithologues sur les îles, notamment à Hoedic, est régulière tous les ans depuis la fin des années 1970. Ainsi, 302 espèces ont été observées sur Hoedic, sur 549 recensées en France (soit 55 % des espèces de l'avifaune métropolitaine), ce qui est stupéfiant pour un si petit territoire. Mais cette proportion est moindre si l'on considère uniquement les espèces nicheuses insulaires qui sont au nombre de 47 contre 288 en France (soit 16 %).

Cette richesse en oiseaux des îles vient de leur position géographique privilégiée sur les couloirs de migration qui empruntent fréquemment le littoral et qui drainent aussi un grand nombre d'espèces égarées. Ainsi, la 300e espèce d'oiseau observée à Hoedic est la pie-grièche isabelle *Lanius isabellinus*, le 11 novembre 2013, qui nous vient des steppes kazakhes.

Les espèces de mammifères (sauvages…) ne sont pas nombreuses dans les deux îles. Il faut cependant signaler la présence à Hoedic de la musaraigne des jardins *Crocidura suaveolens*. Cette espèce est, sur le continent, en forte compétition avec la musaraigne musette qui l'a progressivement supplantée. Elle n'est plus que sporadique sur le littoral atlantique, et Hoedic est un de ses refuges[10].

Les reptiles et amphibiens comptent 6 espèces : 5 à Hoedic et 3 à Houat dont deux seulement sont communes aux deux îles, le lézard des murailles *Podarcis muralis* et le lézard vert *Lacerta viridis*[11]. Et malgré ce petit nombre

9. Glemarec 2014.
10. *Lettre de Melvan* 2010, Pascal *et al.* 2006.
11. Le Féon 2008.

d'espèces, c'est un groupe peu connu dont la variabilité génétique liée à l'isolement millénaire des îles au continent[12] n'a jamais été étudiée en comparaison des populations continentales. Il est possible que cet isolement soit facteur d'endémisme et que les espèces présentes sur les deux îles ne soient plus tout à fait identiques aux mêmes espèces présentes sur le continent. Des études génétiques seraient nécessaires pour le vérifier.

Tous les reptiles et amphibiens sont protégés en France : leur destruction intentionnelle, leur capture ou leur transport sont interdits. Le crapaud calamite *Bufo calamita* si commun à Hoedic est en déclin sur le continent et semble avoir disparu à Houat. C'est lui qui anime le paysage nocturne des premières nuits chaudes d'avril de concerts qui s'entendent jusqu'au village. Le crapaud calamite est inscrit en liste rouge régionale des Pays de la Loire[13]. On peut noter qu'il n'y a pas de serpent, mais que l'orvet *Anguis fragilis* est présent à Houat et que les deux autres espèces d'amphibiens sur Hoedic sont le pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus,* petit crapaud très discret, et le triton palmé *Lissotriton helveticus,* qui ressemble à une petite salamandre en phase terrestre.

Les invertébrés commencent à être mieux connus à Hoedic. Deux articles sur les papillons de jour et sur les libellules sont déjà parus et recensent les espèces présentes[14]. Les papillons de jour sont représentés par 29 espèces à Hoedic sur 104 connues en Bretagne[15] et 237 en France[16]. Parmi elles, se trouvent quelques raretés, comme le marbré de Cramer, nommé également la piéride de Biscutelle *Euchloe crameri* qui n'est connu en Bretagne que de trois stations dans l'estuaire de la Vilaine et à Hoedic.

Les autres groupes d'invertébrés n'ont fait l'objet que d'inventaires partiels. Par exemple, il n'existe pas encore de liste complète des papillons de nuit sur les deux îles. À Hoedic, 129 espèces ont déjà été contactées et parmi elles, de nouveau, des espèces à forte valeur patrimoniale comme la zygène du panicaut *Zygaena sarpedon* qui n'est connue que de deux stations en Bretagne, ou encore le sphinx à tête de mort *Acherontia atropos*, papillon migrateur originaire d'Afrique et immortalisé dans le film *Le Silence des agneaux*.

Parmi les coléoptères, notons la présence, à Hoedic au moins, de la nébrie des sables *Eurynebria complanata*, prédatrice aptère de puces de mer, extrêmement menacée sur le continent depuis la marée noire de l'Erika, en raison des habitudes que les communes littorales ont prises en matière de nettoyage des plages par criblage. Il est possible qu'elle ait disparu du continent et qu'elle ne soit présente que sur quelques îles.

Les araignées ont fait l'objet d'un inventaire sur les terrains du Conservatoire du littoral sur Hoedic. 184 espèces ont été recensées, soit 32 % des 576 espèces connues de Bretagne[17], ce qui est très important. Parmi elles, 18 espèces sont

12. Buttin 2009.
13. Marchadour 2009.
14. Iliou 2011, 2013.
15. Collectif 2013.
16. Lafranchis 2000.
17. Gretia 2012.

Crapaud calamite *Bufo calamita* (PB)

Crocidure des jardins *Crocidura suaveolens uxantisi* (AA)

Lézard vert *Lacerta bilineata* (ALN)

Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator* (ALN)

Zygène du panicaut *Zygaena sarpedon* (PB)

Belle-dame *Cynthia cardui* (LB)

Nébrie des sables *Eurynebria complanata* (ALN)

Rhinocéros *Oryctes nasicornis* (PB)

rares ou localisées en Bretagne ; 5 d'entre elles ne sont connues en Bretagne qu'à Hoedic, telle *Eresus kollari*, espèce méditerranéenne, l'une des plus belles que l'on trouve en France. Pour une espèce, *Rhomphaea rostrata*, l'île est la seule station dans tout l'ouest de la France.

Comme pour la nébrie des sables, les araignées sont des espèces indicatrices du bon état de conservation des dunes et des hauts de plage. Leur présence témoigne de l'abondance des proies qui elles-mêmes témoignent d'une végétation non dégradée. La présence de ces espèces indique que les dunes de Houat et Hoedic sont vivantes et conservent toutes leurs fonctionnalités, par exemple celle de protection du trait de côte. *A contrario*, une dune dégradée (par le surpiétinement ou le nettoyage) sera fragilisée et perdra cette fonction de protection contre les tempêtes.

Les champignons basidiomycètes ont fait l'objet d'un recensement publié en 2006 qui dénombre plus de 200 espèces. Il apporte de nouveau son lot de raretés, avec la collybie fausse xérule *Oudesmenisella xeruloides* qui ne se repère que sur quelques stations littorales en France, la lépiote à disque brun *Macrolepiota phaeodisca* qui trouve dans les deux îles ses seules localisations en France ou encore la mycène de Bellia *Mycena belliae* que l'on peut observer à Hoedic sur les tiges des roseaux des zones humides[18].

On l'a compris, la faune et la flore des deux îles sont d'une grande richesse. Pourtant, beaucoup reste à faire en matière d'études et d'inventaires. De nombreux autres groupes de la faune et de la flore sont imparfaitement connus, dont celles de l'estran.

L'absence d'agriculture intensive est un facteur important expliquant cette richesse biologique. Les landes, les dunes, les prairies fauchées ou pâturées par les moutons, les zones humides (à Hoedic) constituent les habitats de toutes ces espèces patrimoniales. Cependant, il faut aussi noter que l'abandon de l'ancienne agriculture de subsistance a entraîné de profonds changements du paysage en quelques décennies et la disparition d'autres espèces dont certaines d'intérêt patrimonial.

Évolution des paysages

Ce tableau que nous avons brossé des paysages et de la richesse biologique des deux îles est une photographie du temps récent, sur une période inférieure à 10 ans. Si l'on remonte vers un passé relativement proche, de l'ordre de 50 à 100 ans, durée d'une vie humaine, les éléments qui composent le paysage ont fortement évolué.

Dans les dunes, de tout temps les activités humaines ont été plutôt réduites. Il y a eu principalement le pâturage bovin jusque dans les années 1970 puis le camping jusqu'au milieu des années 2000 et aussi localement l'extraction de sable à Hoedic jusqu'en 2005. De ce fait, ce paysage est sans doute celui qui a le moins changé, en tout cas pas de façon suffisamment irréversible

18. Priou 2006, voir aussi de J.-P. Priou *Un aperçu des champignons asocmycètes de l'archipel Houat-Hoedic* publié dans *La Revue des deux îles* en 2014.

Évolution des paysages depuis l'arrêt de l'agriculture et du pacage :
en haut, Hoedic en 1932 avec en premier plan le Grand Étang (SJP), en bas, Houat en 1931, champ du Menhir (ZLR)

pour compromettre une restauration naturelle. Le changement de direction des houles dominantes[19] et l'élévation du niveau de la mer[20] ont cependant provoqué un recul du trait de côte perceptible à notre échelle de temps.

Les autres paysages ont changé et se sont nettement refermés. Les landes à ajonc ont gagné en surface en raison de l'abandon du pâturage bovin. Les fourrés à prunelliers devaient être très marginaux du temps de l'agriculture, puisqu'on les trouve maintenant à l'emplacement des anciennes parcelles cultivées.

La descente vers le vieux port à Hoedic illustre cette fermeture du milieu par le développement des ajoncs et des prunelliers autour du Fort, entre 1930 et 2013. Sur la gauche, on aperçoit le bois de pin, planté entre 1976 et 1982. Les prairies de fauche et les pâturages au pied du Fort, se sont plutôt maintenus grâce à un entretien par la municipalité. On constate aussi la fermeture du milieu par enfrichement autour du menhir de la Vierge et de la croix attenante entre 1950 et 2013. Les zones humides ont aussi beaucoup évolué en raison de l'abandon des pratiques agricoles : la fauche des joncs qui autrefois servait de couverture de chaume pour les maisons et plus récemment la fin du pacage des vaches. L'envahissement du roseau commun *Phragmites australis* qui couvre actuellement la quasi-totalité du marais du Paluden a pu se développer, dès les années 1970, avec la disparition des dernières vaches permettant la plantation d'arbres qui ne sont pas broutés par ces herbivores. La transformation la plus radicale est sans doute celle des jardins autour du village avec le développement des arbres et des haies.

Bilan positif ou négatif ?

Pour des collectivités dont l'économie dépend presque uniquement du tourisme, la qualité du paysage est importante. Cette question n'est cependant pas simple à évaluer car, nous l'avons vu, l'attrait d'un paysage est une question de perception. L'évolution des éléments qui le composent, telles que les espèces apparues ou disparues de la faune et de la flore, peut être un élément objectif de réponse. Nous n'avons là de recul que pour les oiseaux, les reptiles et amphibiens et un peu pour la flore.

Il est alors possible de caractériser une évolution d'une part quantitative, avec un gain ou une perte du nombre d'espèces, et d'autre part qualitative, avec une perte ou un gain d'espèces d'intérêt patrimonial.

Le statut d'espèce d'intérêt patrimonial se détermine en fonction de leur état de conservation avec leurs inscriptions en listes rouges, régionale, nationale voire internationale, c'est-à-dire en danger d'extinction, vulnérables, quasi menacées, préoccupation mineure..., ou en fonction de leur répartition.

Dans les atlas naturalistes, deux dates sont souvent utilisées pour marquer une limite entre passé récent et présent : 1980 et 1990. Nous avons donc utilisé ces mêmes dates pour notre analyse.

19. Fay *et al*. 2007.
20. Buttin 2009.

Comparons les espèces d'oiseaux nicheurs disparues avant 1980 et apparues après 1990. Sur le plan quantitatif, 61 espèces nichent sur l'île avant 1980, 48 après 1990, soit 13 espèces en moins. Cette différence résulte de 23 espèces disparues et de 10 apparues. Mais d'un point de vue qualitatif, en ne considérant que les espèces d'intérêt patrimonial nichant sur l'île, la perte est de 14 espèces pour un gain nul. Quatre espèces menacées nichent encore aujourd'hui sur l'île. L'avifaune nicheuse d'Hoedic s'est donc appauvrie en quantité et en qualité. Globalement, elle s'est banalisée. On peut penser que, compte tenu d'une évolution similaire du paysage à Houat, le résultat sur cette île est comparable. Les espèces à l'écologie exigeante ont eu tendance à disparaître, tandis que les espèces nicheuses récentes sont ubiquistes, profitant notamment du développement des arbres. On les retrouvera aussi par exemple dans les parcs et jardins en milieu urbain.

En ce qui concerne reptiles et amphibiens, Houat et Hoedic hébergeaient sept espèces jusqu'à la moitié du XXe siècle. Houat a sans doute perdu ses trois espèces d'amphibiens que l'on trouve encore à Hoedic. Et Hoedic a perdu la rainette verte dont il n'y a pas de témoignage à Houat.

La flore patrimoniale, comme illustrée précédemment, est encore bien présente, notamment grâce à la préservation des massifs dunaires. La comparaison passé-présent livre des résultats moins contrastés que pour la faune. Cependant, on peut noter des signes d'appauvrissement : par exemple la disparition de l'ophioglosse du Portugal *Ophioglossum lusitanicum* qui n'a pas été retrouvé à Hoedic[21], alors qu'il est encore présent à Houat. Cette espèce n'est pas protégée en Bretagne mais figure en liste rouge armoricaine où elle atteint sa limite nord de répartition.

Lorsqu'elle est possible, la comparaison passé-présent suggère donc un appauvrissement et une banalisation des paysages et des communautés d'espèces de la faune et de la flore. Cette évolution est due essentiellement à l'abandon de l'agriculture traditionnelle insulaire il y a une trentaine d'années et à la plantation d'arbres.

Risques et opportunités pour la biodiversité

La gestion des déchets reste un facteur de risque pour le patrimoine naturel, avec l'accumulation de déchets verts et parfois encore de gravats jetés ça et là. Les accumulations de déchets verts ont pour conséquences un enrichissement des sols en azote, qui amène à une prolifération des ronciers, des orties, des masserons et donc, de nouveau à une fermeture du milieu et un appauvrissement biologique. Les dunes sont particulièrement fragiles à ces dépôts sauvages. Les dépôts de gravats se traduisent par le comblement de milieux humides ou dunaires. Bien que dénommés « déchets inertes », les gravats ne sont pas des matériaux neutres et ils participent à la pollution de la nappe phréatique en se dégradant progressivement, en libérant des métaux

21. Rivière 2005.

lourds et en modifiant l'acidité des sols. Ils doivent donc bien être éliminés par les filières prévues pour eux.

Un autre facteur de risque pour les paysages et la biodiversité est l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, ou espèces invasives. Les invasions biologiques du fait de l'homme sont reconnues comme étant la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde et la première cause en milieu insulaire. Houat et Hoedic n'échappent pas à la règle. Une douzaine de plantes invasives est déjà présente sur les deux îles. Citons par exemple les griffes de sorcière *Carpobrotus edulis*, originaire d'Afrique du Sud, et qui dégrade les côtes rocheuses sur d'autres sites bretons. Cette plante est encore fort heureusement localisée à quelques jardins privés sur Hoedic et ne s'est pas propagée au milieu naturel, mais il serait nécessaire de les détruire. La réglementation française en matière de flore invasive évolue et l'éradication de certaines plantes sera rendue obligatoire prochainement. La liste des espèces invasives en Finistère et en Pays de la Loire est sur le site internet du Conservatoire botanique national de Brest[22]. La mairie d'Hoedic et l'association de gestion du Fort d'Hoedic et de son environnement (AGFHE) ont travaillé sur l'éradication de deux espèces situées sur les terrains communaux, l'herbe de la pampa et le séneçon en arbre *Baccharis hamilifoli*. Depuis 2003, 362 pieds ont été détruits par dessouchage principalement[23]. Aujourd'hui on ne trouve plus qu'une dizaine de petits pieds à enlever par an. L'espèce peut donc être considérée sous contrôle. Sans cette action, une partie du paysage d'Hoedic serait progressivement dominé par cette plante américaine, avec un fort déclin des espèces autochtones.

D'autres évolutions ont par contre été favorables à la biodiversité et à la restauration des paysages, tel le déplacement des campings des deux îles vers des zones moins fragiles. Les dunes où ils se trouvaient auparavant sont des environnements naturels particulièrement fragiles et riches en espèces.

Un autre changement important de paysage favorable aux espèces a été permis à Hoedic dans le champ du Menhir, à l'est du fort d'Hoedic, sous la conduite du Conservatoire du littoral et de Samuel Kergal. Les fourrés denses qui fermaient totalement le milieu ont été ouverts au début des années 2000. Depuis, l'entretien des prairies est réalisé par des moutons Lande de Bretagne, race rustique bien adaptée au climat local. Il s'agit d'un pâturage cadré, avec une rotation par parcelle à des dates définies, absence totale de traitement vétérinaire des moutons et absence d'affouragement, donc pas d'apport de matière organique supplémentaire en provenance du continent. Les suivis botaniques mis en place et l'inventaire des araignées ont montré que cette gestion était positive. Elle a permis le redéploiement de deux espèces de plantes rares en Bretagne : l'ornithope compressé *Ornithopus compressus*, inscrite en liste rouge du Massif armoricain et classée « en danger » dans la liste rouge de la flore du Morbihan, et la gesse à graine sphérique *Lathyrus sphaericus*, classée « en danger critique » dans la liste rouge de la flore du Morbihan[24].

22. www.cbnbrest.
23. Travail principalement bénévole.
24. Besrest 2013.

Un autre petit changement paysager a eu de grandes et belles conséquences sur le maintien de la biodiversité. Dans le cadre d'une enquête sur la génétique des populations insulaires, Gabriel Sorci, de l'université de Dijon[25] a installé des nichoirs pour les moineaux domestiques *Passer domesticus,* au moment où disparaissaient les dernières ruines dans lesquelles ces oiseaux nichaient, alors qu'il n'y a pas ou peu d'échange avec les moineaux du continent. Sans ces nichoirs il est possible que cet oiseau qui anime le village ait disparu d'Hoedic.

Conclusion

La variété paysagère et biologique des deux îles est leur principale richesse, un atout important pour une économie aujourd'hui essentiellement liée au tourisme. Cependant, ce patrimoine est fragile. Toute dégradation ne pourra que nuire à la qualité de vie de leurs habitants et à l'attrait des deux îles.

Il faut souligner le défi, pour les municipalités, de concilier l'affluence touristique et la préservation de l'environnement. Il n'y a cependant pas de fatalité : ces menaces dépendent aussi dans une large mesure du comportement de chacun pour préserver cette richesse.

Eresus kollari
une des plus belles araignées
de France (PB)

Iconographie

Toutes les photos ont été prises à Hoedic et Houat sauf celle d'Aurélien Audevart (AA) d'une crocidure cousine de Ouessant. Lucas Baliteau (LB) ; Pierre Buttin (PB) ; Arnaud Le Nevé (ALN) ; Saint-Just Péquart, Muséum national d'histoire naturelle (SJP) ; Zacharie Le Rouzic, Musée de Préhistoire de Carnac (ZLR).

25. Sorci *et al.* 2012.

Bibliographie

- Anonyme, 2010 – Sangliers… crocidures et autres mammifères terrestres des deux îles. *Lettre de Melvan*, n° 15, p. 15.
- Bensettiti F., Gaudillat V., Haury J. (coord.), 2002 – *Cahiers d'habitats Natura 2000 - Tome 2 Habitats côtiers*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Édition La Documentation française, Paris, 399 p.
- Besrest E., Robin É., 2013 – *Plan de gestion du site du Conservatoire du littoral à Hoedic : partie 1 diagnostic*. Le Bihan Ingénierie /Conservatoire du littoral, 87 p.
- Buttin P., 2009 – Niveaux marins et géographie de l'archipel Houat-Hoedic. *Melvan - La Revue des deux îles,* n° 6, p. 9-25.
- Collectif, 2013 – *Atlas de répartition provisoire des Rhopalocères et Zygènes de Bretagne*. Bretagne Vivante, SEPNB, 26 p.
- Fay I. B. Nd., Hénaff A., Hallégouët B., 2007 – Évolution récente de la ligne de rivage en baie d'Audierne : de Penhors à la pointe de la Torche. *Penn ar Bed,* n° 199-200, p. 50-61.
- Glemarec E. – Les végétations de l'archipel de Houat et Hoedic, présentation synthétique. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 11, p. 85-112.
- Gretia, 2012 – *Inventaire de l'entomofaune des sites du conservatoire du littoral de l'île d'Hoedic (56).* Rapport pour l'Association de Gestion du Fort d'Hoedic et de son environnement. 50 p.
- Iliou B., 2011 – Inventaire des papillons diurnes de l'île d'Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 8, p. 109-130.
- Iliou B., 2013 – Inventaire les libellules et demoiselles de l'île d'Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 10, p 91-106.
- Le Féon V., 2008 – Amphibiens et reptiles des îles de Houat et Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, p. 127-154.
- Lafranchis T., 2000 – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 448 p.
- Marchadour B. (coord.), 2009 – *Mammifères, Amphibiens & Reptiles prioritaires en Pays de la Loire*. Édition Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil général des Pays de la Loire, 125 p.
- Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2007 – *La Convention européenne du paysage mise en œuvre en France*. Paris, 25 p.
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2012. *La Stratégie nationale pour la Biodiversité 2011-2020*. Paris, 60 p.
- Nations Unies, 1992 – *Convention sur la diversité biologique*. 30 p.
- Pascal M., Lorvelec O., Vigne J.-D., 2006 – *Invasions biologiques et extinctions*. Belin, p. 246.
- Priou J.-P., 2006 – Survol de la flore mycologique de l'archipel Houat-Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 111-128.
- Priou J.-P., 2014 – Aperçu des champignons asocmycètes de l'archipel Houat-Hoedic. *Melvan*, *La Revue des deux îles*, n° 11, p. 127-135.
- Rivière G., 2004 – Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et d'Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 1, p. 71-85.
- Rivière G., 2005 – Fougères et plantes alliées de Houat et Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 2, p. 103-119.
- Rivière G., 2007 – *La flore du Morbihan*. Conservatoire National Botanique de Brest, Diren Bretagne, Conseil régional de Bretagne, Département du Morbihan, Éditions Siloë, 654 p.
- Sorci G., Bichet C., Cellier-Holzem É., Belvalette M., Faivre B., Garnier S., 2012 – Le moineau domestique à Hoedic, biologie des populations insulaires. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 9, p. 103-110.

Harris, un Kabyle si Breton…

Harris est né en 1912, non loin des rives sud de la Méditerranée. Il s'éteindra 93 ans plus tard au bord de l'Atlantique, après avoir durablement inscrit sa vie dans le triangle Vannes - Houat - Hoedic. Qui est cet homme aux yeux de la couleur du ciel, dont le souvenir reste pour beaucoup associé aux vareuses, marinières et pulls marins, qu'ils portent encore, et pour certains au fumet des savoureux couscous dont il avait le secret ?

Jean-Jacques Richard, Anne Frichet, Alain Vielvoye, Aristide Lévi

(Coordination A. Lévi)

Une figure, comme on n'en voit plus guère. Une figure familière. Une figure-trait d'union entre les deux îles. Un homme aussi attachant que dur au travail, diront tous ceux qui l'ont côtoyé, quelque soixante années durant, dans cette Bretagne qu'il s'était donnée comme seconde patrie et qui l'avait adopté comme l'un de ses fils.

Un homme affable, certainement. Un homme à femmes, peut-être ? En tout cas un charmeur, au regard aussi bleu que malicieux, diront les dames qui ont fréquenté, dans ses échoppes houataise ou hoedicaise, cet homme que les circonstances avaient conduit – contraint devrait-on dire – à franchir la Méditerranée.

« Ce petit gars du bled était un Breton plus vrai que nature, et bien observateur celui qui eût deviné sous la casquette bleue l'Algérien qui jouait aux cartes avec les pêcheurs », *pourra écrire une belle native d'Hoedic*[1].

Mais derrière le personnage chaleureux et pittoresque, l'acteur en quelque sorte qui s'offrait à nous, ses amis, ses clients, ses spectateurs, quel homme pouvait bien se cacher ? Quel passé, inconnu de beaucoup, était celui de ce voyageur de commerce plein de gouaille ?

Un champ d'investigation s'ouvrait ainsi, comme il en fut pour d'autres figures disparues[2]*. D'emblée, l'entreprise se révélera grandement facilitée par une rencontre, ô combien précieuse, due à Samuel Kergal, maître queux et éleveur de moutons à Hoedic. Le biographe attitré – et inlassable – d'Harris sera trouvé en la personne de son cher* alter ego *établi à quelques encablures des deux îles : un chaleureux Sinagot nommé Jean-Jacques Richard, alias « Le Kanak ». Le portrait très fouillé d'un « Harris vu de Séné » était donc entre les meilleures mains.*

Mais la figure-trait d'union des deux îles ne pouvait échapper aux regards croisés et complémentaires d'observateurs et d'observatrices houatais et hoedicais particulièrement qualifiés par des liens d'étroite proximité, quasi familiaux, tissés de longue date avec le valeureux et populaire colporteur. Des témoignages recueillis auprès de Jeanne-Louise Allanic et de Marc Allanic, d'une part, et de Monique Le Gurun et de Maïck Le Peutrec, d'autre part, permettront de dresser le portrait d'un « Harris vu d'Hoedic » et d'un « Harris vu de Houat ».

1. Guémas 2003, p. 43.
2. Cf. *Bolitt, le complexe d'Hoedic*, ouvrage collectif, 2009.

Sous ces différents éclairages, des zones d'ombre se dissiperont, des recoupements apparaîtront, mais des contradictions, que l'on s'est bien gardé d'arbitrer ou de réduire, pourront aussi se faire jour. Dans le jeu des témoignages, « à chacun sa vérité ». À chacun son Harris ! Le propos n'était pas ici de faire œuvre d'historien. Et puis n'est-ce pas le propre de la vie des grandes figures que de mêler de manière indissociable légende et réalité ?

Aristide Lévi

Harris vu de Séné, hommage du Kanak à Harris Tobal

Témoignage de Jean-Jacques Richard, dit le Kanak

En Terre Kabyle

Harris, de son vrai nom Tobal Ammar, est né le 2 octobre 1912 à Arabaoum, près de Sétif, dans l'arrondissement de Constantine en Algérie. C'est un Berbère kabyle dont les ancêtres habitaient ce pays bien avant la conquête musulmane, et même celle des Romains.

Pour Ernest Renan, écrivain breton, l'*« étonnante vivacité des Berbères est un des phénomènes de l'histoire les plus dignes d'être étudiés. À l'époque romaine (…), le monde berbère a introduit quelques éléments essentiels dans le mouvement général de la civilisation, en prenant une part considérable à la formation du Christianisme latin »*[3]. De son côté, le général Jean Cler, le 30 septembre 1842, écrivait *« La race kabyle, que je viens de visiter, plutôt en voyageur qu'en ennemi, est belle. Les hommes sont tous d'un tempérament sec et maigre, d'une taille plus élevée que la moyenne et généralement bien faite. Leur figure est expressive, leur regard vif et pénétrant (…), les vieux marabouts ont des figures graves et vénérables (…), on est porté à les respecter »*[4]. Ces citations prennent tout leur sens pour ceux qui ont connu Harris Tobal.

Harris est issu d'une famille modeste. En 1887, les terres de ses parents sont confisquées par l'administration française. Ils doivent rejoindre les montagnes alentour. Leur travail consiste alors à couper du bois, pour en faire du charbon. Harris est appelé en 1933 pour effectuer le service militaire. Il sera libéré en 1935. Il ne parle pas le français. Il n'y a aucune école « dans le coin ». Harris parle un arabe qui est un mélange de Chaoui, de Berbère et d'Arabe, compréhensible par un bon connaisseur de la diversité des langages de son pays. Sitôt ses obligations militaires terminées, il se marie et prend pour épouse une Berbère ; de cette union naîtront deux garçons, Belkacem en 1937 et Ammar en 1939. Étant commerçant dans l'âme, Harris tient une petite échoppe d'épicerie.

Au service de la France

Septembre 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne. Des militaires français viennent prendre deux hommes dans son village. Harris est l'un

3. Renan 1890, p. 323.
4. Cler 2008, p. 135.

d'eux. Il doit quitter femme et enfants pour aller défendre la terre de ses aïeux, qui sont les Gaulois, comme l'enseignent les manuels scolaires. Les historiens pensent que les Berbères, dont certains sont blonds aux yeux bleus, descendent plutôt de Massinissa, de Syphax et de Jugurtha, de l'ancien royaume de Numidie. Mais, puisque ses aïeux sont Gaulois, alors Gaulois il est, et Gaulois il restera…

Quitter son pays est pour lui une épreuve, c'est un jeune père de famille de 27 ans, qui doit rejoindre sur le champ, la ville de Camp du Maréchal, aujourd'hui Tamaït, située à 80 km à l'est d'Alger. Il sera affecté à la 10e compagnie et nommé soldat de 2e classe avant de traverser la Méditerranée. Pour lui l'aventure commence ; elle va durer 66 ans, avant son retour au pays des Berbères.

À peine débarqué sur le sol de la mère patrie, Harris est amené sur le front pour repousser l'ennemi avec un vieux fusil Lebel de la guerre 14-18. Comme tous ses camarades, il attend un an avant de voir un Allemand. C'est « la drôle de guerre ». La vraie guerre arrive un jour, à la vitesse de l'éclair. L'armée française est balayée, humiliée, désemparée. Le régiment de Harris est quasiment anéanti, les survivants doivent se faire porter morts pour ne pas être tués. Les Allemands font le tri dans les rangs des Français, les « meilleurs » iront dans les camps en Allemagne pour y travailler. Les soldats de l'Empire français subissent un lavage de cerveau, afin de les faire changer de camp et combattre avec les troupes allemandes ! Harris reste avec ses copains et devient prisonnier, officiellement le 25 septembre 1940. Avec quelques-uns d'entre eux, il creuse un trou sous le grillage et parvient à s'évader. Il se dirige vers les campagnes. Harris y rencontre une femme allemande qui l'héberge et le cache. Il dira plus tard que cette femme le dévalisa du peu de biens et d'argent qu'il avait sur lui, avant de le mettre à la porte ! Après bien des péripéties, Harris se retrouve à Vannes, ville de garnison, où le conduit le train qui le ramène en France. Harris est libéré fin 1945.

À la rencontre de Vannes

Harris est désemparé, il voudrait rejoindre sa Kabylie. Mais personne n'est là pour l'aider. Il décide alors de rester à Vannes. Il y fera la connaissance de la famille Bellay, qui lui sera d'un grand secours, et ne l'abandonnera jamais. Elle gère ses relations avec l'administration, elle rassure Harris qui se sent protégé par cette famille admirable. Plus tard, un jour d'été sur l'île de Houat, M. Bellay pris d'un malaise, décède dans ses bras. Harris est bouleversé et inconsolable. À son arrivée à Vannes, il lui faut trouver un travail rapidement, il cultive l'idée de tenir une petite épicerie, mais il doit trouver un local. Harris n'est pas riche, il sait qu'il ne pourra pas payer une location. Alors il abandonne cette idée, et décide de devenir marchand ambulant.

Il commence par s'installer tous les samedis place des Lices à Vannes. Les autres jours il se rend dans les communes de la couronne vannetaise. Il se déplace à vélo, et ses ballots sont tellement volumineux que sa

bicyclette disparaît sous le chargement, au point que l'on aperçoit seulement le cadre et le pédalier. Tard le soir, ou de bonne heure, beaucoup de gouttes de sueur perleront sur son front. Harris est courageux et généreux, il possède peu et le partage avec sa famille. Avec l'aide de gens dévoués, il fait parvenir un peu d'argent à sa femme pour l'aider à élever ses enfants. Le dimanche, Harris est à Séné, qui deviendra vite sa commune préférée. C'est dans la presqu'île qu'il se plaît le mieux. Si à Vannes Harris est appelé Minouche, ici son nom sera Job. Il sera vite adopté par une population maritime. Il est estimé de tout le monde. Quand il s'aperçoit qu'une famille est pauvre, il donne un vêtement en disant : *« tu me paieras quand tu pourras, tiens prends-le ! »*

Harris est reçu ici et là, il est invité à déjeuner. Beaucoup se proposent de le ramener en voiture à Vannes, vélo et ballots seront déposés au terminus des cars Drouin à Vannes, où le personnel a mis à sa disposition un petit coin, pour stocker son gagne-pain.

En janvier 1952, Harris retournera en Algérie ; un télégramme annonce à sa famille son arrivée à El Eulma, près de Sétif. Il vient de débarquer à Alger avec un copain qui possède une voiture Renault, modèle Dauphine ; en arrivant, il apprend le décès du frère de sa femme. Il retrouve sa famille, son fils Belkacem qui a quinze ans et Ammar qu'il n'a jamais vu. Il restera six mois parmi les siens, il découvre l'état précaire de son village, des incidents éclatent dans toute l'Algérie, ses terres ont été prises, à la fois par ses frères et par l'administration française. On essaye de le convaincre d'être partie prenante dans les débuts de la guerre de Libération. Mais il y a de la zizanie dans la famille. Harris décide de rejoindre la France, sur un coup de tête sans doute. Il ne reviendra dans son pays qu'en 2005, pour y être enterré à la demande de sa famille algérienne.

Arrivé à Vannes, il reprend ses activités, retrouve sa vie d'avant et ses copains. Il ne dit jamais de mal de qui que ce soit. Si il lui arrive d'entendre médire de quelqu'un qu'il connaît, sa réponse est toujours la même : *« il m'a donné à manger quand j'avais faim ! »* En général les critiques prennent fin immédiatement.

« Il est des nôtres », dit une chanson ; c'est plus que vrai pour Harris. Il est invité aux mariages, communions solennelles, anniversaires, etc. Il partage les joies et les peines. Aux enterrements, il rejoint discrètement le cortège et prend place sur une chaise au fond de l'église. Il se sent à l'aise aussi bien dans une église que dans une synagogue ou une mosquée ; pour lui il n'y a qu'un seul dieu, chrétiens, juifs et musulmans sont issus de la même famille.

Il participe aux fêtes locales, ainsi qu'aux courses et il en gagne beaucoup. Chaque année, le 11 novembre, il est présent aux commémorations et arbore avec fierté ses médailles : croix du combattant, prisonnier et autres. Lors de cette journée, il côtoie l'« *establishment* » vannetais. Là aussi il est apprécié. Ne voit-on pas le maire de l'époque, Francis Decker, traverser la rue pour venir le saluer !

Harris, Ammar Toubal de son vrai nom

Prisonnier de guerre en 1940, il s'installe à Vannes après la guerre comme marchand ambulant et est adopté par la population.

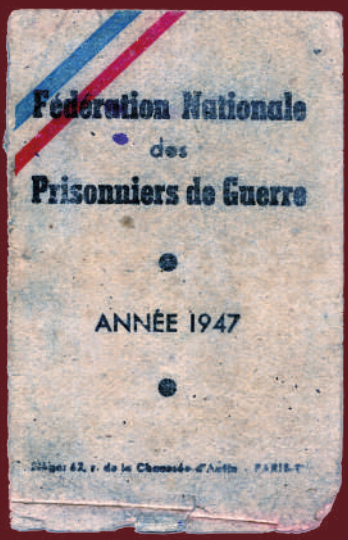

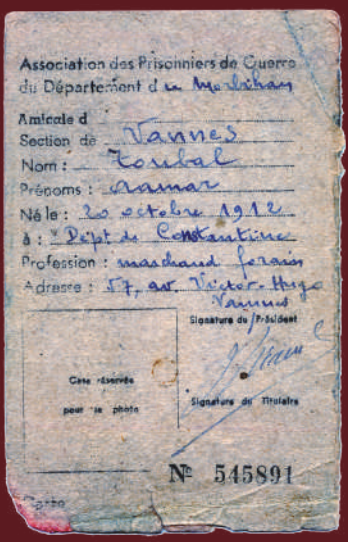

Harris est très émotif. Le jour où l'Algérie et la France en sont venues aux armes, il a pleuré quand le futur « Kanak[5] », qu'il prenait pour son fils, a dû partir à son tour, pour faire une guerre qu'il considérait comme fratricide. Lors de sa première permission à Séné, il l'a pris dans ses bras et lui a dit dans le creux de l'oreille, *« Ne me raconte rien, je ne veux pas savoir ce qui se passe là-bas »*. Le Kanak n'oubliera jamais que Harris lui glissait un billet de cinq francs dans la poche quand il le rencontrait en fin de dimanche après-midi, ici ou là…

Cap sur les îles

Un Sinagot nommé Ange Le Doridour et patron du *On les aura* est à l'origine de ce qui va devenir le futur d'Harris. Ange se rend régulièrement à l'île de Houat pour y pêcher le rouget. À cette époque, l'île n'a ni l'eau courante ni l'électricité. Il faudra attendre le début des années soixante pour voir le câblier *Ampère* tendre un câble sous-marin entre la plage des Govelins sur la presqu'île de Rhuys et les îles de Houat et d'Hoedic. Ange Le Doridour propose à Harris de l'emmener à Houat. Selon lui, il devrait bien vendre ses vêtements, surtout l'été, car on y voit de plus en plus de touristes. Harris accepte et quitte Séné un lundi, à bord du *On les Aura*.

La traversée de la baie de Quiberon est houleuse. Harris est au bord du mal de mer, mais il tient bon. Quand il débarque à Houat, il n'en croit pas ses yeux. Tout ressemble à son village d'Arabaoum en Kabylie : pas une voiture, quelques vaches, des potagers, des poulaillers, le puits au milieu du village, etc. Dès cet instant, Harris sait que c'est là qu'il doit vivre, du moins l'été. Une visite à Hoedic l'amènera à s'y installer également, moitié sur chaque île, mais pas tout de suite, car il reste très attaché à Séné.

Il réside officiellement rue de la petite Garenne à Vannes, dans un petit appartement suffisamment grand pour devenir son entrepôt, régulièrement approvisionné par de fréquents allers et retours chez *Armor Lux* à Quimper. C'est là aussi qu'il reçoit ses amis intimes pour leur offrir un « couscous impérial ». Le fumet qu'il dégage se répand à la ronde. Pas besoin de couscoussier, Harris sait faire sans. Une pyramide de marmites et casseroles tenant debout par miracle fait l'affaire. Sur la table déjà dressée, le vin d'Algérie est présent : Sénéclauze, Boulaouane et Sidi Brahim.

Le Kanak et lui sont très liés, Harris embarquera comme matelot à bord de son chalutier *À Dieu Vat*. Au programme, pêche aux huîtres et au chalut. Il est hébergé chez son patron, mais l'administration maritime ne voit pas cet embarquement d'un bon œil. L'État français ne reconnaît pas Harris comme étant un des siens ; il doit donc débarquer. Il ressent cette décision comme une ingratitude à son égard. Le Kanak est déçu également, la pêche était bonne, et Harris touchait un bon salaire. Il aura navigué une quinzaine de jours, juste assez pour avoir de bons souvenirs, dont un mal de dos soigné efficacement par la pose de ventouses en guise d'anti-inflammatoire !

5. Surnom porté par l'auteur de ces lignes. (Note de Melvan)

Cap sur les îles

Harris tiendra boutique à Houat et à Hoedic, où il est bien accueilli.
Beaucoup se feront prendre en photo avec lui. Harris a des ami(es) partout.

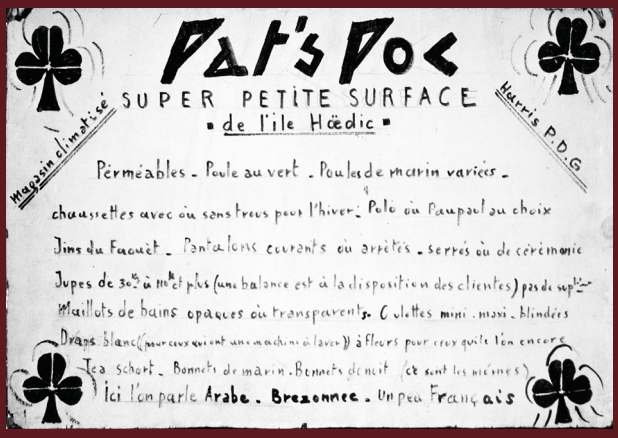

L'été, Harris fréquentera de moins en moins Séné, au profit des îles de Houat et d'Hoedic. Pour le rencontrer, le Kanak doit se rendre dans les îles. S'il n'est pas sur l'une, il est obligatoirement sur l'autre. Leur rencontre est une joie toujours renouvelée. Chaque fois, Harris pleure, le Kanak se retient, mais ses yeux sont humides. Ils se connaissent depuis si longtemps.

Il tient boutique à Houat sous une construction « made in Job » en attendant d'acheter plus tard une petite maison en vente à côté de son magasin « climatisé ». À Hoedic, il dispose d'un magasin en dur. Les gens de mer sont des gens accueillants c'est bien connu, Harris s'en est vite rendu compte. Il a connu dans les îles le même accueil qu'à Séné, les touristes y ajouteront une petite touche attendrissante en lui apportant beaucoup de témoignages de sympathie. Beaucoup se feront prendre en photo avec lui, s'enlaçant avec les unes… et trinquant avec les autres. Harris a des amis partout.

En 1977, le président Valéry Giscard d'Estaing, lors d'une visite dans le Morbihan a inscrit à son programme une étape à l'île de Houat, car c'est la seule île qui garde ses jeunes. C'est Harris qui hissera le drapeau français sur le puits du village !

Plus tard, Claude Gérard, directeur de la caisse d'assurance maladie du Morbihan, interviendra en faveur d'Harris pour qu'il obtienne une petite retraite parfaitement justifiée.

Joie d'une paternité tardive et retour chez les ancêtres

Harris vient d'avoir 75 ans, il annonce au Kanak qu'il vient d'être père d'un petit garçon nommé François, la maman est sa compagne, de 35 ans sa cadette ! François ressemble à son père. Il deviendra meilleur apprenti soudeur du Morbihan. Beaucoup de PME souhaiteront bénéficier de ses compétences. Harris peut être fier de son fils.

Le Kanak ira rendre visite à son vieux copain à Tréalvé, en Saint-Avé, Harris ne le reconnaîtra pas ! Et c'est avec un poids énorme sur le cœur que le Kanak le quittera. Un jour de 2005, Nicole, la dévouée compagne d'Harris, appelle le Kanak au téléphone pour lui annoncer le décès de son copain.

Harris Tobal est enterré dans le cimetière de Constantine en Algérie, c'était un sage dont le comportement avait valeur d'exemple.

Harris, vu de Houat

Témoignages de Maïck Le Peutrec et Monique Le Gurun[6]

Avant Houat…

Maïck a connu Harris à Vannes alors qu'elle était petite fille, à la fin des années 1940, et est restée en relation régulière avec lui jusqu'à la fin de

6. Recueillis à Houat, en août 2014, par Alain Vielvoye. Maïck Le Peutrec, Vannetaise d'origine, partage actuellement sa vie entre Séné (près de Vannes) et Houat, après une carrière professionnelle qui l'a tenue loin de ses origines. Monique

En 1977, Valéry Giscard d'Estaing visite Houat

Toute l'île, avec Harris, accueille le président.

sa vie. Pendant la dernière guerre, la famille de Maïck tenait une épicerie-confiserie fine, au 6 rue Closmadeuc à Vannes, avec sa grand-mère, Mme Tendé, sa grande tante, Mme Vavasseur, et également son arrière grand-mère, décédée en 1944. Harris accompagnera chacune de ces femmes dans leurs dernières années.

Les Allemands venaient se ravitailler à la confiserie, accompagnés de Harris, prisonnier, qui leur servait de factotum. Il portait les paquets. Peut-être bénéficiait-il d'une forme de régime de faveur compte tenu de ses origines maghrébines et du fait que l'on soit allé le chercher par delà la Méditerranée pour servir la France.

Harris s'est évadé et a vécu chez Mme Tendé. Le grand-oncle de Maïck qui travaillait à la Préfecture de Vannes, M. Vavasseur, lui a procuré des faux papiers et ainsi facilité le retour à la liberté. Harris est devenu très naturellement membre de la famille, a connu la mère de Maïck, mariée au début de la guerre, puis plus tard son père lors de son retour de captivité en 1945. Harris considérait Maïck comme sa fille. Petite fille, il la tenait sur ses genoux.

Les années ont passé, et maintenant Maïck évoque les origines d'Harris. Né en Kabylie où il était berger, Harris était tombé amoureux d'une petite bergère qu'il ne pourra malheureusement pas épouser, sa famille lui imposant un autre parti. La petite bergère se mariera avec son frère. L'épouse de Harris et sa belle-mère étaient deux véritables matriarches. De cette union, Harris aura deux fils : Belkacem et Amar. Il leur enverra régulièrement de l'argent pour subvenir à leurs besoins, qui semblaient sans fin. Monique Le Gurun se souvient qu'ils ont vécu à Marseille, et qu'ils téléphonaient chez elle pour parler à leur père et lui demander de l'argent. Harris leur en donnait. « *C'est les enfants* », disait-il. Il vénérait sa mère. *« Sa maman, c'était sacré »*, il la respectait ; elle avait une grosse influence sur lui. Harris adorait sa Kabylie, il ne la reverra jamais. Cependant, sans doute par pudeur ou excessive réserve, il n'en parlait pratiquement pas, ni de ses années de captivité. Au moment de l'indépendance de l'Algérie, au début des années 1960, il fait le choix de conserver sa nationalité algérienne tout en restant dans son pays d'adoption, la France et, plus particulièrement, le Morbihan.

Immédiatement après guerre, Harris devient colporteur d'articles textiles de maison et bleus de travail, à Vannes et alentours. Il va acheter ses articles jusque dans le Sentier à Paris, accompagné de Maïck. *« J'suis Breton,* disait-il*, et voici ma fille »*. Harris savait calculer et ne se laissait pas faire. Un jour, au Sentier, il estimait que son fournisseur lui imposait un taux de TVA supérieur à la normale. Il avait repéré un beau blouson dans le magasin. *« Prends-le,* dit-il à Maïck très étonnée, *c'est en compensation de cette TVA trop élevée »* !

Le Gurun, épouse de Rémy, a été la boulangère de Houat depuis les années 1950. Elle a tenu son magasin jusqu'en 2014. Monique a connu Harris en 1953, dès son arrivée sur l'île.

Harris

À 75 ans, père d'un petit garçon nommé François.

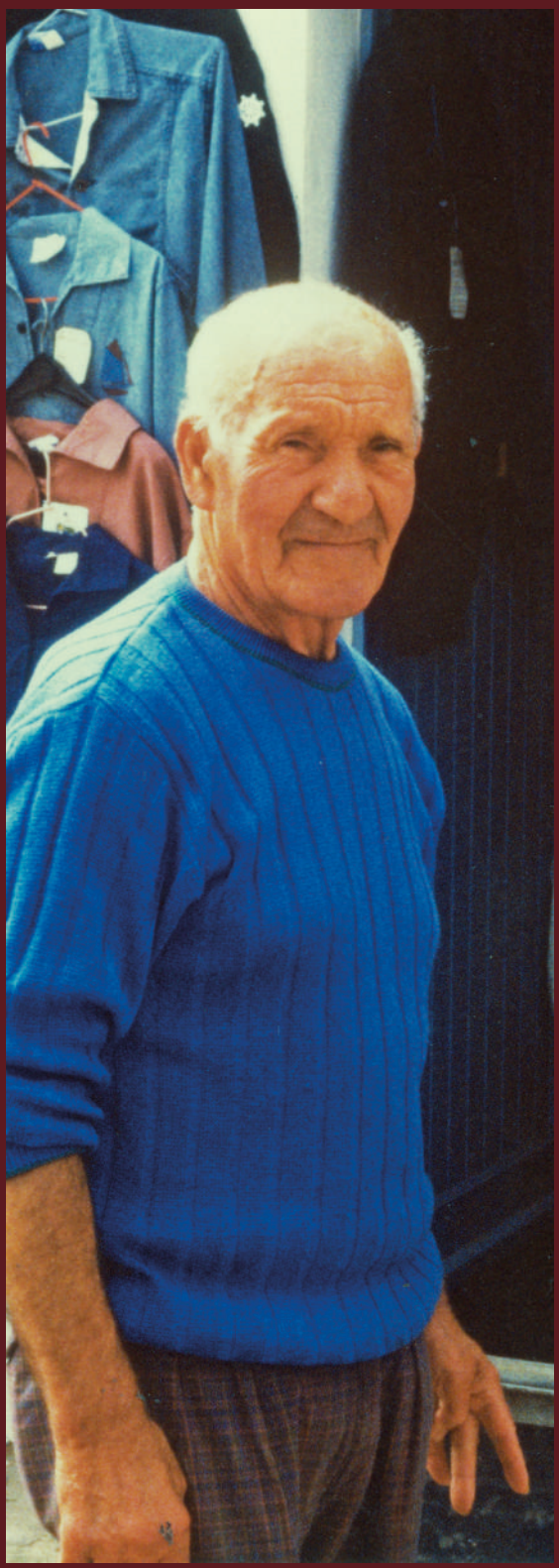

La vie à Houat

Dans les années 1950, nous dit Maïck, Harris a développé sa clientèle en arrivant sur les îles de Houat et d'Hoedic. À cette occasion, il a élargi sa gamme de produits, y incluant des articles vestimentaires bretons qui étaient d'excellente qualité et duraient très longtemps. Nombreux sont ses clients qui portent encore aujourd'hui ces produits datant de plusieurs dizaines d'années.

Il a débarqué à Houat par le bateau de Vannes, accompagné de compatriotes algériens, Belhadj et « Jambe de bois », qui venait d'Auray et vendait des couteaux. Ces derniers ne restèrent pas bien longtemps. Harris fut le seul à s'imposer et à être accepté. Au début, il faisait du porte-à-porte. Son stock de textiles de maison, de vareuses et de marinières était entreposé dans le garage de la boulangerie. Il tenait son échoppe face à la boulangerie et en contrepartie rendait de nombreux services et aidait même aux champs. *« On avait pitié de lui,* confie Monique*, lorsqu'il est arrivé. Rémy l'a bien aidé. Nous l'avons accueilli, il était comme chez lui »*. Elle se souvient qu'*« il se servait son café le matin »*. Pendant le ramadan, il respectait l'heure pour boire son café. *« Rémy et Harris étaient comme deux frères »*. Henri, fils de Monique et Rémy, qui tient aujourd'hui le Siata, bistrot principal de Houat, était sur les genoux de Harris. *« C'était mon grand-père »*, dit-il. Harris était en famille chez les Le Gurun (deux fils et trois filles) : à l'une d'elles, Lucie, il pouvait dire : *« Fais tes comptes »*.

Harris s'intégra très naturellement auprès des Houatais. Avec les pêcheurs, il allait par exemple ramasser des moules sur les rochers. Il était aussi le *« Relais du Golfe »*. Il rapportait des produits commandés par certains îliens.

Il connaissait énormément de monde. *« On se confiait volontiers à lui : "Tu dis pas,* s'exclamait-il*, les murs écoutent" ».* C'était un grand séducteur, un charmeur, jouant de sa personnalité quelque peu atypique dans son expression orale et gestuelle. *« Viens, viens »*, disait-il. Beaucoup de femmes se pendaient à son cou dans de grands sourires.

« Harris avait le cœur sur la main (…) on l'aurait volé, alors qu'il n'aurait jamais volé un sou (…) Il était d'un grand scrupule (…) Il a dû perdre de l'argent avec des clients indélicats (…) tu paieras plus tard. » Certains ne le payaient jamais…

Se partageant entre le continent et les îles, il connut Nicole à Vannes, avec qui il eut un nouveau fils, François, à l'âge de 75 ans. L'une et l'autre sont bien connus des Houatais. Ils accompagnaient Harris pour la saison, dans la maison qu'ils occupaient dans la rue principale de Houat, près du centre du village.

Harris, vu d'Hoedic

Témoignages de Jeanne-Louise Allanic et Marc Allanic[7]

Une rencontre décisive

Harris connaîtra les Hoedicais avant de connaître leur île. Les membres de la famille Allanic rencontrent Harris Tobal dès 1944, avant même qu'il ne découvre, grâce à eux, l'île d'Hoedic, avec laquelle il entretiendra, quelque cinquante années durant, des liens très forts. À cette époque, Louis Allanic, dit « Loulou », et sa femme Émilienne vivent sur le continent, à la Turballe, face à Hoedic qu'ils ont dû quitter dans les années trente lorsque la vie sur l'île est devenue particulièrement difficile.

Soldat mobilisé en Algérie, Harris vient d'être libéré. La famille Allanic l'hébergera comme un parent proche et l'adoptera. Marc se souvient d'une mitraillette posée en haut d'une armoire, qui impressionnait le petit garçon qu'il était. Les relations d'alors avec ses parents témoignent de délicieux couscous et de discussions amicales où il était beaucoup question d'inciter Harris à *« se lancer sur les îles »*. Loulou finira par le convaincre d'aller à Hoedic, où les Allanic s'établiront à nouveau en 1947, après une douzaine d'années d'exil. C'est à ce moment-là, à Hoedic, que Jeanne-Louise, qui est née sur l'île et y a vécu la période dure des années trente, puis la guerre, fera la connaissance de Harris. *« Se lancer »*, mais pour y faire quoi ? Évidemment, pour y exercer son nouveau métier amorcé sur le continent : faire les marchés, colporter sa marchandise de textiles de toutes sortes.

Le colporteur

Comme d'autres, ce commerce d'après-guerre se développait, modeste mais si utile pour la population démunie, animé par des compatriotes d'Harris, comme en témoignent les sobriquets dont ils étaient affublés (René « Le Bicot », les « marchands de tapis »…), ou par d'autres, plus locaux (tels « P'tit Jean », ou Joseph Daout, basé à Lorient), qui, tous, alimentaient les marchés de la côte.

Ayant suivi les conseils de la famille Allanic, et sans doute son propre « flair », Harris débarque donc à Hoedic. Il y exercera son activité de colporteur en se partageant avec Houat, qu'il connaîtra après Hoedic et où il se liera avec Guiton, le capitaine de *l'Enez Houad,* ainsi que Vannes, son « port d'attache » sur le continent, où il se fera de « bons copains » : des gens de la Chambre de commerce et surtout le président des Anciens combattants, dont il sera un protégé.

À Hoedic, Harris commencera par faire du porte-à-porte, comme ses concurrents bretons ou d'Afrique du Nord qui l'avaient précédé, et avec lesquels il partage d'abord ce « marché » insulaire. Ils étaient alors logés chez Angélina, face à l'actuelle mairie, et déployaient leurs marchandises dans la « rue » centrale ou dans la salle communale de la cantine, située à

7. Recueillis à Hoedic, en juillet et août 2014, par Anne Frichet et Aristide Lévi. Jeanne-Louise Allanic est propriétaire du bar La Trinquette à Hoedic et son beau-frère, Marc Allanic, est marin-pêcheur en retraite, doyen de l'île.

côté de l'ancienne agence postale. Bien après, Harris disposera enfin de son « chez lui », une dépendance du presbytère qui lui servait à la fois d'échoppe et de logement, au « centre-ville » sur le passage de la route vers Port la Croix. Progressivement, il deviendra le seul marchand ambulant de l'île.

« Pour nous c'était bien, car nous n'allions pas aussi souvent sur le continent que maintenant. En plus, déclare Marc*, il était bien moins cher que les commerçants d'Auray. Il vendait le tout venant : le linge de maison, draps, serviettes et nappes, torchons, serviettes de toilette ; et les habits de pêche pour les hommes : vareuses, pantalons, pulls… C'était du costaud et de bonnes marques. Il se fournissait à Quimper, chez Le Glazic, ou Armor Lux… Pour les anciens, il vendait des ceintures de flanelle et des caleçons en laine, qu'il allait acheter jusqu'à la fabrique à Metz. Sinon, il se fournissait au Sentier à Paris, trimballant ses cartons ficelés et ses ballots de grossiste en grossiste, puis retour par la gare Montparnasse où il faisait sensation avec ses fardeaux hétéroclites. »*

Il ne vendait pas beaucoup de vêtements féminins. *« Mais ça,* déclare Marc*, il faudrait le demander aux dames… Elles se fournissaient en blouses classiques en tout cas, et sûrement en culottes ! » « J'ai encore des paires de draps de chez Harris. Je pense à lui »*, témoigne Jeanne-Louise, qui tient le café La Trinquette, qu'elle a ouvert en 1973, avec son mari, Maurice Allanic, aujourd'hui décédé. *« Maurice m'avait offert une belle nappe avec douze serviettes dorées sur un fond blanc. Je les sors à Noël. Tout ça rendait bien service aux gens. Pas besoin d'aller sur le continent. Auparavant, on achetait du tissu à la boutique des sœurs à Hoedic. Et on confiait le travail à une couturière qui était sur l'île et qui avait une machine à coudre : Marie Arboulette, une vieille fille qui boitait ».*

Il faisait toujours crédit et c'était parfois dur de réussir à le payer : *« Tu reviendras ! »*. C'était toujours difficile de savoir les prix. En tout cas, pour les Hoedicais on avait l'impression qu'il faisait le prix coûtant quitte à se rattraper sur les touristes qui n'y voyaient pas ombrage parce que, de toute façon, *« c'était moins cher et plus folklo, couleur locale authentique »* : on ne discutait pas, on revenait s'il n'était pas déjà parti sans crier « gare », et on le payait lors de sa prochaine venue, toujours aussi imprévisible.

Rappelez-vous ses célèbres panneaux « publicitaires » qui furent tant de fois photographiés avec lui, dessinés par M. Gauthier *« peintre des Beaux Arts »*, et dont le texte a sûrement été inventé par Harris et son humour. *« PAT'S POC parle arabe, brezzonnec et un peu français ».* En fait, il ne parlait français que lorsqu'il le voulait bien et nous proposait son propre langage mystérieux qui obligeait à tendre l'oreille en s'approchant et en tentant de démêler les trois langues conjuguées.

Il fut le dernier colporteur de l'île, partageant son métier et sa vie entre Houat, où il avait une base plus confortable, et Hoedic. Nicole, sa deuxième

épouse et leur fils François l'accompagnaient souvent et témoignaient alors de son profond attachement à la Bretagne et à la vie insulaire.

La vie hoedicaise

Harris vivait à Hoedic comme un Hoedicais, *« comme un membre de notre famille »*, dira Jeanne-Louise. Tous les soirs, de 18 h 30 à 20 h, parties de coinchée (variante de la belote) à La Trinquette, un peu arrosées, avec Alcime (ancien maire d'Hoedic), Dédé Blanchet (le mari d'Alfreda, à l'époque le conducteur du tracteur), Maurice et Alexis père.

Après la coinchée, invitation de Harris à partager chez lui son bon couscous. Invitation « codée », pour ne pas le dire à tous, mais pour se faire comprendre des plus proches : *« J'ai fait ! j'ai fait ! si ! si ! y'a assez, y'a assez… vous êtes mes enfants ! » « Alors, on y allait, bien sûr. Il n'y avait pas assez de place, on s'asseyait sur le lit, et il sortait la bouteille de porto de dessous le lit… »*

Harris « *savait y faire… Il mettait tout le monde dans sa poche ce gabarit-là ! » « Dans le village, il partageait toutes les fêtes. Je me souviens de sa danse de "la Mouquère", au café, chez Arsène, puis chez Zaza : c'était son grand numéro ! Il aimait la chasse et à l'époque, ici, il n'y avait pas de permis de chasse. Je me souviens qu'il avait un fusil à broche… »*

Les touristes, il les connaissait bien. C'était une figure très populaire. Son échoppe était un lieu très convivial. Et puis, bien sûr, se souvient Jeanne-Louise, *« c'était un grand séducteur… »* Il interpellait ses clientes : *« D'où viens-tu toi ? Où tu vas ? Viens là, viens, viens, ma cousine… »* Les femmes étaient très attendues par Harris, sourit Marc : *« mais là, elles en parleraient mieux que moi… ».*

Il pouvait se mettre en colère, avoir la dent dure à l'occasion ; c'était surtout pour se défendre, quand il se sentait attaqué. Avec ses « confrères », il ne s'est pas fâché, car ils ont finalement abandonné le terrain petit à petit, soit parce qu'ils étaient trop vieux, soit repartis au pays.

Harris participait aux événements de l'île. Pour les enterrements, quand il ne pouvait pas s'y rendre, il téléphonait et demandait qu'on lui *« mette un service »* à l'église. *« Je paierai plus tard… »* Il faisait beaucoup de cadeaux aux mariages en contribuant aux listes de trousseau. Il ne se rendait pas à l'église, mais dans les grandes occasions (mariages, enterrements), il se tenait à l'entrée de la porte du fond. Le recteur et lui se respectaient : ils cohabitaient en bonne intelligence.

Musulman appliquant ce qu'on appellerait aujourd'hui un « islam modéré », il respectait certaines des règles de sa religion, mais sans doute davantage des habitudes de vie : par exemple, il ne mangeait pas de porc ! À Noël, il partageait le chapon farci de la famille Allanic, qui avait soin de lui faire sa part sans cochon : il faisait confiance et se contentait de nettoyer son couteau après usage. *« Pas de porc ! »* Il ne plaisantait pas là-dessus, se souvient

Jeanne-Louise. « *Il allait sur le continent. Il faisait les fermes à vélo pour acheter des poules, des poulets… Il nous promettait :* "J'enverrai…, Guiton l'apportera, et tu feras cuire…" *» « Un jour, j'avais fait un coq au vin. J'ai mis des lardons… j'avais pas réfléchi. Avant le café, je dis : tiens, il reste de la sauce, avec les lardons. Il est sorti de table pour se faire vomir dehors… ».*

Il ne buvait pas beaucoup d'alcool mais ne refusait pas une bière ou un verre de vin *« par-ci par-là »*, tout en préférant son célèbre thé à la menthe pour sa consommation personnelle et… pour attirer ses clientes.

Mais finalement, qui était Harris ?

Un homme qui ne parlait pas beaucoup de son passé et de sa famille en Algérie, qui semblait avoir fait le choix d'oublier « tout ça » pour une nouvelle vie en Bretagne.

Un homme convivial, mais qui menait en fait la vie d'un solitaire, travaillant dur, sans jamais se plaindre.

Références

- Cler J. (général), 2008 – *Cherchell, Le voyage en Algérie*. Robert Laffont.
- Collectif, 2009 – *Bolitt, le complexe d'Hoedic*. Autoédition, 320 p.
- Guémas A., 2003 – *Îliennes*. Éditions Siloë, 80 p.
- Renan E., 1890 – La société berbère in *Mélanges d'histoire et de voyages*. Édition Calmann Lévy.

Sterflant, un site archéologique sous haute surveillance à Hoedic

Le site archéologique de Sterflant, sur le littoral sud de l'île d'Hoedic fait l'objet d'un suivi depuis 2010, compte tenu de sa position très exposée et de sa dégradation régulière. Les principales opérations réalisées ont été une série de sondages et relevés sur les structures dégagées dans l'estran. La vulnérabilité de ce site face aux dégradations naturelles a conduit les chercheurs à engager une nouvelle opération de relevés, destinée à sauvegarder un certain nombre d'informations avant la disparition totale des vestiges visibles, en mai 2014 puis en novembre de cette même année.

Marie-Yvane Daire,
Pau Olmos,
Loïc Langouet

Avec la collaboration de
Meritxell Monrós, Caroline Mougne, Yann Bernard, Laurent Quesnel, Jean-Marc Large et Catherine Dupont.

L'intérêt du site et la problématique de l'érosion littorale

Si l'on considère le contexte archéologique de l'île d'Hoedic, outre la fameuse nécropole mésolithique de Port Neuf fouillée par les Péquart au début du XXe siècle, l'importance de l'occupation préhistorique, du Néolithique en particulier, a récemment été mise en évidence[1]. Les traces d'occupations protohistoriques et antiques sont beaucoup plus rares sur l'île. Cependant, quelques sites de l'Âge du fer sont connus, parmi lesquels le site de Port-Blanc qui a fait l'objet de recherches approfondies depuis 2004[2]. Cette rareté des vestiges préromains explique l'attention portée au site de Sterflant où, dès 1882, P.-M. Lavenot repérait des « *rejets de cuisine* » : coquilles, ossements, poteries… Par la suite, Y. Rollando et Y. Coppens y mentionnent des « *fonds de cabane* ». Ces derniers y firent un rapide sondage qui leur livra les restes d'un vase à pâte noire, couvert de multiples cannelures horizontales et enduit au graphite, ainsi qu'un fragment d'amphore[3]. En 1964, M. Minot mentionne en ce lieu : « *sur la côte, en haut d'une falaise, knokkenmodding*[4] *relativement étendu, la pluie et le vent ont mis au jour de nombreux fragments de poterie grossière noirâtre, coquillages et ossements d'animaux. J'y ai recueilli un fragment d'amphore romaine d'environ 20 cm de diamètre extérieur* »[5].

L'intérêt accordé à ce site par les archéologues est donc double. Du point de vue scientifique, il est porteur de précieuses informations relatives à l'occupation gauloise de l'île et offrira très rapidement des éléments de comparaison pour le site de Port-Blanc. Du point de vue patrimonial, le caractère exposé de ce site, découvert à la faveur de l'érosion côtière, incite les chercheurs à

1. Voir entre autres : Large 2002 ; Large 2004 a et b ; Large et Mens 2008 ; Large dir. 2012.
2. Daire *et al.* 2004 et suivantes.
3. Rollando et Coppens 1955-56.
4. Amas de débris culinaires et ménagers (essentiellement formés de coquillages) de populations mésolithiques et néolithiques, de la Baltique, de l'Écosse, de France, du Portugal, d'Amérique du Sud, etc.
5. Minot, 1964 p. 39.

assurer un suivi archéologique au fur et à mesure de sa dégradation, afin de recueillir des renseignements sur sa nature, son organisation, sa chronologie. Cette démarche est d'autant plus importante que le site ne pourra vraisemblablement jamais être fouillé, compte tenu de son statut actuel au cœur d'une parcelle en gestion par le Conservatoire du Littoral qui en est propriétaire et de son intégration au sein d'un imposant massif dunaire qui nécessiterait le recours à des moyens mécaniques, lourds et incompatibles avec le caractère protégé du lieu.

Le site de Sterflant est emblématique du projet ALeRT (Archéologie, Littoral et Réchauffement Terrestre) qui, initié en 2006, résulte de la fédération d'un groupe de chercheurs investis de longue date dans des recherches archéologiques en milieu littoral et insulaire dans l'Ouest de la France. Les objectifs généraux de ce projet sont la réalisation d'un état sanitaire du patrimoine archéologique littoral Manche-Atlantique, débouchant sur une réflexion globale concernant la vulnérabilité du patrimoine côtier et la gestion des sites menacés[6].

La première étape de la démarche reposait sur l'analyse des indicateurs de destruction des sites archéologiques côtiers (critères de vulnérabilité à diverses échelles locales et régionales) et la construction d'un outil d'évaluation de la vulnérabilité de ce patrimoine littoral, outil qui se veut aussi objectif que possible. La démarche est donc fondée sur une approche interdisciplinaire (archéologie, études environnementales, géographie, géomorphologie, géologie, sédimentologie, anthropologie). La réflexion nous a permis de conclure que les variables prises en compte dans l'appréhension de la vulnérabilité des sites archéologiques côtiers relevaient de quatre registres principaux : naturels, biologiques, anthropiques et juridiques. Cette approche fait conceptuellement partie de la philosophie du *risk assessment* et des cartes de risques[7]. La démarche repose fondamentalement sur la communication entre observateurs de terrain, chercheurs, opérateurs du projet et gestionnaires du patrimoine, et de ce point de vue, la synergie qui s'est opérée autour du site de Sterflant est tout à fait illustrative.

Un site archéologique sous haute surveillance

Localisé sur la côte sud de l'île d'Hoedic, le site archéologique de Sterflant (ou Ster Flan, ou Schteufleint) occupe une pointe rocheuse autrefois dénommée pointe de Port Croix (carte de 1690), séparant l'anse de Port La Croix et la plage de Beudjeul[8]. Au cours de l'hiver 2010, un brutal épisode de dégradation du site a attiré l'attention de plusieurs personnes[9]. En effet, lors de la tempête Xynthia des 27-28 février 2010, les dunes exposées au sud ont souffert et ont reculé de plusieurs mètres, délivrant des sols anciens, une zone à forte densité de coquillages avec quelques tessons de céramiques. L'ensemble du

6. Daire *et al*. 2012 ; López *et al*. 2013 ; Olmos *et al.* 2014 ; *alert-archeo.org*
7. López *et al*. 2013.
8. Chapuis 2007, p. 132.
9. Ces observations sont le fruit du suivi régulier assuré par P. Buttin sur le littoral de l'île ; le diagnostic a été très rapidement confirmé par J.-M. Large puis par M.-Y. Daire, dès le printemps 2010.

Fig. 1 - Modification du trait côtier sur le site de Sterflant. Expertise du site, le 7 mai 2010 : a) recul de la dune lors de la tempête du 26-27 février 2010 ; b) partie centrale du site vue du sud ; c) site vu de l'est.

Fig. 2 - Amas coquillier apparu à l'est du site, après les tempêtes de l'hiver 2013-14, formant un nouveau point d'extension de l'emprise archéologique qui sera l'objet du sondage 3.

dépôt archéologique apparut alors comme fortement menacé, par l'assaut de la mer lors des marées à fort coefficient mais aussi par le piétinement des promeneurs (fig. 1). Une opération de sondage s'ensuivit au mois de juillet 2010[10].

Puis, à l'occasion d'une visite du site au printemps 2014, il nous fut possible d'évaluer les dégâts occasionnés par la nouvelle série de tempêtes de l'hiver 2013-2014[11] qui ont particulièrement affecté les sites exposés au sud-est.

10. Daire et Langouët 2010.
11. Olmos et Daire dir. 2014.

Fig. 3 - À l'ouest du site de Sterflant, l'extrémité orientale de l'anse de Port La Croix après les tempêtes de l'hiver 2013-14.

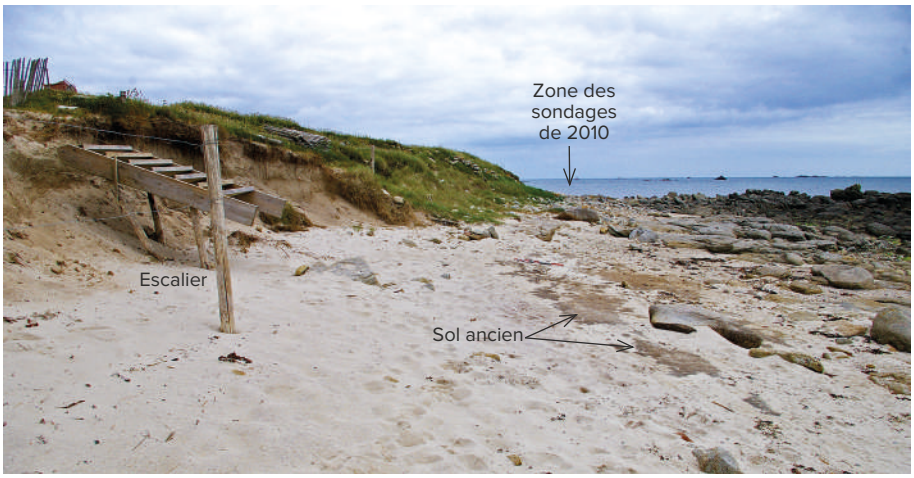

Le site de Sterflant nous est alors apparu sous un nouveau jour : alors que la zone des sondages de 2010 s'était plutôt rechargée en pierres et débris de toutes sortes. La face est de la pointe orientée vers la plage de Beudjeul et constituée d'importantes falaises dunaires avait subi un recul assez considérable laissant apparaître le gisement archéologique en plusieurs points (fig. 2), sur un linéaire côtier d'une centaine de mètres, de même que l'extrémité est de la plage de Port La Croix (fig. 3).

Une opération archéologique fut alors rapidement décidée pour le mois de novembre 2014. Ce nouvel épisode illustre une nouvelle fois la complexité des interventions archéologiques d'extrême urgence en contexte littoral, complexité que nous soulignons depuis plusieurs années dans le cadre du projet ALeRT[12].

Principaux résultats (provisoires) de l'étude du site

Il faut rappeler ici que, en raison de la nature des travaux menés sur ce site (relevés ponctuels et sondages limités dans l'espace), notre analyse de la nature des vestiges est nécessairement très incomplète et n'apporte pas la vision que pourrait offrir une fouille sur une grande emprise. Nous présenterons ces vestiges selon l'organisation de nos observations, à savoir la zone ouest étudiée en 2010 puis le secteur oriental, exploré en 2014.

En 2010, un « vieux sol » fut dégagé sur les deux flancs de la pointe rocheuse à plusieurs reprises, suite aux tempêtes hivernales. Des vestiges archéologiques y ont été repérés sur une surface dégagée d'environ 60 m^2, qui ont fait l'objet de relevés précis et de sondages. Vers l'ouest, le vieux sol a été dégagé sur une longueur totale d'une centaine de mètres, mais toute la surface libérée ne livrant pas de traces d'aménagements, les observations se sont concentrées

12. Daire *et al.* 2012 ; López *et al.* 2013 ; Daire et Olmos 2014 ; Olmos *et al.*, 2014.

Fig. 4 - Plan d'ensemble des vestiges avec implantation des sondages de 2010 et mise en évidence de zones d'activités anthropiques.

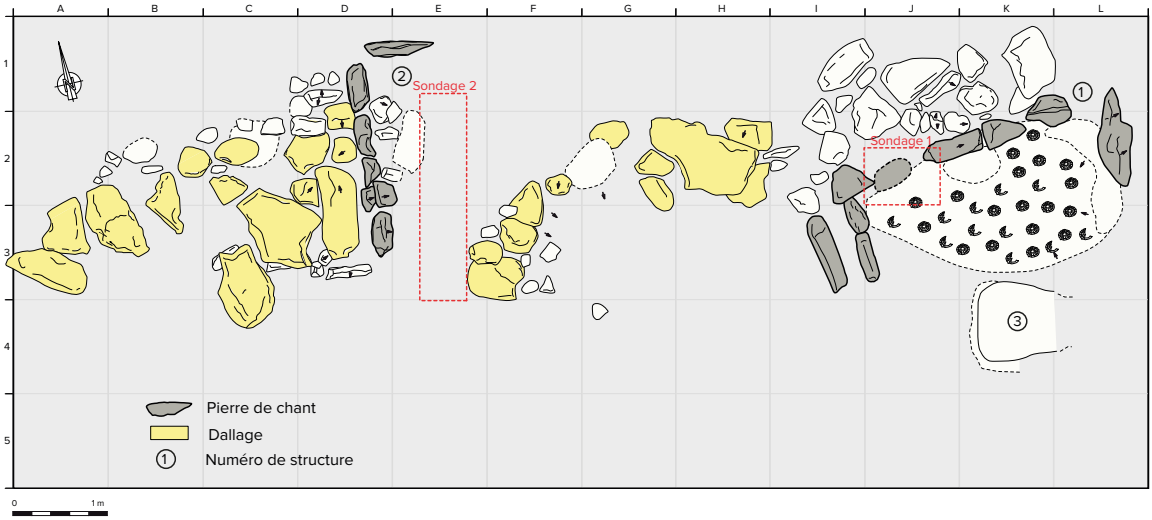

sur le secteur où des restes de structures étaient visibles (fig. 4). Plusieurs d'entre elles étaient matérialisées par des aménagements de pierres.

En premier lieu, il s'agit de bribes de dallages, formés de grandes pierres plates (certaines atteignant 1 m de long selon leur grand axe), jointives dans certaines portions, formant un sol assez plan. Un autre ensemble est conservé sur une portion en arc de cercle, au centre de l'emprise, à une altitude comparable mais ayant tendance à remonter en direction du nord-est. Ces dallages reposent directement sur le « vieux sol » brun identifié sur toute la zone.

Fig. 5 - Vue d'ensemble de la ligne de pierres formant la structure 2, vue du sud.

En second lieu, d'autres structures identifiables (fig. 4) sont constituées de grandes dalles plantées de chant.

- Structure 1 : Dans la partie est de l'emprise, une ligne de pierres plantées de chant[13], orientée est-ouest est visible sur une longueur de 3 m (fig. 4) ; à chaque extrémité, un retour est marqué par des dalles elles aussi plantées dans le vieux sol et émergeant du sol environnant sur une quarantaine de centimètres de hauteur. Il est possible que le bras occidental de la structure ait présenté un double parement, si l'on en croit la présence d'une grande dalle brûlée longiligne doublant le parement interne. Le sondage a révélé que l'une des pierres de cette structure avait disparu et que seul subsiste son trou de calage initial, bien identifiable à la fouille. Cette structure borde une large dépression comblée par un amas faunique où la patelle semble dominante ; une analyse malacologique[14] (en cours) visera à déterminer si ce dépôt est d'origine anthropique ou s'il s'agit de dépôts de tempête. La présence d'éléments osseux appartenant à de la faune terrestre plaiderait pour la première hypothèse.
- Structure 2 : Dans la partie ouest de l'emprise, une ligne de pierres de chant orientées nord-sud est conservée sur une longueur de 2 m et présente un retour de 0,70 m en direction de l'est (fig. 4 et 5). Ces pierres sont plantées dans le vieux sol d'où elles émergent, au maximum, d'une trentaine de centimètres. Ces aménagements incluent des pierres brûlées erratiques, manifestement en situation de réemploi.
- Structure 3 : Le nettoyage de l'estran et le dégagement des cailloutis superficiels ont permis de reconnaître, dans la partie sud-est de l'emprise, un four ou structure de combustion (très dégradé) dont ne subsiste qu'une portion du pourtour, probablement à la base de la fosse ; il est visible sous la forme d'un ruban d'argile montrant un gradient de chauffe (argile rubéfiée vers le centre de la structure, argile crue jaune en périphérie) ; localisé au sud de la structure 2, ses dimensions internes, selon l'axe nord-sud, sont voisines de 1 m (fig. 4).

Au titre des autres structures possibles, on note la présence d'un potentiel foyer au pied sud de l'empierrement de la structure 2, se présentant comme une croûte d'argile rubéfiée, en marge du dépôt faunique. Dans ce même secteur, des lambeaux d'argile crue jaune pourraient avoir appartenu à une fosse ou bassin de stockage. Cette dépression est comblée de débris fauniques abondants (coquilles et ossements de mammifères). Enfin, un petit mortier en granite a été découvert en association avec ces vestiges.

Au cours de l'automne 2014, la partie orientale du site, à l'est de la pointe de Sterflant, a fait l'objet d'une série de sondages très ponctuels et limités au pied de falaise dunaire, sur une distance d'environ 60 m. Leur principal intérêt est d'avoir permis une analyse stratigraphique des dépôts successifs et niveaux archéologiques (fig. 6), ce qui n'avait pas été possible dans la partie occidentale du site compte tenu de son décapage horizontal par la houle.

13. Plantées sur une face étroite. (Note de Melvan)
14. Étude des mollusques. (Note de Melvan)

Fig. 6 - Relevé de la coupe stratigraphique au niveau du sondage 3.

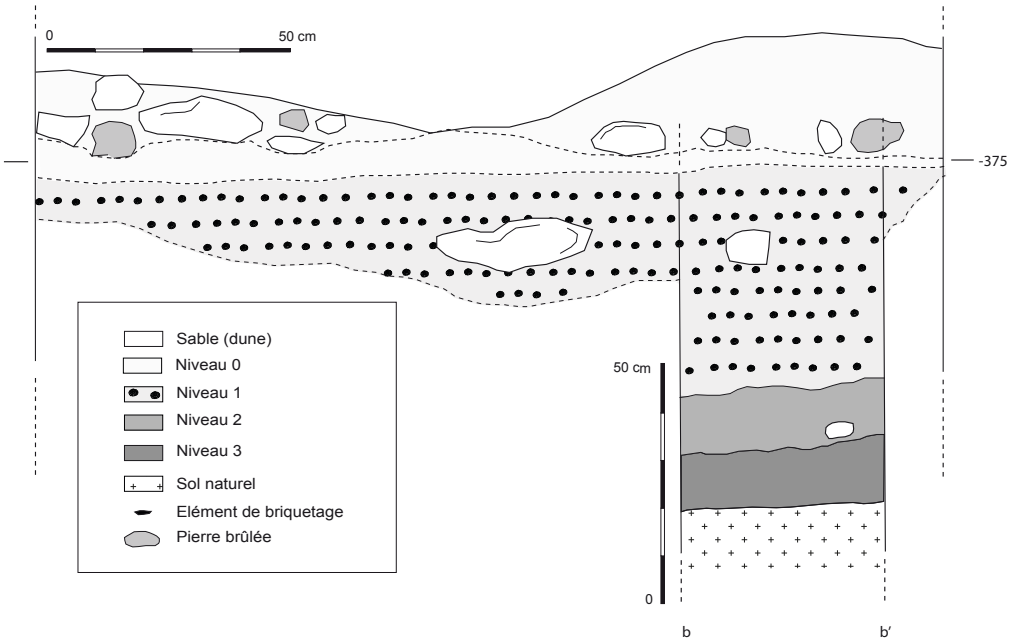

Ceux-ci ont donc permis de reconnaître, de bas en haut, la succession stratigraphique suivante. À une profondeur variable par rapport au sol actuel, le sol vierge est constitué par le rocher granitique en place. Reposant sur ce socle rocheux, le niveau 3 est constitué de terre brune argileuse dépourvue de mobilier archéologique, sur une épaisseur de 30 à 40 cm. Le niveau 2, constitué de terre brune organique et argileuse contient des coquilles marines (en densité variable d'un point à l'autre) et autres restes fauniques, ainsi que le mobilier archéologique correspondant à l'occupation du site. Le niveau 1 est de composition variable selon les sondages : constitué de coquilles marines très denses et, plus accessoirement, de terre brune sableuse au niveau du sondage 4, il s'agit d'une couche de sédiment brun humique dans le secteur du sondage 1.

Sur toutes les parties du site, le niveau supérieur est constitué de sable éolien accumulé en un épais manteau dunaire, dont la puissance varie de 1,5 à 4 m d'ouest en est. Peu de structures significatives ont été reconnues dans ce secteur du gisement archéologique et seuls quelques empierrements erratiques ou restes de foyers démantelés sont à signaler à ce stade.

En revanche, le mobilier collecté au sein des sondages est assez révélateur de l'organisation spatiale du site. Au sein du sondage 1 (niveau 2), il correspond principalement à des fragments d'augets, des moules à sel très fragmentés aux parois très fines de 2 mm d'épaisseur en moyenne. Quelques tessons de céramiques domestiques micacées à surfaces brun-noir ne présentent pas

Fig. 7 - Mobilier recueilli en surface du sol dégagé : 4 céramiques de l'Âge du fer et fragment d'anneau en bronze.

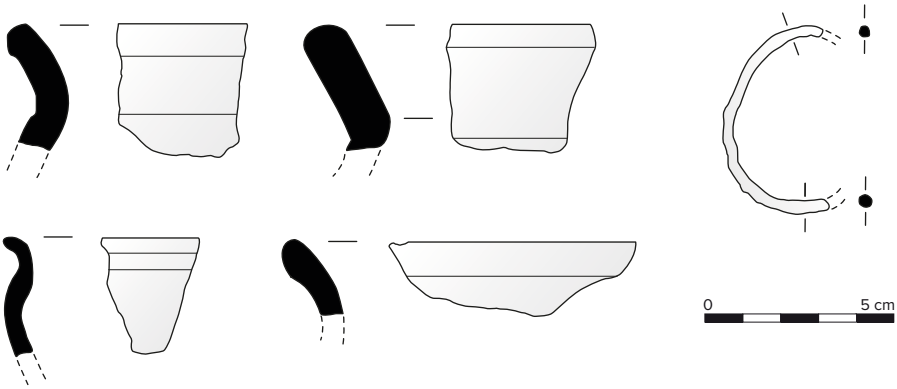

de formes identifiables mais la présence d'un tesson de panse d'amphore se révèle un bon indicateur chronoculturel.

Les sondages 2 et 3 ont livré quelques tessons de céramiques domestiques (dont un fragment graphité en surface), de la faune terrestre, dont des os (probablement de mammifères) présentant des traces de découpe, et un fragment de panse d'amphore. Des charbons de bois sont associés à des blocs d'argile cuite résultant probablement du démantèlement d'une structure de combustion. Le mobilier des sondages 4 et 5 est similaire. Il fait souligner que les sondages 3 et 4 se caractérisent par l'importance de dépôt faunique et coquillier, en particulier (fig. 2).

D'abondants vestiges fauniques sont donc présents sur le site, à la fois sous forme de restes épars et sous celle de concentrations ou dépôts, ces derniers étant constitués principalement de patelles auxquelles sont associés des restes de mammifères et de poissons. Les restes coquilliers font l'objet d'une étude approfondie[15] dont une partie est encore en cours de réalisation.

Cette distribution des mobiliers semble indiquer la présence d'une zone artisanale, dans le secteur du sondage 1, si l'on en croit la densité des restes de moules à sel en argile cuite, dont la forme est caractéristique des productions de la côte bretonne atlantique (fours dits « à augets »)[16]. La base de four reconnue lors des sondages de 2010 serait peut-être à relier à cette activité. En revanche, le mobilier des autres sondages traduit davantage la présence d'un habitat, avec ses classiques zones de rejets alimentaires (amphore vinaire, poterie d'usage domestique, restes de faune…).

Sur le plan chronoculturel, l'ensemble du mobilier, céramique notamment, présente une cohérence et permet de situer l'occupation principale du site au cours de la période de La Tène finale (IIe-Ier siècles av. J.-C.) (fig. 7).

15. Mougne et Dupont, *in* Daire *et al.* 2015 ; Mougne 2015.
16. Daire 2003.

Fig. 8 - Réalisation sur le terrain du relevé de la côte au scanner 3D par Y. Bernard et L. Quesnel.

Conclusions et perspectives

Malgré leur caractère limité dans l'espace, dû notamment au statut du site, les recherches de terrain menées sur le site de Sterflant sont d'ores et déjà prometteuses. Elles démontrent en effet l'existence d'un site occupé pendant les dernières décennies de l'indépendance gauloise, groupant activités artisanales et domestiques.

Cette association entre un habitat et un atelier artisanal de production de sel d'origine marine répond à un schéma désormais reconnu comme « classique » des occupations littorales sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, entre autres sur le site de Port-Blanc, à Hoedic. Les fragments d'amphores et de céramiques permettent de situer l'occupation de ce site au cours de la période des IIe-Ier siècles av. J.-C.

Ainsi, tant par sa nature de l'occupation, artisanale et domestique, que par la chronologie de sa fréquentation, le site de Sterflant peut désormais être considéré comme très semblable à celui de Port-Blanc, dans la partie ouest de l'île. Les études en cours viseront à analyser les liens qui ont pu exister entre les deux sites et leurs occupants respectifs.

Du point de vue du suivi de la vulnérabilité du site, à la suite d'une première opération de relevés au scanner 3D (fig. 8), des campagnes semestrielles sont envisagées qui devraient permettre, à terme, de modéliser le recul de la dune et du trait de côte dans cette partie de l'île, avec une résolution assez fine.

Remerciements

Les auteurs remercient chaleureusement Pierre et Virginie Buttin, pour leur accueil et leur vigilance sur les sites archéologiques d'Hoedic. Nous remercions Yves Ménez et Louise Coste pour leur réactivité dans le montage du dossier de 2014, ainsi que Nicolas Mothay, Camille Blot et leurs

collègues du Conservatoire du Littoral pour leur collaboration et leur soutien, tant dans le montage du dossier que dans la mise en œuvre des opérations. Le matériel de fouille des diverses campagnes a été prêté, pour partie, par l'UMR 6566 CReAAH (Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire) et par l'A.M.A.R.A.I. (Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les Îles), ainsi que par Jean-Marc Large que nous remercions ici. Un amical remerciement à Emmanuelle Rogard qui est venue nous prêter main-forte sur le terrain.

Auteurs

Marie-Yvane Daire, directeur de recherche au CNRS ; Pau Olmos, chercheur post-doctorant ; Loïc Langoüet, professeur Université de Rennes.

Iconographie

Fig. 1, M.-Y. Daire. Fig. 2 et 3, M. Monros. Fig. 4, relevé M.-Y. Daire et L. Langouët, DAO L. Quesnel. Fig. 5, M.-Y. Daire. Fig. 6, relevés M. Monros et C. Mougne, DAO M.-Y. Daire. Fig. 7, dessins M.-Y Daire et DAO L. Quesnel. Fig. 8, M.-Y Daire.

Références bibliographiques

- Chapuis O., 2007 – *Cartes des côtes de France*. Éditions Chasse-Marée, 425 p.
- Daire M.-Y., 2003 – *Le sel des Gaulois*. Éditions Errance, Paris.
- Daire M.-Y., 2004 – *Rapport de sondages archéologiques. Île de Hoedic (Morbihan), site de Port-Blanc. 30 août - 3 septembre 2004*. UMR 6566 « Civilisations atlantiques et Archéosciences **»,** Rennes, 27 p.
- Daire M.-Y., Baudry A., Quesnel L., 2005 – *Île d'Hoedic, Morbihan, site de Port-Blanc. Rapport de fouille programmée, 19 septembre-7 octobre 2005*. Rapport reprographié, UMR 6555, 115 p.
- Daire M.-Y., Baudry A., Quesnel L., 2006 – Le site gaulois de Port Blanc à Hoëdic (Morbihan). La campagne de fouille 2005. Premiers résultats. *Bulletin de l'AMARAI*, n° 19, p. 69-86.
- Daire M.-Y., Baudry A., 2006 – Protocole d'étude d'un site littoral, Port-Blanc, île d'Hoedic (Morbihan). Premières approches archéologiques et archéozoologiques. *Bulletin de l'AFEAF,* p. 35-38.
- Daire M.-Y., Baudry A., Dupont C., Dreano Y., Marcoux N., Quesnel L., Tresset A., 2007 – *Fouille programmée pluriannuelle, Île d'Hoedic (Morbihan), Site de Port-Blanc. Rapport 1ère année, 15 sept.-15 oct. 2007*. Rapport reprographié, UMR C2A, 96 p.
- Daire M.-Y., Baudry A., 2008 – Une nouvelle campagne de fouille sur le site gaulois de Port-Blanc à Hoedic. *Lettre de Melvan*, n° 11, p. 3.
- Daire M.-Y., Baudry A., Dupont C., Dreano Y., Marcoux N., Quesnel L., Tresset A., 2008 – *Fouille programmée pluriannuelle, Île d'Hoedic (Morbihan), Site de Port-Blanc. Rapport 2e année, 15 juin.-10 juillet 2008*. Rapport reprographié, UMR 6566 « CReAAH », Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, 112 p.
- Daire M.-Y., Langouët L., 2010 – *Opération de sondages archéologiques, île d'Hoedic (Morbihan, site de Sterflant.* UMR 6566 CReAAH (Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire) Rennes, rapport inédit.
- Daire M.-Y., Langouët L., 2011 – Les anciens pièges à poissons de l'île d'Hoedic [Morbihan]. *Melvan, La Revue des deux îles,* n ° 8, p. 9-24.
- Daire M.-Y., López-Romero E., Proust J.N., Regnauld H., Pian S., Shi B., 2012 – Coastal changes and cultural heritage: Towards an assessment of vulnerability through the Western France experience. *Journal of Island and Coastal archaeology,* vol. 7, p. 168-182.
- Daire M.-Y., Olmos P., 2014 – De la vulnérabilité des sites archéologiques côtiers : actualité à Sterflant [Hoedic]. *La Lettre de Melvan*, déc. 2014.
- Large J.-M., 2002 – Une archéologie de l'île d'Hoedic (Morbihan) – Inventaire des sites pré et protohistoriques. *Bulletin de l'A.M.A.R.A.I.*, n° 15, p. 5-46.
- Large J.-M., 2004 a – Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection-thématique effectuée à Hoedic en 2003. *Melvan, La Revue des Deux Îles*, n° 1.

- Large J.-M., 2004 b – Deux dolmens de l'île d'Hoedic (Morbihan) : redécouvertes et surprises. *Revue Archéologique de l'Ouest*, n° 21, p. 35-54.
- Large J.-M. [dir.], 2012 – *La file de pierres dressées du Douet Hoedic (Morbihan, France).* Éditions Melvan, 239 p.
- Large J.-M., Mens E., 2008 – L'alignement du Douet à Hoedic (Morbihan, France). *L'Anthropologie*, n° 112, p. 544-571.
- Lavenot P.-M. (abbé), 1885 – Iles d'Hoedic et d'Houat et la presqu'île de Quiberon : étude géographique et archéologique. *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, année 1885, p. 97-111.
- López-Romero E., Daire M.-Y., Proust J.-N., Regnauld H., 2013 – Le projet ALERT : une analyse de la vulnérabilité du patrimoine culturel côtier dans l'Ouest de la France. *In* M.-Y. Daire, C. Dupont, A. Baudry, C. Billard, J.M. Large, L. Lespez, E. Normand et C. Scarre. (dir.) - *Ancient maritime communities and the relationship between people and environment along the European Atlantic coasts/ Anciens peuplements littoraux et relations home/milieu sur les côtes de l'Europe atlantique. Proceedings of the HOMER 2011 Conference, Actes du colloque HOMER 2011, Vannes, 28 septembre-1er octobre 2011.* British Archaeological Reports, International Series, BAR S2570, p. 127-136.
- Minot M., 1964 – Hoedic - État actuel des gisements et monuments. *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, Procès verbal, p. 39.
- Mougne C., 2015 – *Exploitation et utilisation des invertébrés marins pendant la Protohistoire sur le territoire continental et littoral Manche-Atlantique français*. Thèse de doctorat de l'Université de Rennes 1, mention « Archéologie-Archéométrie », Rennes, 707 p.
- Mougne C., Dupont C., 2015 – Les invertébrés marins du site gaulois de Sterflant (île de Hoedic, Morbihan) : une approche de l'économie de subsistance de ses habitants. *In* Daire M.-Y. *et al.,* 2015 - *Sondages, suivi et étude archéologiques du Site de Sterflant, île d'Hoedic [Morbihan].* Rapport reprographié, Rennes, UMR 6566 CReAAH (Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire) et AMARAI (Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les Îles).
- Olmos P., López-Romero E., Daire M.-Y., Barreau J.B., 2014 – De nouveaux outils d'observation et de gestion du patrimoine littoral de Bretagne. *Actes du colloque international « Connaissance et compréhension des risques côtiers : Aléas, Enjeux, représentations, Gestion »,* Brest 3-4 juillet 2014, p. 234-243. En ligne : *cocorisco.sciencesconf.org/conference/cocorisco/pages/cocorisco_2014_actes.pdf*
- Olmos P., Daire M.-Y. (dir.), 2014 – *Le site de l'Âge du fer de Sterflant, Île d'Hoedic [Morbihan]. Rapport d'intervention archéologique en limite d'un terrain du Conservatoire du Littoral*. Rapport d'opération, UMR 6566 CReAAH (Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire), Rennes, 22 p.
- Rollando Y., Coppens Y., 1955-56 – Notes d'archéologie vénète. *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, tome 87, p. v. p. 83-84.

Appel à publication

Faites-nous part de vos projets !

Les auteurs de *La Revue des deux îles* peuvent être des « professionnels » de l'écriture, tels que des écrivains ou des universitaires, mais aussi des passionnés compétents sur un sujet.

L'écriture simple et référencée doit être accessible à un cercle de lecteurs dépassant celui des seuls experts.

La taille des articles dépend de la richesse du sujet traité, en général entre 3 000 et 10 000 mots ; une page de la revue, hors iconographie, représente à peu près 450 mots.

Les textes sont communiqués sous forme de fichier électronique sans mise en page. Ils sont accompagnés d'un résumé de présentation du sujet de 50 à 100 mots. Les références sont citées en note de bas de page (auteur et date) ; la bibliographie complète figure en fin de texte. Les légendes et les noms des auteurs des photos et dessins sont regroupés à la suite de la bibliographie. Les documents iconographiques sont joints hors du fichier texte, sous forme non compressée.

Le Comité éditorial veille à l'homogénéité de la publication, dans le fond et la forme.

Le Comité éditorial

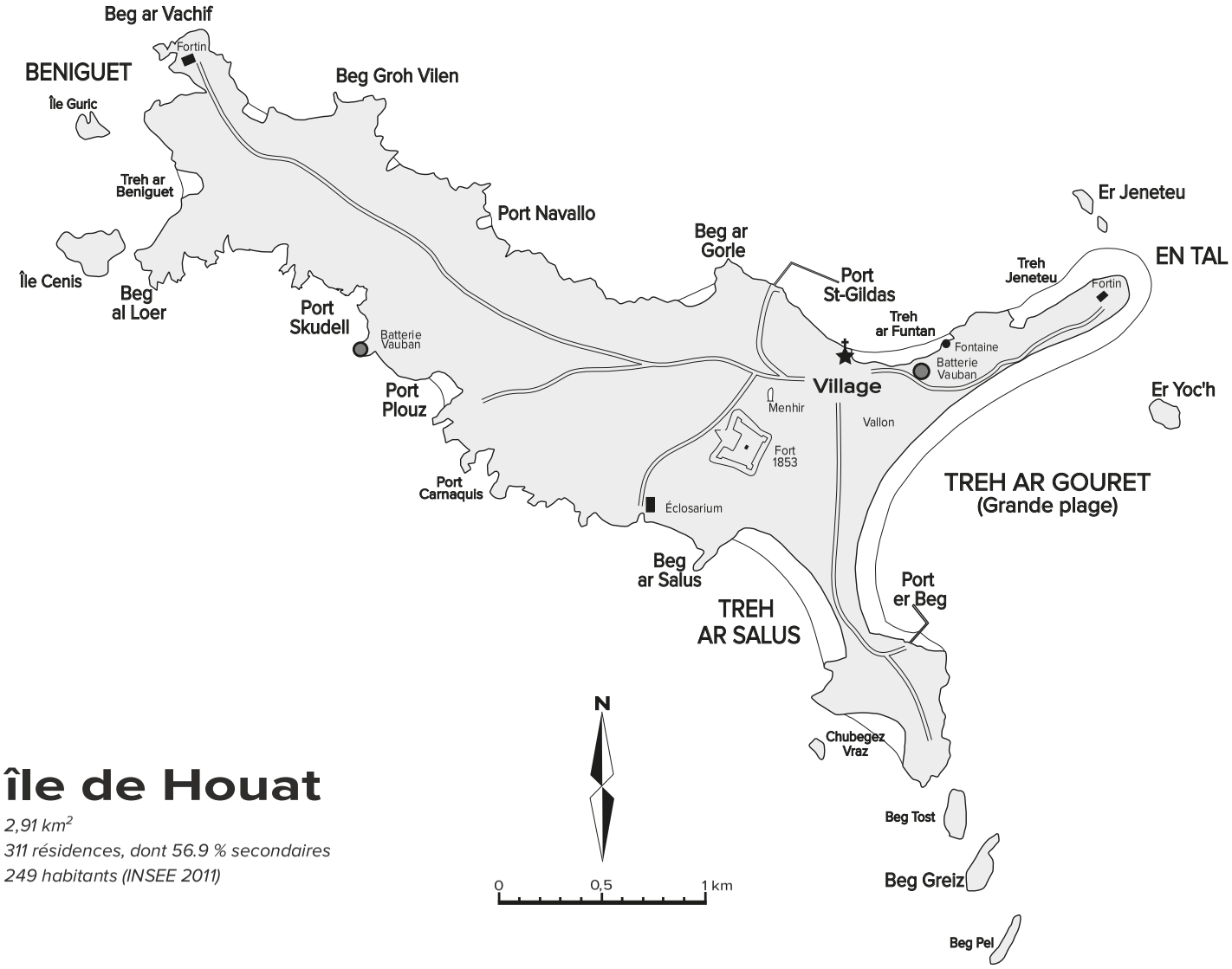

île de Houat

2,91 km²
311 résidences, dont 56.9 % secondaires
249 habitants (INSEE 2011)

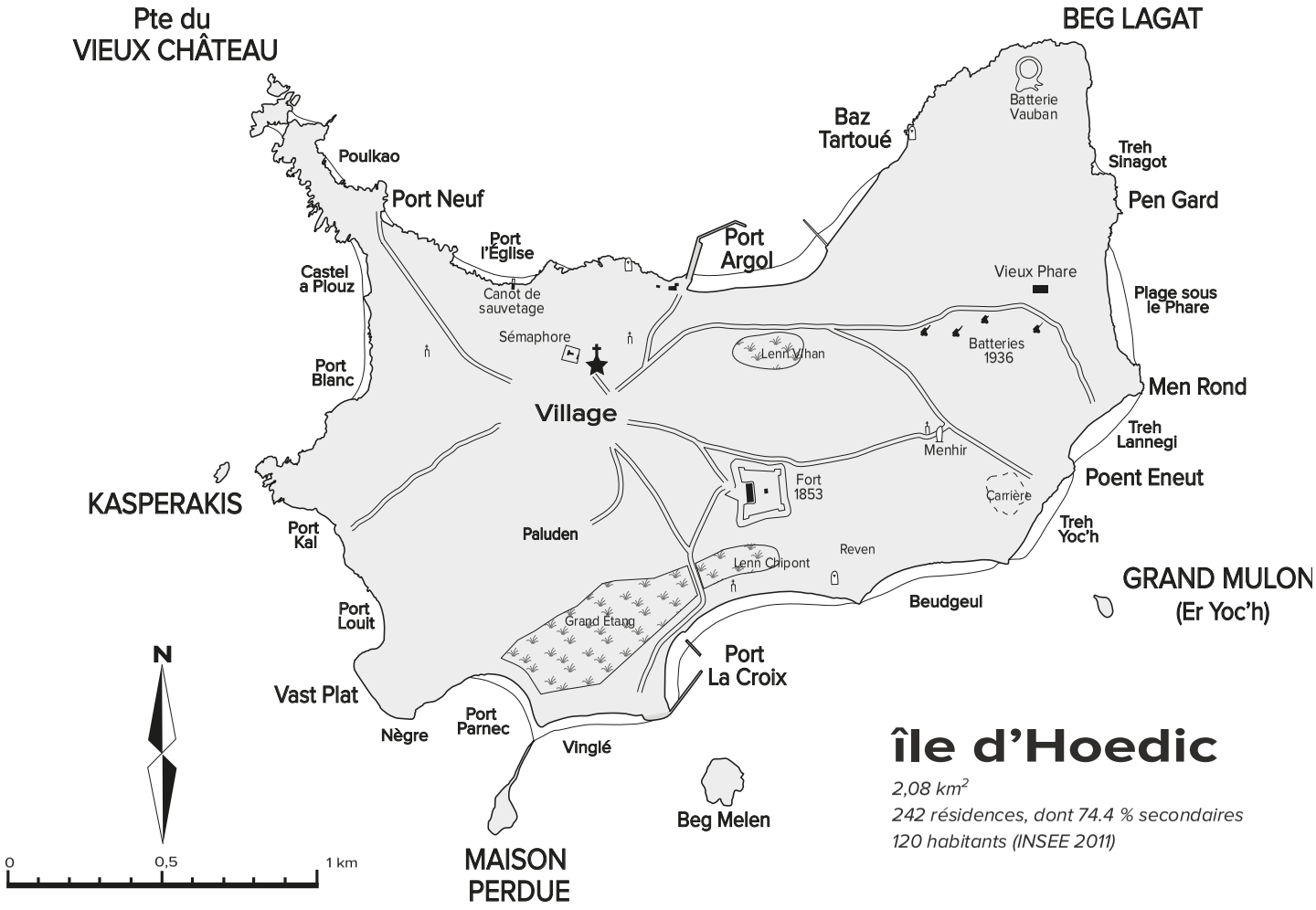

île d'Hoedic

2,08 km²
242 résidences, dont 74.4 % secondaires
120 habitants (INSEE 2011)

D'après la carte de Bellin, 1764

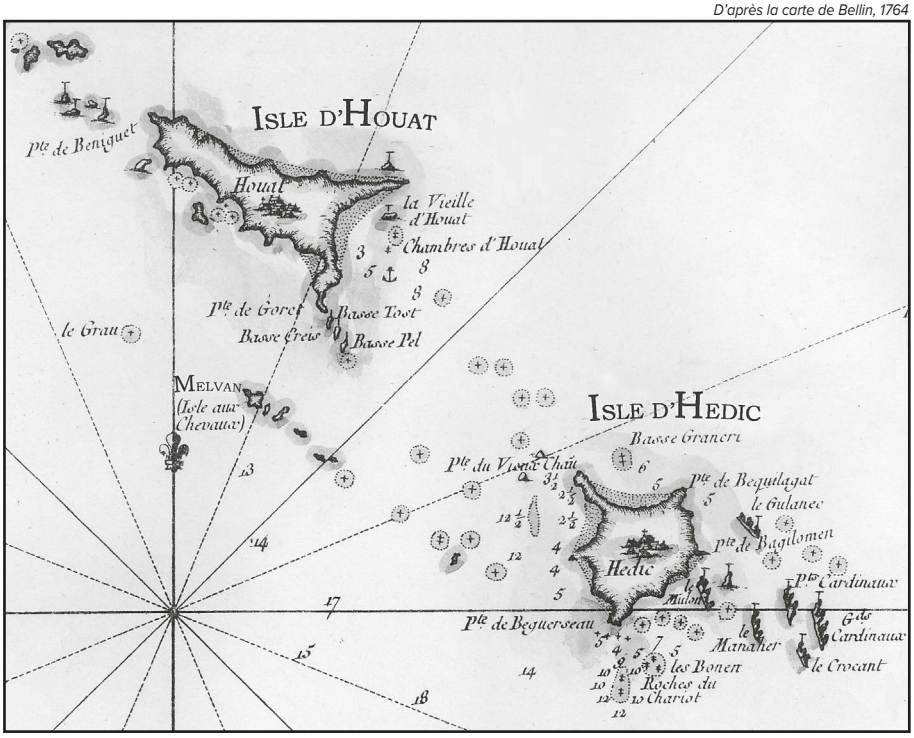

Pour adhérer à l'association et tout renseignement :
Melvan, le bourg, 56 170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org

Association Melvan

Deux îles sœurs

Le territoire fini et isolé d'une île en fait une singularité sociologique, historique et naturaliste dont il est tentant d'aborder tous les aspects. Hoedic et Houat sont deux îles sœurs, mais chacune a sa personnalité, son âme, son atmosphère. Elles ont néanmoins une longue histoire commune et une population de même origine. La connaissance de l'une bénéficie à la compréhension de l'autre aussi bien dans leurs différences que dans l'identité de leur destin.

Une association trait d'union

Créée en 2003 à l'initiative de Pierre Buttin, avec Joëlle Le Roux, Henri Buttin et Gilles Janin, passionnés de longue date de l'histoire des deux îles, l'association Melvan a pour vocation l'étude, la protection et la promotion du patrimoine historique, naturel, archéologique, social et maritime des îles d'Hoedic et de Houat, de leur environnement, dans une approche plurisdiciplinaire.

Pourquoi « Melvan » ?

Melvan est l'ancien nom de l'île aux Chevaux, située entre Houat et Hoedic dans le passage des Sœurs. Autrefois, cet îlot était réservé aux chevaux : les Hoedicais y récoltaient les foins et les Houatais y acclimataient leurs poulains. Melvan, île trait d'union, est naturellement le nom de l'association. Le cheval ailé en est l'illustration : le cheval représente la terre, les ailes évoquent les airs et la nageoire illustre l'océan.

Fonds documentaire

Un important fonds documentaire et iconographique, rassemblé dès l'origine de l'association, s'enrichit régulièrement de documents anciens et de publications plus récentes ou d'actualité. La numérisation en cours permet sa valorisation dans les publications, expositions et conférences de Melvan.

Études et chantiers

Melvan initie ou soutient une grande variété d'études, de chantiers-patrimoine ou de campagnes archéologiques sur les deux îles, menés en collaboration avec des chercheurs, des universitaires ou des amateurs éclairés. Ces travaux, qui touchent aussi bien à la préhistoire et à l'histoire qu'au naturalisme et à la vie sociale de Houat et Hoedic, font l'objet de publications ou de communications sous différentes formes et enrichissent le fonds Melvan.

Publications

Publication phare de Melvan, *La Revue des deux îles* propose chaque année, sur environ 200 pages, des articles de fond sur tout sujet concernant Houat et Hoedic. Une importante iconographie illustre ces articles. La revue, tirée en 2013 à 750 exemplaires, est diffusée à l'ensemble des membres de l'association mais aussi commercialisée dans divers points de vente locaux, par correspondance et via le site internet de l'association. En outre, deux fois par an, *La Lettre de Melvan* rend compte sur 8 pages de l'actualité de l'association et propose de courtes informations relatives aux deux îles.

Manifestations

Melvan organise, pendant la saison estivale, diverses expositions ainsi que des manifestations : projections et conférences.

Site internet

Le site www.melvan.org présente les différentes activités de l'association et offre un regard sur l'actualité des deux îles via son blog régulièrement actualisé. Les rubriques « Patrimoine » et « Histoire » constituent un musée virtuel des deux îles. Le site permet, par ailleurs, d'accéder à la base de données référençant l'important fonds documentaire et iconographique de Melvan.

Patrimoine et environnement

Le patrimoine historique et naturel des deux îles est très riche pour un territoire émergé de quelque 500 hectares. Mais il reste dans une large mesure méconnu. Avec une fréquentation touristique croissante, cette méconnaissance constitue un risque pour sa préservation. À travers ses travaux, Melvan s'emploie à informer le mieux possible résidents et visiteurs sur les divers aspects de ce patrimoine, pour le plaisir de la découverte de richesses dans toute leur diversité, mais aussi pour que chacun s'approprie le souci de sa sauvegarde.

Au-delà de l'information, Melvan est partie prenante dans les initiatives visant à assurer la protection du patrimoine existant et à favoriser toute action en faveur du respect de l'environnement.

Melvan, La Revue des deux îles

ISSN 1768-5834

Publication annuelle de l'association distribuée aux adhérents. *La Revue des deux îles* est aussi diffusée localement à Hoedic, à Houat et à Quiberon, sur le site de l'association www.melvan.org ou en s'adressant à Association Melvan, 56170 Île-d'Hoedic.

2004 – n° 1 (100 p.) [ÉPUISÉ] **:** ◆ Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection thématique effectuée à Hoedic - Jean-Marc Large ◆ Le *Chariot*, naufragé en 1676, est retrouvé au large d'Hoedic - Pierre Buttin, Jean-Marc Kéroullé ◆ Île de Houat : une histoire de la propriété - Joëlle Le Roux ◆ Hoedic et Houat, an VII de la République : pêches au feu et inquiétudes républicaines - Virginie Bolo, Pierre Buttin ◆ Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent - Henri Buttin ◆ Surnoms hoedicais - Armelle Guémas ◆ Étymologie et orthographe de Hoedic et de Houat - Gaspard Hatchiss ◆ Marché foncier et immobilier sur Houat et Hoedic entre 1995 et 2001 - Clothilde Buhot ◆ Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et Hoedic - Gabriel Rivière ◆ L'île d'Hoedic, un site privilégié pour l'observation de l'avifaune - Bernard Iliou ◆ « *Le naufrage du Monte-Christo* », roman de Jean Mistler - Christine Harteman ◆ « *L'Île des Pingouins* », roman d'Anatole France - Josépha Pricoupenko.

2005 – n° 2 (150 p.) [ÉPUISÉ] **:** ◆ Chasse au phoque à la fin du Néolithique à Er Yoch (Houat, Morbihan) - Katherine Boyle ◆ L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic - Pierre-Yves Jourda ◆ Voyage à l'île d'Hoedic – 1842 - Alfred Lallemand, A. Lemontagner ◆ Chaude alerte à Houat – 15 mars 1944 - Joseph le Hyaric ◆ Le canot de sauvetage d'Hoedic - Gilles Janin ◆ Chants latin à l'église d'Hoedic - Olivier Favre ◆ Dératisation de l'Île aux Chevaux - Louis Dutouquet, Mathieu Fortin ◆ Fougères et plantes alliées de Houat et d'Hoedic - Gabriel Rivière ◆ Observations ornithologiques à Hoedic de juillet 2002 à juillet 2003 - Arnaud Le Nevé, Yves Kayser, Bernard Iliou ◆ " Île ", une nouvelle de Jean Merrien - Christine Hartemann.

2006 – n° 3 (192 p.) [ÉPUISÉ] **:** ◆ Chronologie d'Hoedic et de Houat - Gaspard Hatchiss ◆ Tourbière et marécage à Hoedic, histoire du paysage depuis 6 000 ans - Lionel Visset, Claire Delalande, Camille Joly ◆ L'*Abel-Alain*, dundee de pêche, et ses deux recteurs-armateurs - Henri Buttin, Marie-Paule Buttin-Stagnara ◆ L'*Abel-Alain*, dernier passage, Houat : 14, 15 et 16 décembre 1944 - Hélène Le Friec-Pauchard ◆ Survol de la flore mycologique de l'archipel Houat – Hoedic - Jean-Paul Priou. ◆ Deux grands monarques à Hoedic : hypothèses sur leur origine - Arnaud Le Nevé ◆ Fortune d'Hoedic, histoire et mémoire de *L'Or des mers* (Jean Epstein, 1932) - Vincent Guigueno ◆ *L'Or des mers*, photogrammes - Jean Epstein ◆ *Misère d'Hœdik* - Jean Epstein ◆ Le trésor d'Hœdic - Roger Le Grand ◆ Auguste Brizeux (1803 – 1858), Hoedic idéalisée - Christine Hartemann.

2007 – n° 4 (288 p. – 18 €) : ◆◆◆ **Marthe et Saint-Just Péquart, archéologues des îles** ◆ Introduction - Denis Vialou ◆ Marthe et Saint-Just Péquart racontés par leur plus jeune fils - Claude Péquart ◆ Des crânes sous la tempête, 7 ans de fouilles dans les îles bretonnes - Claude Péquart ◆ La décadence économique d'une île - Saint-Just Péquart ◆ Marthe et Saint-Just Péquart : un couple d'archéologues dans les îles du sud de la Bretagne (1923-1934) - Jean-Marc Large ◆ Et maintenant qu'est-ce qu'on fait ? Le Mésolithique de l'Ouest, 80 ans après Marthe et Saint-Just Péquart - Grégor Marchand ◆ Installations néolithiques et gauloises à Er Yoc'h (Houat, Morbihan), état de la question - Jean-Noël Guyodo ◆ Les amas coquilliers mésolithiques de Téviec et d'Hoedic et le dépôt coquillier néolithique d'Er Yoc'h : de la ressource alimentaire à l'utilisation des coquilles vides - Catherine Dupont ◆ Le phoque dans les eaux néolithiques de Bretagne - Katie Boyle ◆ L'apport des Péquart au Musée de Carnac, de la dispersion du matériel de Téviec et d'Hoedic - Emmanuelle Vigier.

2008 – n° 5 (176 p. – 15 €) **:** ◆ Des pierres parlent : l'apport de la fouille de l'alignement du Douet à Hoedic (Morbihan) -Jean-Marc Large ◆ Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française - Henri Buttin ◆ Le Vieux Phare d'Hoedic - Christine Hartemann ◆ Léon Bourdelles et les Grands Cardinaux : le phare comme événement biographique - Vincent Guigueno ◆ Corpus des dates et inscriptions sur les édifices de Houat et d'Hoedic - Christophe Pannetier, Gaspard Hatchiss ◆ L'eau potable sur les îles de Houat et d'Hoedic : chronique d'une question insulaire majeure - Thomas Chiron ◆ Extractions littorales de granite à Hoedic - Louis Chauris ◆ Amphibiens et reptiles des îles de Houat et d'Hoedic - Violette Le Féon ◆ Voyage dans une île bretonne au XIXe siècle : Alphonse Daudet à Houat - Karine Salomé.

2009 – n° 6 (176 p. – 16 €) : ◆ Niveaux marins et géographie de l'archipel Houat-Hoedic - Pierre Buttin ◆ Abbé Auguste Thomas, recteur d'Hoedic de 1960 à 1966 - Denise Leurette, Auguste Thomas ◆ L'*Artiglio* - Gildas Gouarin ◆ Le collège des îles du Ponant - Erwann Le Guen ◆ Notre-Dame-la-Blanche, église paroissiale de l'île d'Hoedic - Henri Buttin ◆ Pierres de construction à Hoedic - Louis Chauris. ◆ Hoedic vue par des artistes - Geneviève Bolitt, Émilie Moisdon ◆ Henri Thomas, un homme de lettres à Houat - Françoise Morvan ◆ Douze ans (nouvelle) - Pierre Livory.

2010 – n° 7 (176 p. – 18 €) : ◆ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocraties spontanées (1786-1820) - Henri Buttin ◆ Le *Roi Gradlon*, le vieux monarque des mers tient bon - Jean-Paul Kauffmann ◆◆◆ Dossier La bataille des Cardinaux, coordination Aristide Lévi ◆ 1759 : l'Europe entre guerres et paix - Aristide Lévi ◆ Le Trafalgar oublié : The Battle of Quiberon Bay - 1759, le point de vue de Dartmouth - Jane Harrold ◆ 20 novembre 1759 : une cuisante défaite au large des Cardinaux - Guy Le Moing ◆ L'archéologie sous-marine à la rencontre de la bataille des Cardinaux - Jean-Michel Ériau ◆ Première observation à Hoedic d'un phoque veau-marin *Phoca vitulina*, histoire de son périple estival - Arnaud Le Nevé ◆ Une brève histoire des familles Hamel et Noli à Hoedic - Matthieu Noli.

2011 – n° 8 (176 p. – 20 €) : ◆ Les anciens pièges à poissons de l'île d'Hoedic - Marie-Yvane Daire, Loïc Langouët ◆ Approche archéologique des îlots de l'archipel Houat-Hoedic - Jean-Marc Large, Patrice Birocheau, Pierre Buttin, Louis Dutouquet, Matthieu Fortin ◆ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1821-1850) - Henri Buttin ◆ Hoedic, « l'île aux Belges », Anne Chainiaux - Anne-Marie Bilquin-Falmagne ◆ Le Conservatoire du littoral dans l'archipel Houat-Hoedic - Camille Blot ◆ Un chantier naval pas comme les autres ou la réussite d'une reconversion - Pierre Livory ◆ Inventaire des papillons diurnes de l'île d'Hoedic - Bernard Iliou ◆ Dépôts sédimentaires récents à Hoedic Louis Chauris ◆ *L'Île des pingouins* : quand Anatole France brosse une histoire de l'humanité - Paul Buttin ◆ Henri Queffélec : l'homme qui aimait les îles - Éric Auphan.

2012 – n° 9 (176 p. – 20 €) : ◆ Hudic et Hohac dans Le grant routtier de Pierre Garcie Ferrande (1520) - Jean Stéphane Betton ◆ Inventaire des ancres à jas déposées sur les îles d'Hoedic et de Houat - Marine Sadania ◆ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1850 -1873) - Henri Buttin ◆ Raid des Allemands à Houat et à Hoedic le 3 mai 1945 - Jean-Baptiste Bruneau, Jobst Löpelmann, Auguste Conan, Mathurin Robert ◆ L'esprit d'Hoedic - Louis Caro ◆ Le moineau domestique à Hoedic, biologie des populations insulaires - Gabriele Sorci, Coraline Bichet, Élise Cellier-Holzem, Marie Belvalette, Bruno Faivre, Stéphane Garnier ◆ Presse locale et vie quotidienne à Hoedic entre 1965 et 1999 - Christine Hartemann ◆ La Vieille Dame, la Petite Fille, Madeleine Desroseaux et les deux îles - Aristide Lévi.

2013 – n° 10 (188 p. – 20 €) : ◆ *T*rouz er *Mor*, presse locale et vie quotidienne à Houat entre 1965 et 1975 - Alain Vielvoye ◆ Fractales et rugosité des côtes de Houat et d'Hoedic - Paul Buttin ◆ L'école primaire d'Hoedic : une école en mouvement - Anne-Gaël Robin ◆ Batterie d'artillerie de la Marine française à Hoedic – 1939 - Jean-Philippe Gautier, Serge Lucas, Patrick Lehoux ◆ Regards sur la géologie et l'extraction de pierres à Houat - Louis Chauris ◆ Inventaire des libellules et demoiselles de l'île d'Hoedic - Bernard Iliou ◆ John Paul Jones et le premier salut du drapeau américain en baie de Quiberon -Jean-Stéphane Betton ◆ La pêche au feu des aiguillettes dans le Mor Braz - François de Beaulieu, André Bronté ◆ Houat et Hoedic dans le *Voyage en France* d'Ardouin-Dumazet - Christine Hartemann ◆ Georges Mouchon, excursion de Belle-Île à Houat en 1900 - Clémence Urbain.

2014 – n° 11 (188 p. – 20 €) : ◆ Naufrage du cuirassé *France* dans le passage de la Teignouse (1922) - Gilles Millot, Robert Giraud ◆ Hoedic et Houat dans le dictionnaire d'Ogée, 1778-1780 - Christine Hartemann ◆ De la théocratie à la laïcité, tentative de normalisation « républicaine » des îles de Houat et Hoedic à la fin du XIXe siècle - Valentine Zuber ◆ Le roi de l'île des canards dans *Le Lampion de Berluron*, Claude Guillaumin, *alias* Berluron ◆ Les végétations de l'archipel de Houat et Hoedic, présentation synthétique - Erwan Glemarec ◆ Gardien de phare aux Grands Cardinaux - Philippe Viard ◆ Aperçu des champignons ascomycètes de l'archipel Houat-Hoedic - Jean-Paul Priou ◆ Dépôts sédimentaires récents et sables rouges à l'île de Houat - Louis Chauris ◆ La fin du Chemin de Fer à Hoedic - Auguste Conan ◆ Presse locale et vie quotidienne à Houat 1982-1994 - Alain Vielvoye.

La Lettre de Melvan

Parution réservée aux adhérents avec deux numéros par an, en décembre et en juin. Elle comporte des informations sur la vie de l'association et ses projets mais aussi de courts articles sur des sujets relevant des centres d'intérêt de Melvan.

Melvan

La Revue des deux îles
N° 12 – 2015

Prix : 20 €

Publication annuelle de l'association Melvan
(régie par la loi du 1er juillet 1901)

Comité éditorial
Pierre Buttin (direction),
Bernard Audollent, Chantal Audollent,
Henri Buttin, Marie-Paule Buttin,
Virginie Buttin, Christine Hartemann,
Gilles Janin, Jean-Marc Large,
Aristide Lévi, Christophe Pannetier,
Viviane Van Voorhees, Alain Vielvoye.

Les opinions exprimées dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction partielle ou intégrale des textes ou illustrations est soumise à un accord préalable.

Pour toute correspondance :
Melvan, Le bourg – 56 170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org
www.melvan.org

ISSN : 1768-5834
ISBN : 978-2-9520979-4-5
Avril 2015

Conception et réalisation Melvan
Imprimerie Jouve à Mayenne 53100